



**HAL**  
open science

# Une sémantique non-véritative des énoncés conditionnels - Essai de traitement argumentatif -

Kohei Kida

► **To cite this version:**

Kohei Kida. Une sémantique non-véritative des énoncés conditionnels - Essai de traitement argumentatif -. Linguistique. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1998. Français. NNT : . tel-01520274

**HAL Id: tel-01520274**

**<https://shs.hal.science/tel-01520274>**

Submitted on 12 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

**Une sémantique non-véritative des énoncés conditionnels**  
**— Essai de traitement argumentatif —**

Thèse présentée en vue de l'obtention du doctorat de l'E.H.E.S.S. nouveau régime

Domaine : sciences du langage

soutenue le 16 octobre 1998

par

**KIDA Kohei**

sous la direction de

**Oswald DUCROT**

Composition du jury :

Mme Marion CAREL (E.H.E.S.S.)

M. Oswald DUCROT (E.H.E.S.S.)

M. Amr IBRAHIM (Université de Franche-Comté)

M. Henning NØLKE (Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Århus, Danemark)

M. Pierre-Yves RACCAH (C.N.R.S.-idl)

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon maître Oswald Ducrot, à qui je dois presque tout. Ses écrits et ses paroles m'ont le plus influencé ; il m'a incité (sans jamais rien imposer) à approfondir la théorie de l'argumentation et m'a suivi avec une patience et une générosité dont je ne saurais trop le remercier ; il a dirigé ce travail avec la finesse et la sollicitude que tous ses élèves lui connaissent et m'a soutenu de ses conseils éclairants et bienveillants. Que ce travail ne soit pas trop indigne de son enseignement.

Ma gratitude va aussi à Marion Carel pour ses conseils et critiques. Son influence est présente à chaque page de ce travail, où elle retrouvera, peut-être déformés, bien des arguments qu'elle a été la première à suggérer.

Mes remerciements vont également à MM. Amr Ibrahim, Henning Nølke et Pierre-Yves Raccach qui ont bien voulu accepter de participer au jury. Je suis redevable plus particulièrement à MM. Ibrahim et Raccach d'avoir bien voulu, en tant que rapporteurs, se charger la tâche ingrate de lire la première version de ce travail et me faire des observations et critiques très précieuses. J'espère avoir, dans cette version définitive, répondu à leur attente.

J'ai été aidé aussi par les discussions que j'ai pu avoir, au Japon et en France, avec de nombreux amis, dont je m'excuse d'omettre les noms.

J'exprime enfin ma profonde reconnaissance à Kida Yuko pour son soutien moral, pour sa patience et pour ses encouragements. Je lui dédie ce travail qui n'eût jamais vu le jour sans elle.

## INTRODUCTION

Ceux qui prennent comme allant de soi que la sémantique est par définition véridative (la vérité étant alors définie comme correspondance aux faits ou à la réalité) en ce sens qu'elle étudie la relation entre les mots et les choses, entre le langage et le monde, repousseront comme franchement hurluberlu le qualificatif de non-véridatif que nous attribuons à cette discipline. L'expression « sémantique non-véridative » sera pour eux une pure contradiction aussi incompréhensible que « célibataire marié » ou « triangle rond ». Et pourtant, un de nos objectifs est de pouvoir arriver à construire une sémantique en éliminant de notre vocabulaire les termes tels que « vérité », « monde », « réalité ».

Une convention terminologique, d'abord. Nous établirons une distinction entre deux types d'entités linguistiques : *énoncé* et *phrase*. L'« énoncé », c'est une séquence sonore ou graphique déterminée, localisée en un point déterminé de l'espace et du temps. L'énoncé est ce que produit un locuteur, ce qu'entend un auditeur, et ce que le linguiste peut prendre pour observable. Si deux personnes disent « Il fait beau », ou si une même personne le dit à deux moments différents, on est en présence de deux énoncés différents, énoncés que la plupart des linguistes expliquent d'ailleurs en décidant qu'il s'agit de deux occurrences d'une même structure abstraite dont on suppose qu'elle leur est sous-jacente. Appelons une telle structure « phrase ». La phrase est un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours. La phrase est un objet théorique, qui n'appartient pas au domaine de l'observable. On pourra dire que

les énoncés sont des manifestations particulières et concrètes, des occurrences *hic* et *nunc*, d'une phrase.

Nous introduirons ensuite la différence entre la *signification* et le *sens*. Quand il s'agit de caractériser sémantiquement une phrase, nous parlerons, arbitrairement, de « signification ». Nous supposerons que la signification d'une phrase est déterminée conventionnellement par les règles de la langue. Nous réserverons le mot « sens » pour la caractérisation sémantique de l'énoncé. Le sens joue le rôle d'un observable, et fonctionne, pour le linguiste, comme donné, comme fait à expliquer, même s'il est lui-même construit à partir des concepts sémantiques du linguiste. La signification, au contraire, tout comme la phrase, est postulée à titre d'instrument explicatif du sens de l'énoncé, et sa seule justification possible est dans la façon dont elle aide à rendre compte de ce sens.

Une question surgit aussitôt : où arrêter la description du sens d'un énoncé ? Autrement dit, quels éléments y faire intervenir, parmi toutes les associations d'idées qu'un énoncé provoque, et quels éléments en exclure ? Car il n'est que trop évident qu'une même phrase peut, quand elle est énoncée, véhiculer à peu près n'importe quelle indication. Ainsi, la phrase « Il fait beau » peut, employée dans certaines situations, avoir à peu près la même valeur que « Quel mauvais temps ! » et, dans d'autres, être comprise comme « Nous n'avons pas grand-chose à nous dire », etc. En plus, est-ce que le linguiste doit prendre en considération les interprétations que donne un psychanalyste des énoncés de ses clients, ou les allégories qu'un exégète attribue à la Bible ? Doit-il introduire dans le sens toutes les intentions que l'on peut imaginer chez le locuteur ? Dans cette étude, nous avons pris la décision d'appeler « sens » d'un énoncé uniquement ce qui y apparaît de façon ouverte et publique, ce que le locuteur prétend, ou au moins doit reconnaître, avoir dit.

Nous supposerons que le sens d'un énoncé peut être explicité à l'aide de clauses comme : « l'énoncé X est compris comme... », « l'énoncé X est compris comme proche

de l'énoncé Y », « l'énoncé X est compris comme bizarre dans la situation S », etc. Nous appellerons « description sémantique » (ou « sémantique » tout court) une théorie permettant de comprendre pourquoi tel énoncé a pris tel sens dans telle situation. Pour désigner une telle théorie, nous prendrons la liberté d'employer les expressions « description sémantique du sens d'un énoncé » ou « description sémantique d'un énoncé »

En quoi consiste alors la description du sens d'un énoncé ? Selon la conception usuelle du sens, le sens d'un énoncé est décrit en termes de ses « conditions de vérité », conditions que doit remplir le monde pour que l'énoncé le décrive correctement et soit vrai. Ainsi, « Pierre a travaillé » est vrai si et seulement si un individu nommé Pierre a fait une certaine activité à un moment antérieur au moment d'énonciation. Dans cette perspective, la description sémantique des différents éléments du sens d'un énoncé implique la détermination de ses conditions de vérité. S'il se trouve que l'énoncé « Pierre a travaillé » est jugé inacceptable dans une certaine situation, on l'explique, dans cette perspective, en disant par exemple que ses conditions de vérité ne sont pas remplies ; si le même énoncé reçoit une certaine interprétation, celle-ci est calculée à partir des conditions de vérité de l'énoncé.

Toute différente est la conception du sens selon laquelle le sens d'un énoncé est constitué par l'articulation des discours qu'il autorise. Ce qui implique que la description sémantique d'un énoncé consiste à indiquer les discours qu'il autorise. Dans cette conception, les différents éléments du sens de « Pierre a travaillé » s'expliquent par les discours qu'il rend possibles, des discours comme « Pierre a travaillé, il réussira donc à son examen », « Pierre a travaillé, il va donc être fatigué ». Les énoncés sont alors considérés avant tout comme instruments pour la construction du discours : parler, c'est construire des discours, les mettre en œuvre et les structurer en les mettant en relation les uns avec les autres. Certes, il ne fait pas de doute qu'ils puissent souvent servir à parler de la « réalité », à donner des renseignements sur le « monde ». Mais cela n'implique pas qu'ils soient structurés à l'image de cette « réalité », de ce « monde ». Au contraire, ils

servent à construire des discours indépendamment de la réalité qu'ils sont censés représenter. Si tel est le cas, on peut mettre entre parenthèses un certain nombre de questions auxquelles toute sémantique véridative devrait répondre. En effet, décrire le sens d'un énoncé en termes de ses conditions de vérité présuppose qu'on puisse répondre à une grosse question : qu'est-ce qui est ? Au cas où on admettrait qu'il existe une certaine « réalité », on devrait avoir une conception d'une réalité qui soit intelligible indépendamment du langage (sans quoi parler de « correspondance » n'a pas de sens). Cela amènerait ensuite à envisager une série de questions : la réalité est-elle composée de substances, individuelles ou non, matérielles ou spirituelles ? est-elle composée d'entités structurées ou non, particulières ou composant un tout indivisible ? De telles questions ne sont pas pertinentes lorsqu'on veut décrire le sens des énoncés par les discours qu'ils autorisent.

Nous chercherons à développer cette conception « discursive » du sens tout au long de cette étude. Pour ce faire, nous nous placerons dans le cadre général de la théorie de « l'argumentation dans la langue »<sup>1</sup> à laquelle la conception en question est, semble-t-il, sous-jacente. Nous développerons en particulier une dernière version de la théorie<sup>2</sup> qui, lancée au début des années 70, ne cesse d'évoluer depuis. Dans la première forme de la théorie, l'idée centrale était de décrire les segments de discours en indiquant les continuations discursives qu'ils permettent et celles qu'ils interdisent. Il s'agissait notamment de donner une importance particulière aux relations argumentatives, qui s'expriment en termes d'argument et de conclusion. Ainsi, l'énoncé « Il fait beau » sert à justifier, dans certaines situations, des conclusions du type « allons nous promener » et non pas, dans les mêmes situations, des conclusions du type « restons à la maison ». Cette méthode a donné naissance à un grand nombre d'analyses de détail qui ont fait apparaître

---

<sup>1</sup> Cf. les travaux de Anscombe, Bruxelles, Carel, Ducrot, Raccah, cités dans la bibliographie.

<sup>2</sup> Voir *infra*.

les propriétés de certains morphèmes (« peu », « un peu », « presque », « à peine », « mais », « ne...que », « même », « justement », « d'ailleurs », entre autres) qu'on ne saurait décrire ni même exprimer dans le cadre d'une sémantique classique du type vériconditionnel. Dans les années 80, la théorie a connu deux importants prolongements. D'une part, elle a mis en œuvre la notion de « topos »<sup>3</sup> et d'autre part elle a été articulée avec la théorie de la polyphonie<sup>4</sup>. Et tout récemment, une dernière version de la théorie<sup>5</sup> a été fondée sur trois décisions nouvelles :

1° Il s'agit d'indiquer, pour décrire un segment de discours, non pas les *conclusions* qu'il rend possibles, mais les *enchaînements* pris globalement qu'il autorise. Pour décrire un énoncé comme « Pierre est prudent », on essayait autrefois de faire apparaître les conclusions qu'il sert à justifier, conclusions du type « Il vivra vieux », « on peut avoir confiance en lui », etc. La nouvelle version de la théorie amène à indiquer les enchaînements qu'il autorise, du type « Pierre est prudent, donc il vivra vieux », « Pierre est prudent, donc on peut avoir confiance en lui ». Il est donc possible que le segment à décrire apparaisse tel quel dans les enchaînements par lesquels on le décrit (mais ce n'est pas toujours le cas — voir *infra*) ;

2° Il s'agit de prendre en compte aussi bien les enchaînements du type « donc » que du type « pourtant ». On accordait un privilège à des continuations construites avec « donc » explicite ou implicite, de sorte qu'on ne prenait en compte que des relations conclusives ou consécutives. Dans la nouvelle version, on prend aussi en compte les enchaînement du

---

<sup>3</sup> Pour une forme primitive de la théorie des topoï, voir notamment Ducrot (1983a), (1988), (1989). Pour une mise au point de la théorie dans ses rapports avec le cadre général de la théorie de l'argumentation dans la langue, on se reportera à Anscombe (1989), (1991), (1995), Anscombe (éd.) (1995), Anscombe et Ducrot (1986). Pour des extensions de la théorie, voir Bruxelles, Ducrot et Raccah (1995), Bruxelles et Raccah (1992).

<sup>4</sup> Cf. Ducrot *et al.* (1980), Anscombe et Ducrot (1983). Pour une présentation détaillée de la théorie, voir Ducrot (1984), chapitre VIII.

<sup>5</sup> En cours de constitution, cette version n'a fait l'objet d'aucune publication. Certains de ses aspects sont néanmoins présentés dans Ducrot (1993b), Carel (1994), (1995a), (1995b). Nous avons pris pour sources les enseignements de Ducrot (séminaires 1996-97, 1997-98, E.H.E.S.S.).



type « pourtant ». Ainsi, l'énoncé de référence autorise non seulement des enchaînements comme « Pierre est prudent, *donc* il vivra vieux », mais également des enchaînements comme « Pierre est prudent *pourtant* il a eu un accident ». Ce qui imposera de prendre « argumentatif » en un sens large car, l'argumentation, au sens restreint, étant un acte de conclusion (ou de justification), on ne qualifie guère un discours en « pourtant » d'argumentatif ;

3° Il s'agit de prendre en compte, pour décrire un segment de discours, non seulement les enchaînements où il intervient, mais également ceux où il n'intervient pas comme terme. La description de l'énoncé « Pierre est prudent » consiste à indiquer non seulement des enchaînements comme « Pierre est prudent, donc il vivra vieux » où il intervient pour constituer l'un des deux termes, mais également des enchaînements comme « Il y a du danger, donc Pierre prend des précautions » où pris à la lettre il n'intervient pas.

Nous nous attacherons à justifier ces choix, en montrant le travail qu'ils rendent possible. Pour ce faire, nous chercherons à mettre à l'œuvre le nouveau cadre théorique pour étudier les énoncés que nous appellerons « conditionnels ». Sans en donner la définition précise (ce que nous ferons ultérieurement), nous nous contentons pour le moment de dire que les énoncés conditionnels sont des énoncés de la forme « Si X, Y » qui satisfont à un certain nombre d'exigences. « S'il fait beau, Pierre viendra » en est un exemple. Tous les énoncés de la forme « Si X, Y » ne sont cependant pas forcément conditionnels. Ainsi, les énoncés « Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire » et « Si Pierre est grand, Jacques est petit » ne sont pas conditionnels, au moins dans des situations banales. Par ailleurs, nos énoncés conditionnels ne sont pas à confondre avec les énoncés qu'on appelle ainsi dans la littérature, car ceux-ci sont définis en termes de condition suffisante alors que nous refusons justement de faire intervenir une telle notion véridative dans notre sémantique. De plus, nous ne tiendrons pas compte des énoncés

« irréels » ou « contrefactuels »<sup>6</sup>, comme « Si j'étais à la place de mon patron, j'augmenterais mon salaire », bien qu'ils soient souvent considérés comme « conditionnels » dans la littérature. Ces restrictions faites, nous essaierons de décrire sémantiquement les différents éléments du sens des énoncés conditionnels par les discours qu'ils autorisent, et seulement par ces discours.

Notre étude est divisée comme suit. Dans le premier chapitre, nous esquissons la conception discursive du sens sur laquelle nous fondons notre travail, présentons quelques arguments en sa faveur, et introduisons un certain nombre d'instruments théoriques dont nous nous servons tout au long de l'étude. Il s'agit en particulier de distinguer « argumentation normative » et « argumentation transgressive », « argumentation interne » et « argumentation externe ». Dans le deuxième chapitre, nous définissons notre objet d'étude, à savoir l'énoncé conditionnel, et nous essayons de délimiter les types de discours qu'il autorise. Nous construisons ensuite un certain nombre de « faits » relatifs aux énoncés conditionnels à partir des difficultés que soulève leur description vériconditionnelle. Nous essayons de montrer qu'on peut rendre compte de ces faits en indiquant, et en indiquant seulement, les discours qu'autorisent les énoncés conditionnels. Dans le troisième chapitre, nous faisons des remarques à propos des énoncés conditionnels du point de vue de leur « argumentation externe », et essayons de les utiliser pour résoudre un problème que pose l'application de la description argumentative de « même » aux énoncés conditionnels. Dans le quatrième chapitre, nous essayons de décrire, à titre d'extension, les énoncés de la forme « Seulement si X, Y » qui sont apparentés aux énoncés conditionnels. L'étude de cette structure nous amène à nous

---

<sup>6</sup> Les études consacrées aux contrefactuels tournent le plus souvent autour de la question de savoir comment assigner une valeur de vérité à un contrefactuel, comment déterminer ses conditions de vérité, ce qui ne nous intéresse guère. Pour une vue d'ensemble, voir Nute (1984). Parmi les études classiques dans ce domaine, on se reportera notamment à Goodman (1947), Lewis (1973), Stalnaker (1968), (1975). Voir aussi Brée (1982), Davis (1979), Goldstick (1978).

interroger sur la notion de négation, et à la remplacer par celle de « converse externe ». Dans le cinquième et dernier chapitre enfin, nous traitons la question de la proximité souvent observée entre deux énoncés conditionnels comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». Après avoir discuté deux approches de la question, celle issue de la théorie de l'interprétation de Grice et celle fondée sur la théorie des topoï, nous introduisons un système de quatre relations discursives qui rend compte non seulement de la proximité en question mais également, d'une manière unifiée, d'autres types de relations discursives.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **DESCRIPTION SEMANTIQUE ARGUMENTATIVE**

Nous esquisserons une sémantique fondée sur la notion d'argumentation, qui consiste à décrire sémantiquement le sens d'un énoncé (ou, plus généralement, le sens d'un segment de discours), en indiquant, et en indiquant seulement, quelles argumentations il évoque. Après avoir exposé la conception du sens qui lui est sous-jacente en invoquant quelques arguments en sa faveur, nous introduirons dans cette sémantique un certain nombre d'instruments théoriques dont nous nous servirons ultérieurement.

#### **Généralités**

La conception du sens sur laquelle nous fondons notre travail n'est pas à proprement parler une hypothèse, susceptible d'être vérifiée ou falsifiée, mais résulte d'une décision que justifie uniquement le travail qu'elle rend possible. Elle revient à supposer que la description sémantique d'un segment de discours (mot, syntagme, énoncé, etc.) consiste à indiquer non pas les informations qu'il véhicule, mais les argumentations qu'il évoque. Deux expressions notamment demandent à être clarifiées dans cette formulation : « argumentation » et « évoquer ».

Nous entendons par « argumentation » le *discours* argumentatif, constitué par un enchaînement de deux termes. Le discours argumentatif peut être, entre autres, une suite de deux énoncés, éventuellement reliés au moyen d'un « donc », dont l'un est présenté comme argument en faveur de la conclusion indiquée par l'autre. Le discours « Il fait beau : allons nous promener » en est un exemple. Cela n'empêche pas d'ailleurs que d'autres types d'enchaînements de deux segments soient aussi qualifiés d'argumentatifs — nous y reviendrons plus loin.

Que l'on ne prenne pas notre restriction comme une définition incomplète de l'argumentation en général. Il n'est que trop évident que, caractérisée en un sens très large comme une activité consistant à fournir des arguments (ou des raisons) à l'appui ou à l'encontre d'une thèse (ou d'une conclusion), l'argumentation peut être étudiée sous divers aspects. On peut par exemple l'étudier du point de vue des *moyens* par lesquels elle est réalisée. Si dans la plupart des cas elle est produite au moyen du langage articulé, cela n'empêche nullement d'argumenter en utilisant d'autres instruments que les langues naturelles. Ainsi, on pourra très bien argumenter par un certain type de comportements mimo-gestuels, de manifestations émotionnelles (cris, pleurs, etc.), ou en utilisant des systèmes d'images (dont la publicité fait, on le sait trop, un large emploi) et d'autres systèmes de signes encore. On peut aussi étudier l'argumentation sous son aspect *social*. L'argumentation s'adresse toujours à quelqu'un — interlocuteur, public, lecteurs, etc., de sorte qu'elle fait intervenir plusieurs personnes, celles qui la produisent et celles qui la reçoivent, avec, de chaque côté, leur langage, leur compétence et leurs opinions propres. On peut en outre étudier l'argumentation du point de vue des éléments *rationnels* qu'elle comporte. Il s'agira à ce moment-là de l'étudier dans ses rapports avec la démonstration étudiée par les logiciens, quitte à insister ultérieurement sur leurs différences de nature. On peut encore étudier l'argumentation en mettant l'accent sur ses effets *psychologiques*. On la caractérisera alors comme une procédure pour « convaincre », « persuader », « faire

admettre »<sup>1</sup>. Pour notre part, sans minimiser l'intérêt incontestable de telles études, nous réserverons le terme d'argumentation pour désigner la manifestation langagière de l'activité argumentative, ce qui est produit par cette activité, notamment certains types de discours qui en résultent.

Quant à « évoquer » qui figure dans la formulation de notre conception du sens, la terminologie est absolument arbitraire et on pourrait tout aussi bien parler de « suggérer », « autoriser », « rendre possible(s) », etc. L'idée centrale est qu'un segment de discours S « évoque » un discours D lorsque l'on ne saurait employer S dans une certaine situation de discours sans admettre la possibilité de construire D à partir de S dans la même situation. En ce sens, nous dirons que l'énoncé « Il fait beau » évoque, dans une certaine situation, des discours comme, entre autres, les suivants :

Il fait beau : allons nous promener.

Il fait beau : Jean doit être content.

dans la mesure où on ne pourra accepter l'énoncé sans accepter en même temps la possibilité de ces discours. Nous dirons également que le mot « prudent », lorsqu'on l'applique à Pierre, évoque notamment un discours du type :

Il y a du danger donc Pierre prend des précautions.

car il serait difficile d'appliquer le mot « prudent » à Pierre sans admettre la possibilité de ce discours. Dans la même perspective, nous dirons que l'énoncé « Il fait beau » n'évoque pas un discours comme :

---

<sup>1</sup> Toutefois, l'argumentatif n'implique pas forcément le persuasif. Cf. Ducrot (1992).

Paul doit être triste car son petit chat est mort.

car rien n'oblige à admettre la possibilité de ce discours en employant l'énoncé. Le mot « prudent » appliqué à Pierre n'évoque pas le discours :

Il y a du danger donc Pierre ne prend pas de précaution.

car l'usage du mot rend au contraire difficile de construire ce discours à partir de lui.

Telle qu'elle vient d'être définie, la relation « évoquer » est entièrement relative à une situation de discours. De sorte qu'il est tout à fait possible que les énoncés d'une même phrase évoquent des discours différents, et même apparemment opposés, selon les situations. Ainsi, que « Il fait beau » évoque dans certaines situations « Il fait beau : allons nous promener » et non « Il fait beau : restons à la maison », cela n'empêche pas qu'il évoque le second et non pas le premier dans d'autres situations (par exemple celle où il est admis par les interlocuteurs que le beau temps amène de redoutables embouteillages).

Une seconde remarque, à propos de la définition précédente. Dire qu'il est *possible* de construire D à partir de S lorsque S évoque D, cela ne signifie nullement qu'il soit *nécessaire* de le faire. Il est évident que produire l'énoncé « Il fait beau » n'impose à personne, *dans le monde réel*, de construire par exemple « Il fait beau : allons nous promener » : le locuteur n'a aucune obligation de construire effectivement ce discours à partir de l'énoncé ; rien n'oblige l'auditeur à l'en tirer dans la situation de discours réelle. Il est d'ailleurs tout à fait concevable que l'énoncé reste sans suite ou qu'il soit suivi par des discours tels que « Et alors ? » ou « Quoi qu'il en soit, qu'est-ce qu'on va manger ce soir ? ». Selon nous, décrire un segment de discours par les discours qu'il évoque, c'est le décrire non pas par les discours réels qu'il autorise, mais par les discours qu'il *prétend* autoriser. En ce sens, la méthode ici développée s'occupe en quelque sorte du discours idéal, et se distingue d'une recherche distributionnelle qui consisterait à prendre comme

domaine d'études, comme champ empirique, l'ensemble des énoncés attestés et à définir chacun d'eux, du point de vue sémantique, à partir de ses relations de cooccurrence avec les autres dans les discours réels.

On aura noté que la conception du sens ici défendue s'oppose aux conceptions traditionnelles<sup>2</sup>, notamment à toute conception « psychologique » du sens, qui consiste à décrire le sens des segments du discours par rapport à ce qu'on appelait autrefois « la pensée », et qu'on préfère actuellement appeler « la cognition ». Il s'agit là, pour parler du langage, de conférer un statut privilégié à ce qui est interne à l'esprit. De ce point de vue, toute connaissance passe nécessairement par la médiation de l'ordre mental (qui englobe des entités aussi variées que les images, les pensées, les concepts, les sensations, les impressions sensibles, etc.), et la connaissance du sens des segments du discours ne fait pas figure d'exception : savoir ce qu'un mot veut dire, cela revient à connaître l'entité mentale à laquelle il est associé ; connaître le sens d'un énoncé se réduit à connaître les entités mentales de chacun des mots qui le composent et le lien par lequel elles sont associées. Dans cette perspective, le sens des segments du discours est, en fin de compte, dans la tête (le cerveau, l'esprit, ... ), et étudier la sémantique de la langue naturelle, *c'est* étudier la psychologie cognitive<sup>3</sup> : celle-là est purement et simplement réduite à celle-ci.

Notre conception du sens s'oppose également à toute conception « informationnelle » du sens, qui consiste à concevoir le sens d'un segment de discours comme une relation directe entre le segment et la réalité extra-linguistique. Selon cette conception, le langage est considéré avant tout comme moyen de représenter les choses ou les faits, en tant qu'instrument permettant de transmettre de l'information sur le monde, et on accorde un privilège à sa fonction représentative. Dans cette perspective, comprendre un mot revient à savoir ce qu'il représente, ce à quoi il permet de référer ; comprendre un énoncé, c'est

---

<sup>2</sup> Cf. Ludwig (1997).

<sup>3</sup> On trouvera une affirmation analogue par exemple dans Jackendoff (1983).



savoir à quel agencement des choses il correspond lorsqu'il est déclaré vrai, c'est-à-dire connaître ses « conditions de vérité », ou c'est déterminer ce qui est représenté par lui et susceptible d'être vrai ou faux, c'est-à-dire la « proposition » qu'il exprime. Cela implique que le sens d'un énoncé, en tant que c'est un aspect de la réalité, est quelque chose de parfaitement objectif, ce qui n'est pas le cas de la conception psychologique selon laquelle le sens d'un énoncé s'identifie à des entités subjectives comme par exemple les idées ou les représentations mentales. La conception informationnelle du sens relève moins d'une théorie du sens que d'une théorie de la référence. (Nous reviendrons par la suite sur une version de cette conception, la conception « vériconditionnelle » du sens.)

On aura compris que les deux conceptions du sens qui viennent d'être esquissées se caractérisent l'une comme l'autre par le recours à des entités d'ordre non linguistique, considérées comme préexistantes et intelligibles indépendamment du langage. Selon la conception psychologique du sens, le sens de l'énoncé « Pierre a travaillé » serait décrit en termes de l'ensemble structuré des entités mentales associées aux mots qui le composent (l'idée de « Pierre », l'idée de « travail » et l'idée de temps passé marquée par « avoir », par exemple) ; le sens du même énoncé serait, selon la conception informationnelle du sens, décrit en termes d'une certaine information qu'il est censé véhiculer sur la réalité, un certain fait qu'il décrit ou représente, un certain état du monde dont il permet de parler. Quant à nous, nous ne ferons intervenir, pour décrire le sens d'un segment de discours, que des discours, entités d'ordre purement linguistique. Autrement dit, nous considérons les segments de discours comme étant uniquement des instruments pour la construction du discours. Ainsi nous décrivons le sens de l'énoncé pris en exemple en disant qu'il évoque des discours tels que, entre autres, « Pierre a travaillé donc il va être fatigué » ou « Pierre a travaillé donc il va réussir à son examen ».

Notre conception discursive du sens s'inscrit donc dans le cadre général du structuralisme saussurien, qui se caractérise par un refus de décrire les entités de la langue à partir d'entités étrangères à la langue. En effet, Saussure (1972) identifie le signifié des

signes non pas à la réalité à laquelle ils renvoient, mais à leur « valeur », c'est-à-dire à leurs relations avec d'autres signes. La conception discursive du sens amène à se maintenir dans ce cadre structuraliste en refusant de faire allusion, dans la description sémantique d'un segment de discours, à une connaissance préalable des propriétés de la pensée ou du monde.

Au fond de ce choix méthodologique il y a ce sentiment qu'on ne peut pas déterminer ce que *vraiment* signifie un segment de discours. En effet, nous partons de l'idée qu'on ne saurait étudier pour lui-même le sens d'un segment de discours, mais seulement la relation entre segments de discours. On ne saurait saisir le sens de « Pierre a travaillé » : il n'est ni accessible ni observable en soi. Mais la tâche sera moins pénible de comparer l'énoncé avec un discours comme « Pierre a travaillé, il va donc réussir à son examen », de dire s'il y a ou non un rapport entre l'énoncé et le discours, et de s'interroger ensuite sur la nature de ce rapport.

On pourrait alors penser que notre démarche revient à décrire le sens d'un énoncé par ses « paraphrases », comme le fait Martin (1976). Il semblerait en effet que D soit une sorte de paraphrase de S lorsque nous disons que S évoque D, surtout lorsque nous disons que « Pierre est prudent » évoque « Il y a du danger donc Pierre prend des précautions ». Il y a en fait au moins deux différences entre notre démarche et la description paraphrastique des énoncés. En premier lieu, la relation de paraphrase a normalement pour termes deux énoncés simples alors que notre relation « évoquer » a pour termes un énoncé et un discours argumentatif au sens d'un *enchaînement* de deux énoncés. Ainsi, quand il s'agit de décrire le sens de « Pierre a travaillé », une description paraphrastique consisterait à indiquer les énoncés qui sont en relation de paraphrase avec cet énoncé, par exemple :

Pierre a étudié.

En revanche, nous décrivons le même énoncé en indiquant les enchaînements argumentatifs qu'il évoque, dont voici un exemple :

Pierre a travaillé donc il va réussir à son examen.

On verra plus loin pourquoi nous avons choisi les enchaînements argumentatifs, plutôt que les énoncés simples, comme instruments de description.

La seconde différence, plus importante que la précédente, est que la paraphrase est définie le plus souvent comme une relation de vérité<sup>4</sup> alors que la relation entre un énoncé et les discours argumentatifs qu'il évoque ne l'est pas. Ainsi, Martin (1976) définit la paraphrase en termes d'équivalence logique, en ce sens que X et Y sont en relation de paraphrase (l'un est paraphrase de l'autre) lorsqu'ils sont vrais en même temps, et faux en même temps (X est vrai si Y est vrai ; X est faux si Y est faux). De ce point de vue, si « Pierre a travaillé » et « Pierre a étudié » sont en relation de paraphrase, c'est que l'un est vrai si l'autre est vrai, et l'un est faux si l'autre est faux. La description paraphrastique d'un énoncé présuppose donc qu'on puisse déterminer les conditions qui rendent vrai l'énoncé à décrire, ou tout au moins dire s'il est vrai ou non dans une situation déterminée. Ce qui n'est pas le cas de la relation entre un énoncé et les discours argumentatifs qu'il évoque. Les conditions qui rendent vrai un énoncé n'ont rien à voir avec la possibilité des discours argumentatifs qu'il évoque. Comme on le verra sous peu, il y a des cas où deux énoncés, qui sont vrais en même temps et faux en même temps, évoquent pourtant des discours argumentatifs différents.

---

<sup>4</sup> D'autres définitions sont pourtant possibles. Qu'on songe par exemple à la relation entre « Je te demande de répondre » et « Réponds ! » qui, tout en pouvant être qualifiée de « paraphrastique », n'est de toute évidence pas une relation de vérité. Pour les diverses approches de la paraphrase, voir Fuchs (1982).

### **Quelques arguments en faveur de la conception discursive du sens**

Nous avons posé que le sens d'un segment de discours est constitué par l'articulation des argumentations qu'il évoque. Comment justifier ce choix ? Justifier une décision théorique au détriment d'une autre, c'est montrer les avantages de la première et les défauts de la seconde. Nous essaierons de montrer que la conception discursive du sens que nous défendons permet de comprendre et, mieux, d'expliquer, un grand nombre de faits ou d'observations dont on ne saurait rendre compte en se fondant sur d'autres conceptions. Nous prendrons pour cible la conception « vériconditionnelle » du sens, selon laquelle le sens d'un énoncé est décrit en termes de ses « conditions de vérité », conception qui a connu une grande faveur auprès des linguistes. Après avoir esquissé ses concepts de base, nous ferons apparaître les difficultés qu'elle soulève et montrerons que la conception discursive du sens permet justement d'éviter ces difficultés.

La conception « vériconditionnelle » du sens<sup>5</sup>, qui est largement acceptée en sémantique linguistique, présuppose une certaine décision selon laquelle il y a des objets tels que les individus, propriétés, relations, préexistant au langage et intelligibles indépendamment de lui. Dans cette perspective, la description sémantique d'un mot revient à savoir l'objet qu'il représente, celui auquel il permet de référer ; celle d'un énoncé consiste à savoir quel « état de choses » il décrit. Ainsi, le sens de l'énoncé :

(1) Jacques est fatigué.

---

<sup>5</sup> Notamment Cornulier (1985), Fauconnier (1976), Gazdar (1979), Levinson (1983), Martin (1992), Récanati (1993a), Sperber et Wilson (1989) adoptent cette conception. Pour un historique succinct, voir Récanati (1981).

est décrit en termes de l'état du monde dans lequel l'individu Jacques a la propriété d'être fatigué. Décrire sémantiquement le sens d'un énoncé revient également, toujours dans la même perspective, à connaître ses « conditions de vérité », conditions qui doivent être remplies pour qu'il soit vrai, ou c'est déterminer ce qui est représenté par lui et susceptible d'être vrai ou faux, c'est-à-dire la « proposition » qu'il exprime. On remarquera que ces trois expressions, sans être synonymes, sont fort apparentées : l'état de choses que décrit un énoncé est réalisé lorsque ses conditions de vérité sont remplies, et à ce moment-là la proposition qu'il exprime est vraie ; l'état de choses n'est pas réalisé lorsque les conditions de vérité ne sont pas satisfaites, et à ce moment-là la proposition est fautive. On prendra donc la liberté d'employer indifféremment les trois expressions pour désigner l'aspect le plus important du sens d'un énoncé tel qu'il est défini dans la conception ici discutée.

Telle qu'elle vient d'être exposée, la conception vériconditionnelle du sens a trois conséquences importantes. La première est que deux énoncés différents peuvent avoir le même sens, s'ils se trouvent avoir les mêmes conditions de vérité. Si, au moment où (1) est produit, quelqu'un dit à Jacques :

(2) Tu es fatigué.

ou si Jacques dit à quelqu'un ou se dit à lui-même :

(3) Je suis fatigué.

ou encore si, au lendemain du jour où (1) a été produit, je dis :

(4) Jacques était fatigué.

tous ces énoncés ainsi que bien d'autres du même type expriment la même proposition, dans la mesure où ils disent la même chose sur le monde. Ce qui revient à dire que les propositions sont paraphrasables à l'intérieur d'une langue donnée : avec des mots différents d'une langue donnée, on peut exprimer une même proposition. On peut en fait aller plus loin : une même proposition est traduisible dans différentes langues. Puisque c'est de la chose que l'on parle et non de l'expression utilisée pour la désigner, la proposition exprimée par (1) est identique à celle exprimée par :

(5) Jacques is tired.

Si l'on peut traduire une proposition dans n'importe quelle langue, c'est que, d'une certaine manière, la particularité concrète des mots que nous employons n'a pas d'importance. En somme, la paraphrase et la traduction ne changent rien à ce qui est dit, sauf à introduire une tonalité ou une couleur un peu différente, de petites modifications d'ordre stylistique.

La seconde conséquence est que deux énoncés d'une même phrase pourraient se voir attribuer des sens différents s'ils se trouvent ne pas avoir les mêmes conditions de vérité. C'est le cas des phrases « indexicales », qui contiennent des expressions comme « je » « ici » « maintenant » dont la référence est déterminée en situation. Soit la phrase :

(6) Je suis français.

D'une situation à l'autre, les énoncés de (6) expriment des propositions différentes : lorsque Jacques Chirac utilise cette phrase, l'énoncé qui en résulte exprime une certaine proposition  $p_1$  ; lorsque Helmut Kohl utilise la même phrase, l'énoncé qui en résulte exprime une autre proposition  $p_2$ . La proposition  $p_1$  est vraie et la proposition  $p_2$

est fausse. L'un des critères pour individualiser les propositions est justement fourni par le fait que deux propositions sont différentes s'il se peut que l'une soit vraie alors que l'autre est fausse. Il en va de même pour la phrase « Jacques est fatigué » sous-jacente à (1) dans la mesure où elle comporte un prédicat au présent de l'indicatif. Ainsi, lorsqu'elle est employée au moment  $t_1$  où Jacques est effectivement fatigué, l'énoncé qui en résulte exprime une proposition vraie ; lorsqu'elle est employée au moment  $t_2$ , différent de  $t_1$ , où Jacques n'est pas fatigué, l'énoncé qui en résulte exprime une proposition fausse. Il en ressort que, dans la mesure où les énoncés d'une phrase expriment des propositions différentes, il faut admettre qu'ils n'ont pas les mêmes conditions de vérité. Cela dit, il n'est pas absolument impossible que tous les énoncés d'une même phrase expriment une même proposition. C'est le cas par exemple des phrases mathématiques comme « 1 et 1 font 2 », dont tous les énoncés expriment une même proposition (il se trouve qu'elle est toujours vraie) ou « 1 et 1 font 3 », dont tous les énoncés expriment aussi une même proposition (il se trouve qu'elle est toujours fausse) ; c'est le cas aussi de certaines phrases comme « La neige est blanche » ou « La Terre tourne autour du Soleil » (tous les énoncés de chaque phrase expriment une même proposition, qui est d'ailleurs vraie, à moins d'être interprétés dans des « mondes possibles » différents du monde réel : dans certains mondes possibles, la neige pourrait ne pas être blanche, et la Terre pourrait ne pas tourner autour du Soleil).

Ce qui implique — troisième conséquence — que la proposition qu'exprime un énoncé se distingue de la signification linguistique de la phrase dont il serait une réalisation. Par définition, toute phrase garde une signification linguistique conventionnelle *constante*. La phrase (6) garde la même signification, qu'elle soit employé par Chirac ou Kohl, alors que ses énoncés expriment des propositions différentes. La proposition qu'expriment les énoncés d'une phrase, qui varie selon les situations, ne saurait donc être identifiée à la signification de la phrase, qui demeure constante dans quelque situation que la phrase soit employée.

Une parenthèse, à ce propos, sur le rapport entre la signification d'une phrase et la proposition que ses énoncés expriment. On pourrait penser que celle-là « détermine » celle-ci. Mais comment ? Une réponse est de dire que la signification d'une phrase est représentée comme une « fonction » des contextes dans les propositions : elle consiste à assigner, pour tout contexte, une valeur à l'énoncé de cette phrase dans ce contexte et cette valeur, c'est la proposition que l'énoncé exprime. La signification de la phrase « Je suis français » consisterait à assigner, lorsqu'elle est énoncée dans un certain contexte  $c_1$  (par exemple dans le contexte où c'est Jacques Chirac qui utilise la phrase), une certaine valeur  $v_1$  à l'énoncé de la phrase en  $c_1$  ; elle assignerait également, pour un autre contexte  $c_2$  (par exemple dans le contexte où c'est Helmut Kohl qui emploie la phrase), une autre valeur  $v_2$  à l'énoncé de la phrase en  $c_2$ . Cette vision de la signification, aussi attrayante qu'elle puisse paraître de prime abord, se heurte à une objection immédiate lorsqu'on suppose qu'il s'agit d'une fonction dont les variables n'ont pour domaine que l'ensemble des éléments situationnels (interlocuteurs, moments et lieux). Car, comme Récanati (1989a) le fait remarquer à juste titre, il ne suffit pas, pour assigner une valeur aux énoncés d'une phrase comme « J'ai acheté la photo de Doisneau », de déterminer qui parle à qui, quand et où, mais il faut en plus déterminer quel type de relation la préposition « de » marque. En effet, le syntagme « la photo de Doisneau » peut être compris de diverses manières (« la photo que Doisneau a prise », « la photo qui représente Doisneau », « la photo que Doisneau gardait chez lui », etc.). Il en ressort que, pour maintenir la thèse selon laquelle la signification d'une phrase est représentée comme une fonction, il faudrait admettre qu'une telle fonction comporte des variables qui ont pour domaine un ensemble plus vaste que l'ensemble des éléments situationnels.

La conception vériconditionnelle du sens ainsi esquissée se heurte immédiatement à un certain nombre de difficultés. Nous allons en exposer quelques-unes, et montrer que notre conception discursive du sens permet de les éviter.



La première difficulté est qu'il existe un grand nombre d'énoncés dont la fonction n'est pas de décrire la réalité. Le cas des énoncés non déclaratifs (impératifs, interrogatifs, etc.), qui ne sont de toute évidence ni vrais ni faux, est l'exemple le plus frappant. Prenons pour exemple les énoncés interrogatifs<sup>6</sup>. Les énoncés interrogatifs, lorsque ce sont des « yes-no questions » et non des questions dites « rhétoriques », n'ont pas de condition de vérité, en ce sens qu'ils ne sont pas susceptibles d'être vrais ou faux (ils ont plutôt des « conditions d'emploi »). Soit un énoncé P. Une question non-rhétorique de la forme « Est-ce que P ? » manque tout simplement de condition de vérité. C'est le cas par exemple de (7) :

(7) Est-ce que Becker battra Lendl ?

Il est dénué de sens de se demander si l'énoncé (7) est vrai ou faux. On ne saurait donc décrire son sens dans une sémantique vériconditionnelle.

Du point de vue discursif en revanche, on peut faire apparaître certaines propriétés des énoncés interrogatifs. Ainsi, (7) évoque, dans une certaine situation, des argumentations mettant en doute la victoire de Becker, telles que (8) ci-dessous :

(8) J'ai des doutes sur la victoire de Becker : est-ce qu'il battra Lendl ?

En revanche, le même énoncé n'évoque pas, dans la même situation, un discours assurant la victoire de Becker, comme le suivant :

(9) Je n'ai pas de doute sur la victoire de Becker : est-ce qu'il battra Lendl ?

---

<sup>6</sup> On trouvera une discussion plus détaillée dans Anscombe et Ducrot (1983). Les exemples (7) à (9) sont empruntés à Anscombe (1995).

De façon générale, les énoncés interrogatifs non rhétoriques de la forme « Est-ce que P ? » évoquent les discours argumentatifs du même type que ceux qu'évoque la négation de P. Plus précisément, les seconds termes des discours argumentatifs qu'évoque « Est-ce que P ? » sont analogues à ceux des discours qu'évoque la négation de P (le second terme du discours « J'ai des doutes sur la victoire de Becker : est-ce qu'il battra Lendl ? » et celui du discours « J'ai des doutes sur la victoire de Becker : il ne battra pas Lendl » sont analogues).

On objectera qu'il faut distinguer les conditions de vérité d'un énoncé et la proposition qu'il exprime, et qu'un énoncé interrogatif, tout en manquant de condition de vérité, exprime néanmoins une proposition, certes non pas au niveau superficiel mais profond de l'analyse. En effet, Searle (1969) suppose que la même proposition est exprimée par les énoncés :

- (10) Jean fume beaucoup.
- (11) Jean fume-t-il beaucoup ?
- (12) Fume beaucoup, Jean !
- (13) Plût au ciel que Jean fumât beaucoup !

De même que (11) exprime une proposition, dira-t-on, (7) exprimerait une proposition. A quoi nous répondrons qu'une telle analyse des énoncés interrogatifs n'est d'aucun secours pour déterminer les discours argumentatifs qu'ils évoquent. Selon cette analyse, l'énoncé « Est-ce que Becker battra Lendl ? » exprimerait une proposition identique à celle exprimée par l'énoncé « Becker battra Lendl », proposition qui est vraie si et seulement si Becker bat Lendl. L'ennui (pour les amis de Searle et non pour nous) est que de cette proposition exprimée on doit déduire la possibilité de discours que cet énoncé interrogatif n'évoque justement pas : les seconds termes des discours argumentatifs qu'évoque « Est-

ce que P ? » sont, on s'en souvient, analogues à ceux des discours qu'évoque la négation de P. Ce qu'on pourrait traduire en termes searliens en disant que les discours argumentatifs qu'évoque l'énoncé « Est-ce que Becker battra Lendl ? » sont des discours fondés sur la proposition logiquement contradictoire (!) à celle qu'il est censé exprimer. De là résulte que la thèse selon laquelle un énoncé interrogatif exprime une proposition amène à des résultats empiriquement inadmissibles.

Un autre exemple d'énoncés qui n'ont pas de condition de vérité, est fourni par le cas des énoncés déclaratifs où figure un adjectif « subjectif » (« beau », « bon », etc.), qui est particulièrement gênant pour la conception vériconditionnelle du sens<sup>7</sup>. Il n'est pas question de définir ce que sont les adjectifs subjectifs<sup>8</sup> ; notre terminologie est d'ailleurs absolument arbitraire. Notre propos est de montrer qu'un grand nombre d'adjectifs sont réfractaires à toute analyse vériconditionnelle. Considérons les énoncés :

- (14) Pierre est intelligent.
- (15) Marie est belle.
- (16) Cet hôtel est agréable.
- (17) Ce film est intéressant.

Pour pouvoir dire que ces énoncés, et bien d'autres de même nature également, expriment des propositions susceptibles de vérité et de fausseté, il faudrait pouvoir déterminer à quelles conditions Pierre, Marie, un hôtel, un film, doivent satisfaire pour qu'on puisse dire d'eux respectivement (14) à (17). Or, on voit mal comment définir ces conditions<sup>9</sup>. Pour pouvoir dire que les prédicats « être intelligent », « être beau », « être agréable », « être

---

<sup>7</sup> Pour le développement qui suit, nous avons tiré profit de Ducrot (1986), (1995a).

<sup>8</sup> Pour une vue d'ensemble, on peut se reporter à Kerbrat-Orecchioni (1980), Kleiber (1987).

<sup>9</sup> La même critique semble sous-jacente à plusieurs dialogues de Platon. Voir notamment *Lachès* (« courage »), *Charmide* (« sagesse »), *Hippias Majeur* (« beauté »).

intéressant » désignent respectivement les propriétés d'être intelligent, beau, agréable, intéressant, il faudrait admettre que ces propriétés préexistent au langage et sont intelligibles indépendamment de lui. Mais qui pourrait *prouver*, sans se contenter de le poser, qu'elles existent ? La conception vériconditionnelle du sens ne saurait décrire le sens des énoncés (14) à (17).

On nous objectera qu'il n'est pas question de prouver que ces propriétés existent réellement parce qu'il ne s'agit pas d'une hypothèse susceptible d'être vérifiée ou falsifiée, mais d'une décision théorique. Pour décrire le sens des énoncés (14) à (17), il suffit, dira-t-on, de faire *comme si* les propriétés d'être intelligent, beau, etc. existaient réellement. A quoi nous répondrons que cela ne nous apprend rien sur les prédicats *linguistiques* « être intelligent », « être beau », etc. Pourrait-on seulement espérer approfondir notre connaissance de la langue en disant que le mot « intelligent » signifie la propriété réelle d'être intelligent ? Nous voyons mal dans quelle mesure cette vérité de La Palice ferait progresser la sémantique linguistique.

Cette difficulté devient un argument en notre faveur. Tout en étant incapable de déterminer dans quelles conditions les quatre énoncés sont vrais, on peut parfaitement dire quels discours ils servent à construire et quels autres non. Ainsi, (14) peut servir à construire des discours comme, notamment :

Pierre est intelligent. Il pourra donc résoudre le problème.

mais non (au moins dans des situations banales) :

Pierre est intelligent. Il ne pourra donc pas résoudre le problème.

De même, on peut construire, avec (15) à (17), respectivement des discours tels que, entre autres :

Marie est belle : elle séduira donc les hommes.

Cet hôtel est agréable : tu pourras donc y dormir tranquillement.

Ce film est intéressant : il aura donc un grand succès.

et on ne peut pas (dans des situations banales) :

Marie est belle : elle ne séduira donc pas les hommes.

Cet hôtel est agréable : tu ne pourras donc pas y dormir tranquillement.

Ce film est intéressant : il n'aura donc pas un grand succès.

On remarquera que la même démarche vaut pour les mots apparemment plus objectifs comme « travailler ». On peut avoir l'impression que l'énoncé :

Pierre a travaillé.

a des conditions de vérité nettes, en tout cas plus faciles à déterminer que celles d'un énoncé comme « Pierre est intelligent ». Mais à y réfléchir bien, on se rend compte que cette facilité est trompeuse. Qu'est-ce que Pierre doit avoir fait pour que l'on puisse dire, ou nier, qu'il a travaillé ? Or, il est plus difficile de répondre à cette question qu'à une autre, celle de savoir quels discours cet énoncé sert à construire. On répondra sans trop de peine qu'il évoque, entre autres, les discours :

Pierre a travaillé. Il va donc être fatigué.

Pierre a travaillé. Il va donc réussir à son examen.

Et on pourrait multiplier les exemples.

Un troisième et dernier exemple d'énoncés qui n'ont pas de conditions de vérité est fourni par les cas où les conditions de vérité de certains énoncés sont déterminées par les discours argumentatifs qu'ils évoquent, et non l'inverse. Toute description vériconditionnelle des énoncés présuppose que l'on puisse *d'abord* déterminer les conditions de vérité pour un énoncé. Or, il se fait que l'on ne peut déterminer les conditions de vérité de certains énoncés qu'*après* avoir déterminé les discours argumentatifs qu'ils évoquent. Voici un exemple emprunté à Anscombe (1995). La combinaison de « presque » avec une expression numérique X (« presque 10 francs », « presque 3 heures », etc.) est souvent ambiguë en ce sens que sans indication complémentaire il est impossible de déterminer si l'indication numérique visée est « un peu plus de X » ou « un peu moins de X ». C'est le cas par exemple de l'énoncé :

(18) Le parti communiste est presque à 10% dans les derniers sondages.

Rien ne permet ici de favoriser l'une ou l'autre des deux lectures possibles de « presque 10% », à savoir « un peu plus de 10% » et « un peu moins de 10% ». Ce qui revient à dire que les conditions de vérité de (18) restent indéterminées. Il est clair, dans ces conditions, que la sémantique vériconditionnelle ne saurait décrire le sens de (18) tel quel. Or, il se fait que les discours argumentatifs qu'évoque le même énoncé servent à combler cette lacune. Supposons que l'énoncé (18) évoque un discours comme le suivant :

(19) Le parti communiste perd des voix : autrefois à 21%, il est presque à 10% dans les derniers sondages.

Par le biais de la conclusion « Le parti communiste perd des voix », on parvient à comprendre « presque 10% » comme ayant la valeur informative de « un peu en dessus de 10% » et, du même coup, à déterminer les conditions de vérité de l'énoncé. Cette observation est d'ailleurs d'autant mieux complétée que les conditions de vérité de l'énoncé (18) varient en fonction des discours argumentatifs qu'il évoque. Soit un second discours :

(20) Le parti communiste gagne du terrain : autrefois à 5%, il est presque à 10% dans les derniers sondages.

La conclusion donnée en (20) favorise, pour l'expression « presque 10% », la lecture informative « un peu en dessous de 10% », ce qui implique que les conditions de vérité de l'énoncé (18) sont différentes selon qu'on voit cet énoncé à travers le discours (19) ou le discours (20).

La seconde difficulté de la conception vériconditionnelle est qu'il y a des cas où deux énoncés ont les mêmes conditions de vérité et où pourtant ils ne sont pas compris de la même manière. Soit deux énoncés :

(21) Pierre a un peu mangé.

(22) Pierre a peu mangé.

En termes factuels, (21) et (22) désignent le même état du monde, le fait que Pierre a mangé une certaine quantité — sans doute faible — de nourriture. Ils ont donc les mêmes conditions de vérité et expriment la même proposition. Cela amènerait à croire, dans la conception vériconditionnelle du sens, qu'ils ont à peu près le même sens. Or, ils sont en fait compris de manière différente, même s'il est difficile de dire, en termes de

conditions de vérité, en quoi consiste la différence. Un autre exemple est fourni par le comparatif d'égalité<sup>10</sup>. Considérons les deux énoncés :

(23) Paul est aussi grand que Marie.

(24) Paul a la même taille que Marie.

Si l'on tente de décrire (23) et (24) en termes factuels, on doit admettre qu'ils ont les mêmes conditions de vérité : l'un et l'autre sont vrais si et seulement si la taille de Paul est égale à celle de Marie. Cela amènerait à croire, du point de vue vériconditionnel, qu'ils ont à peu près le même sens. Or, il est facile de sentir qu'il y a entre les deux énoncés une différence sémantique, aussi subtile qu'elle soit. (On a tort de croire que la différence entre (23) et (24) tient au fait que le premier indique que Paul et Marie sont grands alors que ce n'est pas le cas du second. Car, l'adjectif « grand » étant le terme non marqué de l'opposition « grand » / « petit », il est facile d'envisager des situations où on peut dire « Marie est petite, et Paul est aussi grand qu'elle ».) Il en va de même pour des couples d'énoncés comme « Il est 8 heures » et « Il n'est que 8 heures », « Pierre est quelquefois violent » et « Pierre est rarement violent », et on pourrait multiplier les exemples. Dans tous les cas, il faut reconnaître que la conception vériconditionnelle du sens amène à croire que deux énoncés ont à peu près le même sens alors qu'ils ne sont pas compris de la même manière.

Signalons au passage que les considérations qui viennent d'être exposées peuvent également valoir pour mettre en doute la conception inférentielle du sens des énoncés (cf. Kayser 1997, Renaud 1996), selon laquelle le sens d'un énoncé s'exprime par l'ensemble des inférences qu'il autorise, en ce sens qu'il y a inférence de X à Y lorsqu'il est impossible que X soit vrai et Y faux. On dira par exemple que « Pierre a acheté une

---

<sup>10</sup> Voir à ce sujet Ducrot (1980a), Anscombe et Ducrot (1983).



voiture » s'infère de « Pierre a acheté une Toyota » (le premier est inférence du second). Dans cette perspective, le sens de « Pierre a un peu mangé » s'exprimerait par l'ensemble des inférences qu'il autorise. Le sens de « Pierre a peu mangé » s'exprimerait également par l'ensemble des inférences qu'il autorise. L'ennui (pour les tenants de cette conception et non pas pour nous) c'est que les deux ensembles sont exactement identiques. De « Pierre a un peu mangé » on peut inférer « Pierre a mangé », qu'on peut aussi inférer de « Pierre a peu mangé », et ainsi de suite. Cela amène à dire, si l'on définit le sens d'un énoncé comme l'ensemble des inférences qu'il autorise, que les deux énoncés ont le même sens.

Notre conception discursive du sens peut, cette fois aussi, faire l'affaire. « Pierre a un peu mangé » et « Pierre a peu mangé » ont beau avoir les mêmes conditions de vérité, ils évoquent des discours différents selon les situations. Supposons d'abord que, Pierre ayant subi une opération chirurgicale, on me demande des nouvelles de sa santé. Si l'on admet que l'appétit est signe de bonne santé, on conçoit très bien pour « Pierre a un peu mangé », dans la situation qui vient d'être décrite, la possibilité de construire un discours comme :

(25) Pierre a un peu mangé : il ira donc mieux.

mais non pas un discours comme :

(26) Pierre a un peu mangé : il n'ira donc pas mieux.

Toujours dans la même situation, on peut construire avec « Pierre a peu mangé » un discours comme :

(27) Pierre a peu mangé : il n'ira donc pas mieux.

mais non pas un discours comme :

(28) Pierre a peu mangé : il ira donc mieux.

Soit maintenant une deuxième situation : Pierre est obèse (ou diabétique) et suit un régime. Cette fois-ci, « Pierre a un peu mangé » évoque des discours comme (26) mais non pas (25), et « Pierre a peu mangé » sert à construire des discours comme (28) mais non pas (27).

La conception discursive du sens permet également d'opposer « Paul est aussi grand que Marie » et « Paul a la même taille que Marie », ce qu'on ne saurait faire dans la conception vériconditionnelle du sens. Supposons d'abord que, Marie ayant pu atteindre un objet situé en haut d'une bibliothèque, on veuille montrer que Paul aussi le pourra. Dans cette situation, « Paul est aussi grand que Marie » évoque le discours :

Paul le pourra aussi : il est aussi grand que Marie.

« Paul a la même taille que Marie » sert également à construire le discours :

Paul le pourra aussi : il a la même taille que Marie.

Soit maintenant une deuxième situation. C'est Paul qui a atteint l'objet, et on veut montrer que Marie en sera également capable. Dans cette situation, « Paul est aussi grand que Marie » ne sert pas à construire :

Marie le pourra aussi : Paul est aussi grand qu'elle.

En revanche, « Paul a la même taille que Marie » évoque dans la même situation :

Marie le pourra aussi : Paul a la même taille qu'elle.

Il en ressort que « Paul est aussi grand que Marie » a des contraintes discursives propres, qui ne sont pas imposées à « Paul a la même taille que Marie ».

Un autre argument en faveur de la conception discursive du sens est tiré du fait qu'il y a des cas où un énoncé exprime en quelque sorte deux propositions contradictoires, de sorte que son sens ne saurait être décrit en termes de ses conditions de vérité. C'est le cas par exemple des énoncés contenant « peut-être »<sup>11</sup>. Soit un énoncé assertif  $P$ . Supposons qu'il exprime, à un certain niveau d'interprétation au moins, une certaine proposition  $p$ . La combinaison de  $P$  avec « peut-être » laisse ouverte, d'un point de vue propositionnel, la double possibilité de la vérité de  $p$  et de sa fausseté,  $\neg p$ . Autrement dit, l'énoncé  $P$  + « peut-être » exprime à la fois les propositions  $p$  et  $\neg p$ . Signalons au passage qu'on aurait tort de croire que  $P$  + « peut-être » indique que la proposition  $p$  a plus de chance d'être vraie que d'être fausse (à supposer qu'il y ait sens à s'exprimer de la sorte). Une telle description de  $P$  + « peut-être » est discréditée par la possibilité même du dialogue suivant :

A : — Il y a un problème. Je n'ai pas beaucoup d'essence dans la voiture, et j'aurai peut-être un long voyage à faire en voiture.

---

<sup>11</sup> Le développement qui suit s'inspire de Anscombe (1989), (1991), (1995). Les exemples sont empruntés à Anscombe (1991).

B : — Pas de problème. Si tu dois partir, je te fais le plein, sinon, ce n'est pas la peine.

Si la parole de A indiquait qu'il a plus de chance de partir que de ne pas partir, il n'y aurait pas de sens pour B à parler de deux branches de l'alternative. Ce qui rend plus plausible l'idée que l'énoncé P + « peut-être » exprime à la fois  $p$  et  $\neg p$ . Pour illustrer maintenant ce point, considérons l'énoncé :

(29) Pierre viendra peut-être dîner ce soir.

Si l'on admet que l'énoncé « Pierre viendra dîner ce soir » exprime une certaine proposition  $v$ , on doit aussi admettre que (29) exprime à la fois les propositions  $v$  et  $\neg v$ ,  $v$  étant vrai si et seulement si Pierre vient dîner le soir du jour où (29) est énoncé. Il en ressort que le sens de cet énoncé ne saurait être décrit dans une sémantique vériconditionnelle.

En revanche, on peut faire apparaître sans peine certaines caractéristiques de P + « peut-être ». Nous dirons qu'un énoncé de cette structure évoque les discours argumentatifs du même type que ceux qu'évoque P, et non pas la négation de P. Ce qu'on pourrait exprimer en termes propositionnels en disant que les discours argumentatifs qu'évoque P + « peut-être » se fondent sur la proposition  $p$  et non pas sur la proposition  $\neg p$ . Ainsi, lorsqu'il est admis par les interlocuteurs qu'il convient de mettre un couvert de plus s'il y a un invité supplémentaire, et de le retirer si ce n'est pas le cas, (29) évoque des discours argumentatifs tels que, notamment, le suivant :

(30) Mets un couvert de plus : Pierre viendra peut-être dîner ce soir.

On remarquera qu'il est du même type que les discours argumentatifs qu'évoque l'énoncé « Pierre viendra dîner ce soir » (celui-ci évoque entre autres « Mets un couvert de plus : Pierre viendra dîner ce soir »). Par contre, l'énoncé (29) n'évoque pas le discours suivant, qui est du même type que ceux qu'évoque « Pierre ne viendra pas dîner ce soir » :

(31) Retire un couvert : Pierre viendra peut-être dîner ce soir.

Ce qu'on ne pourra jamais comprendre dans le cadre d'une sémantique vériconditionnelle. En effet, dans la mesure où (29) exprime à la fois  $v$  et  $\neg v$ , on sera amené à croire qu'il évoque à la fois (30), fondé sur  $v$ , et (31), fondé sur  $\neg v$ .

Un dernier argument, invoqué moins pour mettre en doute la description vériconditionnelle des énoncés au profit de la nôtre que pour souligner leurs différences, est tiré du fait qu'il y a des énoncés tels que la possibilité de discours argumentatifs qu'ils évoquent est l'inverse de celle prévisible des proposition qu'ils expriment. C'est le cas notamment des énoncés contenant « presque » ou « à peine »<sup>12</sup>. Soit un énoncé P, dont on supposera qu'il exprime une proposition  $p$ . Du point de vue propositionnel, la combinaison de P avec « presque » (notée comme P + « presque ») implique que la proposition  $p$  n'est pas vraie. Dans ces conditions, si l'on suppose que les discours argumentatifs qu'évoque un énoncé se fondent sur la proposition que cet énoncé exprime, on sera amené à croire que les discours argumentatifs qu'autorise P + « presque » sont des discours fondés sur la proposition  $\neg p$ . En fait, ce n'est pas le cas. Que l'on considère :

---

<sup>12</sup> Voir à ce sujet Ducrot (1980a). Les exemples sont empruntés à Anscombe (1991).

(32) J'ai presque fini de rédiger mon article.

J'ai beau dire « presque », (32) implique que je n'ai pas encore fini de rédiger mon article, aussi tôt que la rédaction soit présumée se terminer. Si l'on admet que l'énoncé « J'ai fini de rédiger mon article » exprime une certaine proposition  $f$ , alors l'on doit aussi admettre que (32) exprime la proposition  $\neg f$ . On pourrait alors penser que les discours argumentatifs qu'évoque (32) sont des discours fondés sur la proposition  $\neg f$ . En réalité, ce sont des discours fondés sur la proposition  $f$ . Ce que l'on vérifiera sur des exemples. L'énoncé (32) évoque des discours argumentatifs tels que le suivant :

(33) Tu n'auras pas à attendre longtemps mon article : j'ai presque fini de le rédiger.

On s'aperçoit qu'il est fondé sur la proposition  $f$ , dans la mesure où « Tu n'auras pas à attendre longtemps mon article » est compris comme enchaîné à un énoncé qui serait du type « J'ai fini de rédiger mon article ». En revanche, l'énoncé (32) n'évoque pas le discours suivant :

(34) Tu vas devoir attendre mon article : j'ai presque fini de le rédiger.

Et pourtant il est fondé sur la proposition  $\neg f$ , dans la mesure où « Tu vas devoir attendre mon article » est compris comme enchaîné à un énoncé qui serait du type « Je n'ai pas fini de rédiger mon article ».

La situation inverse apparaît avec « à peine ». Si l'on admet que l'énoncé P exprime une proposition  $p$ , alors on doit aussi admettre que la combinaison de P avec « à peine » (notée

$P + \ll \text{à peine} \gg$ ) exprime également la proposition  $p$ . On pourrait alors s'attendre à ce que les discours argumentatifs qu'évoque l'énoncé  $P + \ll \text{à peine} \gg$  soient fondés sur la proposition  $p$  et non pas  $\neg p$ . Or, il n'en est rien. Ce sont en fait des discours fondés sur la proposition  $\neg p$ . Soit l'énoncé :

(35) J'ai à peine fini de rédiger mon article.

(35) implique que j'ai effectivement fini la rédaction, aussi peu que soit le temps qui s'est écoulé depuis. Si l'énoncé « J'ai fini de rédiger mon article » exprime une proposition  $f$ , alors (35) exprime également la même proposition. On pourrait alors penser que (35) évoque des discours argumentatifs fondés sur cette proposition et non pas ceux fondés sur la proposition  $\neg f$ . Mais c'est l'inverse qui apparaît. Il évoque par exemple des discours comme le suivant :

(36) Tu vas devoir attendre mon article : j'ai à peine fini de le rédiger.

On s'aperçoit qu'il est fondé sur la proposition  $\neg f$ , dans la mesure où « Tu vas devoir attendre mon article » est compris comme justifié par un énoncé qui serait du type « Je n'ai pas fini de rédiger mon article ». En revanche, l'énoncé (35) interdit le discours suivant :

(37) Tu n'auras pas à attendre longtemps mon article : j'ai à peine fini de le rédiger.

Et pourtant il est fondé sur la proposition  $f$ , dans la mesure où « Tu n'auras pas à attendre longtemps mon article » est interprété comme justifié par un énoncé qui serait du type « J'ai fini de rédiger mon article ».

### Quelques distinctions

Après ces remarques préliminaires, il convient de faire un certain nombre de distinctions pour mieux caractériser l'argumentation telle que nous l'avons définie. On introduira d'abord une distinction entre argumentation *normative* et argumentation *transgressive*<sup>13</sup>. On appellera « normative » toute argumentation qui, composée de deux termes, présente l'enchaînement de ces termes comme « normal », « attendu » (nous représenterons par la suite le terme de départ par la lettre A et le second terme par B). Sont normatives les argumentations comme :

Il fait beau : allons nous promener.

Pierre a travaillé, il va donc être fatigué.

En revanche, les argumentations comme

Il fait beau, restons quand même à la maison.

Pierre a travaillé, pourtant il n'est pas fatigué.

ne sont pas normatives (elles peuvent être « transgressives », comme on le verra sous peu).

---

<sup>13</sup> La terminologie est de Marion Carel (séminaire 1997-1998, E.H.E.S.S.).



De cette première caractérisation de l'argumentation normative résulte que le terme « argumentation normative » désigne un grand nombre de discours de nature différente. Nous allons essayer de les délimiter en faisant apparaître toutes les éventualités. En premier lieu, la relation qui existe entre A et B dans l'argumentation normative est une relation très générale qui englobe bien des cas : ceux où A a pour fonction déclarée de faire admettre B (c'est ce qui correspond le mieux à l'emploi habituel du mot « argumentation », qui sert à désigner un acte) ; ceux où A est censé montrer le caractère admissible, vraisemblable, légitime, de B ou de l'énonciation de B ; ceux où il y a, entre A et B, une simple relation de cause à conséquence.

En second lieu, l'ordre de A et de B n'étant pas pertinent, on peut avoir deux cas. D'une part, on peut avoir des discours où B suit A :

Il fait mauvais : je reste à la maison.

Paul a beaucoup travaillé : il va réussir à l'examen.

C'est cher : tu ne devrais pas l'acheter.

D'autre part, on peut avoir des discours où B précède A :

Paul doit être heureux : il a gagné à la loterie.

Il faut sortir : il fait beau.

Tu ne te ruineras pas : ça ne coûte que 100F.

En troisième lieu, ni A ni B ne sont nécessairement des énoncés de forme assertive. Il est possible que B soit de forme impérative :

Il est tard : dépêche-toi!

Ne touche pas ! c'est sale.

Il y a aussi la possibilité de prendre pour premier terme un énoncé interrogatif. Anscombe et Ducrot (1981) rassemblent des observations de ce genre. Nous leur empruntons les exemples suivants :

C'est un peu idiot d'abandonner ton poste. Est-ce que tu pourras trouver mieux à Lyon?

Tu ne devrais pas quitter ton appartement. Est-ce que le quartier te déplaît vraiment ?

En quatrième et dernier lieu, le lien entre A et B peut être exprimé par un des morphèmes spéciaux appelés souvent « connecteurs argumentatifs »<sup>14</sup>, tels que « donc », « par conséquent », « alors », « car », « puisque », etc. Le connecteur « donc » fait de l'énoncé qui le précède le lieu de la présentation du premier terme d'une argumentation normative dont le second est donné par l'énoncé suivant (« A donc B »). La situation est inverse dans les cas de « car » et de « puisque » (« B car A », « B puisque A »). Cela dit, deux remarques s'imposent. La première est que si nous disons que ces connecteurs peuvent en commun servir à former une argumentation normative, cela ne signifie certainement pas qu'ils soient synonymes et toujours interchangeables. Car il est évident que chacun d'entre eux a une multitude d'utilisations dans le discours ; il suffit pour s'en convaincre de consulter les dictionnaires. Prenons pour exemple « donc »<sup>15</sup>. Il est clair que ce connecteur a beaucoup d'autres fonctions que de marquer un lien argumentatif. Ainsi, il peut servir à renforcer une interrogation (« Où est-il donc ? »), à marquer la reprise après une digression

---

<sup>14</sup> Pour une vue d'ensemble, on se reportera à Roulet *et al.* (1985). Sur les études de détail consacrées à l'un ou l'autre des connecteurs, voir *infra*.

<sup>15</sup> Cf. Culioli (1990).

(« Tu disais donc que... »), pour ne citer que ces emplois (notre propos n'étant pas d'étudier le mot français « donc » en lui-même, nous laisserons de côté toutes les questions liées à la classification de ses emplois, du genre : combien de catégories distinguer ? sur quel critère ? quelle description générale proposer ? etc.). Il en va de même pour les autres connecteurs<sup>16</sup>. Si ces connecteurs peuvent néanmoins être appelés « argumentatifs », c'est seulement dans la mesure où ils servent, dans certains de leurs emplois, à marquer un lien argumentatif. La seconde des deux remarques annoncées plus haut, concernant les connecteurs argumentatifs, c'est que la présence de l'un ou l'autre d'entre eux n'est nullement indispensable pour établir une argumentation normative : l'aspect argumentatif d'un discours peut souvent rester implicite, sans qu'aucun des connecteurs argumentatifs intervienne. C'est le cas de la plupart des exemples que nous avons donnés plus haut. De toutes ces remarques il résulte deux choses : d'une part, un discours comportant un connecteur comme « donc » n'est pas nécessairement une argumentation normative ; d'autre part, une argumentation normative ne comporte pas nécessairement un connecteur comme « donc ». La présence d'un connecteur n'est ni condition suffisante, ni condition nécessaire pour l'existence d'une argumentation normative, mais seulement un indice pour la reconnaître.

Après qu'on a parcouru les différents modes de réalisation de l'argumentation normative, une question surgit aussitôt : qu'est-ce qui permet de regrouper des discours aussi variés que les précédents sous la seule appellation d'« argumentation normative » ? Autrement dit, qu'est-ce qu'il y a de commun à tous ces discours ? Il y a deux raisons à ce regroupement. La première est qu'il y a une certaine mise en relation de deux termes commune pour tous ces discours. Si nous disons que les discours :

---

<sup>16</sup> Pour les connecteurs de cause (ou d'explication), voir Groupe  $\lambda$ -1 (1975), Ducrot (1983b), Anscombe (1984). Pour les connecteurs de concession, voir Moeschler et Spengler (1981), Anscombe (1983), (1985), Martin (1987).

Pierre est malade donc il ne peut pas travailler.

Pierre ne peut pas travailler parce qu'il est malade.

relèvent tous deux de l'argumentation normative, c'est que la relation qui existe entre « Pierre est malade » et « il ne peut pas travailler » dans le premier discours nous semble du même type que la relation qui existe entre les mêmes segments utilisés dans le second discours, relation qui présente l'enchaînement des deux segments comme tout à fait normal. Ce qu'on pourra mieux comprendre en comparant ces discours avec des discours comme :

Pierre est malade pourtant il travaille.

Bien qu'il soit malade, Pierre travaille.

que nous appellerons « transgressifs » (voir ci-après), qui présentent l'enchaînement des deux segments « Pierre est malade » et « il travaille » comme anormal. Pour être plus rigoureux, nous proposons la définition suivante : l'enchaînement D (A+connecteur+B) est normatif si admettre cet enchaînement c'est aussi admettre le discours D' tel que « étant donné que A, il est normal que B » ou « vu que A, il est normal que B ». On remarquera qu'il s'agit d'une définition *discursive*, fondée sur une sorte de test par paraphrase, le mot « normal » étant à l'intérieur du discours D' et non pas du ressort du métalangage du linguiste.

Cela dit, il faut bien voir que les deux termes mis en relation dans une argumentation normative ne sont pas des *informations* véhiculées par deux énoncés, par exemples deux *propositions* exprimées par deux énoncés, mais deux *segments de discours* au sens le plus étroitement grammatical du terme. Nous disons que l'argumentation normative « Pierre est malade donc il ne peut pas travailler » présente l'enchaînement des deux termes

« Pierre est malade » et « il ne peut pas travailler » comme normal. Cela ne signifie pas qu'elle mette en relation les deux informations véhiculées par ces segments, les propositions exprimées par eux. Nous voulons dire par là que l'argumentation met en relation les deux segments, considérés en eux-mêmes, d'une manière normative. Nous reviendrons plus loin longuement et abondamment sur ce sujet.

La seconde des deux raisons annoncées pour lesquelles nous regroupons sous le nom d'« argumentation normative » un grand nombre de discours apparemment hétérogènes, c'est qu'ils peuvent satisfaire en commun les exigences méthodologiques de notre description sémantique. On se rappelle que si nous avons besoin de discours argumentatifs, c'est pour décrire sémantiquement des segments de discours. En effet, la description sémantique d'un segment de discours consiste, selon nous, à indiquer les argumentations qu'il évoque. Or, il arrive souvent qu'un même segment de discours évoque divers discours de structure syntaxique différente. Ainsi, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'énoncé :

Pierre est malade.

évoque un discours comme :

Pierre est malade donc il ne peut pas travailler.

et en même temps bien d'autres, comme le suivant :

Pierre ne peut pas travailler car il est malade.

Rien n'interdit de dire que l'énoncé évoque ces deux discours au même titre l'un que l'autre. Il nous importe peu qu'ils aient des structures syntaxiques différentes. Tout ce

que nous exigeons, c'est qu'ils soient évoqués par un même segment de discours. Rien d'étonnant alors à ce que bien des structures syntaxiques différentes (« donc », « car », etc.), puissent servir à construire les discours normatifs. (La même remarque vaut, *mutatis mutandis*, pour l'argumentation « transgressive » — on voudra bien s'en souvenir.)

Une remarque sur la notation de l'argumentation normative. Nous utiliserons la notation <A DONC B> (à ne pas confondre avec « A donc B » où il s'agit du mot français « donc ») pour représenter l'argumentation abstraite réalisable par tout discours normatif réel mettant en relation deux termes A et B. L'argumentation normative <A DONC B> peut être réalisée par l'une ou l'autre des structures syntaxiques déjà mentionnées, aussi bien que par beaucoup d'autres. Ainsi, l'argumentation abstraite :

<Pierre est malade DONC il ne peut pas travailler>

peut être réalisée par des discours réels aussi variés que :

Pierre est malade donc il ne peut pas travailler.

Pierre ne peut pas travailler parce qu'il est malade.

La maladie de Pierre l'empêche de travailler.

A cause de sa maladie Pierre ne peut pas travailler.

etc.

Un dernier mot sur le caractère indécomposable de l'argumentation normative. Nous soutiendrons, à la suite de Carel (1992), (1994), (1995a), (1995b), que l'argumentation normative est un objet premier, irréductible à d'autres objets élémentaires, contrairement à ce qu'on pourrait croire. En effet, argumenter c'est, selon la conception usuelle de cette

activité<sup>17</sup>, présenter *d'abord* à l'auditeur une affirmation constituant un argument, qu'il peut admettre ou rejeter, et prétendre *ensuite*, au cas où elle est admise, qu'elle oblige (ou au moins conduit) à accepter une certaine conclusion. De ce point de vue, le locuteur de « Il fait beau : Paul doit être content » aurait pour tâche d'affirmer d'abord l'existence d'un beau temps, pour en tirer ensuite la conclusion qu'elle rend vraisemblable le contentement de Paul. Cela revient à dire qu'il y a au moins deux objets *distincts* dans l'argumentation : argument et conclusion. En parlant d'objets distincts, on entend deux objets individuels, compréhensibles *indépendamment l'un de l'autre*. Aussi ancrée soit-elle dans la tradition, cette vision de l'argumentation ne va pas de soi. L'observation des faits montre que l'enchaînement argumentatif construit une représentation *unique*, indécomposable et ce, en vertu de l'interaction sémantique entre deux segments dont il se compose, telle que l'un est compris à travers l'autre.

Nous allons d'abord montrer que le premier segment d'un enchaînement argumentatif est compris à travers le second segment. Considérons le discours suivant<sup>18</sup> :

(38) Il est tard : le train doit être là.

A première vue, on est tenté de dire que le segment « Il est tard » a en soi un sens complet (représentation d'une heure avancée, par exemple) indépendamment du segment « le train doit être là » qui, de son côté, a également un sens complet (représentation de la présence d'un train, par exemple) indépendamment du premier. Or, les choses ne sont pas aussi simples. Comparons (38) avec le discours (39) ci-dessous :

---

<sup>17</sup> Cette conception nous semble sous-jacente au fameux schéma proposé par Toulmin (1958).

<sup>18</sup> Les exemples sont empruntés aux travaux de Marion Carel.

(39) Il est tard : le train ne doit pas être là.

On a l'impression que le même argument sert à justifier en (38) et en (39) les conclusions opposées. Mais s'agit-il vraiment du même argument ? Les premiers segments de (38) et de (39) sont constitués par la même suite de symboles « Il est tard », il n'empêche qu'ils n'ont pas le même sens. En (38), l'écoulement du temps est vu comme amenant la présence des choses, comme apportant (d'où la présence du train comme une arrivée et non comme un non-départ) ; il emporte en (39), où le train est vu comme parti et non comme non arrivé.

Si le premier segment d'un enchaînement argumentatif est compris à travers le second segment, l'inverse apparaît également. Comparons (38) avec (40) :

(40) Il est tôt : le train doit être là.

Il peut sembler que la même conclusion soit justifiée en (38) et en (40) par des arguments opposés. Il s'agit certes de la présence d'un train dans les deux cas, mais ce n'est pas la même présence : le train est vu comme arrivé en (38), et comme non parti en (40). Cette observation est rendue plus claire par certaines manipulations syntaxiques. D'abord il est possible d'insérer « déjà » dans le second segment de (38) sans que l'interprétation globale ne change radicalement :

Il est tard : le train doit être déjà là.

Ce n'est pas le cas de (40). On ne dira guère :

Il est tôt : le train doit être déjà là.



En revanche, la situation est inverse avec « encore », qu'on peut difficilement insérer dans le second segment de (38). Ainsi, on ne dira guère :

Il est tard : le train doit être encore là.

Par contre, on peut concevoir la possibilité de dire :

Il est tôt : le train doit être encore là.

Dernier test : les deux « le train doit être là » n'admettent pas les mêmes suites. Après (38) seulement, par exemple, on peut surenchérir « et même depuis longtemps » :

Il est tard : le train doit être là, et même depuis longtemps.

Il nous semble difficile de dire :

Il est tôt : le train doit être là, et même depuis longtemps.

Pour illustrer toujours la même thèse, examinons d'autres exemples. Un premier exemple, pour montrer que le premier segment d'un enchaînement argumentatif n'est compris qu'en tenant compte du second. Que l'on compare les deux enchaînements :

(41) Il fait chaud : allons à la plage.

(42) Il fait chaud : restons à la maison.

On s'aperçoit qu'il s'agit en (41) d'une chaleur vue comme stimulante, favorable à l'exercice physique, et en (42) d'une chaleur présentée comme étouffante. On pourrait songer à décrire ce fait en termes d'ambiguïté, en disant par exemple que le mot français « chaud » est ambigu, désignant soit une chaleur confortable soit une chaleur pénible, et que le second segment de chaque enchaînement a pour effet de *sélectionner* une de ces deux valeurs. Le second segment d'un enchaînement argumentatif n'interviendrait donc pas pour l'interprétation du premier segment, mais amènerait seulement l'interprétant à *choisir* entre les différentes acceptions déjà existantes d'un mot polysémique. Quant à nous, nous préférons dire que le mot « chaud » n'a qu'une valeur fondamentale dans la langue, valeur fort difficile d'ailleurs à expliciter, et que lorsqu'il est employé dans le premier segment d'un enchaînement argumentatif, le second segment sert à *construire* son sens en discours.

Un autre exemple, pour montrer que le second segment d'un enchaînement argumentatif n'est compris qu'en tenant compte du premier. Soit deux enchaînements<sup>19</sup> :

(43) C'est près donc Pierre a pris la bicyclette.

(44) C'est loin donc Pierre a pris la bicyclette.

Il peut sembler que le segment « Pierre a pris la bicyclette » ait le même sens dans les deux cas. Les occurrences du même segment sont en réalité comprises différemment. En gros, ce segment laisse entendre en (43) que Pierre n'avait pas besoin d'une voiture, la bicyclette étant vue comme un faible moyen de locomotion ; il indique en (44) que Pierre ne pouvait pas aller à pied à l'endroit visé. Ce qu'on pourra mieux comprendre par le fait que (43) est compris à peu près comme :

---

<sup>19</sup> L'analyse qui suit s'inspire d'une suggestion de Marion Carel (séminaire 1997-98, E.H.E.S.S.). Les exemples sont d'elle.

C'est près donc Pierre s'est contenté de prendre la bicyclette.

alors que (44) n'est pas compris ainsi :

C'est loin donc Pierre s'est contenté de prendre la bicyclette.

En revanche, (44) est compris à peu près comme :

C'est loin donc ça valait la peine que Pierre prenne la bicyclette.

alors que (43) n'est pas compris de façon analogue :

C'est près donc ça valait la peine que Pierre prenne la bicyclette.

Un dernier exemple pour illustrer la même idée. Considérons l'enchaînement :

(45) Pierre est riche : il doit donc être heureux.

Le locuteur de (45) laisse entendre qu'il a une certaine conception du bonheur : il ne fait pas référence à n'importe quel bonheur, mais au bonheur d'être riche. Selon lui, Pierre est « heureux » seulement comme peut l'être quelqu'un de riche, et non pas comme pourrait l'être par exemple quelqu'un qui, sans être riche, soit aimé par ses amis. Ce qu'on pourra mieux comprendre par le fait que je pourrai demander, après (45)<sup>20</sup> :

---

<sup>20</sup> Cette possibilité a été suggérée par Ducrot (séminaire 1997-98, E.H.E.S.S.).

(46) C'est ça que tu entends par « heureux » ?

et ne pas être d'accord avec le locuteur sur le bonheur. En revanche, si j'avais dit :

Pierre a beaucoup d'amis : il doit être heureux.

je n'aurais rien dit d'un éventuel bonheur d'être riche, et le locuteur de (45) aurait pu à son tour me dire (46) pour indiquer qu'il n'a pas la même conception du bonheur que la mienne.

Si toutes nos analyses sont bonnes, il en ressort que dans l'enchaînement argumentatif <A DONC B> ni le segment A ni le segment B pris à l'état isolé n'ont un sens complet. Ce qui a un sens complet, c'est l'enchaînement pris dans sa totalité, auquel on peut assigner une représentation unique, indécomposable — il exprime un « bloc qualifié » selon la terminologie de Marion Carel. Le segment « Il fait chaud » détaché du discours « Il fait chaud : allons à la plage » n'a pas un sens complet. Le segment « allons à la plage » détaché du même discours n'a pas un sens complet. C'est le discours « Il fait chaud : allons à la plage » pris dans sa totalité qui a un sens complet. Il n'est donc pas question de dire si « Il fait chaud » dans « Il fait chaud : allons à la plage » et « Il fait chaud » dans « Il fait chaud : restons à la maison » ont le même sens ou non, pour la simple raison qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre un sens complet en tant que tels. Ce qui a pour conséquence qu'il est dénué de sens de tenter de calculer le sens global de l'enchaînement <A DONC B> à partir du sens  $S_A$  de A et du sens  $S_B$  de B, pour la simple raison que les sens  $S_A$  et  $S_B$  n'existent pas. Cela dit, la *phrase* sous-jacente au segment A a une *signification* constante, la phrase sous-jacente au segment B aussi, et il sera sans doute possible de calculer le sens global de <A DONC B>, de façon compositionnelle, à partir de ces deux significations (ce qui n'est pas notre intérêt immédiat).

Après avoir caractérisé l'argumentation normative, on est en mesure d'introduire l'argumentation *transgressive* d'une manière rapide. On appellera « transgressive » toute argumentation qui, composée de deux termes, présente leur enchaînement comme « anormal », « imprévu », « bizarre », « étonnant ». Autrement dit, l'enchaînement D (A+connecteur+B) est transgressif si admettre cet enchaînement c'est aussi admettre le discours tel que « étant donné que A, il est anormal que B ». Sont transgressives les argumentations comme, entre autres :

Pierre est riche pourtant il n'est pas heureux.

Pierre est malade pourtant il travaille.

Le lien propre à l'argumentation transgressive est souvent marqué par « pourtant ». Mais en fait la présence de « pourtant » n'est ni condition nécessaire ni condition suffisante pour établir une argumentation transgressive et cela pour deux raisons. Elle n'est pas suffisante car tous les emplois de « pourtant » ne sont pas forcément transgressifs<sup>21</sup>. Soit les deux discours :

Il fait beau pourtant Pierre ne sortira pas car il est fatigué.

Il y a un truc bizarre : Pierre est riche pourtant il n'est pas heureux.

« pourtant » n'a pas la même fonction dans les deux cas. Dans le premier discours, « pourtant » signale que le locuteur présente le second segment (« Pierre ne sortira pas ») comme justifié par un certain argument (d'où l'emploi de « car »). « pourtant » est ici interchangeable avec « mais ». Ce n'est pas le cas du second discours. Le segment qui suit

---

<sup>21</sup> Le développement qui suit s'appuie sur une remarque de Marion Carel (séminaire 1997-1998, E.H.E.S.S.).

« pourtant » (« il n'est pas heureux ») n'est pas justifié (un « car » serait déplacé) : le locuteur ne voit pas pourquoi Pierre n'est pas heureux. D'où l'expression « Il y a un truc bizarre », qu'on ne pourrait pas ajouter au premier discours. En plus, le second « pourtant » n'est pas interchangeable avec « mais ». Nous ne prendrons en compte dans cette étude que les « pourtant » de ce type.

Mais la présence de « pourtant » n'est pas non plus nécessaire pour l'existence d'une argumentation transgressive. En effet, cette dernière peut être constituée par d'autres connecteurs que « pourtant ». Une argumentation transgressive peut comporter des expressions comme « bien que », « quand même », « (il) n'empêche que », etc., dans la mesure où ces expressions font souvent allusion au même type de mouvement discursif que l'argumentation transgressive en « pourtant ».

Ceci admis, il reste à justifier l'introduction d'un nouvel objet qu'est l'argumentation transgressive. Pour ce faire on peut invoquer trois raisons. En premier lieu, cela va dans le sens de notre objectif : il nous importe, on s'en souvient, de décrire le sens des segments de discours par les discours qu'il évoquent. Or, rien n'empêche de dire que l'énoncé « Pierre est riche » évoque, en plus d'un discours comme « Pierre est riche donc il est heureux », un autre discours comme « Pierre est riche pourtant il n'est pas heureux », dans la mesure où on ne saurait employer l'énoncé sans admettre la possibilité pour lui de servir à construire ce dernier discours dans la même situation de discours. La seconde raison — nous la signalons sans la développer, nous y reviendrons abondamment par la suite — est que l'argumentation transgressive (ou plutôt le jeu des argumentations normative et transgressive) permet de rendre compte d'un grand nombre d'observations. Cela dit, si on admet que les enchaînements transgressifs sont aussi argumentatifs que les normatifs, il faut comprendre « argumentation » en un sens plus large que dans son acception courante, selon laquelle le terme désigne un acte de conclusion, dans la mesure où on admet difficilement que l'emploi de « pourtant » sert à réaliser cet acte.

La troisième raison, la plus importante, est que l'argumentation transgressive, tout comme l'argumentation normative, a la propriété d'être indécomposable<sup>22</sup>. Nous avons établi que dans une argumentation normative comme « Pierre est riche : il doit être heureux » le premier segment est compris à travers le second et réciproquement, de sorte qu'on ne peut assigner qu'une représentation au discours pris dans sa totalité. De façon analogue, l'argumentation transgressive est un objet irréductible. Ainsi, les deux segments reliés par « pourtant » dans « Pierre est riche pourtant il n'est pas heureux » ne sont pas compris indépendamment l'un de l'autre : il ne s'agit pas dans le premier segment de n'importe quelle richesse, mais d'une richesse vue comme source de bonheur ; le bonheur qui est nié dans le second segment n'est pas n'importe quel bonheur, mais un bonheur apporté par la richesse. Par ailleurs, on peut assigner à l'argumentation transgressive non seulement une représentation indécomposable, mais la *même* représentation que celle qu'on peut assigner à une argumentation normative correspondante. Ainsi, le locuteur de « Pierre est riche pourtant il n'est pas heureux » n'abandonne pas la conception du bonheur selon laquelle la richesse rend heureux, conception sous-jacente à l'argumentation « Pierre est riche : il doit être heureux ». Au contraire, il accepte pleinement cette conception. Rien n'interdit alors de prendre le discours transgressif pour argumentatif, dans la mesure où il a une propriété essentielle de l'argumentation normative, quitte à élargir le sens du terme « argumentation ».

Un dernier mot sur l'argumentation transgressive. Nous utiliserons la notation  $\langle A$  POURTANT B  $\rangle$  (à ne pas confondre avec « A pourtant B ») pour désigner l'argumentation abstraite réalisable par l'ensemble de toutes les argumentations transgressives réelles mettant en relation deux termes A et B. Ainsi, l'argumentation abstraite :

$\langle$ Pierre est riche POURTANT il est malheureux $\rangle$

---

<sup>22</sup> Cf. les travaux de Marion Carel.

est réalisée par des discours réels tels que, entre autres :

Pierre est riche pourtant il est malheureux.

Bien qu'il soit riche, il est malheureux.

En dépit de sa richesse, Pierre est malheureux.

Pierre est riche, cela n'empêche qu'il soit malheureux.

etc.

Une fois que l'argumentation normative (⟨A DONC B⟩) a été distinguée de l'argumentation transgressive (⟨A POURTANT B⟩), nous poserons encore une autre distinction, celle de l'argumentation *externe* et de l'argumentation *interne*. Une argumentation évoquée par un segment de discours S est dite « externe » si S constitue l'un ou l'autre des deux segments enchaînés. Autrement dit, une argumentation externe est constituée par des discours où S intervient comme terme. Ainsi, l'énoncé :

Pierre est prudent.

a comme argumentation externe, notamment, des discours du type :

⟨Pierre est prudent DONC il n'aura pas d'accident⟩,

⟨Pierre est prudent DONC il vivra vieux⟩,

⟨Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui⟩,

où il intervient dans tous les cas pour constituer le premier terme. En revanche, l'argumentation du type :



«Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions»

bien qu'évoquée par le même énoncé au même titre que les précédentes, ne relève pas de son argumentation externe car cet énoncé tel quel n'apparaît pas en elle (elle peut être une argumentation « interne » à l'énoncé, comme on le verra sous peu).

Rien n'empêche d'ailleurs qu'un segment ait pour argumentation externe un discours dont il constitue le second terme. Ainsi, l'énoncé pris en exemple a pour argumentation externe, en dehors des discours déjà mentionnés, des discours du type :

«Pierre tient à la vie DONC il est prudent»

Pour déterminer l'argumentation externe à un segment S, il faut donc prendre en compte non seulement ce qui peut suivre S, mais également ce qui peut le précéder. Ce qu'on pourrait exprimer en disant que les argumentations externes à un segment donné peuvent se développer à la fois « à gauche » et « à droite » de ce segment, s'il convient de supposer que l'ordre d'apparition des éléments du discours peut se représenter comme une ligne, et plus spécifiquement par une ligne horizontale allant de gauche à droite si l'on prend pour modèle l'écriture d'une langue comme le français. (Ce qui n'est d'ailleurs pas le cas du japonais, où on écrit traditionnellement de haut en bas. La caractérisation générale ferait donc intervenir les mots « avant » et « après ».)

Les argumentations externes peuvent être en outre de forme transgressive. Ainsi, l'énoncé pris en exemple a pour argumentation externe, tout aussi bien que les discours normatifs qui ont été déjà mentionnés, des discours du type :

«Pierre est prudent POURTANT il a un accident»

Il va sans dire que son argumentation externe transgressive peut également se développer à « gauche ». Ainsi, on peut avoir :

«Pierre ne tient pas à la vie POURTANT il est prudent»

En résumé, on peut avoir quatre possibilités quant à l'argumentation externe à un segment S, à savoir, schématiquement :

«S DONC P»

«S POURTANT P'»

«Q DONC S»

«Q' POURTANT S»

De l'argumentation externe se distingue l'argumentation *interne*. Rien n'empêche de dire que l'énoncé « Pierre est prudent » évoque, en dehors des discours déjà mentionnés, un autre comme :

«Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions»

dans la mesure où accepter d'appliquer « prudent » à Pierre conduit à accepter la possibilité de construire cette argumentation à son sujet. Il y a cependant une différence entre cette argumentation et les autres : l'énoncé « Pierre est prudent » ne figure pas tel quel dans elle alors qu'il constitue l'un ou l'autre des deux termes dans les autres. De façon générale, une argumentation évoquée par un segment de discours S est dite « interne » si S ne constitue ni l'un ni l'autre des deux segments enchaînés en elle. Autrement dit, une

argumentation interne à S est constituée par des discours où S n'intervient pas comme terme. Ainsi, l'énoncé « Pierre est prudent » a pour argumentation interne, notamment, des discours du type « Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions ». Une argumentation interne peut être aussi de forme transgressive. Ainsi, l'énoncé :

Pierre est intelligent.

a comme argumentation interne, entre autres, des discours du type :

« C'est difficile POURTANT Pierre comprend »

Nous donnerons des exemples, dont la plupart sont empruntés à Ducrot (séminaires 1996-97 et 1997-98, E.H.E.S.S.), afin de mieux illustrer l'argumentation interne. D'abord il y a des cas plutôt « simples » :

Il est courageux : « C'est pénible POURTANT il le fait »

Il est sévère : « Tu fais du mal DONC il te punit »

Il est reconnaissant : « Il a bien reçu DONC il va bien rendre »

Il a de l'argent : « Il veut DONC il peut »

Un exemple très intéressant : « casse-cou ». L'énoncé :

Il est un casse-cou.

a pour argumentation interne des discours du type :

« Il y a du danger DONC il le fait »

à ne pas confondre avec :

« Il y a du danger POURTANT il le fait »

qui s'appliquerait plutôt à un énoncé comme « Il est courageux ».

Notre système permet d'opposer certains prédicats d'antonymie, ainsi que leurs négations. Soit le couple « grand » / « petit ». On peut décrire les énoncés « Il est grand », « Il est petit », « Il n'est pas grand », « Il n'est pas petit » en indiquant le type d'argumentations que chacun d'entre eux évoque :

Il est grand : « C'est haut POURTANT il l'atteint »

Il est petit : « C'est bas POURTANT il ne l'atteint pas »

Il n'est pas grand : « C'est haut DONC il ne l'atteint pas »

Il n'est pas petit : « C'est bas DONC il l'atteint »

Il en va de même pour le couple « bon » / « mauvais » lorsqu'il s'agit de juger un étudiant :

Il est bon : « C'est difficile POURTANT il réussit à son examen »

Il est mauvais : « C'est facile POURTANT il ne réussit pas à son examen »

Il n'est pas bon : « C'est difficile DONC il ne réussit pas »

Il n'est pas mauvais : « C'est facile DONC il réussit »

Les cas suivants sont plus complexes :

L'aspirine fait passer le mal de tête : «Tu prends une aspirine DONC tu n'as plus mal à la tête»

Mon médecin m'impose ces médicaments : «J'obéis à mon médecin DONC je prends ces médicaments»

Malgré le régime, je mange des huîtres : «Mon régime m'interdit les huîtres POURTANT je les mange»

On peut opposer « aimer » et « accepter » en disant que l'un évoque, à titre interne, des argumentations normatives et l'autre des argumentations transgressives :

Il aime les repas simples : «Il prend un repas simple DONC il est content»

Il accepte les repas simples : «Il prend un repas simple POURTANT il ne se plaint pas»

Le verbe « permettre » est ambigu : il se comprend soit comme « donner la permission » en s'opposant à « interdire », soit comme « rendre possible ». Ce qu'on pourra mieux exprimer en disant qu'il évoque tantôt une argumentation transgressive, tantôt une argumentation normative :

Le régime me permet le vin : «J'obéis au régime POURTANT je bois du vin»

Ce trou permet à l'eau de s'écouler : «Il y a un trou DONC l'eau s'écoule»

Il y a un certain nombre de différences entre argumentation externe et argumentation interne. Une première différence est qu'une argumentation interne, lorsqu'elle est normative (respectivement transgressive), n'a pas de correspondant transgressif (respectivement normatif). Autrement dit, un segment n'évoque pas, à titre

d'argumentation interne, un discours normatif et un discours transgressif en même temps. Ainsi, l'énoncé « Pierre est prudent », qui a pour argumentation interne un discours normatif, n'a pas en plus comme argumentation interne un discours transgressif. De même, l'énoncé « Pierre est intelligent », qui a comme argumentation interne un discours transgressif, n'a pas en plus comme argumentation interne un discours normatif. Quant à l'argumentation externe, on a vu qu'elle peut toujours être à la fois normative et transgressive. Ainsi, si l'on s'en tient au développement « à droite », l'énoncé « Pierre est prudent » a comme argumentation externe, notamment, à la fois des discours du type « Pierre est prudent DONC il n'aura pas d'accident » et « Pierre est prudent POURTANT il aura un accident ». De même l'énoncé « Pierre est intelligent » a pour argumentation externe, entre autres, à la fois des discours du type « Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre ce problème » et « Pierre est intelligent POURTANT il ne peut pas résoudre ce problème ».

Une autre différence entre argumentation externe et argumentation interne est qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer une argumentation interne pour un segment de discours donné. Ainsi, il est difficile de parler d'argumentation interne pour un énoncé comme « Pierre a travaillé ». En revanche, nous croyons poser comme une loi que tout segment de discours évoque au moins une argumentation externe. Ainsi, l'énoncé précédent, bien qu'il évoque difficilement une argumentation interne, a comme argumentation externe des discours aussi variés que, entre autres, « Pierre a travaillé DONC il va être fatigué », « Pierre a travaillé POURTANT il n'est pas fatigué », « Pierre a travaillé DONC il va réussir à son examen », « Pierre a travaillé POURTANT il a échoué à son examen ».

Aux deux distinctions qui ont été introduites, celle de l'argumentation normative et de l'argumentation transgressive d'une part, et celle de l'argumentation externe et de l'argumentation interne d'autre part, on pourrait ajouter une troisième, celle de

l'argumentation *extrinsèque* et de l'argumentation *intrinsèque*<sup>23</sup>. Nous nous contenterons cependant de la signaler sans le développer, faute de critère précis permettant de la déceler.

Soit un segment de discours S. Supposons que S évoque un certain nombre d'argumentations. Certaines d'entre elles, qu'elles soient normatives ou transgressives, externes ou internes à S, sont dites « intrinsèques » si elles constituent la valeur sémantique de l'entité linguistique réalisée par S. Autrement dit, elles constituent la signification que la langue donne à cette entité, signification qui est déjà prévue dans la langue. D'autres sont dites « extrinsèques » dans la mesure où elles dépendent de la situation de discours dans laquelle S est produit. En d'autres termes, les argumentations extrinsèques sont tributaires des facteurs situationnels ou des connaissances extra-linguistiques.

Si cette distinction semble d'une utilité indéniable, c'est qu'elle permet d'éviter certaines difficultés de notre système. Celui-ci concerne avant tout le sens d'un segment de discours. Il reste donc à déterminer la signification de l'entité linguistique dont ce segment serait une réalisation. Une question prématurée, car pour décrire la signification d'une entité linguistique, il faudrait préalablement avoir décrit tout le sens de ses différentes manifestations dans le discours. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que la signification d'une entité linguistique doit permettre de comprendre le sens de ses réalisations, de sorte qu'il ne faut surtout pas qu'elle soit incompatible avec ce dernier. Or, nous supposons, comme on l'a déjà vu, que le sens d'un segment de discours S est constitué par des possibilités de discours. Il en ressort donc que la signification de l'entité linguistique dont S serait une réalisation doit permettre de comprendre ces possibilités. Une interprétation forte de ce dernier point consisterait à dire que la signification d'une entité linguistique doit permettre de comprendre la possibilité de *toutes* les argumentations que ses différentes réalisations évoquent dans le discours, ce qui soulève au moins deux

---

<sup>23</sup> L'idée est déjà présente dans un travail de Ducrot (1989), quoique dans ce dernier cas la distinction concerne les « topoï » et non pas les argumentations.

difficultés. Nous les exposerons en empruntant des exemples à Anscombe (1995) qui traite d'une question du même ordre.

Une première difficulté est que les différents énoncés d'une même phrase évoquent une infinité d'argumentations. Soit la phrase « Pierre est riche ». Il est difficile de nier que ses énoncés évoquent, selon les situations, des argumentations aussi variées que, entre autres, les suivantes :

- ⟨Pierre est riche DONC il peut s'offrir tout ce qu'il veut⟩
- ⟨Pierre est riche DONC il est très occupé⟩
- ⟨Pierre est riche DONC je vais l'inviter à dîner⟩
- ⟨Pierre est riche DONC il a des problèmes⟩
- ⟨Pierre est riche DONC les célibataires lui courent après⟩
- ⟨Pierre est riche DONC il fera un parfait député⟩
- ⟨Pierre est riche DONC il peut faire de la linguistique⟩

Si l'on admet que l'articulation de toutes ces argumentations (et avec beaucoup d'autres) constitue le sens des énoncés de la phrase en question, cela obligerait à admettre que la signification de cette phrase comporte des indications relatives à la possibilité d'un très grand nombre d'argumentations, ce qui rend le système très coûteux.

Une autre difficulté, plus grave que la précédente, c'est qu'il se fait que certains énoncés d'une même phrase évoquent même des argumentations contradictoires. Les énoncés de la phrase précédente évoquent, en dehors des argumentations déjà mentionnées, un discours comme :

- ⟨Pierre est riche DONC il est avare⟩



Si la possibilité de cette argumentation faisait partie de la signification de la phrase en question, cela amènerait à croire que la possibilité d'une argumentation comme :

«Pierre est riche DONC il est généreux»

ne fait pas partie de la même signification. Or, rien n'empêche en réalité que certains énoncés de la phrase dont on parle ici évoquent une telle argumentation. Il en va de même pour les deux argumentations :

«Pierre est riche DONC il a beaucoup d'amis»

«Pierre est riche DONC il a peu d'amis»

que certains énoncés de la même phrase évoquent sans difficulté. Il faudrait mettre des choses contradictoires dans la signification d'une même phrase, ce qui est catastrophique pour la construction de toute théorie.

La distinction entre argumentation intrinsèque et argumentation extrinsèque permet justement d'éviter ces difficultés. La solution consisterait à dire d'une part que seulement certaines des argumentations mentionnées plus haut sont intrinsèques, c'est-à-dire prévisibles directement à partir de la signification de la phrase en question, et d'autre part que les autres sont extrinsèques, c'est-à-dire rendues possibles pour des raisons accidentelles. Il resterait à déterminer lesquelles d'entre elles sont intrinsèques. Nous dirons, sans pouvoir pour autant justifier ce choix<sup>24</sup>, que l'argumentation intrinsèque à « Pierre est riche » est du type «Pierre est riche DONC il peut s'offrir tout ce qu'il veut», ou en tout cas une argumentation mettant en relation richesse et pouvoir ; toutes les autres sont par conséquent extrinsèques.

---

<sup>24</sup> On trouvera quelques arguments en faveur de ce choix dans Bruxelles, Ducrot, Raccah (1995).

## CHAPITRE II

### LES ENONCES CONDITIONNELS

Nous introduirons un objet : l'énoncé « conditionnel ». Après l'avoir défini en termes d'argumentation, nous esquisserons un système qui, fondé uniquement sur la notion d'argumentation, vise à rendre compte des faits observables à propos de cet objet en indiquant, et en indiquant seulement, les argumentations qu'il évoque. Nous traiterons de deux « faits » en détail, construits à partir d'un certain nombre de difficultés que rencontre la description « logiciste » des énoncés conditionnels, fondée sur la conception vériconditionnelle du sens.

#### **Définition**

Notre objectif est de construire une théorie cohérente des énoncés que nous appellerons « conditionnels », pour expliquer certaines propriétés qu'ils possèdent et certaines contraintes auxquelles ils sont soumis. Pour ce faire, nous chercherons à fonder cette théorie sur la conception discursive du sens qui a été exposée plus haut. Nous allons d'ores et déjà mettre en œuvre cette dernière pour définir notre objet propre qu'est l'énoncé conditionnel. Nous définirons l'énoncé conditionnel de la manière suivante :

Définition : un énoncé de la forme « Si X, Y » est dit « conditionnel » si et seulement si il a pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ .

Autrement dit, un énoncé conditionnel a pour argumentation interne des discours mettant en relation les mêmes termes que ceux dont il se compose. Ainsi, l'énoncé :

S'il fait beau, je sortirai.

est un énoncé conditionnel dans la mesure où il a pour argumentation interne :

$\langle \text{Il fait beau DONC je sortirai} \rangle$

De même, l'énoncé :

Si Pierre vient, Marie sera heureuse.

est un énoncé conditionnel car il a pour argumentation interne :

$\langle \text{Pierre vient DONC Marie sera heureuse} \rangle$

Un dernier exemple parmi bien d'autres :

Si tu rentres tard, tu seras puni.

C'est un énoncé conditionnel dans la mesure où il a pour argumentation interne :

⟨Tu rentres tard DONC tu seras puni⟩

Ainsi présentée, cette définition appelle plusieurs remarques.

En premier lieu, l'expression « argumentation interne » qui figure dans notre définition est bien à sa place. On pourrait refuser, tout en admettant que « Si X, Y » évoque ⟨X DONC Y⟩, de qualifier cette argumentation d'*interne*, dans la mesure où les segments X et Y interviennent pour constituer ses deux termes alors que, selon notre définition, l'argumentation qu'évoque un segment de discours à titre interne ne contient pas ce segment même. A quoi nous répondrons que notre démarche est tout à fait conforme à la définition. Qu'on fasse bien attention à notre définition de l'argumentation interne : sont « internes » les argumentations où le segment de discours qui les évoque ne constitue ni l'un ni l'autre des deux termes. Ainsi, l'énoncé « Pierre est prudent » a pour argumentation interne des discours du type ⟨Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions⟩, dans la mesure où ces discours ne contiennent pas le segment « Pierre est prudent » (ils contiennent les segments « Il y a du danger » et « Pierre prend des précautions », mais non pas le segment « Pierre est prudent » en tant que tel). C'est en ce sens que nous disons que « Si X, Y » a pour argumentation interne des discours du type ⟨X DONC Y⟩ : ces discours contiennent certes les deux segments X et Y, mais ne contiennent pas le segment « Si X, Y » en tant que tel. S'ils contenaient le segment « Si X, Y » comme l'un ou l'autre des deux termes, ce serait sous forme soit de ⟨Si X, Y DONC P⟩ soit de « Q DONC Si X, Y » ; on aurait alors affaire à l'argumentation *externe* de l'énoncé « Si X, Y ». Rien d'étonnant, dès lors, à ce que l'argumentation interne de « S'il fait beau, je sortirai » soit du type ⟨Il fait beau DONC je sortirai⟩, même si elle met en relation les mêmes termes que ceux dont l'énoncé se compose, pour peu que l'énoncé pris à la lettre ne figure pas en elle. Rien d'étonnant non plus à ce que l'argumentation interne de « Si Pierre vient, Marie sera

heureuse » soit du type <Pierre vient DONC Marie sera heureuse>, même si la plupart des éléments qui composent l'énoncé et son argumentation interne sont identiques (« Pierre », « vient », « Marie », etc.), dans la mesure où l'énoncé n'intervient pas tel quel dans l'argumentation. Rien d'étonnant non plus à ce que l'argumentation interne de « Si tu rentres tard, tu seras puni » soit du type <Tu rentres tard DONC tu seras puni>, car on ne trouve le segment « Si tu rentres tard, tu seras puni » pris dans sa totalité nulle part dans cette argumentation.

Seconde remarque. Notre définition suggère la possibilité de considérer les énoncés conditionnels « Si X, Y » comme des réalisations de l'argumentation abstraite <X DONC Y>. On se rappelle que cette dernière peut être réalisée par différents types de discours réels tels que « X donc Y », « Y car X », etc. Dans la même perspective, on dira qu'elle peut être réalisée par des énoncés du type « Si X, Y », au même titre que « X donc Y ». (Ce qu'on pourrait exprimer, dans la forme classique de la théorie de l'argumentation, en disant que les énoncés « Si X, Y » ont une argumentativité interne, et font allusion à un mouvement argumentatif possible allant de X à Y, le même que l'on trouverait dans les discours du type « X donc Y ».) Cela dit, que « Si X, Y » soit une réalisation de <X DONC Y> au même titre que « X donc Y », cela n'implique certainement pas, nous espérons que c'est inutile à dire, que les deux structures soient équivalentes. En effet, il est trop clair qu'elles ont des propriétés syntaxico-sémantiques distinctes. Ainsi, le statut énonciatif du segment X n'est pas le même dans les deux cas : X est asserté dans « X donc Y » mais seulement supposé (ou hypothétique, si l'on veut) dans « Si X, Y ». Ce qui compte pour notre propos, c'est le fait qu'il y a une certaine mise en relation de deux segments X et Y commune à « Si X, Y » et à « X donc Y » : il s'agit dans les deux cas d'enchaîner les deux segments de la manière que nous appelons « normative ».

Notre définition implique en outre — troisième remarque — que tous les énoncés de la forme « Si X, Y » ne sont pas forcément conditionnels. Ainsi, l'énoncé :

Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire.

n'est pas conditionnel, tout en ayant la structure « Si X, Y ». Car, posons la question : quelle est son argumentation interne ? Il est difficile d'y répondre dans la mesure où on voit mal quel discours il évoquerait à titre interne. On pourrait songer à un discours comme « Il y a de la bière au frigidaire DONC tu pourras t'en servir », mais nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi. Toutefois, on peut y répondre négativement, en indiquant le type de discours qu'il *n'évoque pas* à titre interne. Il n'évoque certainement pas un discours comme « Tu as soif DONC il y a donc de la bière au frigidaire », pour la simple raison que celui-ci n'est pas un discours normatif bien formé à notre sens. (Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'un discours réel comme « Tu as soif donc il y a de la bière au frigidaire » ne soit jamais utilisable.) Il en va de même pour l'énoncé :

Si Jacques est petit, Paul est grand.

n'est pas un énoncé conditionnel. Il est très difficile de déterminer le type de discours qu'il évoquerait à titre interne, on pourrait même douter qu'il en évoque un. En revanche, on peut sans trop de peine dire quel type de discours il *n'évoque pas* à titre interne. Il n'évoque pas notamment un discours comme « Jacques est petit DONC Paul est grand », pour la simple raison que celui-ci est inintelligible comme discours normatif à notre sens, dans la situation banale au moins.

Une dernière remarque, liée à la précédente. Notre définition, *en tant que définition*, résulte d'une décision théorique, et non pas d'une hypothèse sur les faits, de sorte qu'elle n'est pas destinée à répondre à l'une ou l'autre des questions qu'on est tenté de poser lorsqu'on considère les divers emplois de « si » en discours. On sait en effet que le mot français « si » dans une structure du type « Si X, Y » s'interprète de diverses manières, de

sorte qu'on peut lui attribuer une multiplicité de valeurs. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les dictionnaires. Parmi les études de détail consacrées à ce problème, nous en citerons seulement deux à titre indicatif. Ducrot (1972) propose une classification en cinq catégories, dont voici la liste :

- *si* « standard » : Si Pierre vient, Jacques partira.
- *si* « oppositif » : S'il a de l'esprit, il n'a (en revanche) guère de cœur.
- *si* « contrastif » : Si la Cité est le cœur de Paris, le quartier latin en est l'âme.
- *si* « présuppositionnel » : Si Pierre est à Paris, il y restera certainement.
- *si* « d'Austin » : Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire.

Vogüé (1986-87) propose une autre répartition, dont les catégories sont au nombre de sept :

- « Standard » : S'il fait beau, on ira se promener.
- « Déductif » : (Ecris-lui.) S'il répond, (c'est qu') il ne t'en veut pas.
- « Explicatif » : S'il vient, c'est (parce) qu'il a des choses à te dire.
- « Austinien » : Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigo.
- « Concessif » : S'il est riche, il n'est pas milliardaire.
- « Adversatif » : Si Paul aime le poisson, Pierre préfère la viande.
- « Dialectique » : S'il est content de me voir, (en tous les cas) il ne le montre pas.

La possibilité même de distinguer plusieurs emplois de « si » incite à poser un certain nombre de questions. On peut se demander par exemple combien d'emplois distinguer pour une liste exhaustive. Ducrot en distingue cinq, Vogüé sept ; est-ce que cela suffit ou c'est trop ? On pourrait tenter de distinguer dix emplois plutôt que sept, mais rien

n'empêcherait d'en distinguer seulement trois<sup>1</sup>. Cette question est solidaire d'une autre, celle de trouver des critères pour isoler tel ou tel emploi. Reprenons par exemple la terminologie de Ducrot ; selon quel critère peut-on dire que telle occurrence de « si » dans tel texte est un *si* « standard » plutôt que « oppositif », telle autre un *si* « contrastif » plutôt que « présuppositionnel » ? Les deux auteurs cités exposent en détail les propriétés de chaque emploi de leurs classifications. La difficulté est qu'on ne sait pas si elles sont distinctives. Une solution, suggérée par Plantin (1985), consisterait à indiquer la compatibilité ou l'incompatibilité de telle ou telle expression avec tel ou tel emploi de « si » (on indiquerait par exemple si tel emploi de « si » est compatible ou non avec des expressions comme « alors », « par conséquent », « en revanche », « au contraire », etc.), ou la possibilité ou l'impossibilité de paraphraser tel ou tel emploi de « si » de telle ou telle manière (tel emploi de « si » pourrait se paraphraser par exemple au moyen des verbes « entraîner », « impliquer », etc. ). Une fois résolu ce problème, il restera à se poser une troisième question, celle de savoir comment décrire tous les emplois distingués de façon générale. Autrement dit, on peut se demander quelle est la description générale de « si » qui permette de rendre compte de tous ses emplois, si l'on veut éviter de créer une multitude de «si» homonymes. Pour ce faire, une possibilité serait de privilégier l'un des emplois distingués pour comprendre les autres comme dérivés à partir de lui. Ainsi, Cornulier (1985) choisit la valeur de ce qu'il appelle « *si* de condition suffisante » comme *la* valeur fondamentale de tous les autres emplois de « si » et essaye d'établir des lois de dérivation permettant de rendre compte de toutes les autres valeurs à partir d'elle. Une autre solution pour la même question consisterait à chercher à attribuer à « si » une signification abstraite (à un niveau profond d'analyse) qui n'apparaisse telle quelle comme aucun des emplois observables (à un niveau superficiel d'analyse). Ainsi Ducrot (1972) tente de décrire la valeur fondamentale de « si » en termes d'actes illocutionnaires au sens d'Austin (1962),

---

<sup>1</sup> Caron (1978) traite une question analogue du point de vue de la psychologie expérimentale.



notamment en termes de ce qu'il appelle « acte de supposition », et de montrer que cette description permet de comprendre, à titre d'effets de sens, les diverses utilisations de « si » dans le discours.

Notre définition de l'énoncé conditionnel ne vise pas à répondre à ces questions ; elle ne prétend pas fournir un critère pour classifier les différents emplois de « si », ni proposer une description générale de ce mot. Elle permet seulement de *créer* un objet qu'est l'énoncé conditionnel, objet qui n'est pas donné une fois pour toutes indépendamment de toute décision préalable, mais construit à partir d'un point de vue particulier. Il n'appartient donc pas à notre définition de rendre compte des faits observables indépendamment d'elle. Cela dit, il se peut qu'elle revienne à recouvrir certains emplois de « si » déjà classifiés dans la littérature. Ainsi, il se trouve que l'emploi de « si » dans les énoncés que nous appelons « conditionnels » est sans doute très proche de celui que Ducrot ou Vogüé appelleraient « standard ».

### **Description argumentative des énoncés conditionnels**

Comment décrire sémantiquement les énoncés conditionnels dans l'optique que nous défendons ? On se rappelle que, selon nous, la description sémantique d'un segment de discours consiste à indiquer les argumentations qu'il évoque. En ce qui concerne ces argumentations, nous avons établi une distinction entre argumentation normative et argumentation transgressive. Nous rappelons qu'une argumentation normative ne comporte pas nécessairement le mot « donc », et qu'un discours comportant le mot *donc* n'est pas nécessairement un discours normatif. Il en va de même pour le rapport entre « pourtant » et l'argumentation transgressive. Nous avons par ailleurs introduit une autre distinction, celle de l'argumentation *externe* et de l'argumentation

*interne* : l'argumentation externe d'un segment de discours est une argumentation dont fait partie ce segment ; l'argumentation interne d'un segment est une argumentation où ce segment n'intervient pas.

Notre objectif est de faire un système des énoncés conditionnels fondé sur ces concepts. On peut envisager d'ores et déjà au moins six possibilités quant à la description sémantique d'un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » selon le segment que l'on va prendre en compte à l'intérieur de l'énoncé, en s'en tenant, pour simplifier, à l'argumentation normative « à droite ».

Une première possibilité est de s'intéresser au segment X, que nous appellerons « antécédent » d'un énoncé conditionnel « Si X, Y », et d'indiquer les argumentations qu'autorise ce segment. On se demande en particulier quelles argumentations il évoque à titre *interne*, c'est-à-dire, quels sont, dans l'ensemble des discours qu'il évoque, ceux où il n'intervient pas. Soit l'énoncé :

(1) Si Pierre travaille, il réussira à son examen.

Il s'agit de savoir, dans l'ensemble des discours qu'évoque le segment « Pierre travaille », quels sont ceux où ce segment n'intervient pas. (Il est d'ailleurs très difficile de déterminer de tels discours pour (1). En revanche, on peut dire que le segment « Pierre est prudent » dans l'énoncé « Si Pierre est prudent, il vivra vieux » a pour argumentation interne « Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions ».)

Une seconde possibilité est d'indiquer, tout en restant sur le segment X de « Si X, Y », les argumentations qu'il évoque à titre *externe*. Autrement dit, il s'agit de déterminer, dans l'ensemble des discours qu'évoque le segment X, ceux où il intervient. Dans le cas de (1), le segment « Pierre travaille » a pour argumentation externe des discours tels que, notamment :

«Pierre travaille DONC il va être fatigué»

«Pierre travaille DONC il réussira à son examen»

Cette observation a une conséquence intéressante : dans l'ensemble des discours qu'évoque, à titre externe, le segment X d'un énoncé conditionnel « Si X, Y », figure toujours un discours du type « X DONC Y », c'est-à-dire un discours dont les deux termes sont analogues à ceux de l'énoncé de départ. Autrement dit, si le segment X d'un énoncé conditionnel « Si X, Y » a pour argumentation externe des discours tels que « X DONC P1 », « X DONC P2 », « X DONC P3 », etc. (X intervient par définition dans tous les cas), alors l'un de ces discours doit nécessairement être du type « X DONC Y ». C'est le cas de (1) dont l'antécédent « Pierre travaille » évoque notamment, on l'a déjà vu, « Pierre travaille DONC il réussira à son examen ». Il en va de même pour d'autres énoncés comme « S'il fait beau, je sortirai » dont l'antécédent a pour argumentation externe des discours, entre autres, « Il fait beau DONC je sortirai ». Le segment X d'un énoncé conditionnel « Si X, Y » évoque à titre externe toujours au moins un discours qui est du type « X DONC Y ».

Une remarque s'impose. Deux segments matériellement identiques n'évoquent pas forcément le même type de discours à titre externe. Soit deux énoncés :

(2) S'il fait chaud, je sortirai.

(3) S'il fait chaud, je resterai à la maison.

En (2), le segment « il fait chaud » a pour argumentation externe des discours tels que :

« Il fait chaud DONC allons nous promener »

« Il fait chaud DONC je ferai du sport »

«Il fait chaud DONC on ira à la plage»

et, bien entendu, le discours :

«Il fait chaud DONC je sortirai»

En revanche, le segment «il fait chaud» de (3) a pour argumentation externe des discours comme :

«Il fait chaud DONC ne sortons pas»

«Il fait chaud DONC je resterai à la maison»

Le segment « il fait chaud » a donc des possibilités différentes d'argumentation en (2) et en (3). Cela implique qu'il a des sens différents, si l'on admet notre thèse selon laquelle le sens d'un segment de discours est constitué par l'articulation des argumentations qu'il évoque (Nous développerons cette implication plus loin). On ne saurait dire qu'un segment de discours évoque *en soi* telle ou telle argumentation, sans contexte, indépendamment de toute situation de discours. Les argumentations dont nous nous servons pour la description sémantique des segments du discours, qu'elles soient normatives ou transgressives, internes ou externes, sont déterminées relativement à une situation donnée. Cela dit, il est possible que toutes les occurrences d'une même phrase évoquent les mêmes argumentations. On pourrait supposer à ce moment-là que celles-ci constituent la *signification* de la phrase, c'est-à-dire la valeur que la langue lui attribue, et qu'elles sont des argumentations « intrinsèques » (Nous ne traiterons pas cette question en détail.)

Une troisième possibilité est de s'intéresser, non pas au segment X, mais au segment Y, que nous appellerons « conséquent » d'un énoncé conditionnel « Si X, Y ». Là encore on

peut d'une part chercher à déterminer les argumentations que le segment Y évoque à titre *interne*. Dans le cas de (1), on se demande, dans l'ensemble des discours qu'évoque le segment « il réussira à son examen », lesquels sont des discours où ce segment n'intervient pas. (Ils sont d'ailleurs fort difficiles à déterminer.)

On peut d'autre part — c'est la quatrième des six possibilités annoncées — se demander, étant donné un énoncé conditionnel « Si X, Y », quelles sont les argumentations que le segment Y évoque à titre *externe*. Il s'agit de déterminer, dans l'ensemble des discours qu'il évoque, ceux où il intervient, du type <Y DONC Z>. Pour reprendre l'exemple (1), le segment « il réussira à son examen » a pour argumentation externe notamment un discours comme :

<Il réussira à son examen DONC il sera heureux>

Les deux dernières possibilités pour décrire sémantiquement un énoncé conditionnel sont de déterminer les argumentations qu'évoque l'énoncé lui-même. Il n'est plus question de considérer les segments X ou Y qui sont des éléments d'un énoncé conditionnel « Si X, Y », mais l'énoncé *pris dans sa totalité*. On peut d'abord se demander — c'est la cinquième des six possibilités annoncées — quelles sont les argumentations qu'évoque un énoncé conditionnel à titre *interne*. Autrement dit on cherche à déterminer, dans l'ensemble des discours qu'il évoque, ceux où cet énoncé n'intervient pas. On remarquera que tout énoncé conditionnel « Si X, Y » a *par définition* pour argumentation interne <X DONC Y>, c'est-à-dire un discours dont les deux termes sont analogues à ceux de l'énoncé lui-même. Dans le cas de l'énoncé (1), il a pour argumentation interne :

<Pierre travaille DONC il réussira à son examen>

Ecartons une fois de plus toute objection. On pourrait s'étonner de cette observation à première vue farfelue, car ce discours n'est rien d'autre que l'énoncé (1) à ceci près qu'on substitue « DONC » à « si ». Et pourtant, la possibilité d'un tel discours est tout à fait conforme à notre définition de l'argumentation interne à un segment de discours : nous entendons par là, on s'en souvient, les discours où n'intervient pas ce segment. Ainsi, l'énoncé « Pierre est prudent » a pour argumentation interne notamment « Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions », où l'énoncé lui-même dans sa matérialité n'intervient pas. Rien d'étonnant alors à ce que le discours « Pierre travaille DONC il réussira à son examen » soit un discours qu'évoque, à titre interne, l'énoncé « Si Pierre travaille, il réussira à son examen » dans la mesure où celui-ci en tant que tel n'intervient pas dans ce discours (on ne trouve nulle part dans le discours « Pierre travaille DONC il réussira à son examen » le segment « Si Pierre travaille, il réussira à son examen » tel quel, même si la plupart des éléments qui les composent, « Pierre », « travaille », « il », etc., sont identiques).

Une sixième et dernière possibilité pour décrire sémantiquement un énoncé conditionnel du point de vue discursif est de choisir les argumentations qu'il évoque à titre *externe*. Il s'agit de déterminer, dans l'ensemble des discours qu'évoque un énoncé conditionnel pris dans sa totalité, ceux où il intervient. Dans le cas de l'énoncé (1), il a pour argumentation externe des discours externes tels que :

« Si Pierre travaille, il réussira à son examen DONC il sera heureux »

« Si Pierre travaille, il réussira à son examen DONC ses parents seront contents »

« Si Pierre travaille, il réussira à son examen DONC il commencera une belle carrière »

Les discours qu'évoque à titre externe un énoncé conditionnel « Si X, Y » sont des discours du type « Si X, Y. DONC Z » où intervient, par définition, le segment « Si X, Y ».

La liste des six possibilités qui viennent d'être esquissées n'est évidemment pas exhaustive. On peut en outre prendre en compte une unité inférieure au segment X de « Si X, Y », par exemple un des mots qui composent ce dernier. Ainsi, il est tout à fait concevable d'indiquer les argumentations qu'évoque le mot « travailler » en (1). Il en va de même pour « réussir », « examen », etc. Sans minimiser l'importance de telles possibilités, nous nous en tiendrons néanmoins aux six cas esquissées plus haut, qui nous semblent suffire pour nos besoins immédiats.

En résumé, nous prendrons en compte six possibilités pour décrire sémantiquement un énoncé conditionnel « Si X, Y » du point de vue discursif, à savoir :

- 1° l'argumentation interne du segment X ;
- 2° l'argumentation externe du segment X ;
- 3° l'argumentation interne du segment Y ;
- 4° l'argumentation externe du segment Y ;
- 5° l'argumentation interne de l'énoncé « Si X, Y » pris dans sa totalité ;
- 6° l'argumentation externe de l'énoncé « Si X, Y » pris dans sa totalité.

Nous développerons par la suite l'une ou l'autre de ces possibilités, en les combinant éventuellement, pour rendre compte d'un certain nombre d'observations liées aux énoncés conditionnels.

Nous appliquerons notre système aux énoncés conditionnels pour rendre compte de certaines propriétés qu'ils possèdent. Mais quelles sont ces propriétés ? Elles ne sont pas données, mais elles sont à construire. Pour ce faire, nous ferons un petit détour. Nous esquisserons d'abord une description, que nous appellerons « logiciste », des énoncés conditionnels, fondée sur la conception vériconditionnelle du sens. Nous ferons

apparaître ensuite ses implications, qui se révèlent souvent empiriquement inadmissibles. On verra que cette difficulté de la description logiciste sert à dégager, par contraste, les spécificités de notre objet qu'est l'énoncé conditionnel, à construire des « faits ». Nous montrerons enfin que notre système rend compte de ces faits.

### **Description logiciste des énoncés conditionnels**

La description logiciste des énoncés conditionnels comporte trois thèses. La première thèse est que les deux segments X et Y dans tout énoncé de la forme « Si X, Y », qu'il soit conditionnel ou non, véhiculent des informations sur la réalité extra-linguistique. En effet, l'on prétend — ou plutôt on prend comme évidence — que le segment X présente un certain fait (ou un certain état de choses), et le segment Y aussi. Ce qu'on exprime souvent d'une manière plus technique en disant que X et Y ont l'un comme l'autre des « conditions de vérité », c'est-à-dire des conditions qui doivent être remplies pour qu'ils soient vrais, ou qu'ils expriment chacun une certaine « proposition ». Cela implique que décrire sémantiquement un énoncé de la forme « Si X, Y » consiste à indiquer avant tout ce que X et Y disent sur le monde, à préciser leurs conditions de vérité, ou à déterminer les propositions qu'ils expriment, en n'assignant qu'une place secondaire, sans les négliger totalement, à leurs structures linguistiques au sens le plus étroitement grammatical du terme. De ce point de vue, la description sémantique d'un énoncé comme « Si Paul vient, Marie sera heureuse » consisterait en premier lieu à déterminer la proposition exprimée par le segment « Paul vient », qui est vrai si et seulement si Paul réalise un certain déplacement, et la proposition exprimée par le segment « Marie sera heureuse », qui est vraie si et seulement si Marie se trouve dans un certain état psychologique.



La seconde des trois thèses que comporte la description logiciste des énoncés conditionnels est que, dans la mesure où X et Y expriment, dans tout énoncé de la forme « Si X, Y » (qu'il soit conditionnel ou non) les propositions  $x$  et  $y$  — c'est ce que dit la première thèse —, « si » signale qu'il y a une certaine relation entre elles. Autrement dit, « si » a pour fonction de mettre en relation les deux propositions  $x$  et  $y$ . On notera — c'est là, nous semble-t-il, le point crucial — que les deux termes d'une telle mise en relation sont des *propositions*, et non pas d'autres objets comme deux segments de discours vus comme entités purement linguistiques.

La troisième et dernière thèse est que la relation qui existe entre les propositions  $x$  et  $y$  exprimées par les segments X et Y est, dans le cas d'un énoncé conditionnel, une relation de « condition suffisante » :  $x$  est condition suffisante de  $y$  si et seulement si on n'a pas à la fois  $x$  vrai et  $y$  faux, ce qu'on représente le plus souvent, au moyen de «  $\rightarrow$  », signe de l'implication du calcul des propositions, en disant que  $x \rightarrow y$  est vrai ( $x \rightarrow y$  est faux si  $x$  est vrai et  $y$  faux, et est vrai dans les autres cas). Dans cette perspective, l'énoncé « Si Paul vient, Marie sera heureuse » s'analyserait comme indiquant que la proposition exprimée par le segment « Paul vient » (notée  $v$ ) est condition suffisante de la proposition exprimée par le segment « Marie sera heureuse » (notée  $h$ ) c'est-à-dire que la proposition  $v \rightarrow h$  est vraie. On remarquera que la relation de condition suffisante est une relation qui s'établit entre deux *propositions* et non pas deux *segments de discours* pris dans toute leur matérialité. Ce qui a, comme on le verra par la suite, des conséquences importantes.

Signalons au passage que, telle qu'elle vient d'être présentée, la description logiciste des énoncés conditionnels semble adéquate dans une certaine mesure — et seulement dans une certaine mesure, on le verra par la suite — pour analyser nos énoncés conditionnels. Soit trois énoncés :

- (4) S'il fait beau, je sortirai.
- (5) Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire.
- (6) Si Jacques est petit, Paul est grand.

Selon notre définition, (4) est un énoncé conditionnel dans la mesure où il a pour argumentation interne « Il fait beau DONC je sortirai », mais ce n'est pas le cas de (5) et de (6) car ni l'un ni l'autre n'évoquent pas comme argumentation interne un discours du type « X DONC Y ». Ce qu'on pourrait exprimer dans la description logiciste des énoncés conditionnels comme suit. (4) indiquerait que la proposition exprimée par le segment « il fait beau » est condition suffisante de la proposition exprimée par le segment « je sortirai ». Quant à (5), il serait difficile de soutenir que la proposition exprimée par le segment « tu as soif », notée  $s$ , est condition suffisante de la proposition exprimée par le segment « il y a de la bière au frigidaire », notée  $b$ , dans la mesure où  $b$  est présenté comme toujours vrai, indépendamment de la vérité de  $s$ . Quant à (6), on ne pourrait pas dire qu'il indique que la proposition exprimée par le segment « Jacques est petit », notée  $j$ , est condition suffisante de la proposition exprimée par le segment « Paul est grand », notée  $p$ , pour la simple raison que  $j$  et  $p$  sont présentés l'un comme l'autre comme vrais, ce qu'on pourrait représenter, à la place de  $j \rightarrow p$ , par  $j \wedge p$  (cette représentation amènerait à identifier l'énoncé en question avec un autre énoncé du type « Jacques est petit et Paul est grand »).

Ayant exposé la description logiciste des énoncés conditionnels, nous allons maintenant essayer de montrer, à titre indicatif, un certain nombre de « faits » qu'elle permet de construire. Elle amènerait d'abord à dire qu'un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » indique non seulement que la proposition  $x \rightarrow y$  est vraie mais également que la

proposition  $\neg y \rightarrow \neg x$  est vraie, dans la mesure où les deux propositions sont logiquement équivalentes. Ce qui impliquerait que l'énoncé :

(7) S'il fait beau, Pierre vient.

indique non seulement que  $b \rightarrow v$  est vrai ( $b$  et  $v$  sont respectivement les propositions exprimées par les segments « il fait beau » et « Pierre viendra »), mais en plus que  $\neg v \rightarrow \neg b$  est vrai. Cette dernière proposition s'exprimerait par exemple comme :

Si Pierre ne vient pas, il ne fait pas beau.

D'où il résulterait que cet énoncé signifie à peu près la même chose que (7). Or, notre observation est que ce n'est pas le cas dans bien des situations, sans que ce soit absolument impossible.

La description logiciste des énoncés conditionnels amènerait également à dire qu'un énoncé conditionnel « Si X, Y » indique non seulement que  $x \rightarrow y$  est vrai, mais en plus que la proposition  $(x \wedge z) \rightarrow y$  est vraie ( $z$  est une proposition quelconque), car l'inférence de la première proposition à la seconde est valide. Ce qui impliquerait que (7) indique non seulement que  $b \rightarrow v$  est vrai, mais aussi que  $(b \wedge p) \rightarrow v$  est vrai, où  $p$  est une proposition quelconque. Si on choisit tout arbitrairement pour  $p$  une proposition qui s'exprime comme « Pierre se casse les jambes », la proposition  $(b \wedge p) \rightarrow v$  s'exprimerait à peu près comme :

S'il fait beau et si Pierre se casse les jambes, il vient.

On serait ainsi amené à admettre que cet énoncé signifie à peu près la même chose que (7), ce qui est empiriquement inadmissible.

La description logiciste des énoncés conditionnels amènerait en outre à dire que l'inférence de deux énoncés conditionnels à un autre énoncé conditionnel est valide s'il se trouve que les trois énoncés s'analysent comme indiquant respectivement que  $x \rightarrow y$ ,  $y \rightarrow z$  et  $x \rightarrow z$  sont vrais, car l'inférence des deux premières propositions à la troisième est valide. On serait ainsi amené à admettre que l'inférence des deux énoncés :

Si je meurs, je n'aurai plus de souci.

Si je n'ai plus de souci, je jouirai de ma vie.

à l'énoncé :

Si je meurs, je jouirai de ma vie.

est valide, dans la mesure où les trois énoncés indiquent respectivement que  $m \rightarrow s$ ,  $s \rightarrow j$  et  $j \rightarrow m$  sont vrais ( $m$ ,  $s$  et  $j$  sont respectivement les propositions exprimées par les segments « je meurs », « je n'ai plus de souci » et « je jouis de ma vie »), ce qui contredit notre intuition. Autre exemple. L'inférence des deux énoncés :

Si Pierre vient, Jean vient

Si Jean vient, Marie est heureuse

à l'énoncé :

Si Pierre vient, Marie est heureuse.

peut sembler à première vue valide. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faudrait comprendre les deux occurrences de « Marie est heureuse » dans le second énoncé et dans le troisième comme ayant le même sens alors qu'elles sont en fait interprétées différemment dans de nombreuses situations (la première laisse entendre en gros que le bonheur de Marie est apporté par Jean et la seconde que c'est la venue de Pierre, et non pas celle de Jean, qui est source de bonheur pour Marie — nous reviendrons sur ce point).

La description logiciste des énoncés conditionnels amènerait encore à dire que, étant donné un énoncé « A », on peut en tirer un énoncé conditionnel de la forme « Si X, A » où X est un segment quelconque, si l'on admet que « A » exprime une certaine proposition  $a$  et que « Si X, A » indique que  $x \rightarrow a$  est vrai, car l'inférence de  $a$  à  $x \rightarrow a$  ( $x$  est une proposition quelconque) est valide. Si tel était le cas, il s'ensuivrait que d'un énoncé comme :

Mon chat miaule.

on peut tirer des conclusions comme :

Si le président de la République démissionne, mon chat miaule.

Si Pierre mange de la salade, mon chat miaule.

Si je gagne à la loterie, mon chat miaule.

ce qui nous semble absurde. Cela ne signifie d'ailleurs pas que ces énoncés soient mal formés en eux-mêmes ; ils sont parfaitement énonçables dans des situations appropriées.

Ce qui nous semble contestable, c'est le mouvement discursif allant du premier énoncé à l'un ou l'autre de ces trois énoncés.

On pourrait multiplier les exemples, ce que nous ne ferons pas, notre propos n'étant pas d'étudier pour elle-même la description logiciste des énoncés conditionnels, ni de la modifier de telle manière qu'on puisse éviter toutes ces difficultés<sup>2</sup>. (Soit dit en passant, celles-ci tiennent en particulier à la troisième thèse de la description en question, selon laquelle « si » dans un énoncé conditionnel a pour fonction de marquer une relation de condition suffisante ; il faudrait donc modifier cette thèse, si on veut éviter les difficultés). Ce qui compte, c'est de constater qu'il est éclairant de faire apparaître les difficultés de la description logiciste des énoncés conditionnels pour construire, par contraste, des « faits » observables à propos des énoncés conditionnels. Ainsi, c'est un fait que les deux énoncés conditionnels « S'il fait beau, Pierre vient » et « Si Pierre ne vient pas, il ne fait pas beau » ne sont pas compris de la même manière ; c'est aussi un fait que l'énoncé conditionnel « S'il fait beau et si Pierre casse les jambes, il vient » ne s'infère pas de l'énoncé conditionnel « S'il fait beau, Pierre vient », et ainsi de suite. Toute théorie des énoncés conditionnels devrait rendre compte de tels « faits ». Pourtant, nous ne retiendrons que ce fait, parmi ceux qui ont été déjà présentés, qu'il est impossible d'inférer des deux énoncés conditionnels « Si Pierre vient, Jean vient » et « Si Jean vient, Marie est heureuse » à l'énoncé « Si Pierre vient, Marie est heureuse » et essaierons d'en rendre compte plus loin. Car ce sont finalement des faits fort débattus dans la littérature<sup>3</sup>. Nous préférons construire d'autres faits, qui sont à nos yeux beaucoup plus intéressants et moins banals, à partir d'un certain nombre de difficultés soulevées par la description logiciste des énoncés conditionnels, et chercherons à faire un système permettant d'en rendre compte.

---

<sup>2</sup> Selon Sakahara (1985), on pourrait les éviter « pragmatiquement ».

<sup>3</sup> Voir notamment Ducrot (1972), (1973), Sakahara (1985).

### Deux énoncés conditionnels aux mêmes conditions de vérité

On se rappelle que la description logiciste des énoncés conditionnels comporte trois thèses. Selon la première, les deux segments X et Y dans tout énoncé de la forme « Si X, Y » (pas forcément conditionnel) expriment des propositions, notées  $x$  et  $y$ . Selon la seconde thèse, « si » d'un tel énoncé signale qu'il y a une certaine relation entre les propositions  $x$  et  $y$ . Et cette relation, selon la troisième thèse, est une relation de condition suffisante dans le cas d'un énoncé conditionnel. Nous avons fait apparaître un certain nombre de difficultés soulevées par la description, en particulier celles qui tiennent à sa troisième thèse.

Nous discuterons maintenant la seconde thèse, selon laquelle « si » d'un énoncé de la forme « Si X, Y » signale qu'il y a une certaine relation entre deux *propositions*. Elle implique que deux énoncés conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y' » ont à peu près le même sens lorsque X et X' expriment une même proposition et Y et Y' aussi. En effet, selon cette thèse, la fonction de « si » consiste à mettre en relation deux propositions et ce, *quelle que soit la nature de cette mise en relation* (c'est la troisième thèse qui la détermine). La seconde thèse ne dit rien sur la façon dont « si » met en relation deux propositions, mais il reste que les unités sémantiques qui sont ainsi mises en relation sont d'ordre propositionnel. Dans cette perspective, il suffirait que X et X' expriment une même proposition ainsi que Y et Y', pour que « Si X, Y » et « Si X', Y' » aient à peu près le même sens car il s'agit dans les deux cas de mettre en relation les mêmes choses d'une même manière. Certes, on ne sait pas de quelle manière *précise* deux propositions sont mises en relation, mais on sait au moins qu'elles sont mises en relation d'une manière

*identique*. Qu'il puisse en être ainsi, dans certains cas « simples », nous ne chercherons pas à le mettre en doute. Soit deux énoncés :

- (8) Si Chirac démissionne, Jospin sera content.
- (9) Si Jacques donne sa démission, Lionel sera satisfait.

Selon la thèse en question, (8) et (9), produits dans la même situation, auraient à peu près le même sens lorsque le prénom de Chirac est Jacques et celui de Jospin, Lionel. En effet, dans cette situation, l'antécédent de (8) (« Chirac démissionne ») et celui de (9) (« Jacques donne sa démission ») décriraient le même état du monde et auraient ainsi les mêmes conditions de vérité ; le conséquent de (8) (« Jospin sera content ») et celui de (9) (« Lionel sera satisfait ») renverraient également au même fait et auraient donc les mêmes conditions de vérité. A supposer que « si » ait la même fonction dans les deux cas, la thèse ici discutée amènerait à dire que (8) et (9) mettent en relation les mêmes propositions et ont donc à peu près le même sens, de quelque manière qu'ils les mettent en relation, pour peu qu'ils les mettent en relation de la même manière.

Mais, dès qu'on l'applique à deux énoncés un peu moins « simples », la seconde thèse de la description logiciste commence à faire difficulté. Considérons les deux énoncés conditionnels suivants :

- (10) Si Pierre mange un peu, il ira mieux.
- (11) Si Pierre mange peu, il ira mieux.

En termes purement factuels, l'antécédent de (10) et celui de (11) indiqueraient que Pierre mange une certaine quantité (sans doute faible) de nourriture et donc renverraient à un même fait. (Si nous utilisons des termes aussi peu scientifiques que « certaine quantité », « faible », ce n'est pas pour établir notre propre thèse mais pour faire une concession à nos



adversaires.) Leurs conséquents désigneraient évidemment un autre fait identique, vu leur identité formelle. Il en ressortirait que (10) et (11) ont à peu près le même sens. Or, notre observation est que produits dans la même situation, ils sont interprétés différemment. Soit la situation où, Pierre étant en convalescence après avoir subi une opération chirurgicale, on me demande des nouvelles de sa santé. Je pourrai très bien dire (10) dans cette situation alors que (11) semble inutilisable dans la même situation. Soit maintenant une autre situation où Pierre suit un régime parce que diabétique. Dans cette situation c'est (11) qui l'emporte sur (10). D'où il résulte que (10) et (11) ont des propriétés sémantiques différentes. Si on admet — nous l'admettons bien volontiers — que toute description sémantique des énoncés conditionnels doit permettre d'en rendre compte, on est amené à abandonner la seconde thèse de la description logiciste.

Il faut noter que notre critique vaut indépendamment de la troisième thèse de la description logiciste. Supposons qu'un logiciste soit parvenu à créer un concept magique permettant de décrire adéquatement les énoncés conditionnels tout en évitant les défauts du concept de condition suffisante. Notre thèse est que, *même* dans ce cas qui relève de la science fiction, la description logiciste demeurerait intenable dans la mesure où sa seconde thèse ne permet pas d'opposer des énoncés comme (10) et (11). Notre critique prend pour cible la seconde thèse qui est un réquisit de la troisième thèse.

Tel est donc le « fait » dont nous allons maintenant essayer de rendre compte dans le cadre de notre système. On remarquera d'abord que (10) et (11) ont par définition pour argumentation interne respectivement les discours :

⟨Pierre mange un peu DONC il ira mieux⟩

⟨Pierre mange peu DONC il ira mieux⟩

On voit d'ores et déjà que les deux énoncés n'ont pas la même possibilité d'argumentation, ce qui signifie, selon nous, qu'ils n'ont pas le même sens. En effet, on

se rappelle que la description sémantique d'un segment de discours consiste selon nous à indiquer les argumentations qu'il évoque. Cela implique que deux segments de discours n'ont pas le même sens lorsqu'ils évoquent des argumentations différentes. Ainsi, (10) et (11) n'ont pas le même sens dans la mesure où ils évoquent différemment des argumentations.

Ceci admis, on peut aller plus loin. Nous dirons que (10) évoque à titre d'argumentation interne, en dehors du discours déjà mentionné, d'autres discours tels que, entre autres :

- ⟨Pierre mange beaucoup DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange jusqu'à satiété DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange comme quatre DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange plus qu'hier DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange autant que Jacques DONC il ira mieux⟩

Notons que (11) interdit de tels discours. En revanche, nous supposons que (11) évoque à titre d'argumentation interne, en dehors du discours mentionné plus haut, des discours aussi variés que, notamment :

- ⟨Pierre ne mange pas DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre ne mange guère DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange à peine DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre ne mange que de la soupe DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange comme un oiseau DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre mange moins qu'hier DONC il ira mieux⟩
- ⟨Pierre reste sur son appétit DONC il ira mieux⟩

«Pierre se contente d'une nourriture simple DONC il ira mieux»

On remarquera que (10) interdit de tels discours. (Ce qu'on pourrait exprimer, selon la terminologie propre à la forme classique de la théorie de l'argumentation dans la langue, en disant que « Pierre mange un peu » a même « orientation argumentative » que « Pierre mange beaucoup », etc., et « Pierre mange peu » est orienté vers le même type de conclusions que celles qui se tireraient de « Pierre ne mange pas », etc.) Dans tous les cas, on peut expliciter sans trop de peine les différences sémantiques entre les deux énoncés en indiquant les argumentations qu'ils évoquent respectivement.

Il reste à rendre compte de la bizarrerie que l'emploi de l'un ou l'autre des deux énoncés provoque dans certaines situations. Nous ferons pour cela intervenir l'argumentation *externe* de l'antécédent de chaque énoncé. On se rappelle la première situation mentionnée plus haut (celle de convalescence). Nous supposons que *dans cette situation* l'antécédent de (10) (« Pierre mange un peu ») a pour argumentation externe :

«Pierre mange un peu DONC il ira mieux»

On s'aperçoit alors que cette argumentation est du même type que l'argumentation interne de l'énoncé global. En revanche, nous dirons que toujours *dans la même situation* l'antécédent de (11) (« Pierre mange peu ») évoque à titre d'argumentation externe des discours du type :

«Pierre mange peu DONC il n'ira pas mieux»

et interdit de ce fait l'argumentation :

«Pierre mange peu DONC il ira mieux»

D'où une sorte de contradiction entre la possibilité d'argumentation de l'énoncé global et celle de son antécédent, ce qui se traduit, nous semble-t-il, par la bizarrerie notée.

Il en va inversement pour la seconde situation mentionnée plus haut (celle de régime). Nous supposons que *dans cette situation* l'antécédent de (10) (« Pierre mange un peu ») a pour argumentation :

«Pierre mange un peu DONC il n'ira pas mieux»

et interdit :

«Pierre mange un peu DONC il ira mieux»

alors que l'énoncé global évoque, on l'a déjà vu, cette dernière argumentation à titre interne. D'où la même espèce de contradiction que la précédente. En revanche, nous dirons que toujours *dans la même situation* l'antécédent de (11) (« Pierre mange peu ») a pour argumentation externe :

«Pierre mange peu DONC il ira mieux»

et a donc la même possibilité d'argumentation que l'énoncé global.

A titre de confirmation, appliquons tout cela à un autre exemple. Considérons les énoncés :

Si vous n'êtes pas tout à fait satisfait, on vous rembourse.

Si vous êtes à peu près satisfait, on vous rembourse.

Du point de vue vériconditionnel, « vous n'êtes pas tout à fait satisfait » et « vous êtes à peu près satisfait » ont les mêmes conditions de vérité : l'un comme l'autre sont vrais si et seulement si vous éprouvez une satisfaction incomplète. Les deux énoncés auraient donc à peu près le même sens. Ils sont en fait compris de manière différente selon les situations. Ainsi, le premier peut être utilisé comme publicité d'un grand magasin, mais le second est bizarre dans la même situation. Pour rendre compte de cette différence, nous allons mettre en œuvre notre système. Les deux énoncés ont, par définition, respectivement pour argumentation interne :

⟨Vous n'êtes pas tout à fait satisfait DONC on vous rembourse⟩

⟨Vous êtes à peu près satisfait DONC on vous rembourse⟩

Nous dirons même qu'ils ont par ailleurs pour argumentation interne, respectivement :

⟨Vous n'êtes pas satisfait DONC on vous rembourse⟩

⟨Vous êtes satisfait DONC on vous rembourse⟩

Autrement dit, « vous n'êtes pas tout à fait satisfait » et « vous êtes à peu près satisfait » fonctionnent, du point de vue argumentatif, respectivement comme « vous n'êtes pas satisfait » et « vous êtes satisfait ». Demandons-nous maintenant quelles argumentations les antécédents des deux énoncés évoquent respectivement à titre externe. L'antécédent du premier énoncé a pour argumentation externe, dans la situation publicitaire, des discours comme :

«Vous n'êtes pas tout à fait satisfait DONC on vous rembourse»

On s'aperçoit que cette possibilité est tout à fait conforme à l'argumentation interne de l'énoncé pris globalement. Quant à l'antécédent du second énoncé, il a pour argumentation externe, dans la même situation que la précédente, des discours comme :

«Vous êtes à peu près satisfait DONC inutile de vous rembourser»

et non pas :

«Vous êtes à peu près satisfait DONC on vous rembourse»

D'où une sorte de contradiction, qui semble se traduire comme un effet de bizarrerie que produit l'emploi de l'énoncé dans la situation indiquée.

Deux remarques. La première concerne l'une des propriétés de l'argumentation interne. En effet, il nous semble presque incontestable que, étant donné un segment de discours X, les discours qu'il évoque comme argumentation *interne* ne sont déterminés que par rapport à sa structure interne et donc indépendamment de toute situation de discours. Autrement dit, le type de discours que X évoque comme argumentation interne est invariant et stable. Ainsi, les discours qu'évoque l'énoncé « Pierre est prudent » comme argumentation interne sont toujours du type « Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions ». De même, les énoncés « Si Pierre mange un peu, il ira mieux » et « Si Pierre mange peu, il ira mieux » n'évoquent comme argumentation interne que des discours respectivement du type « Pierre mange un peu DONC il ira mieux » et « Pierre mange peu DONC il ira mieux », dans quelque situation de discours que ce soit. Cela ne signifie d'ailleurs pas que l'argumentation interne soit toujours prévue dès le niveau de la langue,

autrement dit « intrinsèque ». Certes, rien n'interdit de soutenir que le discours « Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions » qu'évoque l'énoncé « Pierre est prudent » comme argumentation interne est prévu dans la langue. Mais il nous semble difficile de soutenir que les deux discours « Pierre mange un peu DONC il ira mieux » et « Pierre mange peu DONC il ira mieux » font partie de la langue française au même titre l'un que l'autre, car cela serait contradictoire. Il faut en conclure que l'argumentation interne peut ou bien être prévue dans la langue ou bien ne pas l'être (elle peut être soit « intrinsèque » soit « extrinsèque »). Ce qu'il faut noter, c'est que le type de discours qu'évoque un segment X comme argumentation interne, qu'il soit prévu dans la langue ou non, ne dépend que de la structure de X.

Il en va tout autrement pour l'argumentation externe. Les discours que le segment X évoque comme argumentation externe n'ont pas de rapport direct avec la structure de X. Ainsi, le segment « Pierre mange un peu » dans « Si Pierre mange un peu, il ira mieux » évoque comme argumentation externe des discours du type différent selon les situations : il évoque tantôt des discours du type « Pierre mange un peu DONC il ira mieux » (dans la situation de convalescence par exemple), tantôt des discours du type « Pierre mange un peu DONC il n'ira pas mieux » (dans la situation de régime par exemple). De même, le segment « Pierre mange peu » dans « Si Pierre mange peu, il ira mieux » évoque comme argumentation externe soit des discours du type « Pierre mange peu DONC il n'ira pas mieux » (dans la situation de convalescence), soit « Pierre mange peu DONC il ira mieux » (dans la situation de régime), soit d'autres discours dans d'autres situations. Cela n'empêche d'ailleurs que l'argumentation externe puisse être aussi « intrinsèque » qu'« extrinsèque ».

La seconde remarque est relative aux discours « paradoxaux ». Nous avons proposé, afin de rendre compte de la bizarrerie que l'emploi de (10) et (11) ci-dessus provoque dans certaines situations, de tenir compte à la fois de l'argumentation interne de chacun des énoncés pris globalement et de l'argumentation externe de son antécédent. Autrement

dit, notre démarche était une application particulière d'une méthode plus générale qui consiste à indiquer, pour décrire sémantiquement un segment de discours X, à la fois l'argumentation interne de X pris dans sa totalité et l'argumentation externe d'une de ses parties. Ducrot nous a suggéré (dans une communication orale) la possibilité de traiter les discours « paradoxaux » de façon analogue. Nous nous contenterons de prendre un exemple simple qui fait apparaître certaines des caractéristiques de ces discours, sans essayer de définir la notion, car c'est justement à la définition qu'il s'agit de pouvoir arriver. Soit le discours :

(12) Pierre est riche donc il est malheureux.

On a l'impression qu'il y a quelque chose de bizarre, « paradoxal », en (12), sans que ce discours ne soit mal formé et impossible à employer dans des circonstances réelles. En revanche, une telle bizarrerie disparaît lorsqu'on dit :

(13) Pierre est riche donc il est heureux.

En quoi consiste la bizarrerie de (12) ? Il faut noter qu'elle ne tient pas à l'incompatibilité empirique de la richesse et du malheur, car rien n'empêche dans les faits d'être à la fois riche et malheureux. Mais il reste qu'on dirait dans ces cas plutôt :

(14) Pierre est riche pourtant il est malheureux.

On a l'impression que (14) n'a rien de paradoxal, pas plus que (13). La question est donc de pouvoir arriver à opposer (12) à (13) et à (14).

On est tenté de dire qu'un discours est « paradoxal » lorsqu'il exprime une certaine croyance contraire aux croyances généralement admises par la société. Le discours (12)



laisserait entendre que le locuteur se fonde sur une certaine croyance selon laquelle la richesse est source de malheur, alors qu'une croyance partagée voudrait que la richesse soit source de bonheur ; les deux croyances seraient ainsi contradictoires. Dans la même perspective, le locuteur de (13) se fonderait sur la seconde croyance, et ce discours n'exprimerait rien à l'encontre de la société. Le locuteur de (14) reconnaîtrait également la même croyance, quoiqu'il présente le cas de Pierre comme faisant figure d'exception par rapport aux cas ordinaires ; la croyance elle-même ne serait donc pas mise en cause. L'ennui de ces analyses est que parler de croyance oblige à sortir de la langue, ce qui va à l'encontre de notre théorie. En effet, les croyances sont le plus souvent identifiées à certains états mentaux. On soutient en outre qu'elles portent sur la réalité (ce à quoi on croit, c'est un fait, une situation, un état du monde, etc.). Pour ceux qui refusent comme nous de faire intervenir, dans la description sémantique de la langue, des entités étrangères à cette dernière, parler de croyance amènerait une incohérence redoutable.

Ducrot essaye de proposer une définition du paradoxal en termes argumentatifs. Sa thèse — notre version de sa thèse — est qu'un discours est dit « paradoxal » lorsqu'il y a contradiction entre son argumentation interne et l'argumentation externe d'une de ses parties, notamment celle de son premier terme. Le discours « Pierre est riche donc il est malheureux » est paradoxal dans la mesure où il a pour argumentation interne <Pierre est riche DONC il est malheureux> alors que son premier segment (« Pierre est riche ») a pour argumentation externe <Pierre est riche DONC il est heureux> ou <Pierre est riche POURTANT il est malheureux>, d'où une sorte de contradiction. En revanche, si les discours « Pierre est riche donc il est heureux » et « Pierre est riche pourtant il est malheureux » ne sont pas paradoxaux, c'est que les argumentations qu'ils évoquent respectivement à titre interne (<Pierre est riche DONC il est heureux> et <Pierre est riche

POURTANT il est malheureux») coïncident avec les discours que leur premier segment (« Pierre est riche ») évoque comme argumentation externe<sup>4</sup>.

### **Interaction sémantique entre antécédent et conséquent**

La description logiciste des énoncés conditionnels se fonde sur une conception du sens selon laquelle le sens d'un segment de discours est décrit en termes de la proposition qu'il exprime. Cela amène à croire que deux segments de discours ont à peu près le même sens lorsqu'ils expriment la même proposition. Cette conception du sens commence à faire difficulté dès qu'on l'applique aux cas où deux segments de discours, tout en exprimant la même proposition, n'ont pas (intuitivement) le même sens. Dans le cas de la description logiciste des énoncés conditionnels, elle est discréditée par le fait qu'il y a des cas où deux énoncés conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y' », bien que X et X' expriment la même proposition et Y et Y' aussi, n'ont pourtant pas le même sens. Un exemple est fourni, on l'a vu, par le couple des énoncés « Si Pierre mange un peu, il ira mieux » et « Si Pierre mange peu, il ira mieux ». Notons qu'il s'agit là de *deux* phrases distinctes (« Pierre mange un peu » et « Pierre mange peu ») dont certaines réalisations comme antécédent d'énoncé conditionnel expriment la même proposition et n'ont pourtant pas le même sens.

C'est dans le même esprit que nous continuons à construire un autre « fait » à partir d'une autre difficulté de la description logiciste des énoncés conditionnels. Nous montrerons cette fois-ci qu'il y a des cas où certaines réalisations d'*une même phrase*, soit comme antécédent soit comme conséquent d'énoncé conditionnel, expriment la même

---

<sup>4</sup> Pour être rigoureux, il faudrait déterminer en quoi consiste la « contradiction » en question.

proposition et pourtant ne sont pas comprises de la même manière. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de dire quelques mots sur l'identité des propositions.

Dans quels cas peut-on dire que deux réalisations d'une même phrase expriment la même proposition ? Car il est clair que toutes les réalisations d'une même phrase n'expriment pas forcément la même proposition. Ainsi, la phrase « Je suis français » peut servir à exprimer deux propositions différentes selon qu'elle est employée par Chirac ou Kohl : l'une est vraie si et seulement si Chirac est français (elle est donc vraie) et l'autre est vraie si et seulement si Kohl est français (elle est donc fausse). Un certain nombre de conditions sont donc requises pour que deux réalisations d'une même phrase expriment la même proposition.

Première condition : une phrase doit être employée dans la même situation de discours (au même moment, dans le même lieu, avec les mêmes interlocuteurs) pour que ses réalisations puissent exprimer la même proposition. Ce qui est particulièrement net lorsqu'on a affaire à une phrase contenant des déictiques (« je », « ici », « maintenant », etc.). La phrase « Je suis ici maintenant » se réalise de manière différente pour exprimer des propositions différentes selon les situations. Cela dit, cette condition n'est pas imposée à toutes les phrases. Ainsi, il n'est nullement nécessaire qu'une phrase mathématique comme « 2 et 2 font 4 » soit employée dans la même situation pour que ses réalisations expriment la même proposition ; au contraire, toutes ses réalisations expriment toujours la même proposition, dans quelque situation qu'elle soit employée.

Qu'en est-il alors, étant donné une phrase, de l'entourage linguistique du segment de discours qui serait une réalisation de cette phrase ? Dans de nombreux cas, les réalisations d'une même phrase expriment la même proposition indépendamment de leur entourage linguistique, pour peu que la phrase soit employée dans la même situation. Soit la phrase « Marie est partie ». Supposons que je dise :

(15) Pierre est venu. Marie est partie.

Admettons que le segment « Marie est partie » en (15), qui est une réalisation de la phrase en question, exprime une certaine proposition *m* qui est vraie si et seulement si Marie est partie à un moment déterminé. Si j'avais dit *dans la même situation* :

(16) Pierre n'est pas venu. Marie est partie.

le segment « Marie est partie » en (16), qui est une autre réalisation de la même phrase, exprimerait la même proposition *m*. Dans les deux cas, la proposition qu'exprime le segment de discours qui serait une réalisation de la phrase est déterminée indépendamment de l'entourage linguistique du segment : la proposition qu'exprime le segment « Marie est partie » en (15) est déterminée sans tenir compte du segment « Pierre est venu » ; la proposition qu'exprime le segment « Marie est partie » en (16), qui est d'ailleurs la même que la précédente, est déterminée indépendamment du segment « Pierre n'est pas venu ».

Il y a cependant des exceptions où on a affaire aux expressions anaphoriques. Soit la phrase « Elle est partie ». Supposons que je dise :

(17) Marie a pris un café. Elle est partie.

Si j'avais dit dans la même situation :

(18) Sophie a pris un café. Elle est partie.

les deux réalisations de la même phrase pourraient exprimer deux propositions différentes : l'une est vraie si et seulement si *Marie* est partie à un moment déterminé et

l'autre est vraie si et seulement si *Sophie* est partie à un moment déterminé. Cela ne signifie toutefois pas que pour que deux réalisations d'une même phrase contenant une expression anaphorique puissent exprimer la même proposition, il faille absolument que l'entourage linguistique soit *exactement* le même pour ces réalisations. Il suffit en fait que l'anaphorique renvoie au même référent dans les deux cas pour que les deux réalisations expriment la même proposition. Ainsi, les deux réalisations de « Elle est partie » dans les discours (19) et (20) :

(19) Marie a pris un café. Elle est partie.

(20) Marie a pris un thé. Elle est partie.

pourraient exprimer la même proposition qui est vraie si et seulement si Marie est partie à un moment déterminé, si ces discours étaient produits dans la même situation.

En résumé, on retiendra deux principes. Soit la phrase « P ». Lorsque « P » ne contient pas d'anaphorique, il suffit que deux réalisations de « P » soient produites dans la même situation pour qu'elles expriment la même proposition. En revanche, lorsque « P » contient une anaphorique, il suffit qu'elle renvoie au même référent dans deux réalisations de « P » pour que celles-ci expriment la même proposition (à supposer qu'elles soient produites dans la même situation).

Avec ces principes dans l'esprit, nous allons discuter un certain nombre de conséquences que la description logiciste peut avoir. Si l'on admet la conception du sens selon laquelle le sens d'un segment de discours est décrit en termes de la proposition qu'il exprime, la description logiciste des énoncés conditionnels, dans la mesure où elle se fonde sur cette conception du sens, amènerait à admettre notamment deux thèses (on supposera, pour simplifier, que « X » et « Y » ci-dessous ne contiennent pas d'anaphorique). D'une part, deux réalisations d'une même phrase « X » dans deux

énoncés conditionnels « Si X, A » et « Si X, B », lorsque ces énoncés sont produits dans la même situation, expriment la même proposition et ont donc à peu près le même sens. Si les énoncés « S'il fait beau, A » et « S'il fait beau, B » étaient produits dans la même situation, les deux réalisations de la phrase « il fait beau » exprimeraient la même proposition et auraient à peu près le même sens. D'autre part, deux réalisations d'une même phrase « Y » dans deux énoncés conditionnels « Si C, Y » et « Si D, Y », lorsque ces énoncés sont produits dans la même situation, expriment la même proposition et ont donc à peu près le même sens. Si les énoncés « Si C, Marie sera heureuse » et « Si D, Marie sera heureuse » étaient produits dans la même situation, les deux réalisations de la phrase « Marie sera heureuse » exprimeraient la même proposition et auraient à peu près le même sens.

L'observation des faits montrent cependant qu'il n'en est rien : il y a de nombreux cas où deux occurrences de « X » comme antécédents de deux énoncés conditionnels « Si X, A » et « Si X, B », tout en exprimant la même proposition dans la même situation, ne sont pourtant pas comprises de la même manière ; il y a également de nombreux cas où deux occurrences de « Y » comme conséquents de deux énoncés conditionnels « Si C, Y » et « Si D, Y », tout en exprimant la même proposition dans la même situation, ne sont pourtant pas comprises de la même manière. Notre thèse est que d'une manière générale il y a interaction sémantique entre l'antécédent d'un énoncé conditionnel et son conséquent, de sorte que les deux se comprennent l'un à travers l'autre. Pour être rigoureux, nous dirons même qu'il serait absurde d'attribuer séparément un sens à l'antécédent et un autre au conséquent dans un énoncé conditionnel, et soutiendrons qu'une seule valeur sémantique, indécomposable, imprévisible à partir des propositions qu'exprimeraient l'antécédent et le conséquent, est attribuée à l'énoncé pris globalement.

Commençons par examiner des cas où l'antécédent est compris à travers le conséquent. Soit l'énoncé :

(21) S'il fait chaud, j'irai à la plage.

On voit que l'antécédent de (21) parle d'une chaleur. De quelle chaleur s'agit-il ? Il ne s'agit pas de n'importe quelle chaleur, mais d'une chaleur présentée comme stimulante, favorable à la baignade, ou à l'exercice physique en général. Ce qu'on voit plus clairement si l'on compare (21) avec (22) :

(22) S'il fait chaud, je resterai à la maison.

Il s'agit cette fois d'une chaleur vue comme étouffante.

Quelques remarques s'imposent. On remarquera d'abord que notre observation porte non pas sur la signification du mot « chaud », en tant qu'entité de langue, mais sur le sens des énoncés où ce mot est employé. Nous ne disons pas qu'il existe dans la langue deux entités « chaud » dont l'un signifierait une chaleur stimulante et l'autre une chaleur étouffante. Nous disons que l'énoncé (21), produit par un locuteur déterminé, à un moment et en un lieu déterminés, se voit attribuer la valeur dont nous avons parlé et il en est de même pour (22). De là résulte — deuxième remarque — qu'il n'est pas question d'un processus de désambiguïsation. Pour décrire le phénomène en question, on pourrait être tenté de dire que le mot français « chaud » est ambigu, désignant soit une chaleur confortable soit une chaleur pénible, et qu'il suffit de sélectionner l'une de ces deux valeurs. Selon cette conception, l'interprétant serait tout simplement amené à choisir entre les différentes acceptions préexistantes d'un mot polysémique. Pour notre part, nous dirons que le sens de « chaud » n'est pas à choisir, mais à construire. Une dernière remarque. Si la chaleur de (21) diffère de celle de (22), cela ne signifie pas que la différence soit de nature factuelle. Il serait absurde de dire qu'il s'agit en (22) d'une température supérieure à celle dont (21) parle : la température quantitativement identique

peut être vue comme agréable ou pénible selon les sujets. La différence se trouve non dans les faits, mais dans le sens construit au fil du discours.

On peut faire apparaître la construction sémantique de l'antécédent par le conséquent dans bien d'autres cas, où il serait plus difficile de la nier. C'est le cas notamment des énoncés avec « trop ». Considérons (23) :

(23) S'il fait trop chaud, je resterai à la maison.

Le « trop » de l'antécédent ne se comprend que par rapport au conséquent : ce n'est pas n'importe quel « trop », mais « trop pour sortir ».

Un autre exemple, tiré de *Pourquoi* de Philippe Vandel (Livre de poche, 1993). A la question : « pourquoi le cobra danse-t-il devant le charmeur de serpents ? », l'auteur répond que le serpent ne danse pas, mais ondule avec le charmeur pour contrôler la situation : le charmeur, en jouant, tape du pied ; le serpent réagit aux vibrations émises à partir du sol et se dresse, en percevant du danger, pour se mettre en garde. Et l'auteur de conclure (*op. cit.*, p. 89) :

Tout l'art du charmeur de serpents consiste à se situer à la bonne distance pour maintenir la bête dans cette position de surveillance. S'il est trop près, le serpent passera à l'attaque. S'il est trop loin, il ne le contrôlera plus ; le serpent s'intéressera à autre chose, ou s'enroulera pour se reposer.

Le segment « il est trop près » est compris comme « il est trop près pour que le serpent reste en position de surveillance ». Le segment « il est trop loin » est compris comme « il est trop loin pour contrôler le serpent ». Dans les deux cas, « trop » n'est compris que par rapport au conséquent de l'énoncé où il apparaît.



Nous allons montrer maintenant le phénomène réciproque : le conséquent est compris à travers l'antécédent. Cela semble apparaître en (24) :

(24) Si Marie vient, Paul sera heureux.

A première vue, on est tenté de dire que le bonheur que (24) attribue à Paul est le bonheur en général, l'idée générale de bonheur. Mais en fait, une observation plus attentive montre que (24) fait référence, non pas à n'importe quel bonheur, mais celui de voir Marie venir. Certes, la relation entre la venue de Marie et le bonheur de Paul peut être variée pour des raisons accidentelles liées aux situations de discours : la venue de Marie rend Paul heureux parce que Paul aime Marie (mais l'inverse n'est pas vrai), ou parce qu'ils s'aiment réciproquement, ou parce que Paul, ayant du ressentiment contre Marie, est à son affût dans l'intention de l'assassiner, etc. Mais il reste que la structure même de (24) implique que le bonheur de Paul est déterminé par la venue de Marie. Cela étant admis, imaginons la situation suivante afin de rendre notre observation moins étrange : Marie est arrivée chez Paul, ce que Paul ne sait pas encore ; à ce moment précis Paul apprend sur les informations télévisées qu'il a gagné à la loterie ; on lui attribue « heureux ». Tout le monde admettra que la situation que nous venons d'évoquer n'autorise pas à employer (24), alors que ses antécédent et conséquent y sont vérifiés isolément (« Marie vient » exprime une proposition vraie et « Paul est heureux » aussi indépendamment l'un de l'autre). La raison en est, on l'admettra sans trop de peine, que le « heureux » de cette situation et le « heureux » de (24) ne sont pas sémantiquement équivalents. En revanche, (25) conviendrait parfaitement dans la situation en question :

(25) Si Paul gagne à la loterie, il sera heureux.

Si l'on admet cela, on aura moins de scrupule à admettre que (24) met en scène le bonheur apporté par la venue de Marie et (25), celui de gagner à la loterie.

L'exemple suivant, que nous empruntons à Ducrot (1993a), montre de façon plus apparente que le conséquent est compris à travers l'antécédent. Supposons qu'on ait promis successivement à un enfant :

(26) Si tu dessers la table, tu auras un bonbon. Si tu fais la vaisselle, tu auras un bonbon.

Supposons en plus que l'enfant ait à la fois desservi la table et fait la vaisselle. On admettra que l'enfant a droit à deux bonbons, et non à un seul. Or, si l'on traduit (26) au moyen de deux implications logiques, un seul bonbon devrait suffire : le fait que l'enfant ait un bonbon et un seul satisferait les conséquents des implications. Par contre, pour comprendre la valeur effectivement attribuée à (26), il faut admettre que le bonbon mis en scène dans le premier énoncé de (26) et celui du second ne sont pas les mêmes : celui-là est un bonbon de dessert de table et celui-ci, un bonbon de vaisselle. Ce qui revient à dire que le conséquent garde en lui la trace de l'antécédent.

Afin de conférer plus de plausibilité à notre thèse, nous étudierons quelques exemples tels que l'influence de l'antécédent sur le conséquent apparaît non seulement sur un jugement intuitif — ce qui est le cas des exemples qui précèdent — mais en plus se traduit par des propriétés syntaxiques. Soit l'énoncé :

(27) S'il pleut, je sortirai.

Admettons que l'interprétation de (27) n'a rien d'extraordinaire : on songera par exemple à la situation où j'ai un travail spécial qui ne se fait que sous la pluie (la réfection de l'éboulement de terrain, par exemple). Interprété sous cet angle, (27) amène déjà à la même thèse ici défendue : ma sortie n'est pas n'importe quelle sortie, mais une sortie sous la pluie. On peut rendre cette thèse plus plausible en comparant (27) à (28) :

(28) S'il fait beau, je sortirai.

Cet énoncé met en scène une sortie par beau temps. On peut rendre notre conclusion encore plus plausible au moyen d'un test moins intuitif que linguistique. Considérons (29), continuation possible de (27) :

(29) S'il pleut, je sortirai. Ce que je n'aime pas d'ailleurs.

Dans certaines situation au moins, (29) est compris comme disant que ce que je n'aime pas, c'est la sortie sous la pluie et non la sortie en général. L'influence de l'antécédent sur le conséquent se traduit ainsi par une propriété proprement linguistique qu'est la reprise pronominale.

Un autre phénomène de reprise pronominale. Considérons (30) :

(30) Si Pierre est nommé ministre du Travail, il luttera contre le chômage.

A qui renvoie le pronom « il » du conséquent ? L'interprétation la plus usuelle consiste à dire qu'il renvoie au même référent que le segment « Pierre » de l'antécédent (d'autres interprétations ne sont pas exclues — nous n'en parlerons pas). A qui renvoie alors le nom « Pierre » de l'antécédent ? La conception du sens ici discutée amènerait à répondre que c'est à un individu du monde préexistant au langage et intelligible indépendamment de

lui, qui porte ce nom. Supposons que cet individu, dans la situation où (30) est produit, ne soit pas encore nommé ministre. On serait alors amené à croire que le nom « Pierre » de l'antécédent renvoie à l'individu Pierre non ministre et que le pronom « il » du conséquent renvoie en bonne logique au même individu Pierre non ministre. Or, notre observation est que le Pierre tel qu'il est présenté en (30) comme luttant contre le chômage n'est pas Pierre en général, surtout pas le Pierre non ministre, mais Pierre en tant que ministre du Travail, Pierre vu sous l'angle de son éventuelle carrière ministérielle. Ce qu'on pourra mieux comprendre en comparant (30) avec (31) :

(31) Si Pierre est nommé premier ministre, il luttera contre le chômage.

Le pronom « il » en (31) ne renvoie ni à Pierre non ministre, ni à Pierre ministre du Travail, mais à Pierre premier ministre. La conception du sens à laquelle nous nous opposons amènerait pourtant à dire que les deux conséquents en (30) et en (31) ont le même sens. Supposons que les deux énoncés soient produits dans la même situation et que le pronom « il » renvoie au même individu du monde dans les deux cas, individu préexistant au langage et intelligible indépendamment de lui — c'est là ce qui compte lorsqu'on parle de proposition. Cela satisferait les conditions qu'il faut remplir pour que les deux réalisations de la phrase « il luttera contre le chômage » (c'est-à-dire le conséquent de (30) et celui de (31)) expriment la même proposition. Il en ressortirait que les deux conséquents ont à peu près le même sens, ce qui contredit les faits.

On aura noté ce qui ne va pas dans la démarche du logiciste. Celle-ci consiste, pour déterminer la proposition qu'exprime un segment de discours contenant une expression anaphorique, à identifier l'objet du monde auquel elle renvoie, objet qui préexiste par stipulation, indépendamment du langage, à titre de constante. Ce qui implique que tous les termes coréférentiels, employés dans la même situation, renvoient au même objet du monde. Toutes les occurrences du nom « Pierre » et du pronom « il » en (30) et en (31)

renverraient ainsi au même et unique objet du monde si les deux énoncés étaient produits dans la même situation. En revanche, notre thèse est que le discours construit des objets qui lui sont propres : l'individu dont (30) parle n'est pas donné, mais *construit* au fil du discours et il en va de même pour (31). C'est pourquoi le conséquent de (30) et celui de (31) ne sont pas compris de la même manière tout en exprimant la même proposition dans la même situation. Cela dit, nous laisserons de côté la question philosophique de l'identité. Nous ne nous intéresserons pas à des questions comme celle de savoir si le bateau de Thésée, dont on remplace continûment et une à une toutes les pièces de bois, demeure néanmoins le même navire ou non<sup>5</sup>. Nous ne nous demanderons pas non plus si, pourquoi, et comment, on a affaire à la même personne ou non avant et après la nomination de Pierre au poste du ministre du Travail. Notre propos est linguistique : ce qui nous importe, c'est le fait *discursif* que l'interprétation de « il » ne serait pas la même en (30) et en (31) même si les deux énoncés étaient produits dans la même situation.

Un autre test linguistique, pour soutenir la même thèse, est fourni par un phénomène de nominalisation. Considérons (32) :

(32) Si on est amoureux, on est heureux. Si on est riche, on est heureux.

Notre observation est que les deux occurrences de « heureux » en (32) ne sont pas comprises de la même manière. Ce qu'on peut rendre plus visible avec (33), possible suite de (32) :

(33) (...) Le premier bonheur est plus important pour moi que le second.

---

<sup>5</sup> Cf. Engel et Nef (1988). Sur la question générale des « référents évolutifs », on se reportera à Charolles et Schnedecker (1993).

Que l'on puisse nominaliser, sous forme de « le premier bonheur » et « le second », les deux conséquents de (32), cela nous semble difficile à expliquer si on n'admet pas que ces deux conséquents retiennent en eux la trace de leurs antécédents et signifient respectivement le bonheur d'aimer (ou d'être aimé) et celui d'être riche.

Une dernière illustration de notre thèse, selon laquelle l'antécédent d'un énoncé conditionnel et son conséquent sont compris à travers l'un l'autre. Elle rend compte du fait que l'inférence de  $x \rightarrow y$  et  $y \rightarrow z$  à  $x \rightarrow z$ , qui se trouve valide en calcul des propositions, produit un effet de bizarrerie lorsqu'elle est transportée en langue. Nous avons déjà montré que de la conjonction des deux énoncés :

(34) Si je meurs, je n'aurai plus de souci.

(35) Si je n'ai plus de souci, je jouirai de ma vie.

il est difficile de tirer la conclusion :

(36) Si je meurs, je jouirai de ma vie.

Une solution simple vient immédiatement à l'esprit : on ne saurait tirer (36) pour la simple raison que cet énoncé est sémantiquement mal formé en soi, indépendamment de (34) et de (35), puisqu'on sait qu'il n'est possible en aucun cas pour une même personne de mourir et de jouir en même temps de sa vie. Cette explication, qui est par trop factuelle, n'est peut-être pas fausse. Mais il reste qu'elle n'est pas du ressort de la linguistique, dans la mesure où elle se fonde sur des connaissances du monde. Pour notre part, nous préférons l'explication suivante, qui correspond mieux à ce que nous entendons par explication linguistique. Nous supposerons d'abord que le segment « je meurs » en (34) et

le segment « je meurs » en (36), tout en exprimant la même proposition dans la même situation, ne sont pas compris de la même manière. En effet, le premier présente mon décès comme susceptible de chasser mon souci et le second comme procurant des jouissances. Nous supposerons en outre que le segment « je jouirai de ma vie » en (35) et le segment « je jouirai de ma vie » en (36), tout en exprimant la même proposition dans la même situation, ne sont pas compris de la même manière : les jouissances de ma vie que je pourrai avoir sont vues comme apportées par la disparition de mon souci dans le premier cas, et comme résultant de mon décès dans le second. D'où il ressort que rien n'autorise à passer de (34) et de (35) à (36), à moins de décider de les représenter tout artificiellement au moyen de propositions.

Un argument en faveur de notre explication, et contre l'explication factuelle, est fourni par l'analyse d'un autre cas analogue. On a déjà vu que de la conjonction des énoncés :

(37) Si Pierre vient, Jean viendra.

(38) Si Jean vient, Marie sera heureuse.

il n'est pas toujours possible de tirer la conclusion :

(39) Si Pierre vient, Marie sera heureuse.

(Qu'on songe par exemple à la situation où Marie aime Jean et déteste Pierre.) Le drame est que l'impossibilité de tirer (39) ne tient pas nécessairement à une incompatibilité empirique de la venue de Pierre et du bonheur de Marie. En effet, on peut parfaitement dire que (39) ne découle pas forcément de (37) et de (38), *même si* on ne sait pas ce qui se passe dans le monde : que Marie déteste Pierre ou non dans les faits, cela n'empêche pas de dire que les situations où l'on admet (37) et (38) ne conduisent pas forcément à admettre (39). C'est qu'on peut sentir que (39) dit quelque chose de plus que ce que

disent (37) et (38). Autrement dit, il y a quelque chose qui est dit en (39) mais qui n'est pas dit en (37) et en (38). Ce que nous exprimons en disant que la venue de Pierre dont il s'agit en (39) n'est pas n'importe quelle venue, et le bonheur de Marie non plus : la venue de Pierre est ici vue comme source de bonheur pour Marie, et le bonheur de Marie est ici présenté comme apporté par la venue de Pierre. Or, rien n'est dit sur *cette* venue et sur *ce* bonheur en (37) et en (38). Certes, il s'agit d'une *autre* venue de Pierre en (38), venue vue comme entraînant la venue de Jean ; d'un *autre* bonheur de Marie en (38), bonheur présenté comme apporté par la venue de Jean. Mais il reste que les *deux* venues et les *deux* bonheurs sont compris de différente manière. On en est arrivé à une conclusion analogue à la précédente : rien n'autorise à passer de (37) et de (38) à (39). L'inférence ne serait possible que par l'annulation du discours : il faudrait comprendre « Pierre vient » en (39) comme indiquant n'importe quelle venue de Pierre et « Marie sera heureuse » comme signifiant n'importe quel bonheur de Marie, ce qui nous semble fort artificiel.

Après tous les développements qui précèdent, une objection apparaît aussitôt : « La conception du sens selon laquelle le sens d'un segment de discours est décrit en termes de la proposition qu'il exprime peuvent avoir deux versions, une version radicale et une version modérée. Selon la première, la proposition qu'exprime un segment de discours épuise la totalité du sens de ce segment ; selon la seconde, le sens d'un segment de discours comporte aussi, en plus de la proposition qu'il exprime, d'autres indications. La fameuse thèse selon laquelle l'antécédent d'un énoncé conditionnel et son conséquent sont compris l'un à travers l'autre peut invalider certes la version radicale, mais non pas la version modérée, car celle-ci n'empêche pas de supposer que le sens du segment Y dans « Si C, Y », c'est la proposition qu'il exprime (notée *y*) *plus* une certaine indication  $I_C$  due à la proposition qu'exprime le segment C (c'est-à-dire  $y+I_C$ ) et le sens du segment Y dans



«Si D, Y», c'est la proposition qu'il exprime *plus* une autre indication  $I_D$  due à la proposition qu'exprime le segment D (c'est-à-dire  $y+I_D$ ). Rien d'étonnant alors à ce que les deux occurrences de Y n'aient pas le même sens dans les énoncés « Si C, Y » et « Si D, Y » produits dans la même situation, dans la mesure où  $I_C$  n'est pas identique à  $I_D$ . Soit deux énoncés :

(40) S'il conduit vite, il aura une contravention.

(41) S'il stationne là, il aura une contravention.

Admettons que le segment « il aura une contravention » n'a pas le même sens dans les deux cas : il s'agit en gros d'une contravention pour excès de vitesse dans le premier cas, et d'une contravention pour stationnement interdit dans le second. Ce qu'on pourra expliquer sans abandonner la conception du sens en question. Supposons que « il conduit vite » exprime une certaine proposition  $c$ , « il stationne là » une autre  $s$ , et « il aura une contravention » encore une autre  $a$ . Il suffit de dire ainsi : le sens du segment « il aura une contravention » dans le premier énoncé, c'est la proposition  $a$  plus une indication due à la proposition  $c$ , indication du type « cette contravention résulte de  $c$  » ; le sens du segment « il aura une contravention » dans le second énoncé, c'est la proposition  $a$  plus une indication due à la proposition  $s$ , indication du type « cette contravention résulte de  $s$  ». Ainsi la conception du sens selon laquelle le sens d'un segment de discours est *notamment* décrit en termes de la proposition qu'il exprime n'est-elle pas réfutée ».

Pour répondre à cette objection, nous remarquerons d'abord qu'elle se fonde sur une thèse selon laquelle le sens du segment Y dans un énoncé conditionnel « Si X, Y » est construit à partir de la *proposition* qu'exprime le segment X : le sens de Y, ce serait la proposition qu'exprime Y assaisonnée de quelques ingrédients empruntés à la *proposition* qu'exprime X. Quant à nous, nous soutiendrons que ce n'est pas la

*proposition* qu'exprime X qui entre en ligne de compte lorsque nous disons que X et Y sont compris à partir l'un de l'autre. Deux arguments, notamment, plaident en notre faveur. Le premier argument est le suivant. Dans l'objection ci-dessus, on a fait *comme si* le segment « il conduit vite » en (40) exprimait une proposition. Mais quelle est cette proposition ? Il serait fort artificiel de dire que « il conduit vite » représente un certain état du monde préexistant au langage et intelligible indépendamment de lui, car rien ne roule ni vite ni lentement en soi (à partir de combien de kilomètre par heure pourrait-on dire qu'une voiture roule « vite » ?). Or, notre thèse est que « il conduit vite » en (40) est lui-même compris à partir de « il aura une contravention » : il s'agit d'une vitesse vue comme susceptible de donner lieu à une contravention. Ce qu'on pourra mieux comprendre en comparant (40) avec (42) :

(42) S'il conduit vite, il aura un accident.

La vitesse dont cet énoncé parle, ce n'est pas n'importe quelle vitesse, mais une vitesse vue comme susceptible de provoquer un accident. S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement parce qu'il se peut qu'une vitesse donnée soit à l'origine d'un accident sans faire l'objet d'une contravention (on peut avoir un accident en roulant à 10 km/h) et inversement (on peut avoir une contravention en roulant à 200km/h sans avoir un accident). Nous préférons dire que (40) et (42) construisent deux conceptions, deux visions différentes de la vitesse, qui déterminent les valeurs sémantiques respectivement attribuées aux deux énoncés pris globalement. On sera alors amené à renoncer à l'idée que le sens de « il aura une contravention » en (40) est construit à partir de la *proposition* qu'exprimerait le segment « il conduit vite ».

Un autre argument que nous invoquerons pour mettre en doute la thèse selon laquelle le sens du conséquent d'un énoncé conditionnel est construit à partir de la *proposition* qu'exprime son antécédent, est fourni par le fait que deux occurrences de Y comme

conséquents de deux énoncés conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y », lorsque X et X' expriment la même proposition dans la même situation, peuvent pourtant ne pas se comprendre de la même manière. Que l'on compare les énoncés :

(43) Si Pierre mange un peu, Marie sera contente.

(44) Si Pierre mange peu, Marie sera contente.

Notre observation est que le contentement de Marie dont il est question en (43) et le contentement de Marie dont il est question en (44) ne sont pas les mêmes : le premier est un contentement de voir Pierre manger un peu, et le second un contentement de voir Pierre manger peu. Or, il n'est pas possible de rendre compte de cette différence en se fondant sur la thèse ici discutée. Selon cette thèse, le segment « Marie sera contente » en (43) et le segment « Marie sera contente » en (44) devraient être compris de la même manière dans la mesure où « Pierre mange un peu » et « Pierre mange peu » expriment la même proposition dans la même situation, ce qui n'est pourtant pas le cas dans les faits. En fait, pour comprendre le conséquent d'un énoncé conditionnel, il faut tenir compte de son antécédent *en tant que segment de discours* au sens le plus étroitement grammatical du terme, et non pas du point de vue de la proposition qu'il exprime.

Tel est donc notre « fait » : l'antécédent d'un énoncé conditionnel et son conséquent sont compris à travers l'un l'autre, de sorte qu'on ne saurait attribuer un sens complet à ces segments indépendamment l'un de l'autre, mais seulement à l'énoncé pris globalement. Ce fait s'explique facilement dans le cadre de notre système. On se rappelle que toute argumentation, qu'elle soit normative ou transgressive, a la propriété d'être indécomposable. Nous avons montré en particulier qu'une argumentation normative  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  est un objet premier, irréductible, de sorte que les deux termes X et Y ne sont compris qu'en tenant compte l'un de l'autre. S'il en est ainsi, rien d'étonnant alors à ce

que l'énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y », qui est une réalisation de l'argumentation normative  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ , garde en lui la trace de cette propriété. De même que le discours réel « X donc Y », lorsqu'il réalise l'argumentation abstraite  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ , est indécomposable, de même l'énoncé « Si X, Y », lorsqu'il est conditionnel, est indécomposable. Ainsi, l'énoncé conditionnel :

S'il fait chaud, j'irai à la plage.

a pour argumentation interne :

$\langle \text{Il fait chaud DONC j'irai à la plage} \rangle$

Cette argumentation abstraite a pour caractéristique d'être indécomposable. Rien d'étonnant alors à ce que toutes ses réalisations, dont cet énoncé, soient également indécomposables.

## CHAPITRE III

### ARGUMENTATION EXTERNE DES ENONCES CONDITIONNELS

Selon nous, la description sémantique d'un segment de discours consiste à indiquer les argumentations qu'il évoque. Autrement dit, interpréter un segment de discours, c'est y lire les argumentations qu'il évoque. Le cas des énoncés conditionnels qui nous occupent n'échappe pas à cette règle : comprendre un énoncé conditionnel, c'est déceler toutes les argumentations qu'il évoque. Afin de mieux cerner ces argumentations, nous avons établi une distinction entre argumentation interne et argumentation externe. Les observations que nous avons faites jusqu'à présent relativement aux énoncés conditionnels concernaient principalement leur argumentation *interne*. Pour que notre théorie des énoncés conditionnels soit tant soit peu complète, il faut qu'elle tienne compte de leur argumentation *externe*, à laquelle les lignes qui suivent seront consacrées.

#### **Classification**

Dire que « Si X, Y » évoque une argumentation à titre externe, c'est dire qu'il évoque des discours du type « Si X, Y DONC Z », si l'on s'en tient au développement normatif « à

droite ». Reste à déterminer Z. En tirant profit des observations présentées en Ducrot (1991)(1993a), nous essaierons de distinguer un certain nombre de possibilités quant à la nature de Z.

*Premier type.* Z a souvent pour argumentation externe (à gauche) <Y DONC Z> où Y est le même terme que le conséquent de l'énoncé conditionnel. Autrement dit, il faut chercher un Z tel que Y a pour argumentation externe <Y DONC Z>. Soit l'énoncé :

(1) S'il fait beau, Pierre viendra.

Supposons que l'énoncé :

(2) Pierre viendra

ait pour argumentation externe :

(3) <Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas>

dans la situation où il est admis par les interlocuteurs d'accueillir les gens qui viennent. Alors (1) aurait pour argumentation externe, dans la même situation :

(4) <S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas>

dont le discours suivant serait une réalisation :

S'il fait beau, Pierre viendra : je vais donc lui préparer un repas.

En revanche, lorsque (2) interdit :

(5) ‹Pierre viendra DONC inutile de lui préparer un repas›

dans la même situation que la précédente, (1) interdit également :

(6) ‹S'il fait beau, Pierre viendra DONC inutile de lui préparer un repas›

dont le discours suivant serait une réalisation :

S'il fait beau, Pierre viendra : inutile donc de lui préparer un repas.

Il serait difficile d'employer ce discours dans la situation indiquée, sauf si c'était un « mais » qui introduisait le second énoncé.

On nous objectera que (6) n'est pas mauvais en soi et qu'il peut être adéquatement employé sans « mais » dans la situation où, Pierre étant une personne désagréable, on admet qu'il faut être désagréable avec les gens désagréables. A quoi nous répondrons que cette objection devient un argument en notre faveur. En effet, rien n'interdit de dire que (1) évoque, *dans la situation indiquée par l'objection*, (6). On s'aperçoit alors que l'énoncé (2) évoque également (5) *dans cette situation*. En plus, toujours dans la même situation, le même énoncé n'évoquerait plus (3) et, corrélativement, (1) n'évoquerait plus (4), de sorte que c'est cette argumentation qui deviendrait cette fois bizarre.

Ce qui reviendrait à dire, selon la terminologie propre à la version classique de la théorie de l'argumentation dans la langue, que « Si X, Y » a même orientation argumentative que Y, en ce sens que les deux énoncés « Si X, Y » et « Y » autorisent des conclusions du même type. Dans le cas de (1), on dirait que lorsque l'énoncé (2) permet

une conclusion du type « Je vais lui préparer un repas », (1) permet également cette conclusion ; lorsque (2) permet comme conclusion « Inutile de lui préparer un repas », (1) permet également cette conclusion. Cela suggère par ailleurs que le segment « Si X » suit la règle générale selon laquelle les expressions servant à limiter ou atténuer l'application d'un prédicat (par exemple « un peu », « quelquefois », « peut-être ») conservent l'orientation argumentative de ce prédicat. De même que « Pierre viendra peut-être » conserve l'orientation argumentative de « Pierre viendra » (les deux énoncés autorisent des conclusions du même type), de même « S'il fait beau, Pierre viendra » conserve l'orientation argumentation de « Pierre viendra ».

Il faut noter que l'observation qui vient d'être présentée est très gênante pour la description logiciste des énoncés conditionnels. En effet, celle-ci énonce que le sens d'un énoncé conditionnel « Si X, Y » consiste à indiquer que la proposition  $x \rightarrow y$  est vraie ( $x$  et  $y$  sont respectivement les propositions exprimées par les segments X et Y). Il n'est rien dit, dans cette description, sur la vérité de  $y$  : que  $x \rightarrow y$  soit vrai n'implique pas que  $y$  soit vrai (ni d'ailleurs que  $y$  soit faux), dans la mesure où l'inférence de  $x \rightarrow y$  à  $y$  n'est pas plus valide que l'inférence de  $x \rightarrow y$  à  $\neg y$  (alors que l'inférence de  $x \rightarrow y$  à  $y \vee \neg y$  est valide). Ce qui reviendrait à dire, du point de vue logiciste, que « Si X, Y » en tant qu'expression de la vérité de  $x \rightarrow y$  laisse ouvertes les deux possibilités de  $y$  et  $\neg y$ . Si tel était le cas, et si par ailleurs on admettait que l'enchaînement argumentatif des énoncés se fonde sur les propositions qu'ils expriment — ce que le logiciste devrait admettre —, alors on pourrait s'attendre à ce que « Si X, Y » permette à la fois les conclusions qui se tireraient de  $y$  et celles qui se tireraient de  $\neg y$ , alors que seules les premières sont en fait possibles. La description logiciste des énoncés conditionnels amène ainsi à des résultats



empiriquement inadmissibles quant à l'argumentativité d'un énoncé conditionnel pris globalement.

*Second type.* Il y a d'autres cas où « Si X, Y » évoque <Si X, Y DONC Z> avec un Z bien précis. Quelquefois Z est déterminé par la valeur favorable ou défavorable qu'on donne à Y. Nous dirons en premier lieu que Z est du type « X est à souhaiter » lorsque Y est vu comme bon. Soit l'énoncé :

(7) Si tu mets la table, tu auras un bonbon.

Dans la mesure où « tu auras un bonbon » est vu comme bon — tout au moins du point de vue de l'enfant à qui on parle —, (7) a pour argumentation externe des discours du type :

<Si tu mets la table, tu auras un bonbon DONC il faut que tu mettes la table>

dont une réalisation serait fournie par le discours :

Tu devrais mettre la table : si tu mets la table, tu auras un bonbon.

D'une façon symétrique, Z est du type « X est à craindre » lorsque Y est vu comme mauvais. Soit l'énoncé :

(8) Si tu rentres tard, tu seras puni.

Dans la mesure où « tu seras puni » est vu comme mauvais, (8) a pour argumentation externe des discours du type :

«Si tu rentres tard, tu seras puni DONC il ne faut pas que tu rentres tard»

dont le discours suivant serait une réalisation :

Il ne faut pas que tu rentres tard : si tu rentres tard, tu seras puni.

Quatre remarques. D'abord, il ne faut pas prendre pour absolues les expressions « X est à souhaiter » et « X est à craindre » dont nous venons de nous servir pour formuler nos hypothèses. En effet, ces expressions englobent bien d'autres expressions. Ainsi, pour réaliser «Si X, Y DONC X est à souhaiter», on pourrait employer des expressions telles que, notamment, « il faut que X », « il est souhaitable que X », « je souhaite que X », « je m'intéresse à ce que X », « tu dois », « tu devrais » (c'est le cas de l'argumentation prise en exemple pour celle de (7)), ou recourir à l'impératif. Pour réaliser «Si X, Y DONC X est à craindre», on pourrait utiliser, en dehors de «il ne faut pas » (c'est le cas de l'argumentation prise en exemple pour celle de (8)), des expressions comme «je ne m'intéresse pas à ce que X », « ça m'ennuierait que X », ou recourir à l'impératif négatif. Ce qui compte, c'est qu'il faut entendre par « X est à souhaiter » ou « X est à craindre » en un sens assez large pour qu'ils puissent être réalisés de nombreuses façons.

Juste deux exemples attestés, pour illustrer ce point, notamment pour montrer que « X est à craindre » dans une argumentation du type «Si X, Y DONC X est à craindre» peut se réaliser de différentes façons. Le premier exemple est tiré d'un roman de Simenon, *La folle de Maigret* (Presses de la cité, 1970). Au jardin des Tuileries, une jeune maman dit à son fils, au bord du bassin :

Ne te mouille pas, Hubert. Si tu te penches ainsi, tu vas tomber à l'eau !

Ce discours peut s'analyser comme réalisant une argumentation externe de l'énoncé conditionnel « Si tu te penches ainsi, tu vas tomber à l'eau ! ». Il s'agit d'une argumentation du type <Si X, Y DONC X est à craindre> dans la mesure où Y (en l'occurrence « tu vas tomber à l'eau ») est compris comme ayant une valeur défavorable pour l'enfant. On s'aperçoit que « X est à craindre » est ici réalisé comme « Ne te mouille pas », et que ce segment n'est même pas une forme impérative négative de X, qui serait du type « Ne te penche pas ainsi ». Il reste que « Ne te mouille pas » et « Ne te penche pas ainsi » vont dans le même sens, même s'ils n'ont pas le même sens.

Nous prenons pour second exemple une histoire intitulée « de Gaulle », extraite de *Dictionnaire des histoires drôles* de H. Nègre (Fayard, 1973). Le Bon Dieu, qui a l'habitude de se lever de son trône par courtoisie pour recevoir les chefs d'Etat arrivés au ciel après décès, ne bouge pas d'un pouce lorsque de Gaulle, qui vient de mourir, se présente devant lui. A la suggestion de Saint Pierre « Faudrait vous mettre debout », il répond :

Jamais de la vie. Si je me lève, il va s'asseoir à ma place...

Ce discours peut être compris comme réalisant une argumentation externe de l'énoncé conditionnel « Si je me lève, il va s'asseoir à ma place... ». Nous supposons qu'il s'agit d'une argumentation du type <Si X, Y DONC X est à craindre> dans la mesure où Y (ici, « il va s'asseoir à ma place ») est présenté comme mauvais du point de vue du locuteur (le Bon Dieu). On voit alors que « X est à craindre » est réalisé comme « Jamais de la vie », qui n'a pas grand chose à voir, au niveau morpho-syntaxique, avec X (en l'occurrence « je me lève »). N'empêche que ce segment, en tant que réponse à la suggestion de Saint Pierre, se paraphrase approximativement comme « Je ne vais pas me mettre debout », « Il ne faut pas que je me mette debout », etc., et va dans le même sens que d'autres réalisations possibles

de « X est à craindre », comme, entre autres, « Il ne faut pas que je me lève », qui seraient plus étroitement liées à X.

Notre seconde remarque concerne le rapport entre les deux argumentations « Si X, Y DONC X est à souhaiter » et « Si X, Y DONC X est à craindre ». On aura tort de croire que les énoncés conditionnels d'une même phrase ne permettent que l'une des deux argumentations en interdisant l'autre. Au contraire, deux possibilités leur sont toujours ouvertes. Certes, il est difficile d'imaginer une situation où « tu auras un bonbon » en (7) serait vu comme mauvais (sauf si l'enfant est dégoûté des bonbons), ou une situation où « tu seras puni » en (8) serait vu comme bon (sauf si l'enfant est masochiste). Cela n'est néanmoins pas la règle. Soit la phrase :

(9) Si Jacques vient, Alain viendra.

La venue d'Alain peut être vue soit comme bonne soit comme mauvaise selon les cas. Lorsqu'on lui donne une valeur favorable, rien n'empêche de supposer que ses énoncés évoquent des discours du type :

« Si Jacques vient, Alain viendra DONC il faut que Jacques vienne »

Dans le cas contraire, on pourra dire que les énoncés de (9) évoquent des discours comme :

« Si Jacques vient Alain viendra DONC il ne faut pas que Jacques vienne »

En allant dans le même sens — troisième remarque —, on peut dire que les énoncés conditionnels d'une même phrase ont toujours trois possibilités d'argumentation externe,

à savoir : « Si X, Y DONC Z » lorsque Y a pour argumentation externe « Y DONC Z », « Si X, Y DONC X est à souhaiter » et « Si X, Y DONC X est à craindre ». Soit la phrase :

S'il fait beau, Pierre viendra.

ses énoncés évoquent d'abord, comme on l'a déjà vu, dans une certaine situation :

« S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas »

Mais rien n'empêche de supposer, lorsque la venue de Pierre est vue comme bonne, que les énoncés de la même phrase évoquent :

« S'il fait beau, Pierre viendra DONC je m'intéresse à ce qu'il fasse beau »

Il est encore possible, si la venue de Pierre est vue comme mauvaise, de dire que les énoncés de la même phrase évoquent :

« S'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne m'intéresse pas à ce qu'il fasse beau »

Il ne faut donc pas croire que les énoncés conditionnels d'une même phrase ne permettent que l'une des trois possibilités d'argumentation en excluant les autres ; au contraire, trois possibilités leur sont toujours ouvertes.

Quatrième et dernière remarque. On pourrait modifier sinon la conception mais au moins la formulation de notre description qui a été proposée plus haut. En effet, celle-ci comporte la clause « lorsque Y est vu comme bon (ou mauvais) », qui amènerait à croire que nous prenons à notre compte une certaine forme d'axiologie factuelle alors que nous refusons toute référence à l'ordre non discursif. Dire que quelque chose est vu comme

bon ou mauvais, cela présuppose que ce quelque chose soit intelligible indépendamment du discours. Pour éviter cela, on pourrait dire : Z est du type « X est à souhaiter » (respectivement « X est à craindre ») lorsque Y a pour argumentation externe <Y DONC c'est bien> (respectivement <Y DONC ce n'est pas bien>). Si « Alain viendra » a pour argumentation externe <Alain viendra DONC c'est bien>, alors « Si Jacques vient, Alain viendra » a pour argumentation externe <Si Jacques vient, Alain viendra DONC il faut que Jacques vienne>. Si en revanche « Alain viendra » a pour argumentation externe <Alain viendra DONC ce n'est pas bien>, alors « Si Jacques vient, Alain viendra » a pour argumentation externe <Si Jacques vient, Alain viendra DONC il ne faut pas que Jacques vienne>.

*Troisième type.* On peut distinguer une troisième possibilité : Z a pour argumentation *interne* <X DONC Y>. Ce qui revient à dire qu'il s'agit de chercher un Z dont l'argumentation interne se réaliserait comme « Si X, Y », dans la mesure où celui-ci évoque <X DONC Y> à titre interne. Soit l'énoncé :

(10) S'il y a du danger, Pierre prend des précautions.

Dans la mesure où (10) serait une réalisation de l'argumentation interne de « Pierre est prudent » (celle-ci est du type <Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions>), (10) a pour argumentation externe :

<S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il est prudent>

De même, l'énoncé conditionnel :

(11) Si je bois du lait, je tombe malade.

a pour argumentation externe :

«Si je bois du lait, je tombe malade DONC je suis allergique au lait»

dans la mesure où « je suis allergique au lait » a pour argumentation interne «Je bois du lait DONC je tombe malade», dont (11) serait une réalisation.

Encore deux exemples, tirés l'un comme l'autre de *Les Mouches* de Sartre (Gallimard, 1947). Premier exemple (acte premier, scène première). Jupiter raconte ce qu'il dirait à Oreste réputé mort, si celui-ci était de retour à Argos, ville « à demi morte » :

(...) l'ordre d'une cité et l'ordre des âmes sont instables : si vous y touchez, vous provoquerez une catastrophe.

Nous interprétons ce discours comme réalisant une argumentation externe de l'énoncé conditionnel «si vous y touchez, vous provoquerez une catastrophe». L'énoncé qui précède « : » (ou tout au moins l'occurrence, dans cet énoncé, du prédicat « être instable ») a pour argumentation interne «Vous y touchez DONC vous provoquerez une catastrophe», dont l'énoncé conditionnel dans ce discours serait une réalisation.

Second exemple (acte 3, scène II). Au cours d'une dispute sur la liberté, aux propos provocateurs d'Oreste Jupiter répond :

Prends garde : tu fais le fanfaron parce qu'Apollon te protège. Mais Apollon est mon très obéissant serviteur. Si je lève un doigt, il t'abandonne.

Nous lisons le discours qui suit « mais » comme réalisant une argumentation externe de « Si je lève un doigt, il t'abandonne ». L'énoncé introduit par « mais » (ou en tout cas l'occurrence, dans cet énoncé, du prédicat « être obéissant serviteur ») a pour argumentation interne « Je lève un doigt DONC il t'abandonne », dont l'énoncé conditionnel dans ce discours serait une réalisation.

Deux remarques. La première, analogue à celle que nous avons déjà faite à propos des premiers types d'argumentation externe des énoncés conditionnels, est que le troisième type d'argumentation externe des énoncés conditionnels n'exclut pas les autres types. Que l'énoncé « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions » ait pour argumentation externe « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il est prudent », cela n'empêche qu'il peut aussi évoquer une argumentation du premier type, comme « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il vivra vieux » (« il vivra vieux » a pour argumentation externe « Pierre prend des précautions DONC il vivra vieux »). De même, l'énoncé « Si je bois du lait, je tombe malade » évoque non seulement « Si je bois du lait, je tombe malade DONC je suis allergique au lait » (troisième type), mais également « Si je bois du lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait » (deuxième type, « je tombe malade » étant compris comme défavorable).

Soit dit en passant, nous croyons à ce sujet pouvoir poser (sans démonstration) une loi empirique comme la suivante. Si deux énoncés, dont l'un est conditionnel et l'autre non, ont la même argumentation interne, ils ont des argumentations externe du même type. Considérons les deux énoncés :

S'il y a du danger, Pierre prend des précautions.

Pierre est prudent.



Ils ont la même argumentation interne, du type «Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions». Ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont en plus des argumentations *externes* analogues. Ainsi, lorsque le premier a pour argumentation externe des discours comme :

«S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il vivra vieux»

«S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC on peut avoir confiance en lui»

«S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il n'aura pas d'accident»

le second a pour argumentation externe des discours du même type, comme :

«Pierre est prudent DONC il vivra vieux»

«Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui»

«Pierre est prudent DONC il n'aura pas d'accident»

De même, les deux énoncés :

Si je bois du lait, je tombe malade.

Je suis allergique au lait.

ont la même argumentation interne «Je bois du lait DONC je tombe malade», et ont en plus des argumentations externes analogues telles que, par exemple :

«Si je bois du lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait»

«Je suis allergique au lait DONC il ne faut pas que je boive du lait»

De là résulte que deux énoncés de structure syntaxique apparemment différente (un énoncé conditionnel et un énoncé « simple », non conditionnel) peuvent avoir des propriétés communes. Ce qui suggère la possibilité de construire une sémantique générale applicable à la fois aux énoncés conditionnels et aux énoncés non conditionnels. Nous développerons ce thème plus loin.

Notre seconde remarque, à propos du troisième type d'argumentation externe des énoncés conditionnels, est qu'il a une propriété propre, qui ne vaut pas pour les deux autres types : le connecteur abstrait DONC de l'argumentation <Si X, Y DONC Z> de ce troisième type est pour ainsi dire symétrique. On pourra tout aussi bien dire : « Si X, Y » a pour argumentation externe des discours du type <Z DONC Si X, Y> si Z a pour argumentation interne des discours du type <X DONC Y>. Ainsi, l'énoncé « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions » a pour argumentation externe non seulement <S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il est prudent> mais également <Pierre est prudent DONC s'il y a du danger, il prend des précautions>. En effet, cet énoncé évoque, à titre externe, non seulement le discours (qui serait une réalisation de la première argumentation abstraite) :

S'il y a du danger, Pierre prend des précautions donc il est prudent.

mais en plus, et au même titre, les deux discours (qui réaliseraient la seconde argumentation abstraite) :

S'il y a du danger, Pierre prend des précautions car il est prudent.

Pierre est prudent donc s'il y a du danger, il prend des précautions.

En revanche, cette symétrie ne se retrouve pas avec les deux autres types d'argumentation externe pour un énoncé conditionnel. Ainsi, si les énoncés :

S'il fait beau, Pierre viendra.

Si tu rentres tard, tu seras puni.

ont respectivement pour argumentation externe :

⟨S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas⟩

⟨Si tu rentres tard, tu seras puni DONC il ne faut pas que tu rentres tard⟩

on ne saurait dire qu'ils évoquent en plus respectivement les argumentations :

⟨Je vais préparer un repas DONC s'il fait beau, Pierre viendra⟩

⟨Il ne faut pas que tu rentres tard DONC si tu rentres tard, tu seras puni⟩.

En effet, les discours suivants (réalisations possibles de ces deux dernières argumentations) :

S'il fait beau, Pierre viendra. Car je vais lui préparer un repas.

Si tu rentres tard, tu seras puni. Car il ne faut pas que tu rentres tard.

Je vais préparer un repas à Pierre. Donc s'il fait beau, il viendra.

Il ne faut pas que tu rentres tard. Donc si tu rentres tard, tu seras puni.

ne sont pas évoqués par les énoncés pris en exemple, sans qu'ils soient mal formés en soi (ils sont parfaitement utilisables dans certaines situations).

En fait, le connecteur abstrait DONC est en général asymétrique. Que l'énoncé :

Pierre est riche.

ait pour argumentation externe des discours du type :

«Pierre est riche DONC il est heureux»

cela n'implique pas qu'il ait également pour argumentation externe :

«Pierre est heureux DONC il est riche»

Cela ne signifie toutefois pas que le discours (une réalisation de cette argumentation) :

Pierre est heureux donc il est riche.

soit absolument impossible ; seulement, il s'agit là d'un emploi du mot français « donc » qui n'est pas une réalisation de DONC abstrait. De même, que l'énoncé :

Pierre est prudent.

ait pour argumentation interne :

«Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions»

cela n'implique nullement qu'il ait également pour argumentation interne :

«Pierre prend des précautions DONC il y a du danger»

sans que les enchaînements (réalisations possibles de cette argumentation) :

Pierre prend des précautions donc il y a du danger.

Il y a du danger car Pierre prend des précautions.

soient absolument impossibles comme discours réels, avec des emplois particuliers de « donc » ou de « car » qui ne correspondent seulement pas au connecteur abstrait DONC. Ce qu'on pourrait résumer, dans la terminologie de Raccah (1990b), en disant que nous ne prenons en considération, avec notre connecteur abstrait DONC, que les argumentations « descriptives » et laissons de côté les argumentations « heuristiques ». S'il en est ainsi, on pourra être tenté d'exclure de la catégorie générale de l'argumentation normative le troisième type d'argumentation externe pour un énoncé conditionnel, dans la mesure où les discours de ce type se comportent différemment de ceux qui relèvent de plein droit de cette catégorie. Quant à nous, nous supposons qu'ils sont des discours argumentatifs normatifs à notre sens, d'une part parce qu'ils ont bien la structure  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ , et d'autre part parce que cela permet souvent, comme on le verra plus loin, de rendre compte d'un certain nombre d'observations.

### **Analyse de textes**

Nous avons distingué trois types d'argumentation externe pour les énoncés conditionnels :

- 1° <Si X, Y DONC Z> lorsque Y a pour argumentation externe <Y DONC Z> ;  
 2° <Si X, Y DONC X est à souhaiter> (respectivement <Si X, Y DONC X est à craindre>) où Y est vu comme bon (respectivement mauvais) ;  
 3° <Si X, Y DONC Z> où Z a pour argumentation interne <X DONC Y>.

Nous allons maintenant appliquer notre système à l'analyse de deux textes moins artificiels (ou plutôt, dont l'artifice est indépendant du souci d'exposer le système), dans l'espoir de le mettre à l'épreuve du discours. Cela dit, il ne s'agit pas d'obtenir une meilleure compréhension des textes choisis — nous ne ferons qu'explicitier ce que tout le monde peut sentir à leur lecture sans aucune théorie linguistique —, mais de montrer que l'analyse sémantique dans le cadre de notre système peut rendre compte de l'usage réel de « Si X, Y » dans le discours.

Notre premier exemple est relevé dans une bande dessinée de Goscinny et Uderzo, *Astérix le Gaulois* (Dargaud éditeur, 1961). Nous rappelons la situation. En 50 avant Jésus-Christ, toute la Gaule est occupée par les Romains sauf un petit village peuplé d'irréductibles Gaulois, dont Astérix, qui résistent à l'envahisseur. Si ces Gaulois sont invincibles, c'est grâce à une potion magique préparée par Panoramix, druide vénérable du village. Afin d'obtenir le secret de cette potion magique qui donne une force surhumaine au consommateur, le centurion romain Caius Bonus fait enlever Panoramix. Pour forcer celui-ci à livrer le secret, on tente d'abord de le torturer, ce qui n'aboutit à rien. Le centurion change alors de tactique. D'où le dialogue (p. 24) :

Caius Bonus : — Druides, si tu parles, je ferai de toi un homme riche et puissant !

Panoramix : — Non !

Le problème est de savoir sur quoi porte le « Non » de Panoramix. Car « non » a de nombreux emplois, mais on ne voit pas bien comment classer l'occurrence de « non » dans

ce texte si on s'en tient à une analyse purement syntaxique. En effet, on peut en premier lieu utiliser « non » pour répondre négativement à une question (« Tu viens ? — Non »), ce qui n'est pas le cas ici. On peut aussi dire « non » pour nier une affirmation (« Il est français. — Non. »), « non » étant alors compris comme négation de l'affirmation (« Il n'est pas français »). Le « Non » de Panoramix entre difficilement dans cette catégorie, tout au moins en apparence, dans la mesure où l'énoncé de Caius Bonus, qui n'est pas de forme assertive proprement dite, n'affirme rien ni sur la volonté que Panoramix aurait de parler, ni sur ses éventuelles richesses et puissance. On peut en outre se servir de « non » pour opposer un refus à un ordre (« Viens ! — Non ! »), ce qui ne semble pas non plus le cas ici, à un niveau superficiel d'analyse au moins : cette interprétation exigerait que l'énoncé de Caius Bonus soit de forme impérative. Il peut exister bien d'autres emplois pour « non », mais à quoi notre « Non » correspond-il ?

Une première solution consisterait à dire que le « Non » est compris quand même comme niant globalement une affirmation indiquée par l'énoncé conditionnel de Caius Bonus, tout comme le « non » du type : « Il est français. — Non. ». Il faudrait alors qu'on puisse déterminer la négation d'un énoncé conditionnel. Comme Ducrot (1980a) le fait remarquer à juste titre, la façon la plus naturelle de nier « Si X, Y » conditionnel, ou de répondre négativement à la question « Est-ce que si X, Y ? » consiste à dire « Même si X, Y' » où Y' est négation de Y. Ainsi, un « non » qui suit un énoncé comme « S'il fait beau, Pierre viendra » se paraphraserait comme « Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas ». De façon analogue, on pourrait interpréter le « Non » de Panoramix comme disant : « C'est faux. Tu mens, centurion. Même si je parle, tu ne feras pas de moi un homme riche et puissant ». Cette interprétation impliquerait que Panoramix dénonce le caractère mensonger de la parole de Caius Bonus ; celui-ci ne dirait pas la vérité, pas plus que la personne qui prétend qu'il fait beau alors qu'il pleut comme vache qui pisse.

Nous ne voyons aucune raison de dire que cette interprétation est fautive. Nous ne pouvons d'ailleurs pas plus prouver qu'elle est « la bonne ». D'autres lectures sont

possibles, notamment celle qui va suivre, et il nous suffit que celle-ci soit possible. La solution que nous proposons consiste à dire que l'énoncé conditionnel de Caius Bonus est interprété comme suggérant une conclusion implicite du type : « Parle ! », « Il faut que tu parles », « Tu devrais parler ». Rien d'étonnant alors à ce que le «Non» de Panoramix porte sur cette demande (ordre, suggestion — la distinction entre ces actes de langage importe peu) : de même qu'on peut utiliser « non » comme un refus opposé à l'un ou l'autre de ces actes, qu'ils soient directs ou induits indirectement (« Viens ! — Non. », « Il faut que tu viennes. — Non. », « Tu devrais venir. — Non. »), de même Panoramix présente son « Non » comme s'opposant à une demande suggérée par l'énoncé de Caius Bonus. Le « Non » s'interprète alors comme : « Je refuse de parler », « Je ne vais pas parler ». Il reste à reconstituer le processus interprétatif au terme duquel les lecteurs peuvent trouver une telle demande implicite justifiant l'usage d'un « non ».

La notion d'argumentation externe peut faire l'affaire. Nous supposons que l'énoncé de Caius Bonus a pour argumentation externe des discours du type <Si X, Y DONC Z> dont le premier terme est réalisé par l'énoncé en question. Reste à déterminer le Z. Notre système amène à dire que, dans la mesure où le conséquent de l'énoncé conditionnel est présenté comme favorable pour Panoramix, Z doit être du type « X est à souhaiter », et se traduirait en l'occurrence, X étant « tu parles », comme « Parle ! », « Il faut que tu parles », « Tu devrais parler », ce qui est justement confirmé par notre observation. Le sentiment que l'énoncé de Caius Bonus est compris comme incitant Panoramix à parler de son secret est donc tout à fait prévisible dans notre système.

Notre second texte est extrait de *Le mot d'esprit (Der Witz)* de Freud (nous nous référons à la traduction française par D. Messier, Gallimard, 1988). Il s'agit d'un dialogue, commenté par Greimas (1966) et Ducrot (1980a), mettant en scène un maquignon et un client (p. 119) :



Le maquignon : — Si vous prenez ce cheval et si vous vous mettez en route à quatre heures du matin, vous serez à six heures et demie à Presbourg.

Le client : — Et qu'est-ce que j'irais faire à Presbourg à six heures et demie du matin ?

Un examen rapide de ce texte fait ressortir deux éléments. En premier lieu, on sent, d'une manière « intuitive » — en entendant par là qu'il s'agit d'une hypothèse que nous ne pouvons pas justifier, mais tenons pour donnée —, que le maquignon ne se contente pas, par son énonciation, de présenter un constat objectif, mais essaie de vanter son cheval : il s'agit pour lui de louer les qualités du cheval. Ce qui revient à dire que l'énoncé conditionnel qu'il produit est compris comme argument en faveur de l'éloge du cheval. Cela dit, peu importe pour le moment la question de savoir si cette indication élogieuse fait partie du sens même de l'énoncé, ou un simple effet de sens indirectement induit en situation ; il nous suffit que cette indication soit effectivement décelable. Plus précisément, l'énoncé du maquignon pris globalement est orienté vers une conclusion du type « C'est un bon cheval ». Notre première question est : peut-on calculer, ou tout au moins prévoir, une telle conclusion à partir du sens de l'énoncé ?

Second élément. On sent, d'une manière toujours « intuitive », qu'il y a un certain décalage entre ce que le maquignon veut dire et ce que le client comprend (ou fait semblant de comprendre). Autrement dit, le premier attribue à son énoncé un certain sens et le second un autre, quel que soit le sens qu'on donne au terme « sens ». Nous n'entrerons toutefois pas dans la question de déterminer l'intention du maquignon et celle du client ; il nous suffit que le premier *présente* son énoncé d'une certaine manière, et que le second *prétende* comprendre le même énoncé d'une autre manière. En un mot, il s'agit d'un phénomène de double sens, d'ambiguïté. D'où notre seconde question : comment

se fait-il que le même énoncé produit par le maquignon soit interprété de deux manières différentes ?

En ce qui concerne notre première question, notre système permet de prévoir que « C'est un bon cheval » est calculé à partir de l'énoncé conditionnel du maquignon. Voici comment. L'énoncé du maquignon, dont l'antécédent et le conséquent seront notés X et Y, a pour argumentation externe <Si X, Y DONC Z>. Quel serait ce Z ? Selon notre système, il y a trois possibilités. Une solution consiste à dire que Z est tel qu'il aurait pour argumentation interne <X DONC Y> avec les mêmes termes X et Y que les précédents. Il s'agit donc de déterminer l'énoncé qui aurait pour argumentation interne <Vous prenez ce cheval et vous vous mettez en route à quatre heures du matin DONC vous serez à six heures et demi à Presbourg>. On s'aperçoit que des énoncés comme « Ce cheval court vite », ou plus généralement « C'est un bon cheval », satisfont bien cette exigence. Rien d'étonnant alors à ce que l'énoncé du maquignon suggère « C'est un bon cheval », dans la mesure où celui-ci est en quelque sorte déjà contenu dans celui-là sous forme d'une argumentation interne qu'il suffirait de déployer.

De façon analogue, notre système peut rendre compte de l'interprétation que le client attribue au même énoncé. La réplique du client (« Et qu'est-ce que... ») laisse entendre qu'il fait comme s'il s'agissait de déterminer ce qui va suivre une fois qu'on est arrivé à Presbourg. Autrement dit, il comprend (ou fait semblant de comprendre) l'énoncé du maquignon comme une affirmation ne serait-ce que restreinte de « vous serez à six heures et demie à Presbourg ». Cette interprétation est prévisible dans notre système. Reprenons la question de savoir quel est le Z qui constitue l'un des deux termes de l'argumentation externe de « Si X, Y ». Une autre solution que la précédente consiste à dire que Z est tel qu'il aurait pour argumentation externe <Y DONC Z>. Ce qui revient à chercher un Z qui évoquerait <Vous serez à six heures et demie à Presbourg DONC Z>. C'est justement un tel Z que le client fait semblant de chercher.

Cela admis, on est en mesure de répondre à notre seconde question, celle de savoir comment le même énoncé conditionnel peut s'interpréter de deux manières différentes. Le maquignon et le client admettent l'un comme l'autre que l'énoncé conditionnel évoque une certaine argumentation, à titre externe, du type  $\langle \text{Si } X, Y \text{ DONC } Z \rangle$ . Ils divergent cependant quant à la nature de  $Z$ . Du point de vue du maquignon, il s'agit de déterminer un  $Z$  tel qu'il aurait pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  ; du point de vue du client en revanche, il s'agit de déterminer un  $Z$  tel qu'il aurait pour argumentation externe  $\langle Y \text{ DONC } Z \rangle$ . Or, il n'est nullement contradictoire, dans notre système, qu'un même énoncé conditionnel donné ait deux type différents (et même trois) d'argumentations externes. Ainsi, l'énoncé « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions » évoque soit  $\langle \text{S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il est prudent} \rangle$ , dans la mesure où « Pierre est prudent » a pour argumentation interne  $\langle \text{Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions} \rangle$ , soit  $\langle \text{S'il y a du danger, Pierre prend des précautions DONC il n'aura pas d'accident} \rangle$ , dans la mesure où « Pierre prend des précautions » a pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre prend des précautions DONC il n'aura pas d'accident} \rangle$ . C'est ce jeu des argumentations externes d'un énoncé conditionnel qui rend possibles les deux interprétations que nos personnages attribuent au même énoncé.

Notre démarche se distingue de la manière classique d'essayer de rendre compte de la multiplicité de sens d'une forme linguistique donnée, qui consiste à associer systématiquement, à un niveau plus abstrait, autant de représentations sémantiques constantes et stables que la complexité des indications observées. Nos deux personnages attribueraient deux structures sémantiques différentes  $P_1$  et  $P_2$  au même énoncé « Si vous prenez ce cheval et si vous vous mettez en route à quatre heures du matin, vous serez à six heures et demie à Presbourg », tout comme les homonymes français « fraise » (fruit) et « fraise » (outil de coupe), tout en ayant le même signifiant, ont des signifiés radicalement différents, ou encore comme « La petite brise la glace » (exemple emprunté à Sperber et Wilson (1989)) est compris de deux manières différentes (« La petite fille casse la vitre » et

« Le vent léger lui donne froid »). Il s'agirait là de *choisir* entre  $P_1$  et  $P_2$ . Quant à nous, nous ne voulons pas associer deux structures sémantiques différentes à l'énoncé du maquignon. Nous supposons que l'ambiguïté tient à la possibilité des argumentations externes qu'il évoque, et qu'il ne serait pas question de privilégier l'une ou l'autre de ces argumentations, qui selon nous sont *toutes* constitutives du sens de l'énoncé. De sorte que le client, tout en mettant en avant l'argumentation du type  $\langle \text{Si } X, Y \text{ DONC } Z \rangle$  où  $Z$  a pour argumentation externe  $\langle Y \text{ DONC } Z \rangle$ , ne saurait nier les autres argumentations dont celle mise en avant par le maquignon, du type  $\langle \text{Si } X, Y \text{ DONC } Z \rangle$  où  $Z$  a pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ . Autrement dit, le client ne saurait mettre en doute les qualités du cheval suggérées par l'énoncé du maquignon, tout en feignant de ne pas en tenir compte.

Ayant ainsi caractérisé l'argumentation externe des énoncés conditionnels, nous allons maintenant tenter de justifier l'introduction de l'argumentation externe dans notre système. Pour ce faire, nous traiterons d'une difficulté soulevée par la description argumentative de « même » qui, plausible lorsqu'on l'applique aux énoncés « simples », se révèle pourtant inadéquate lorsqu'on l'applique à l'emploi de « même » dans un énoncé conditionnel. Nous montrerons que cette difficulté n'est qu'apparente, et qu'on peut l'éviter en faisant intervenir la distinction entre argumentation interne et argumentation externe pour les énoncés conditionnels.

### « Même » et les énoncés conditionnels

Soit l'énoncé :

(12) Pierre est même très intelligent.

Qu'est-ce qui, dans la valeur sémantique d'un énoncé comme (12), est imputable à l'adverbe « même » ? Éliminons d'emblée la mauvaise solution. Il est impossible de décrire « même » en termes informatifs, en entendant par *information* l'indication qu'un énoncé véhicule sur la réalité objective, « l'état de choses » qu'il représente. Comparons (12) avec (13) :

(13) Pierre est très intelligent.

Les deux énoncés (12) et (13) représentent le même état de choses, véhiculent la même information. Le mot « même » ne décrit rien, ne contribue pas à déterminer l'état de choses que représente l'énoncé qui le contient.

Une autre possibilité, qui est suggérée par Anscombe (1973) et que nous développerons par la suite, est de dire que « même » comporte notamment deux indications d'ordre argumentatif. En premier lieu, « même » dans une structure du type « même X » signale que X est argument en faveur d'une certaine conclusion. Autrement dit, en employant « même » le locuteur se présente comme ne cherchant pas seulement à informer son interlocuteur de ce qui s'est passé : tout en lui annonçant X, il utilise X pour justifier quelque chose. Dans le cas de (12), il ne s'agit pas simplement pour le locuteur d'attribuer à Pierre une certaine propriété (en l'occurrence la propriété d'être très intelligent), mais en plus d'utiliser « Pierre est très intelligent » pour soutenir une certaine conclusion, du type, par exemple, « Il pourra résoudre le problème ».

En second lieu, « même » dans « même X » signale que X est un argument *plus fort* qu'un autre, ou une série d'autres, implicites ou explicites, dont il a été précédemment question. Nous dirons que P' est pour le locuteur L un argument plus fort que P

relativement à une conclusion R lorsque, aux yeux du locuteur L, accepter de conclure de P à R conduit à accepter de conclure de P' à R, l'inverse n'étant pas vrai. Ainsi, « Pierre est très intelligent » peut être un argument plus fort que « Pierre est intelligent » relativement à « Il pourra résoudre le problème », dans la mesure où si on accepte de conclure de « Pierre est intelligent » à « Il pourra résoudre le problème », on est amené, à plus forte raison, à conclure de « Pierre est très intelligent » à « Il pourra résoudre le problème ». De même, « Pierre est intelligent » peut être un argument plus fort que « Pierre est relativement intelligent » relativement à la même conclusion. Le mot « même » a justement pour fonction d'introduire un argument fort par rapport à un autre. Le « même » en (12) signale que « Pierre est très intelligent » est un argument plus fort qu'un autre, par exemple « Pierre est intelligent », relativement à une conclusion, par exemple « Il pourra résoudre le problème ».

Deux remarques. D'abord, il faut noter que la force argumentative telle qu'elle vient d'être définie est relative à la conclusion visée, de sorte qu'on ne saurait dire, étant donné deux arguments, lequel est le plus fort en soi. « Ça coûte 150 francs » peut être un argument plus fort que « Ça coûte 100 francs » relativement à « C'est cher », dans la mesure où si on accepte de conclure de « Ça coûte 100 francs » à « C'est cher », on est amené à accepter de conclure de « Ça coûte 150 francs » à « C'est cher », sans que la réciproque soit vraie. Cela n'empêche que « Ça coûte 100 francs » peut être un argument plus fort que « Ça coûte 150 francs » *relativement à une autre conclusion*, par exemple « Ce n'est pas cher » : accepter de conclure de « Ça coûte 150 francs » à « Ce n'est pas cher » conduit à accepter de conclure de « Ça coûte 100 francs » à « Ce n'est pas cher ».

Cela dit, il se fait — seconde remarque — que certaines expressions servent à marquer une relation argumentative *constante*. C'est le cas par exemple de « très ». Soit une phrase P. Convenons d'appeler « très P » la phrase obtenue en modifiant (éventuellement avec certains ajustements syntaxiques) le prédicat de P à l'aide de « très ». Nous croyons pouvoir poser comme une loi que les énoncés de « très P » sont toujours plus forts que les énoncés de « P », relativement à quelque conclusion qu'ils soient utilisés.

Ainsi, « Pierre est très intelligent » peut être plus fort que « Pierre est intelligent », non seulement relativement à « Il pourra résoudre le problème », mais aussi à d'autres conclusions telles que, notamment, « Il réussira à son examen ». De façon symétrique, « relativement » peut servir à marquer une relation inverse. Les énoncés de « relativement P » sont toujours moins forts que les énoncés de « P » relativement à n'importe quelle conclusion. Ainsi, « Pierre est relativement intelligent » est moins fort que « Pierre est intelligent », non seulement relativement à « Il pourra résoudre le problème », mais tout aussi bien à d'autres conclusions comme par exemple « Il sera embauché ».

Ces remarques étant faites, nous allons illustrer la description argumentative de « même » qui vient d'être proposée. Elle a l'avantage de rendre compte de l'observation suivante. Que l'on compare :

(14) Pierre est intelligent, même très intelligent.

(15) Pierre est intelligent, même relativement intelligent.

Il y a de nombreux cas où on peut dire (14), par exemple dans la situation où on veut montrer que Pierre réussira à son examen. En revanche, il est difficile de trouver une situation où (15) serait adéquatement utilisé. Ce qui s'explique si l'on admet d'une part que « Pierre est très intelligent » est argumentativement plus fort que « Pierre est intelligent » et « Pierre est relativement intelligent » moins fort que « Pierre est intelligent », et d'autre part que « P et même P' » est compris comme indiquant que P' est argumentativement plus fort que P. (14) satisfait bien cette exigence, mais (15) non, dans la mesure où « même » est ici employé pour introduire un argument moins fort qu'un autre.

De façon analogue, la description argumentative de « même » permet de rendre compte de l'observation suivante. Soit l'énoncé :

Ça coûte 100 francs, et même 150 francs.

On peut l'utiliser pour soutenir une conclusion du type « C'est cher », mais non « Ce n'est pas cher ». Ce qu'on pourra facilement comprendre si l'on admet que « Ça coûte 150 francs » est argumentativement plus fort que « Ça coûte 100 francs » relativement à « C'est cher », mais le premier est moins fort que le second relativement à « Ce n'est pas cher ». La situation est inverse pour l'énoncé :

Ça coûte 150 francs, et même 100 francs.

Il peut servir « Ce n'est pas cher », mais non « C'est cher ». Ce fait s'explique pour la même raison que la précédente : « Ça coûte 100 francs » est argumentativement plus fort que « Ça coûte 150 francs » pour la première conclusion, mais c'est l'inverse pour la seconde.

Une remarque, au passage, à propos de la force argumentative. On a tort de croire que la force argumentative peut être définie en termes d'implication logique. On pourrait être tenté de dire, comme le suggère Fauconnier (1976), que si P' est argumentativement plus fort que P relativement à une certaine conclusion R, c'est simplement que P' implique logiquement P, en entendant par là que toutes les situations rendant P' vrai rendent également P vrai, la réciproque n'étant pas toujours vraie. Que « Pierre est très intelligent » soit argumentativement plus fort que « Pierre est intelligent » relativement à « Il pourra résoudre le problème », cela tiendrait au fait que le premier implique le second et non l'inverse ; si « Ça coûte 150 francs » est argumentativement plus fort que « Ça coûte 100 francs » relativement à « C'est cher », ce serait parce que le premier implique le second, la réciproque n'étant pas vraie. Si tel était le cas, on pourrait décrire « même » sans faire intervenir la notion d'argumentation. Or, notre thèse est que cette description « logiciste »



est erronée : la relation argumentative entre P et P' n'est nullement déductible de la relation d'implication entre les deux.

Nous commençons par faire apparaître un certain nombre de présupposés qu'il faut admettre pour pouvoir dire que P' implique P. En effet, il n'est pas évident, loin de là, que la notion d'implication peut être appliquée à l'analyse des énoncés ; pour qu'il en soit ainsi, il faut comprendre la relation d'implication en question en un sens spécial, il faut admettre notamment un certain nombre d'hypothèses sur l'interprétation des termes entre lesquels une telle relation prétend s'établir. En premier lieu, il faut admettre que P et P' mettent en jeu l'idée de quantité. Leur caractéristique commune serait d'attribuer à un objet une certaine quantité d'une certaine « substance ». En disant que Pierre est intelligent, très intelligent, relativement intelligent, on attribuerait à Pierre diverses quantités de la substance « intelligence ». En l'occurrence, il s'agirait de lui attribuer respectivement une certaine quantité Q1 d'intelligence, une quantité d'intelligence supérieure à Q1, et une quantité d'intelligence inférieure à Q1. De même, dire qu'un objet X coûte 100 francs, 150 francs, ce serait dire que X a diverses quantités de la substance « prix », en l'occurrence une certaine quantité Q2 de prix dans le premier cas et une quantité de prix supérieure à Q2 dans le second.

En second lieu, il faut admettre que si un objet possède une quantité Q d'une substance, il est raisonnable d'admettre qu'il possède aussi les quantités inférieures à Q : si j'ai cinq pièces de 10 francs dans ma poche, j'en ai également trois ; si j'ai trois enfants, j'en ai également un. De façon analogue, on dirait que si Pierre a une quantité d'intelligence supérieure à Q1, il a également une quantité Q1 d'intelligence ; s'il a une quantité Q1 d'intelligence, il a également une quantité d'intelligence inférieure à Q1. De même, on dirait que si l'objet X a une quantité de prix supérieure à Q2, il a également une quantité Q2 de prix. (Ce qu'on pourrait mieux comprendre en définissant « X coûte Y » comme « Il faut donner Y pour avoir X » : dire que X coûte 150 francs, 100 francs, c'est

dire qu'il faut donner respectivement 150 francs, 100 francs, pour avoir X. Ce qui a pour conséquence que si l'on donne 150 francs, on donne à plus forte raison 100 francs.)

C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'implication ici discutée. Dire que P' implique P, c'est dire que toute situation vérifiant P' vérifie également P et non l'inverse. « Pierre est très intelligent » implique « Pierre est intelligent » dans la mesure où toute situation qui rend vrai « Pierre a une quantité d'intelligence supérieure à Q1 », rend également vrai « Pierre a une quantité Q1 d'intelligence » et non l'inverse ; « Pierre est intelligent » implique « Pierre est relativement intelligent », dans la mesure où toute situation qui rend vrai « Pierre a une quantité Q1 d'intelligence », rend également vrai « Pierre a une quantité d'intelligence inférieure à Q1 » et non l'inverse. De même, « Ça coûte 150 francs » implique « Ça coûte 100 francs », dans la mesure où toute situation qui rend vrai « l'objet en question a une quantité de prix supérieure à Q2 », rend également vrai « l'objet en question a une quantité Q2 de prix » et non l'inverse<sup>1</sup>.

Maintenant, nous allons discuter la thèse « logiciste » selon laquelle la relation argumentative entre P et P' est déductible de la relation d'implication entre P et P'. Elle revient à dire que ce qui rend P' argumentativement plus fort que P, c'est que P' implique P et non l'inverse. S'il en était ainsi, on pourrait se passer de la notion d'argumentation pour décrire « même » ; il suffirait à ce moment-là de dire que « P et même P' » indique que P' implique P, de sorte qu'on ne saurait dire « P et même P' » lorsque P' n'implique pas P. Une telle description de « même » semble valoir pour les exemples examinés plus haut, à condition qu'on admette la conception de l'implication qui la sous-tend. Elle rencontre néanmoins un certain nombre de difficultés qui la rendent intenable. Nous allons en exposer trois cas.

---

<sup>1</sup> Pour être rigoureux, il faudrait dire que « Pierre est intelligent » indique que Pierre a *au moins* la quantité Q1 d'intelligence (et peut-être plus), et non pas qu'il a *exactement* la quantité Q1 d'intelligence. En effet, il serait absurde de dire que « Pierre est très intelligent » implique « Pierre est intelligent » lorsque le premier signifie que Pierre a exactement une quantité d'intelligence supérieure à Q1 et le second, qu'il a exactement la quantité Q1 d'intelligence. Nous ne discuterons pas en détail cette interprétation « minimaliste » des énoncés quantitatifs. Cf. Anscombe et Ducrot (1983).

Premier cas. Il peut se faire que P implique P' (ce qui est l'inverse de l'implication préconisée par le logiciste) et qu'on puisse dire cependant « P et même P' ». On a déjà vu que « Ça coûte 150 francs, et même 100 francs » peut se dire lorsqu'on veut montrer que l'objet en question n'est pas cher. Or, le logiciste devrait admettre que « Ça coûte 150 francs » implique « Ça coûte 100 francs ». Ce qui amènerait à croire qu'on ne peut en aucun cas dire « Ça coûte 150 francs, et même 100 francs », résultat empiriquement inadmissible. Ce qui montre que l'existence d'une implication de P' vers P ne constitue pas une condition nécessaire pour qu'on puisse dire « P et même P' ».

Un second type de contre-exemple est fourni par le cas où P' implique P mais où on ne peut cependant pas dire « P et même P' ». Soit l'énoncé :

Pierre a peu mangé, et même beaucoup.

On pourra difficilement l'utiliser, alors que le logiciste devrait admettre qu'il est bien formé dans la mesure où « Pierre a beaucoup mangé » impliquerait « Pierre a peu mangé ». En effet, le premier indiquerait que Pierre a mangé une certaine quantité  $Q_b$  de nourriture, et le second, que Pierre a mangé une certaine quantité  $Q_p$  de nourriture. Dans la mesure où on admet que  $Q_b$  est supérieur à  $Q_p$ , cela amènerait à croire que toute situation qui rend vrai « Pierre a mangé une quantité  $Q_b$  de nourriture » rend également vrai « Pierre a mangé une quantité  $Q_p$  de nourriture », ce qui revient à dire que « Pierre a beaucoup mangé » implique « Pierre a peu mangé ». De là il résulte que l'existence d'une implication de P' vers P ne constitue pas une condition suffisante pour qu'on puisse dire « P et même P' ».

Un troisième cas enfin est celui où P et P' sont logiquement contradictoires, et où pourtant on peut les relier par « même » :

Pierre a peu mangé, et même pas du tout.

On peut parfaitement l'utiliser. Or, le logiciste devrait soutenir le contraire. En effet, « Pierre a peu mangé » et « Pierre n'a pas mangé du tout » sont logiquement contradictoires en ce sens que les deux ne peuvent pas être vrais en même temps : le premier indiquerait que Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture (aussi faible qu'elle soit) et le second, que Pierre a mangé une quantité nulle de nourriture. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas implication du second vers le premier, ni d'ailleurs du premier vers le second. Ce qui suggère que l'existence d'une relation d'implication entre P et P' n'a aucune incidence sur la possibilité de dire « P et même P' ».

De ce qui précède il résulte que la relation de force argumentative entre P et P' est première, et non déductible d'une autre relation, surtout pas d'une relation d'implication entre eux. C'est une chose de dire que P' est argumentativement plus fort que P relativement à R lorsque si l'on accepte de conclure de P à R, on est amené à accepter de conclure de P' à R ; c'est une autre chose de dire que P' est argumentativement plus fort que P lorsque P' implique P. Il nous semble tout à fait justifié de décrire « même » en termes d'argumentation, ou en tout cas sans recourir à la notion d'implication.

Aussi plausible qu'elle soit, la description argumentative de « même » n'en pose pas moins de problème théorique. Mais, afin de faciliter la discussion ultérieure, nous allons d'abord la reformuler dans notre terminologie. Nous dirons que « P et même P' » contient deux indications : 1° P et P' ont respectivement pour argumentation externe  $\langle P \text{ DONC } R \rangle$  et  $\langle P' \text{ DONC } R \rangle$  avec un même R (dans le cas de « Pierre est intelligent, et même très intelligent », « Pierre est intelligent » et « Pierre est très intelligent » ont respectivement pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre est intelligent DONC } R \rangle$  et  $\langle \text{Pierre est très intelligent DONC } R \rangle$ , R pouvant être du type « Il pourra résoudre le problème ») ; 2° « même » signale par ailleurs que P' est argumentativement plus fort que P relativement à R en ce sens qu'accepter  $\langle P \text{ DONC } R \rangle$  conduit à accepter  $\langle P' \text{ DONC } R \rangle$ , la réciproque n'étant pas vraie

(si l'on admet  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ , on est amené à admettre  $\langle$ Pierre est très intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ , mais l'inverse n'est pas vrai).

Cette description de « même », combinée avec notre définition des énoncés conditionnels, commence à faire difficulté. Nous avons défini l'énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » comme ayant pour argumentation interne  $\langle$ X DONC Y $\rangle$ . Cela amènerait à croire que lorsqu'on peut dire « Si X, même X', Y », on tend à comprendre X' comme argumentativement plus fort que X. En effet, il est raisonnable d'admettre que « Si X, même X', Y » est une forme contractée de deux conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y ». Dans la mesure où nous admettons que ces derniers ont respectivement pour argumentation interne  $\langle$ X DONC Y $\rangle$  et  $\langle$ X' DONC Y $\rangle$ , on pourrait croire que « Si X, même X', Y » est décrit comme indiquant que  $\langle$ X' DONC Y $\rangle$  est plus fort que  $\langle$ X DONC Y $\rangle$ . Or, il y a de nombreux cas où ce n'est pas vrai. Que l'on compare :

- (16) Si Pierre est intelligent, même très intelligent, il pourra résoudre le problème.
- (17) Si Pierre est intelligent, même relativement intelligent, il pourra résoudre le problème.

On ne dira guère (16) ; on peut parfaitement dire (17). Et pourtant, notre description de « même » amène à croire que (16) est bien formé et que (17) est difficile à utiliser, dans la mesure où « Pierre est très intelligent » est argumentativement plus fort que « Pierre est intelligent », et « Pierre est relativement intelligent » moins fort que « Pierre est intelligent », relativement à « Il pourra résoudre le problème », autrement dit,  $\langle$ Pierre est très intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$  est plus fort que  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ , et ce dernier est plus fort que  $\langle$ Pierre est relativement intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ .

Notre problème se résume ainsi. Dans un cas « simple »,  $\langle$ Pierre est très intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$  est argumentativement plus fort que  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ , de sorte qu'on peut dire « Pierre est intelligent, même très intelligent » (relativement à « Il pourra résoudre le problème »). Dans un cas « complexe » avec « si » en revanche, on ne saurait dire (16) alors qu'on pourrait s'attendre à ce qu'il soit bien formé dans la mesure où il est décrit comme contraction de  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$  et  $\langle$ Pierre est très intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ . En plus,  $\langle$ Pierre est relativement intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$  est moins fort que  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ , de sorte qu'on ne peut pas dire « Pierre est intelligent, même relativement intelligent » (relativement à « Il pourra résoudre le problème »). Et pourtant on peut parfaitement dire (17) qui est décrit comme contraction de  $\langle$ Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$  et  $\langle$ Pierre est relativement intelligent DONC il pourra résoudre le problème $\rangle$ .

Pour s'en tirer, on peut envisager *a priori* un certain nombre de solutions. Une première solution consisterait à dire qu'il faut purement et simplement abandonner la description argumentative de « même », tout en maintenant la définition de l'énoncé conditionnel « Si X, Y » comme ayant pour argumentation interne  $\langle$ X DONC Y $\rangle$ . Notre problème, qui est créé à l'intérieur même de notre théorie et n'a de sens que dans ce cadre, disparaîtrait si l'on parvient à décrire « même » sans faire intervenir la notion d'argumentation. Certes, il n'est pas possible, comme on l'a déjà vu, de réduire la relation argumentative à une relation d'implication. Mais cela ne prouve en rien qu'il est exclu que la première puisse être déduite d'une autre relation plus profonde et abstraite ; on pourrait toujours essayer de fabriquer un concept permettant de mieux décrire « même » qu'en termes d'argumentation.

Une seconde solution consisterait à abandonner notre objet propre qu'est l'énoncé conditionnel, pour maintenir la description argumentative de « même » telle qu'elle a été

exposée. Il ne fait pas de doute qu'elle s'applique bien à de nombreux cas. Le problème est simplement qu'elle ne vaut pas pour les énoncés conditionnels. Ce problème disparaîtrait si les énoncés conditionnels n'existaient pas. Cette solution se heurte néanmoins à un problème. Même si on doute qu'il existe un objet comme l'énoncé conditionnel à *notre sens*, il restera qu'il y a des énoncés avec « si » — on n'est nullement obligé de les appeler « conditionnels » — où apparaît « même », et que la description doit rendre compte de cet emploi.

Une troisième solution consisterait à dire qu'il existe deux « même » en français, « même<sub>1</sub> » et « même<sub>2</sub> ». On dira que « même<sub>1</sub> » agit sur « donc », « car », etc., et « même<sub>2</sub> » sur les énoncés conditionnels, et que la description proposée ne concerne que « même<sub>1</sub> ». Il suffira à ce moment-là de proposer une autre description de « même » qui pourrait rendre compte de l'emploi de « même<sub>2</sub> ». On dira par exemple que « même<sub>2</sub> » dans « Si X, même<sub>2</sub> X', Y » signale que  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  est plus fort que  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$ ; « même<sub>2</sub> » fonctionnerait alors exactement à l'inverse de « même<sub>1</sub> ».

Nous ne voulons pas prouver que l'une ou l'autre de ces solutions est mauvaise. Il peut d'ailleurs en exister bien d'autres. Cependant, il nous semble plus économique de proposer une solution permettant de maintenir à la fois la description argumentative de « même » et notre définition de l'énoncé conditionnel, sans créer pour autant une multitude de « même ». L'idée est de faire intervenir l'argumentation *externe* des énoncés conditionnels.

La solution que nous proposons consiste à dire que « même » dans « Si X, même X', Y » agit (dans certains cas au moins) non pas sur X' pris isolément, mais sur « Si X', Y » pris dans sa totalité<sup>2</sup>. Autrement dit, « même » signale dans cette structure non pas que X' est argumentativement plus fort que X relativement à Y (ce qui serait absurde dans la

---

<sup>2</sup> Kalokerinos (1993) suggère une solution analogue en des termes différents.

mesure où c'est l'inverse, on l'a vu, qui est observé), mais que « Si X', Y » est argumentativement plus fort que « Si X, Y » relativement à une certaine conclusion Z, implicite ou explicite. Dans cette perspective, le fonctionnement de « même » dans « Si X, même X', Y » est tout à fait conforme à la description générale de « même » proposée plus haut, selon laquelle « même » introduit un argument plus fort qu'un autre relativement à une certaine conclusion.

Ces généralités une fois posées, nous décrivons « Si X, même X', Y » comme suit. Un énoncé « Si X, même X', Y » est la forme contractée de deux énoncés, « Si X, Y » et « Si X', Y », qui sont orientés vers une conclusion identique Z. Le « même » signale que « Si X', Y » est argumentativement plus fort que « Si X, Y » relativement à Z, en ce sens que si l'on accepte de conclure de « Si X, Y » à Z, on est amené à conclure de « Si X', Y » à Z et non l'inverse.

Pour illustrer cette description, reprenons l'énoncé :

Si Pierre est intelligent, même relativement intelligent, il pourra résoudre le problème.

Selon nous, cet énoncé résulte d'une contraction de deux énoncés conditionnels comme :

Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème.

Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème.

qui sont orientés vers des conclusions du type, par exemple :

Le problème n'est pas très difficile.



Le « même » dans l'énoncé de référence signale que « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème » est argumentativement plus fort que « Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème » relativement à « Le problème n'est pas très difficile », dans la mesure où accepter de conclure du premier à cette conclusion conduit à accepter de conclure du second à la même conclusion et non l'inverse. Ce qu'on pourra mieux comprendre en imaginant une situation comme la suivante. Supposons que je prépare un examen en tant que professeur et que je montre un des problèmes de cet examen à mon collègue pour lui demander ce qu'il en pense. Pour montrer que le problème n'est pas très difficile, mon collègue pourrait très bien dire « Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème ». Or, mon collègue aurait pu rendre sa conclusion encore plus convaincante s'il avait dit « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème ». Ou bien, pour illustrer la même idée, on peut imaginer un test comme le suivant. Soit deux problèmes A et B. De A on vous dit que « Si Pierre est intelligent, il pourra le résoudre », et de B, on vous dit que « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra le résoudre ». Vous pourrez alors en conclure que si A n'est pas très difficile, B n'est pas difficile du tout.

Autre illustration de la même description. Soit l'énoncé :

Si je bois du lait, même un peu, je tombe malade.

(Signalons au passage que cet énoncé serait incompréhensible si l'on admettait d'une part que « je bois du lait » est argumentativement plus fort que « je bois un peu de lait » relativement à « je tombe malade », et d'autre part que « même », qui introduit un argument plus fort qu'un autre, agit ici sur « je bois un peu de lait ».) Nous supposons qu'il est une forme contractée de deux énoncés comme :

Si je bois du lait, je tombe malade.

Si je bois un peu de lait, je tombe malade.

qui sont orientés l'un comme l'autre vers une conclusion comme, par exemple :

Il ne faut pas que je boive du lait.

Le « même » a ici pour fonction de signaler que le second conditionnel est argumentativement plus fort que le premier relativement à cette conclusion. En effet, pour refuser du lait qu'on me propose, il me serait plus efficace de recourir à « Si je bois un peu de lait, je tombe malade » qu'à « Si je bois du lait, je tombe malade ».

Ayant proposé une description de « Si X, même X', Y » d'une manière informelle, nous allons la reformuler dans le langage propre à notre système. Nous soutiendrons notamment trois propositions :

1° « Si X, même X', Y » résulte d'une contraction de deux énoncés conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y » ;

2° « Si X, Y » et « Si X', Y » ont respectivement pour argumentation externe  $\langle$  Si X, Y DONC Z  $\rangle$  et  $\langle$  Si X', Y DONC Z  $\rangle$ , avec un même Z ;

3° « même » signale ici que  $\langle$  Si X', Y DONC Z  $\rangle$  est argumentativement plus fort que  $\langle$  Si X, Y DONC Z  $\rangle$ , en ce sens que si l'on accepte le second, on est amené à accepter le premier, et non l'inverse.

Ainsi, les deux énoncés « Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème » et « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème » ont respectivement pour argumentation externe :

«Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème DONC le problème n'est pas très difficile»

«Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème DONC le problème n'est pas très difficile»

et accepter la première argumentation conduit à accepter la seconde et non l'inverse. De même, « Si je bois du lait, je tombe malade » et «Si je bois un peu de lait, je tombe malade» ont respectivement pour argumentation externe :

«Si je bois du lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait»

«Si je bois un peu de lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait»

avec des forces différentes : si l'on accepte la première argumentation, on est conduit à accepter la seconde et non l'inverse.

Le point important, c'est que « même » intervient au niveau de l'argumentation *externe*, et non pas interne, du terme dans lequel il est inséré. « Si X, Y » et « Si X', Y » ont, par définition, respectivement pour argumentation interne <X DONC Y> et <X' DONC Y>. Ils ont par ailleurs respectivement pour argumentation externe <Si X, Y DONC Z> et <Si X', Y DONC Z>. Lorsqu'on suppose que « même » intervient au niveau de l'argumentation *interne*, on est amené à dire que <X' DONC Y> est argumentativement plus fort que <X DONC Y>, ce qui contredit les faits. En revanche, lorsqu'on suppose que « même » intervient au niveau de l'argumentation *externe*, on obtient un résultat satisfaisant : <Si X', Y DONC Z> est effectivement plus fort que <Si X, Y DONC Z>. Ce qui était en fait déjà prévisible dans les cas plus « simples », où « même » est inséré non pas dans un énoncé « complexe » comme « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème », mais dans un énoncé comme « Pierre est très intelligent ». En effet, nous

avons déjà décrit « même » dans « P et même P' » comme indiquant que l'argumentation « P' DONC R » est plus forte que « P DONC R ». Il s'agissait bien là des argumentations *externes* de P et de P', et non pas internes. Rien d'étonnant alors à ce que « même » intervienne également au niveau de l'argumentation externe dans le cas d'un énoncé conditionnel.

Si notre description de « Si X, même X', Y » est bonne, il en ressort que la compréhension de cette structure implique la découverte d'un Z tel que « Si X, Y » et « Si X', Y » ont respectivement pour argumentation externe <Si X, Y DONC Z> et <Si X', Y DONC Z>. Nous allons montrer, sur des exemples moins fabriqués que les précédents, qu'un tel Z est effectivement décelable dans les usages réels de « Si X, même X', Y ». Ce qui ne prouvera en rien que notre description est bonne : on ne peut pas dire dans quel cas elle serait vérifiée ; tout ce qu'on peut dire, c'est dans quel cas elle serait falsifiée (elle serait infirmée s'il y avait un cas où on ne saurait déterminer, pour un discours du type « Si X, même X', Y », un Z tel que « Si X, Y » et « Si X', Y » ont respectivement pour argumentation externe <Si X, Y DONC Z> et <Si X', Y DONC Z>). Cela dit, il ne sera pas inutile, afin de lui conférer une certaine plausibilité, de montrer qu'elle s'applique à des cas réels.

Le premier exemple est tiré de *Fanny* de Marcel Pagnol (Editions de Fallois, 1988). Panisse veut épouser la jeune Fanny, ce que César, vieil ami de Panisse, essaie d'empêcher, en croyant que son fils Marius qui, l'envie lui ayant pris de naviguer, est parti en bateau, aime toujours Fanny et réciproquement. César prévient Panisse de ce qu'il fera, si celui-ci ne renonce pas à ce mariage, le jour de la noce devant l'église (Acte 2, Scène VII) :

César : La première parole que je te dirai, ce sera un coup de marteau sur le crâne !  
Et ensuite, je te saisis, je te secoue, je te piétine, et je te disperse aux quatre coins des Bouches-du-Rhône.

Panisse : C'est entendu. Moi, si tu me donnes le moindre coup de marteau, même avec un marteau d'horloger, je te fous deux coups de revolver et pas un revolver miniature : un rabattant.

On remarquera d'abord que l'usage de «même» dans le discours de Panisse avec « si » est tout à fait conforme à la règle (apparente) selon laquelle dans « Si X, même X', Y », X est compris comme plus fort que X' relativement à Y : « tu me donnes un coup de marteau » — cet ajustement syntaxique est nécessaire en raison de l'emploi de « le moindre », expression à polarité négative — est plus fort que « tu me donnes un coup de marteau avec un marteau d'horloger » (forme reconstituée à partir du segment « avec un marteau d'horloger ») relativement à Y (« je te fous deux coup de revolver »). Il reste à déterminer un Z. Nous proposons quelque chose comme « Ne t'oppose pas à moi » ou « Ne me brutalise pas ». Nous supposerons que le discours de Panisse avec « si » est une contraction de deux énoncés conditionnels du type :

Si tu me donnes le moindre coup de marteau, je te fous deux coups de revolver.

Si tu me donne un coup de marteau avec un marteau d'horloger, je te fous deux coups de revolver.

Ils ont respectivement pour argumentation externe :

⟨Si tu me donnes le moindre coup de marteau, je te fous deux coup de revolver  
DONC ne t'oppose pas à moi⟩.

« Si tu me donnes un coup de marteau avec un marteau d'horloger, je te fous deux coups de revolver DONC ne t'oppose pas à moi »

On s'aperçoit alors que la première argumentation est moins forte que la seconde.

Juste une remarque. Il s'agit là de l'argumentation externe du second type pour un énoncé conditionnel « Si X, Y », en particulier du type où Y est vu comme mauvais. Ce qui implique que Z est du type « X est à craindre » « Il ne faut pas que X » « Il faut éviter X ». Mais comme nous l'avons déjà dit, il ne faut pas prendre à la lettre ces expressions, mais en un sens très large. En l'occurrence, il serait ridicule de supposer que le Z est du type « Il faut éviter de me donner un coup de marteau », car César devrait éviter, du point de vue de Panisse, non seulement X (« tu me donnes un coup de marteau »), mais toute situation analogue à X. Z sera donc du type « Il faut éviter de me faire mal ».

Le second exemple est tiré d'un autre texte de Pagnol, *Topaze* (Editions de Fallois, 1988). Topaze, instituteur, propose à ses élèves de faire une révision pour les préparer à la composition de morale prévue pour le lendemain. Il demande à un élève quel est l'état d'esprit de l'honnête homme après une journée de travail. Cet élève répond mal (« Il est fatigué »), mais un autre, nommé Bertin, donne la bonne réponse (« Le travail ne fatigue personne. Ce qui fatigue, c'est l'oisiveté, mère de tous les vices. »). Et Topaze de continuer (Acte 1, Scène XII) :

Parfait! Monsieur Bertin, je vous donne dix. Si cet honnête homme est caissier, même dans une grande banque, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse et son patron charmé l'augmentera tous les mois. (...).

Il convient d'abord de s'interroger sur la pertinence de « dans une grande banque ». Il nous semble que Topaze se fonde, pour dire ce qu'il dit, sur une certaine vision du système bancaire selon laquelle plus une banque est grande, plus le compte exact y est

difficile (qu'on songe par exemple au fait qu'il est plus facile de détourner de l'argent dans une grande banque que dans une petite banque<sup>3</sup>). Si tel est le cas, on comprend bien que « même » puisse accompagner ici « dans une grande banque ». En effet, l'usage de « même » est ici tout à fait conforme à la règle générale (apparente) selon laquelle X est plus fort que X' relativement à Y dans « Si X, même X', Y » : « cet honnête homme est caissier » est plus fort que « cet honnête homme est caissier dans une grande banque » (ce qui est reconstitué à partir de « dans une grande banque ») relativement à « il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse ».

Il nous reste à déterminer un Z. Nous proposons quelque chose comme « il est honnête ». Nous supposerons que le discours de Topaze avec « si » (nous laisserons de côté « et son patron charmé... ») résulte d'une contraction de deux énoncés conditionnels :

Si cet honnête homme est caissier, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse.

Si ce honnête homme est caissier dans une grande banque, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse.

Nous dirons qu'ils ont respectivement pour argumentation externe :

« Si cet honnête homme est caissier, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse DONC il est honnête »

« Si ce honnête homme est caissier dans une grande banque, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse DONC il est honnête »

---

<sup>3</sup> Une autre vision du système bancaire aurait amené Topaze à dire aujourd'hui : « Si cet honnête homme est caissier, même au *Crédit Lyonnais*, il rendra ses comptes avec une minutie scrupuleuse... ».

On s'aperçoit que la seconde argumentation est plus forte que la première, ce qui est conforme à notre description. On remarquera par ailleurs qu'elles sont du troisième type de l'argumentation externe pour les énoncés conditionnels.

Le dernier exemple est tiré de *Pourquoi* de Philippe Vandiel (Livre de Poche, 1993). A la question de savoir pourquoi il ne faut pas toucher le crâne d'un bébé, l'auteur répond :

(...) à cause de la fontanelle, l'étroite zone molle qui se trouve sur le sommet de sa tête. A cet endroit, les os du crâne ne sont pas encore soudés entre eux. Pas avant le quinzième mois. En attendant, une membrane fibreuse dépressible fait la jonction. Si on y enfonce le pouce, ou même un manche de friteuse, les lésions cérébrales seront impardonnables.

L'énoncé avec « si » de ce texte peut sembler fournir un contre-exemple mettant en doute la règle (apparente) selon laquelle X est plus fort que X' relativement à Y dans « Si X, même X', Y ». En effet, si l'on s'accorde pour reconnaître que « un manche de friteuse » introduit par « même » est une forme contracté de « Si on y enfonce un manche de friteuse », on sera amené à dire que « on y enfonce le pouce » est *moins* fort que « on y enfonce un manche de friteuse » relativement à « les lésions cérébrales seront impardonnables », dans la mesure où le manche de friteuse est souvent considéré comme un instrument plus solide que le pouce. A quoi nous répondrons que c'est justement pour cette raison que l'énoncé en question produit un effet d'ironie. On obtiendrait le même effet en disant « (...) ou même une matraque ». De façon analogue, l'énoncé « Si Pierre est intelligent, même très intelligent, il pourra résoudre le problème », qui paraît bizarre, comme nous l'avons déjà dit, dans de nombreux cas, est pourtant interprétable si on reconnaît chez le locuteur une intention ironique. En revanche, l'ironie disparaîtrait si



l'auteur du texte disait « Si on y enfonce le pouce, même le petit doigt, les lésions cérébrales seront impardonnables ».

Ceci admis, la question est de savoir quel est le Z qui serait nécessaire selon notre description pour comprendre l'énoncé. Nous supposons que c'est quelque chose comme « le crâne des bébés est fragile ». Nous analyserons l'énoncé en question ainsi. Il résulte d'une contraction de deux énoncés :

Si on y enfonce le pouce, les lésions cérébrales seront impardonnables.

Si on y enfonce un manche de friteuse, les lésions cérébrales seront impardonnables.

Ils ont respectivement pour argumentation externe (il s'agit de l'argumentation externe du troisième type pour les énoncés conditionnels) :

« Si on y enfonce le pouce, les lésions cérébrales seront impardonnables DONC le crâne des bébés est fragile »

« Si on y enfonce un manche de friteuse, les lésions cérébrales seront impardonnables DONC le crâne des bébés est fragile »

Là encore, on obtient l'inverse de ce à quoi l'on pourrait s'attendre à partir de notre description : la première argumentation est plus forte que la seconde. Ce qui n'est nullement gênant dans la mesure où, on l'a vu, la relation de force relative entre le segment qui précède « même » et celui qui le suit est l'inverse de celle qu'exigerait l'usage ordinaire de « même ». Signalons au passage qu'on obtiendrait le résultat désiré dans la version imaginée avec « le petit doigt » : les deux énoncés « Si on y enfonce le pouce, les lésions cérébrales seront impardonnables » et « Si on y enfonce le petit doigt, les lésions cérébrales seront impardonnables » évoqueraient respectivement les argumentations

externes « Si on y enfonce le pouce, les lésions cérébrales seront impardonnables DONC le crâne des bébés est fragile » et « Si on y enfonce le petit doigt, les lésions cérébrales seront impardonnables DONC le crâne des bébés est fragile », la première étant moins forte que la seconde<sup>4</sup>.

### **Thèse plus générale**

Notre description de « Si X, même X', Y » a une conséquence intéressante relative à un certain jeu de l'argumentation interne et de l'argumentation externe. Nous avons décrit « Si X, même X', Y » en termes des argumentations *externes* de deux conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y », en laissant de côté leurs argumentations *internes*. Cela ne signifie nullement que ces dernières n'aient rien à voir avec les conditions d'emploi de « même » dans la structure en question. Au contraire, il nous semble qu'il y a une certaine relation constante entre la force argumentative des argumentations internes de deux conditionnels du type « Si X, Y » et « Si X', Y », et celle de leurs argumentations externes. Nous soutiendrons par la suite une thèse, notée « T1 », qui concerne une telle relation. Mais nous montrerons que cette thèse peut être à son tour réduite à une autre thèse plus générale, notée « T0 », dont elle serait une simple conséquence, et qui pourrait s'appliquer non seulement aux énoncés conditionnels mais également à d'autres types de segments de discours. La thèse T0 a ainsi un statut plus profond que T1, et peut avoir plus de force explicative que T1 en ce sens qu'elle permet de rendre compte des observations dont la propriété des énoncés conditionnels en question n'est qu'un cas particulier.

---

<sup>4</sup> Il en va de même pour d'autres argumentations externes. Ainsi, on peut tout aussi bien choisir « Ne touchez pas le crâne des bébés ». Il s'agira à ce moment-là d'une argumentation externe du second type pour les énoncés conditionnels, « les lésions cérébrales seront impardonnables » étant vu comme mauvais.

Commençons donc par la thèse concernant les énoncés conditionnels. Soit deux conditionnels « Si X, Y » et « Si X', Y ». Par définition, ils ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$ . Supposons qu'ils aient par ailleurs respectivement pour argumentation externe  $\langle \text{Si } X, Y \text{ DONC } Z \rangle$  et  $\langle \text{Si } X', Y \text{ DONC } Z \rangle$  avec un même Z. Nous soutiendrons la thèse suivante, à laquelle nous nous référerons comme « T1 » :

T1 :  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  est plus fort que  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$  si et seulement si « Si X, Y DONC Z » est moins fort que « Si X', Y DONC Z ».

(Nous rappelons que  $\langle P \text{ DONC } R \rangle$  est plus fort que  $\langle Q \text{ DONC } R \rangle$  si et seulement si accepter le second conduit à accepter le premier et non l'inverse. Ainsi,  $\langle \text{Ça coûte 150 francs DONC c'est cher} \rangle$  est plus fort que  $\langle \text{Ça coûte 100 francs DONC c'est cher} \rangle$  dans la mesure où accepter le second amène à accepter le premier et non l'inverse. De même,  $\langle \text{Ça coûte 100 francs DONC ce n'est pas cher} \rangle$  est plus fort que  $\langle \text{Ça coûte 150 francs DONC ce n'est pas cher} \rangle$  dans la mesure où accepter le second conduit à accepter le premier.) La thèse T1 revient à dire que la force argumentative des argumentations internes de deux conditionnels et celle de leurs argumentations externes varient en sens inverse :  $\langle \text{Si } X', Y \text{ DONC } Z \rangle$  est fort par rapport à  $\langle \text{Si } X, Y \text{ DONC } Z \rangle$ , d'autant plus que  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$  est moins fort que  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$ .

Cette thèse peut être facilement appliquée aux exemples déjà mentionnés. Reprenons les conditionnels :

Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème.

Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème.

Ils ont respectivement pour argumentation interne :

«Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème»

«Pierre est relativement intelligent DONC il pourra résoudre le problème»

On s'aperçoit que la première argumentation est plus forte que la seconde. Par ailleurs, les énoncés ont respectivement pour argumentation externe, entre autres :

«Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème DONC le problème n'est pas très difficile»

«Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème DONC le problème n'est pas très difficile»

On voit que la seconde argumentation est plus forte que la première. Ou encore, nous avons déjà parlé des conditionnels :

Si je bois du lait, je tombe malade.

Si je bois un peu de lait, je tombe malade.

D'une part, ils ont respectivement pour argumentation interne :

«Je bois du lait DONC je tombe malade»

«Je bois un peu de lait DONC je tombe malade»

On s'aperçoit que la première argumentation est plus forte que la seconde. D'autre part, les énoncés ont respectivement pour argumentation externe :

« Si je bois du lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait »

« Si je bois un peu de lait, je tombe malade DONC il ne faut pas que je boive du lait »

On voit que la seconde argumentation est plus forte que la première.

Cela étant admis, on peut aller plus loin. Nous soutiendrons une autre thèse plus générale, notée « T0 », dont T1 serait une conséquence, et qui pourrait être appliquée non seulement aux énoncés conditionnels mais également aux autres types de segments de discours. Soit deux segments de discours A et A'. Supposons qu'ils aient respectivement pour argumentation interne « X DONC Y » et « X' DONC Y » avec un même Y, et pour argumentation externe « A DONC B » et « A' DONC B » avec un même B. La thèse T0 se formule ainsi :

T0 : « X DONC Y » est plus fort que « X' DONC Y » si et seulement si « A DONC B » est moins fort que « A' DONC B »<sup>5</sup>.

Pour illustrer T0, nous commençons par montrer que T1 résulte effectivement de T0. Il suffit pour cela de prendre pour A et A' respectivement « Si X, Y » et « Si X', Y », ainsi que de remplacer « B » par « Z » ; on obtiendra alors exactement la même chose que T1. En effet, T0 pose une certaine relation entre n'importe quels segments de discours, et T1 pose le même type de relation seulement entre deux énoncés conditionnels. Rien d'étonnant alors à ce que T0 englobe bien des cas, dont celui des énoncés conditionnels. Ce qui implique que si T0 est bon, T1 l'est également. Mais cela ne signifie évidemment pas que T0 soit bon ; il reste à justifier T0 en soi, indépendamment des observations sur

---

<sup>5</sup> Ducrot (séminaire 1997-98, E.H.E.S.S.) pose une règle analogue à notre T0 en termes d'argumentation et de « qualification ».

les énoncés conditionnels utilisées pour illustrer T1. Si donc on parvient à montrer que T0 vaut pour d'autres observations que les précédentes, il en ressort que cette thèse a plus de plausibilité.

Nous allons essayer de montrer que T0 s'applique à d'autres types de segments de discours que les énoncés conditionnels. Prenons tout d'abord pour A et A' respectivement :

Pierre est prudent

Pierre est très prudent

Nous supposons qu'ils ont respectivement pour argumentation interne :

«Il y a du danger DONC il prend des précautions»

«Il y a un peu de danger DONC il prend des précautions»

On s'aperçoit que la première argumentation est plus forte que la seconde. Nous supposons par ailleurs que les énoncés ont respectivement comme argumentation externe, entre autres :

«Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui»

«Pierre est très prudent DONC on peut avoir confiance en lui»

On comprendra sans trop de peine que la seconde argumentation est plus forte que la première.

Une autre illustration est fournie par une série d'exemples. Soit les énoncés :

Pierre est allergique au lait.

Pierre est très allergique au lait.

Ils ont respectivement pour argumentation interne :

«Pierre bois du lait DONC il tombe malade»

«Pierre bois un peu de lait DONC il tombe malade»

Ils ont pour argumentation externe :

«Pierre est allergique au lait DONC il ne faut pas qu'il boive du lait»

«Pierre est très allergique au lait DONC il ne faut pas qu'il boive du lait»

Soit les énoncés :

C'est un cheval rapide.

C'est un cheval très rapide.

Ils ont pour argumentation interne :

«Vous prenez ce cheval à 4 heures DONC vous arriverez à 6 heures»

«Vous prenez ce cheval à 5 heures DONC vous arriverez à 6 heures»

(Les spécifications « 4 heures » « 5 heures » « 6 heures » importent peu ; elles ne sont données qu'à titre indicatif. Ce qui compte, c'est que si l'argumentation interne du premier énoncé est formulée comme «Vous prenez ce cheval à un moment x DONC vous arriverez à un moment y», alors celle du second est formulée comme «Vous prenez ce

cheval à un moment ultérieur à x DONC vous arriverez au même moment y».) Les énoncés ont pour argumentation externe :

«C'est un cheval rapide DONC prenez-le»

«C'est un cheval très rapide DONC prenez-le»

Soit encore les énoncés :

Pierre est frileux.

Pierre est très frileux.

Ils ont pour argumentation interne :

«Il fait froid DONC Pierre se couvre»

«Il fait frais DONC Pierre se couvre»

Ils ont pour argumentation externe :

«Pierre est frileux DONC il n'aime pas sortir en hiver»

«Pierre est très frileux DONC il n'aime pas sortir en hiver»

Un dernier couple d'énoncés :

Pierre aime le soleil.

Pierre aime beaucoup le soleil.



Ils ont respectivement pour argumentation interne :

⟨Il y a du soleil DONC Pierre est content⟩

⟨Il y a un peu de soleil DONC Pierre est content⟩

Ils ont respectivement pour argumentation externe :

⟨Pierre aime le soleil DONC il aime l'été⟩

⟨Pierre aime beaucoup le soleil DONC il aime l'été⟩

Dans tous les cas, l'argumentation interne du premier énoncé est plus forte que celle du second, et l'argumentation externe du premier énoncé est moins forte que celle du second.

## CHAPITRE IV

### LA CONVERSE EXTERNE

Ce chapitre a deux objets. D'abord, nous tenterons, en laissant de côté un instant les énoncés conditionnels, de décrire sémantiquement certains aspects du sens des énoncés de la forme « Seulement si X, Y » dans notre système, c'est-à-dire en indiquant, et en indiquant seulement, les argumentations qu'ils évoquent. En effet, pour justifier davantage notre système, il sera utile de montrer qu'il s'applique bien à d'autres énoncés qu'aux conditionnels, bien que notre intérêt porte principalement sur ces derniers. Ensuite, nous introduirons la notion de « converse externe » qui est nécessaire d'une part pour décrire sémantiquement « Seulement si X, Y » et d'autre part pour rendre compte d'un certain aspect du sens des énoncés conditionnels, ce qui sera l'objet du prochain chapitre.

#### **«Seulement si X, Y»**

Nous avons montré qu'on peut rendre compte des différents éléments du sens d'un énoncé comme :

(1) S'il fait beau, Pierre viendra.

en indiquant d'une part son argumentation interne, qui est par définition du type :

«Il fait beau DONC Pierre viendra»

et d'autre part son argumentation externe, qui peut être, entre autres, du type :

«S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas»

lorsque l'énoncé « Pierre viendra » a pour argumentation externe «Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas».

Nous montrerons que, d'une manière analogue, on peut rendre compte de certains aspects du sens des énoncés de la forme « Seulement si X, Y », dont voici un exemple :

(2) Seulement s'il fait beau, Pierre viendra.

Nous proposons, dans une première approximation, la description suivante. Nous soutiendrons deux points :

1° «Seulement si X, Y» a pour argumentation interne «X' DONC Y'», où X' (respectivement Y') est en relation de négation avec X (respectivement Y), et

2° pour argumentation externe «Seulement si X, Y DONC Z'» lorsque Y a pour argumentation externe «Y DONC Z», Z et Z' étant en relation de négation l'un avec l'autre.

Ainsi, (2) a pour argumentation interne :

«Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas»

et pour argumentation externe, lorsque « Pierre viendra » a pour argumentation externe «Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas», des discours comme, entre autres :

«Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas»

Cette description a l'avantage de rendre compte notamment de deux observations. Une première observation est la suivante. On sent « intuitivement » que (2) indique en quelque sorte « l'inverse » de ce qui est dit en (1). Mais en quoi consiste cette « inversion » ? La description de « Seulement si X, Y » qui vient d'être proposée permet d'y répondre. Employés dans la même situation, (1) et (2) évoquent des argumentations externes dont les seconds termes s'opposent l'un à l'autre. Ainsi, Lorsque « Pierre viendra » a pour argumentation externe «Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas», les deux énoncés ont respectivement pour argumentation externe «S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas» et «Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas». Ce qui est d'ailleurs tout à fait prévisible à partir de la fonction générale de « seulement ». De manière informelle, on peut décrire « seulement » comme suit. Soit deux segments de discours A et B, B étant obtenu par insertion de « seulement » en A. A a pour argumentation externe «A DONC C» si et seulement si B a pour argumentation externe «B DONC C'», où C et C' sont en relation de négation. Pour illustrer cette description, prenons pour A et B «Ça coûte 100 francs» et «Ça coûte seulement 100 francs». On voit que le premier a pour argumentation externe «Ça coûte 100 francs DONC c'est cher» si et seulement si le second a pour argumentation externe «Ça coûte seulement 100 francs DONC ce n'est pas cher». Si cette description est bonne,

et si par ailleurs on admet que « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra » est obtenu par insertion de « seulement » en « S'il fait beau, Pierre viendra », il en ressort que le premier a pour argumentation externe «Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas» lorsque le second a pour argumentation externe «S'il fait beau, Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas».

Une seconde observation est la suivante. Soit les énoncés :

- (3) Pierre ne viendra que s'il fait beau.
- (4) Pierre viendra s'il fait beau.
- (5) S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas.

On s'aperçoit que les quatre énoncés (2) à (5) ont à peu près le même sens, dans certains de leurs emplois au moins. Ce qui est manifeste lorsqu'on compare (2) et (3), ou (2) et (5). Quant à (4), il y a de nombreux cas où il est compris à peu près comme (2), (3) ou (5)<sup>1</sup>, même si ce n'est pas toujours le cas (il est compris tantôt comme (5), tantôt comme (1)). Notre propos n'étant pas d'opposer les quatre énoncés, il nous suffit de constater qu'il y a des cas où ils sont compris de la même manière. Ceci admis, nous allons maintenant essayer de rendre compte de leur proximité en termes d'argumentation, et seulement en termes d'argumentation. Elle s'explique par le fait que les énoncés (2) à (5) évoquent des argumentations du même type. D'une part, les énoncés (3) à (5) ont en commun pour argumentation interne :

«Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas»

---

<sup>1</sup> Sur la proximité entre deux énoncés comme (4) et (5), voir les travaux de Vogüé.

Cette argumentation est, on s'en souvient, identique à l'argumentation interne de (2). D'autre part, dans la situation où « Pierre viendra » a pour argumentation externe « Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas », les trois énoncés (3) à (5) ont respectivement pour argumentation externe :

« Pierre ne viendra que s'il fait beau DONC je ne vais pas lui préparer un repas »

« Pierre viendra s'il fait beau DONC je ne vais pas lui préparer un repas »

« S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas DONC je ne vais pas lui préparer un repas »

On s'aperçoit que ces argumentations sont du même type que l'argumentation externe de (2). Dès lors, rien d'étonnant à ce que les quatre énoncés (2) à (5) soient compris de la même manière : ils ont la même possibilité d'argumentation, qu'il s'agisse d'interne ou d'externe.

Telle qu'elle a été exposée, la description (provisoire) de « Seulement si X, Y » se heurte néanmoins à un problème. C'est qu'il reste à déterminer ce qu'on va entendre par « négation ». Nous avons fait jusqu'à présent comme si la négation consistait à insérer « ne... pas » dans un segment de discours donné. Ce qui était manifeste lorsque nous disions que (2) avait pour argumentation interne « Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas » et pour argumentation externe « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas ». Or, cette conception « syntaxique » de la négation, aussi plausible qu'elle puisse paraître lorsqu'on l'applique à un énoncé comme (2), s'avérera en fait inadéquate pour certains énoncés, ou tout au moins insuffisante pour d'autres, comme on le verra sous peu.

Notre problème se résume ainsi. D'une part, nous voulons maintenir dans ses grandes lignes la description de « Seulement si X, Y » proposée plus haut, mais d'autre part nous ne pouvons pas nous contenter de comprendre « X' », « Y' », « Z' », dont nous nous

sommes provisoirement servi pour la formuler, respectivement comme « ne...pas X », « ne...pas Y », « ne...pas Z ». Nous nous attacherons donc à travailler le concept de négation. Pour ce faire, nous examinerons successivement différentes conceptions de la négation pour faire apparaître leurs difficultés. Cela dit, notre propos n'est pas d'étudier la négation en elle-même et pour elle-même ; nous ne nous intéresserons guère à définir ce qu'est *la* négation. Nous chercherons seulement à construire *une* conception de la négation qui pourrait adéquatement s'articuler avec notre description de « Seulement si X, Y ».

### **Conception logique**

Une première conception de la négation, que nous appellerons « logique », consiste à dire que deux segments de discours P et P' sont en relation de négation lorsqu'ils sont logiquement contradictoires, en ce sens que les propositions qu'ils expriment ne sont pas vraies en même temps, ni fausses en même temps. Ainsi, les deux énoncés :

Pierre est grand.

Pierre n'est pas grand.

sont logiquement contradictoires lorsque les deux propositions *g* et *g'*, qu'ils expriment respectivement, ne peuvent être vraies en même temps, ni fausses en même temps.

Est-il possible de fonder la description de « Seulement si X, Y » proposée plus haut sur la conception logique de la négation ? Autrement dit, peut-on dire que « Seulement si X, Y » a pour argumentation interne  $\langle X' \text{ DONC } Y' \rangle$ , où X' est logiquement contradictoire à X et Y' à Y ? Peut-on dire en plus que, à supposer que Y ait pour argumentation externe

« Y DONC Z », « Seulement si X, Y » a pour argumentation externe « Seulement si X, Y DONC Z » où Z' est logiquement contradictoire à Z ? La réponse semble affirmative si l'on s'en tient à des énoncés comme « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra », qui a pour argumentation interne « Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas » et pour argumentation externe « Seulement s'il fait beau, Pierre ne viendra pas DONC je ne vais pas lui préparer un repas » lorsque « Pierre viendra » a pour argumentation externe « Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas ». En effet, « il fait beau » (premier segment de l'énoncé en question) et « il ne fait pas beau » (premier terme de son argumentation interne) sont logiquement contradictoires, et « je vais lui préparer un repas » (second terme de l'argumentation externe de « Pierre viendra ») et « je ne vais pas lui préparer un repas » (second terme de l'argumentation externe de l'énoncé de référence) le sont également.

Il y a cependant des cas où ce n'est pas vrai. Soit l'énoncé, dont on supposera qu'il est produit dans une situation de régime :

(6) Seulement si Pierre mange peu, il ira mieux.

Comment peut-on décrire sémantiquement (6) en termes d'argumentation ? Nous dirons que (6) a pour argumentation interne :

(7) « Pierre mange beaucoup DONC il n'ira pas mieux »

Or, la conception logique de la négation amènerait à dire que (6) a pour argumentation interne :

(8) « Pierre ne mange pas DONC il n'ira pas mieux »



En effet, notre description de « Seulement si X, Y » prévoit qu'un énoncé de cette forme a pour argumentation interne  $\langle X' \text{ DONC } Y' \rangle$  où X' (respectivement Y') est en relation de négation avec X (respectivement Y). Si donc on entend par « négation » la contradiction logique, on est amené, pour déterminer l'argumentation interne de cet énoncé, à chercher ce qui est logiquement contradictoire à X. Il faudrait chercher, dans le cas de (6), ce qui est logiquement contradictoire à son premier segment, « Pierre mange peu ». Or, celui-ci exprime une certaine proposition  $m$  qui est vraie si et seulement si Pierre mange une certaine quantité de nourriture (il nous importe peu de savoir quelle quantité). S'il en est ainsi, il en ressort que la proposition  $m'$  logiquement contradictoire à  $m$  est vraie si et seulement si Pierre ne mange aucune quantité de nourriture. Dans la mesure où  $m'$  peut être exprimé notamment par « Pierre ne mange pas », on en vient à dire que (6) a pour argumentation interne non pas (7), mais (8), ce qui est empiriquement inadmissible.

Un autre exemple, pour mettre en doute la conception logique de la négation, est fourni par l'énoncé :

(9) Seulement s'il fait beau, Pierre partira.

Supposons que l'énoncé :

(10) Pierre partira

ait pour argumentation externe :

(11)  $\langle$  Pierre partira DONC j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui  $\rangle$

Dans cette situation, (9) a pour argumentation externe :

- (12) «Seulement s'il fait beau, Pierre partira DONC j'aurai beaucoup de chance de le rejoindre chez lui»

Or, la conception logique de la négation amènerait à croire que l'argumentation externe de (9) est plutôt du type :

- (13) «Seulement s'il fait beau, Pierre partira DONC je n'aurai pas de chance de le rejoindre chez lui»

En effet, selon notre description de « Seulement si X, Y », un énoncé de cette forme a pour argumentation externe «Seulement si X, Y DONC Z'» lorsque Y a pour argumentation externe «Y DONC Z», Z et Z' étant en relation de négation. Si on entend par « négation » la contradiction logique, on est amené, pour déterminer l'argumentation externe de « Seulement si X, Y », à chercher ce qui est logiquement contradictoire à Z. Il faudrait chercher, dans le cas de (9), ce qui est logiquement contradictoire au second terme de (11), c'est-à-dire « j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui ». Or, celui-ci exprime une certaine proposition *r* qui est vraie si et seulement si j'ai la possibilité (aussi faible qu'elle soit) de rejoindre Pierre chez lui à un moment donné. Ce qui implique que la proposition *r'*, logiquement contradictoire à *r*, est vraie si et seulement si je n'ai aucune possibilité de rejoindre Pierre chez lui au même moment que le précédent. Dans la mesure où *r'* peut être exprimé notamment comme « je n'aurai pas de chance de le rejoindre chez lui », l'argumentation externe de (9) devrait être, du point de vue de la conception logique de la négation, du type (13), ce qui contredit les faits.

On aura compris en quoi consiste la difficulté de la conception logique de la négation. Cette conception amènerait à passer de « peu » à « ne...pas » alors qu'il faut passer de « peu » à « beaucoup ». Elle amène à dire que la négation de « Pierre mange peu » est

équivalente à « Pierre ne mange pas » alors que la « vraie » négation est du type « Pierre mange beaucoup ». Elle amène à dire que la négation de « j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui » est équivalente à « je n'aurai pas de chance de le rejoindre chez lui » alors que la négation voulue est du type « j'aurai beaucoup de chance de le rejoindre chez lui ». Le passage de « peu » à « beaucoup » ne sera rendu possible que par une vision de la négation toute différente de la conception logique de la négation.

Signalons au passage que les remarques qui précèdent constituent une raison de refuser de décrire « Seulement si X, Y » en termes de « condition nécessaire ». En effet, le logiciste serait tenté de soutenir que « Seulement si X, Y » indique que  $x$  est condition nécessaire de  $y$  ( $x$  et  $y$  sont respectivement les propositions exprimées par les segments X et Y), en ce sens que, de manière générale,  $p$  est condition nécessaire de  $q$  si et seulement si on n'a pas à la fois  $p$  faux et  $q$  vrai. Autrement dit,  $p$  est condition nécessaire de  $q$  si et seulement si la proposition  $\neg p \rightarrow \neg q$  est vraie, où «  $\neg$  » représente la négation logique telle que  $\neg p$  est vrai si et seulement si  $p$  est faux. En admettant que l'énoncé « Pierre est européen » exprime une certaine proposition  $e$  et l'énoncé « Pierre est français » une autre  $f$ , on pourrait dire que  $e$  est condition nécessaire de  $f$  dans la mesure où  $\neg e \rightarrow \neg f$  est vrai. Dans cette perspective, on décrirait « Seulement si X, Y » comme indiquant que la proposition  $\neg x \rightarrow \neg y$  est vraie. Ainsi, « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra » serait décrit comme indiquant que la proposition  $b$  que « il fait beau » exprime est condition nécessaire de la proposition  $v$  que « Pierre viendra » exprime, de sorte que  $\neg b \rightarrow \neg v$  est vrai.

Cette description, qui semble valoir pour l'énoncé qui vient d'être analysé, rencontre pourtant des difficultés. Nous n'en exposerons que deux. Une première est liée aux divergences qui séparent « Seulement si X, Y » et  $\neg x \rightarrow \neg y$ . Un calcul élémentaire suffit pour montrer que  $p$  est condition nécessaire de  $q$  si et seulement si  $q$  est condition

suffisante de  $p$  ( $\neg p \rightarrow \neg q$  et  $q \rightarrow p$  sont logiquement équivalents). Ce qui amènerait à croire que « Seulement si  $X$ ,  $Y$  » et « Si  $Y$ ,  $X$  » ont le même sens, si l'on admet, comme le logiciste devrait l'admettre, que « Si  $Y$ ,  $X$  » signale que  $Y$  est condition suffisante de  $X$ . Or, cela n'est pas toujours le cas. Soit deux énoncés :

(14) Seulement si Pierre vient, Marie est heureuse.

(15) Si Marie est heureuse, Pierre vient.

Rares sont les situations où (14) et (15) seraient interchangeables.

Une autre difficulté, plus sérieuse que la précédente, a trait à la notion de négation logique. La définition de condition nécessaire proposée plus haut se fonde précisément, on l'aura deviné, sur la conception logique de la négation telle que nous l'avons présentée et critiquée plus haut, dans la mesure où cette définition fait intervenir la notion de contradiction logique symbolisée par «  $\neg$  ». Dans certains cas certes, cela ne fait pas difficulté. Reprenons l'énoncé « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra ». Supposons que les segments « il fait beau » et « Pierre viendra » expriment respectivement des propositions  $b$  et  $v$ . La thèse logiciste selon laquelle « Seulement si  $X$ ,  $Y$  » indique que la proposition  $\neg x \rightarrow \neg y$  est vraie amènerait à décrire cet énoncé comme indiquant que la proposition  $\neg b \rightarrow \neg v$  est vraie. Or, la proposition  $\neg b$  est vraie si et seulement si il ne fait pas beau ; la proposition  $\neg v$  est vraie si et seulement si Pierre ne vient pas. On pourrait donc traduire la proposition  $\neg b \rightarrow \neg v$ , en utilisant « [ ] » de telle manière que [X] représente la proposition exprimée par  $X$ , de la manière suivante :

(16) [il ne fait pas beau]→[Pierre ne vient pas]

On pourrait admettre que l'énoncé en question indique que (16) est vrai. Aussi plausible qu'elle puisse paraître de prime abord, une telle analyse amènerait cependant à des résultats inadmissibles dès qu'on l'applique à d'autres énoncés. Reprenons l'énoncé (6), « Seulement si Pierre mange peu, il ira mieux », produit dans une situation de régime. On supposera que les segments « Pierre mange peu » et « il ira mieux » expriment des propositions  $m$  et  $i$ . Cherchons les propositions  $\neg m$  et  $\neg i$  logiquement contradictoires respectivement à  $m$  et  $i$ . Il est facile de trouver  $\neg i$ , qui est vrai si et seulement si Pierre ne va pas mieux. En reprenant la notation introduite plus haut, on pourra traduire cette proposition par [Pierre ne va pas mieux]. La question est de savoir quel est  $\neg m$ . Il faut d'abord admettre que  $m$  est vrai si et seulement si Pierre mange une certaine quantité de nourriture. S'il en est ainsi, il faut aussi admettre que  $\neg m$  est vrai si et seulement si Pierre ne mange pas du tout. Ce qui conduit à traduire  $\neg m$  par [Pierre ne mange pas]. Il en ressort que  $\neg m \rightarrow \neg i$  est représenté ainsi :

(17) [Pierre ne mange pas]→[Pierre ne va pas mieux]

Or, il nous semble difficile de soutenir que l'énoncé en question indique que (17) est vrai : ce qu'il indiquerait, à supposer que « Seulement si X, Y » puisse être analysé en termes de condition nécessaire, ce serait plutôt quelque chose comme (18) :

(18) [Pierre mange beaucoup]→[Pierre ne va pas mieux]

Ce qu'il faut noter, c'est que la proposition [Pierre mange beaucoup] n'est pas logiquement équivalente à la proposition  $\neg m$ ; celle-là est même logiquement contradictoire à celle-ci. Cela revient à dire que la proposition [Pierre mange beaucoup], qu'une bonne analyse devrait permettre de prévoir, n'est pas prévisible à partir de la proposition  $m$  dans la perspective logiciste

### Négation syntaxique

Une autre conception de la négation, que nous appellerons « syntaxique », consiste à dire que deux segments de discours sont en relation de négation lorsque l'un est obtenu par insertion de « ne...pas » dans l'autre. Ainsi, les deux énoncés :

Il fait beau.

Il ne fait pas beau.

sont de ce point de vue en relation de négation dans la mesure où le second est obtenu par insertion de « ne...pas » dans le premier.

Peut-on comprendre de cette manière « X' », « Y' » et « Z' » de notre description de « Seulement si X, Y », selon laquelle un énoncé de cette forme a pour argumentation interne  $\langle X' \text{ DONC } Y' \rangle$ , où X' (respectivement Y') est en relation de négation avec X (respectivement Y) et pour argumentation externe  $\langle \text{Seulement si X, Y DONC } Z' \rangle$  lorsque Y a pour argumentation externe  $\langle Y \text{ DONC } Z \rangle$ , Z et Z' étant en relation de négation l'un avec l'autre ? Cela semble tout à fait possible avec les exemples déjà mentionnés. Ainsi, on

peut parfaitement appliquer la conception syntaxique de la négation à « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra », qui a pour argumentation interne « Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas » et pour argumentation externe « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas » à supposer que « Pierre viendra » ait pour argumentation externe « Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas ». Quant aux énoncés qui contiennent « peu », ils ne font pas plus de difficulté si l'on accepte de comprendre « ne...pas peu » d'une manière particulière. En effet, Martin (1969) fait remarquer que « il n'est pas peu fier » est équivalent à « il est très fier ». Par analogie, l'on peut admettre que « ne...pas peu » est souvent compris comme « beaucoup »<sup>2</sup>. S'il en est ainsi, la version de notre description de « Seulement si X, Y » fondée sur la conception syntaxique de la négation permet de décrire sémantiquement « Seulement si Pierre mange peu, il ira mieux », qui a pour argumentation interne « Pierre mange beaucoup DONC il n'ira pas mieux », ainsi que « Seulement s'il fait beau, Pierre partira », qui a pour argumentation externe « Seulement s'il fait beau, Pierre partira DONC j'aurai beaucoup de chance de le rejoindre chez lui » à supposer que « Pierre partira » ait pour argumentation externe « Pierre partira DONC j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui ».

La conception syntaxique de la négation soulève cependant deux problèmes. Le premier est que tous les emplois de « ne...pas » ne fonctionnent pas forcément comme négation dans notre description de « Seulement si X, Y ». En effet, la conjonction de notre description de « Seulement si X, Y » avec la conception syntaxique de la négation implique qu'il suffit d'insérer purement et simplement « ne...pas » en X et en Y pour obtenir l'argumentation interne d'un énoncé de cette forme, et en Z pour obtenir son

---

<sup>2</sup> Voici deux exemples que nous avons relevés dans *L'avare* de Molière (c'est nous qui soulignons) : « FROSINE : Mais avez-vous su quel il est ? — MARIANE : Non, je ne sais point quel il est ; mais je sais qu'il est fait d'un air à se faire aimer ; que, si l'on pouvait mettre les choses à mon choix, je le prendrais plutôt qu'un autre, et qu'il ne contribue pas peu à me faire trouver un tourment effroyable dans l'époux qu'on veut me donner. » (Acte III, Scène 4) ; « CLEANTE : Madame, à vous dire le vrai, c'est ici une aventure où sans doute je ne m'attendais pas, et mon père ne m'a pas peu surpris lorsqu'il m'a dit tantôt le dessein qu'il avait formé. » (Acte III, Scène 7).

argumentation externe lorsque Y a pour argumentation externe <Y DONC Z>. Or, « ne... pas » a beaucoup d'emplois et certains d'entre eux seulement peuvent amener à des résultats voulus, mais les autres non. Autrement dit, les occurrences de « ne...pas » dans <ne...pas X DONC ne...pas Y> et <Seulement si X, Y DONC ne...pas Z> doivent être comprises seulement de telle ou telle manière, et non pas de telle autre manière. Il faudrait donc tenir compte seulement de certains types d'emplois de « ne...pas », et éliminer les autres, pour que notre description de « Seulement si X, Y » soit valable. Nous allons envisager deux cas où « ne...pas » est compris de manière non voulue.

Le premier cas est fourni par la négation « métalinguistique ». A la suite de Ducrot (1972)(1984), nous appellerons « métalinguistique » une négation qui est destinée à contrer une opinion précédemment avancée, et en particulier qui contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose. Une illustration :

(19) A : Pierre est intelligent.

B : Non, il n'est pas intelligent, il est génial.

Le « ne...pas » dans la réplique de B sert à mettre en doute l'emploi du terme « intelligent » par A, et non pas l'application de la propriété d'être intelligent à Pierre. C'est ce type de négation que nous appelons métalinguistique. La négation métalinguistique a une valeur « majorante », en ce sens que « ne...pas intelligent » est compris non pas comme « moins qu'intelligent », mais « plus qu'intelligent », d'où l'emploi de « il est génial » en (19).

Une comparaison fera mieux comprendre. « Pierre n'est pas intelligent » peut être compris différemment dans d'autres situations qu'en (19). Supposons qu'on me demande, sans connaître Pierre, ce que je pense de lui. Si, dans cette situation, je dis « Pierre n'est pas intelligent », mon énoncé laisse entendre que Pierre est bête. De manière générale, un énoncé de la forme « X n'est pas F » est compris comme très proche de « X est F' » où F' est un prédicat antithétique de F lorsqu'on produit cet énoncé pour décrire



un objet, pour renseigner sur cet objet, ou pour représenter un état de choses. Le « ne... pas » produit à ce moment-là un effet « abaissant », en ce sens que « ne...pas intelligent » est compris comme « moins qu'intelligent ».

Nous signalons au passage qu'on peut très bien distinguer négation métalinguistique et négation non métalinguistique en termes d'argumentation. Soit un segment de discours X. Convenons d'appeler « ne...pas X » le segment qu'on obtient par insertion de « ne...pas » en X. Lorsque X a pour argumentation externe <X DONC Y>, « ne...pas X » non métalinguistique a pour argumentation externe <ne...pas X DONC ne...pas Y> où les deux occurrences de « ne...pas » sont toutes deux non métalinguistiques<sup>3</sup>, et « ne...pas X » métalinguistique a pour argumentation externe <ne...pas X DONC Y> (où « ne...pas » est métalinguistique). Supposons que l'énoncé :

Pierre est intelligent

ait pour argumentation externe :

<Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème>

Quelle serait alors l'argumentation externe de l'énoncé :

Pierre n'est pas intelligent.

Lorsque celui-ci est compris comme proche de « Pierre est bête », il a pour argumentation externe :

---

<sup>3</sup> Ce qui est une autre façon de formuler la « loi de négation » argumentative. Cf. Ducrot (1980a), Anscombe et Ducrot (1983).

«Pierre n'est pas intelligent DONC il ne pourra pas résoudre le problème»

(où les deux occurrences de « ne...pas » sont non métalinguistiques). En revanche, lorsque le « ne...pas » du même énoncé est compris comme métalinguistique de telle manière que l'énoncé pris dans sa totalité est compris comme proche de « Pierre est génial », il a pour argumentation externe :

«Pierre n'est pas intelligent DONC il pourra résoudre le problème»

et non pas «Pierre n'est pas intelligent DONC il ne pourra pas résoudre le problème». On peut dire par ailleurs que «Pierre n'est pas intelligent DONC il pourra résoudre le problème» (où « ne...pas » est métalinguistique) est argumentativement « plus fort », au sens que nous avons donné à ce terme, que «Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème».

Après ces quelques remarques sur la négation métalinguistique, revenons maintenant à notre problème, celui de savoir si tous les emplois de « ne...pas » servent à établir une relation de négation entre X et X', Y et Y', Z et Z' dans notre description de « Seulement si X, Y ». On s'aperçoit que cela ne serait pas possible avec « ne...pas » métalinguistique. Reprenons l'énoncé :

Seulement s'il fait beau, Pierre viendra.

Il a pour argumentation interne, comme on l'a vu :

«Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas»

Il est clair que les deux occurrences de « ne...pas » dans cette argumentation ne peuvent pas être interprétées comme métalinguistiques, car à ce moment-là celle-ci serait équivalente à quelque chose comme :

«Il fait un temps magnifique DONC Pierre accourra»

ce qui ne fait pas partie de l'argumentation interne de l'énoncé en question. De même, on ne saurait comprendre métalinguistiquement « ne...pas » de son argumentation externe, qui est du type :

«Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC je ne vais pas lui préparer un repas»

car à ce moment-là le second terme de cette argumentation serait équivalent à quelque chose comme, par exemple :

je vais le régaler d'un bon repas

Il serait donc insuffisant de dire que « Seulement si X, Y » a pour argumentation interne «ne...pas X DONC ne...pas Y» et pour argumentation externe «Seulement si X, Y DONC ne...pas Z» à supposer que Y ait pour argumentation externe «Y DONC Z» ; il faut en plus préciser au moins que « ne...pas » dans cette description ne doit pas être interprété comme métalinguistique.

Un second cas du même problème est celui des énoncés tels que, si on y insère « ne...pas », on obtient des énoncés qui ne sont pas compris comme leur « véritable » négation et ce, même si le « ne...pas » est non métalinguistique. (Que toutes les occurrences de « ne...

pas » dans ce qui suit soient comprises, sauf indication contraire, comme non métalinguistique.) C'est le cas par exemple de (20) :

(20) Pierre est encore fatigué.

En y insérant « ne...pas », on obtient (21) :

(21) Pierre n'est pas encore fatigué.

On admettra difficilement que (21) est négation de (20).

Ce qu'on pourra mieux comprendre en faisant intervenir la propriété argumentative de « ne...pas » mentionnée plus haut. Nous rappelons que X a pour argumentation externe  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  si et seulement si « ne...pas X » a pour argumentation externe  $\langle \text{ne...pas } X \text{ DONC ne...pas } Y \rangle$ . Ainsi, lorsque « Pierre est intelligent » a pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème} \rangle$ , « Pierre n'est pas intelligent » a pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre n'est pas intelligent DONC il ne pourra pas résoudre le problème} \rangle$  et réciproquement. Dans cette perspective, (20) et (21) ont des possibilités différentes d'argumentation externe. Supposons que (20) ait pour argumentation externe :

(22)  $\langle \text{Pierre est encore fatigué DONC il n'est pas assez reposé} \rangle$

Si (21) était négation de (20), on s'attendrait, en admettant que la négation d'un segment contenant « ne...pas » est équivalente à la forme simple de ce segment (la négation de « ne...pas X » est équivalente à « X »), à ce que (21) ait pour argumentation externe :

(23)  $\langle \text{Pierre n'est pas encore fatigué DONC il est assez reposé} \rangle$

Or, (23) est difficile à comprendre, ou en tous cas il n'est compris que comme étant d'un tout autre ordre que (22).

On nous objectera qu'il y a des cas où la propriété argumentative de « ne...pas » en question vaut pour « Pierre est encore fatigué » et « Pierre n'est pas encore fatigué », à condition de leur reconnaître d'autres argumentations externes que les précédentes. Ainsi, dira-t-on, ces énoncés ont respectivement pour argumentation externe :

(24) « Pierre est encore fatigué DONC il a besoin de repos »

(25) « Pierre n'est pas encore fatigué DONC il n'a pas besoin de repos »

Il faut admettre, continuera-t-on, que (25) est tout à fait compréhensible, aussi bien que (24). A quoi nous répondrons que ces deux argumentations sont d'ordre tout différent, dans la mesure où elles reposent sur des visions différentes du repos. Ce qu'on pourra facilement admettre si l'on admet que « repos » n'est pas compris de la même manière dans les deux cas : en (24), « repos » est compris plutôt comme « continuer à se reposer » et en (25), comme « se mettre à se reposer ». Il en ressort que les deux argumentations ne s'opposent pas l'une à l'autre sur le même plan.

Quelle serait alors la « véritable » négation de « Pierre est encore fatigué », si ce n'est « Pierre n'est pas encore fatigué » ? Il nous semble raisonnable de tenir pour négation de cet énoncé quelque chose comme (26) :

(26) Pierre n'est plus fatigué.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que (26) est non seulement la négation de « Pierre est encore fatigué » intuitivement admissible — cette « intuition » reste à expliciter — mais aussi vérifie bien la propriété argumentative de « ne...pas » dont nous avons parlé. En effet,

lorsque « Pierre est encore fatigué » a pour argumentation externe « Pierre est encore fatigué DONC il n'est pas assez reposé » et « Pierre est encore fatigué DONC il a besoin de repos », (26) a pour argumentation externe :

(27) « Pierre n'est plus fatigué DONC il est assez reposé »

(28) « Pierre n'est plus fatigué DONC il n'a pas besoin de repos »

On remarquera que « repos » en (28) est compris de la même manière que « repos » en « Pierre est encore fatigué DONC il a besoin de repos », c'est-à-dire comme « continuer à se reposer ».

Tout ce qui précède suggère que là encore la conception syntaxique de la négation n'est pas adéquate pour la description de « Seulement si X, Y ». Car si celle-ci se fondait sur celle-là, alors il faudrait admettre que l'énoncé :

(29) Seulement si Pierre est encore fatigué, il a besoin de repos.

a pour argumentation interne :

(30) « Pierre n'est pas encore fatigué DONC il n'a pas besoin de repos »

ce qui est empiriquement inadmissible, alors qu'il a en fait pour argumentation interne :

(31) « Pierre n'est plus fatigué DONC il n'a pas besoin de repos »

Il en ressort qu'il faut comprendre X' de « X' DONC Y' » (argumentation interne de « Seulement si X, Y »), dans certains cas au moins, comme excluant « ne...pas » d'une part et d'autre part comme incluant d'autres expressions tels que « ne...plus ».

Il nous faut donc une théorie de la négation qui permettrait de prévoir d'une part que « Pierre est encore fatigué » et « Pierre n'est pas encore fatigué » ne sont pas négation l'un de l'autre, et d'autre part que « Pierre est encore fatigué » et « Pierre n'est plus fatigué » sont en relation de négation l'un avec l'autre. Pour ce faire, on pourrait songer à une approche présuppositionnelle de la négation. Nous allons en exposer une version pour montrer qu'elle est vouée à l'échec.

Il est impossible de partir de *la* définition de la présupposition : c'est l'une des notions qui ont donné naissance à une immense littérature en sémantique linguistique<sup>4</sup>. Tout ce que nous pouvons faire, c'est prendre quelques exemples simples qui font apparaître ce type de faits qu'on peut appeler « présuppositionnels ». Soit l'énoncé :

(32) Pierre a cessé de fumer.

Il comporte, notamment, les deux indications :

- (a) Pierre fumait autrefois.
- (b) Pierre ne fume pas actuellement.

Les indications (a) et (b) ont des propriétés différentes.

(a) n'est pas affirmé de la même manière que (b) : (a) est présenté comme allant de soi, ou comme déjà connu et impossible à mettre en doute. Le locuteur de (32) prend (a) pour une évidence, pour un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire. Il y aurait quelque malhonnêteté à dire (1), si l'on ne croit pas à (a).

---

<sup>4</sup> Voir l'excellente présentation de Ducrot (1972). On peut aussi se reporter à Gazdar (1979), Keenan (1971), Kempson (1975), Levinson (1983), Raccah (1982).

La situation est différente pour (b). (b) est présentée comme nouveau et éventuellement discutable. (b) constitue l'objet propre de (1), c'est ce dont le locuteur entend informer le destinataire.

Ainsi appelle-t-on (a) un « présupposé » (ou « présupposition ») et (b), un « posé ». On peut également dire que (32) « présuppose » (a), et « pose » (b). De la même manière, on dira que l'énoncé « Pierre se doute que Jacques est venu » présuppose que Jacques est effectivement venu et pose que Pierre pense que Jacques est venu. Ou encore, « Pierre s'imagine que Jacques est venu » présuppose que Jacques n'est pas venu et pose que Pierre pense que Jacques est venu.

Un critère classique pour déceler le phénomène de présupposition est le comportement très particulier des présupposés lorsque l'énoncé qui les véhicule est soumis à certaines modifications syntaxiques comme la négation ou l'interrogation : les présupposés d'un énoncé sont encore affirmés par la négation de cet énoncé ou par sa transformation en question. Ainsi, dans toutes leurs occurrences imaginables, les énoncés « Il est faux que Pierre a cessé de fumer » et « Est-ce que Pierre a cessé de fumer ? » maintiennent l'un et l'autre, au même titre que (32), que Pierre fumait autrefois, c'est-à-dire (a). Il n'en est pas de même pour le posé.

Ducrot (1973) propose, en utilisant la notion de présupposition, un critère pour découvrir la négation intuitivement acceptable pour un énoncé déterminé sans faire intervenir une définition purement syntaxique de la négation. Ce critère peut se formuler comme suit. Soit deux énoncés A et A'. Dire que A et A' sont négation l'un de l'autre, c'est dire qu'ils ont un présupposé identique et des posés contradictoires. Selon ce critère, on peut dire par exemple que « Pierre n'est pas encore fatigué » et « Pierre est déjà fatigué » sont en relation de négation (ce qu'on ne pourrait d'ailleurs pas prévoir avec une définition syntaxique de la négation). En effet, les deux énoncés comportent le même présupposé (« Pierre accomplit une activité fatigante »). Et le posé de chacun, qui concerne



l'état actuel de Pierre, est contradictoire du posé de l'autre (« Pierre n'est pas fatigué » et « Pierre est fatigué »).

Revenons maintenant à nos trois énoncés, « Pierre est encore fatigué », « Pierre n'est pas encore fatigué », et « Pierre n'est plus fatigué ». Il convient de les décrire ainsi :

- « Pierre est encore fatigué » présuppose que Pierre était fatigué et pose que Pierre est fatigué.
- « Pierre n'est pas encore fatigué » présuppose que Pierre accomplit une activité fatigante et pose que Pierre n'est pas fatigué.
- « Pierre n'est plus fatigué » présuppose que Pierre était fatigué et pose que Pierre n'est pas fatigué.

La définition présuppositionnelle de la négation permet d'exclure « Pierre n'est pas encore fatigué » comme négation de « Pierre est encore fatigué » car leurs présupposés ne sont pas identiques. Elle permet de considérer « Pierre n'est plus fatigué » comme négation de « Pierre est encore fatigué » dans la mesure où ils comportent le même présupposé et des posés contradictoires.

La définition présuppositionnelle de la négation rencontre néanmoins une difficulté. Soit l'énoncé :

(33) Pierre a peu mangé.

Afin de découvrir l'énoncé qui serait négation de (33), demandons-nous quels sont le présupposé et le posé de (33). Il peut sembler raisonnable de supposer que (33) présuppose que Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture et pose que la quantité de nourriture mangée par Pierre est faible. Soit maintenant un deuxième énoncé :

(34) Pierre a beaucoup mangé.

On s'accordera pour reconnaître que (34) est la négation intuitive de (33). On est tenté de dire que s'il en est ainsi, c'est que (34) présuppose que Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture et pose que la quantité de nourriture mangée par Pierre n'est pas faible, et que (33) et (34) ont un présupposé identique et des posés contradictoires, ce qui est conforme à la définition. En plus, continuera-t-on, la définition présuppositionnelle de la négation permet de prévoir que l'énoncé :

(35) Pierre n'a pas mangé.

n'est pas, comme amènerait à le croire la conception logique de la négation, négation de (33). En effet, (35) n'a pas le même présupposé que (33) pour la simple raison qu'on ne peut pas dire que (35) présuppose que Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture, même s'il est très difficile de déterminer exactement ce que (35) présuppose.

Aussi plausible qu'elle puisse paraître de prime abord, cette analyse pose néanmoins un problème. En effet, il reste à savoir ce que sont la quantité « faible » de nourriture et la quantité de nourriture « qui n'est pas faible ». Pour que l'analyse qui vient d'être présentée soit tant soit peu cohérente, il faut préalablement que la quantité « faible » de nourriture mangée par Pierre soit déterminée indépendamment de toute intention du descripteur, car sinon on déplacerait, et non pas réduirait, le problème. Or, c'est un truisme que de dire que rien n'est « faible » en soi : toute quantité peut être faible ou ne pas l'être selon les points de vue, et le même fait est aussi bien décrit par le mot « faible » que par le mot « beaucoup ». Ainsi, la quantité égale à un steak de 500 grammes peut être « beaucoup », et même « trop » — encore un mot qui est réfractaire à toute analyse quantitative ! — pour certaines personnes, alors qu'elle peut être « faible » pour un lutteur de sumô japonais.

Dans la mesure où on ne sait pas ce que c'est que la quantité « faible », quel sens y aurait-il à dire que (2) présuppose que la quantité de nourriture mangée par Pierre est faible, et que (3) présuppose qu'elle n'est pas faible ? Cette façon de parler, qui n'a rien d'inconvénient dans le langage de la vie quotidienne, est pourtant intolérable dans la description scientifique. Ainsi, si l'approche présuppositionnelle réussit dans certains cas, elle échoue dans d'autres. Elle ne permet finalement pas de modifier la conception syntaxique de la négation.

Tel est donc le premier des deux problèmes annoncés auxquels se heurte la conception syntaxique de la négation appliquée à notre description de « Seulement si X, Y », problème qui tient au fait que tous les emplois de « ne...pas » ne fonctionnent pas forcément comme négation dans cette description. Le second problème est que beaucoup d'autres expressions que « ne...pas » peuvent fonctionner comme négation dans notre description. Reprenons notre exemple de référence « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra ». Nous avons proposé de le décrire sémantiquement en disant qu'il a pour argumentation interne  $\langle$ Il ne fait pas beau DONC Pierre ne viendra pas $\rangle$ . Ceci admis, rien n'empêche de dire qu'il évoque comme argumentation interne, au même titre que l'argumentation précédente, quelque chose comme :

$\langle$ Il fait moins beau que prévu DONC Pierre aura peu de chance de venir $\rangle$

Ce qui suggère que des expressions telles que « moins...que », « peu », peuvent compter comme expressions de négation, au même titre que « ne...pas ». Or, la conception syntaxique de la négation ne dit rien à ce sujet, dans la mesure où elle dit seulement que la négation d'un segment consiste à y insérer « ne...pas ». Il faut donc la modifier de telle manière qu'elle englobe non seulement « ne...pas », mais également « peu », « moins...que ».

En plus, il nous semble nécessaire d'y inclure des expressions comme « médiocrement », « difficilement ». Ainsi, l'énoncé :

Seulement si Pierre parle bien japonais, il pourra vivre au Japon.

a pour argumentation interne à la fois les discours suivants (et peut-être d'autres également) :

«Pierre ne parle pas bien japonais DONC il ne pourra pas vivre au Japon»

«Pierre parle médiocrement japonais DONC il pourra difficilement vivre au Japon»

Il n'y a aucune raison de privilégier l'un plutôt que l'autre ; les deux appartiennent de plein droit à l'argumentation interne de l'énoncé l'un au même titre que l'autre.

Signalons au passage que les expressions dont nous venons de parler ont en commun la même propriété argumentative que « ne...pas » non métalinguistique, propriété que nous avons décrite en disant que X a pour argumentation externe «X DONC Y» si et seulement si « ne...pas X » a pour argumentation externe «ne...pas X DONC ne...pas Y» où les deux occurrences de « ne...pas » sont non métalinguistiques. Soit l'énoncé dont on supposera qu'il est produit dans une situation de convalescence :

Pierre a mangé.

Supposons qu'il ait pour argumentation externe :

«Pierre a mangé DONC il ira mieux»

Produit dans la même situation, l'énoncé :

Pierre a peu mangé.

aurait pour argumentation externe :

«Pierre a peu mangé DONC il n'ira pas mieux»

Cette argumentation est du même type que celle de « Pierre n'a pas mangé » («Pierre n'a pas mangé DONC il n'ira pas mieux»). Il en va de même pour « moins...que ». En effet, l'énoncé :

Pierre a moins mangé qu'hier

aurait pour argumentation externe

«Pierre a moins mangé qu'hier DONC il n'ira pas mieux»

De façon analogue, lorsque l'énoncé :

Pierre s'exprime bien en japonais

a pour argumentation externe :

«Pierre s'exprime bien en japonais DONC il pourra vivre au Japon»

l'énoncé :

Pierre s'exprime médiocrement en japonais

aurait dans la même situation pour argumentation externe :

« Pierre s'exprime médiocrement en japonais DONC il ne pourra pas vivre au Japon »

cette argumentation étant du même type que celle de « Pierre ne s'exprime pas bien en japonais » (« Pierre ne s'exprime pas bien en japonais DONC il ne pourra pas vivre au Japon »). Il en va de même pour « difficilement » :

Pierre s'exprime difficilement en japonais

aurait pour argumentation externe :

« Pierre s'exprime difficilement en japonais DONC il ne pourra pas vivre au Japon »

On pourrait multiplier les exemples. Ce qu'il faut noter, c'est qu'il n'y a pas que « ne... pas » comme expression de négation. La conception syntaxique de la négation reste incomplète dans la mesure où elle ne tient pas compte de ces expressions.

On a vu dans quelle mesure la conception syntaxique de la négation est inadéquate pour la description de « Seulement si X, Y ». D'une part, elle amène à croire que deux segments « X » et « ne...pas X » sont toujours négation l'un de l'autre alors que ce n'est pas vrai dans certains cas (par exemple « Pierre est intelligent » et « Pierre n'est pas intelligent, il est génial », ou « Pierre est encore fatigué » et « Pierre n'est pas encore fatigué »). D'autre part, elle ne permet pas de considérer certaines expressions comme

négatives alors qu'elles fonctionnent de la même manière que « ne...pas » (par exemple, « peu », « difficilement », etc.).

### **Inversion argumentative**

Les développements qui précèdent suggèrent une autre conception de la négation, qui consiste à dire que X et X' sont en relation de négation l'un de l'autre si et seulement si ils sont en relation d'« inversion argumentative », en ce sens qu'ils sont orientés vers des conclusions opposées. Nous allons discuter cette conception pour montrer qu'elle n'est pas plus adéquate que les précédentes.

Nous avons fréquemment utilisé une propriété argumentative de « ne...pas » non métalinguistique comme critère pour regrouper un certain nombre d'expressions qui nous semblaient « négatives ». Il s'agit d'une propriété de X telle que X a pour argumentation externe  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  si et seulement si « ne...pas X » a pour argumentation externe  $\langle \text{ne...pas } X \text{ DONC ne...pas } Y \rangle$ . Ainsi, lorsque « Pierre est intelligent » a pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème} \rangle$ , « Pierre n'est pas intelligent » aurait pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre n'est pas intelligent DONC il ne pourra pas résoudre le problème} \rangle$ . Et on a vu que cette propriété se retrouvait avec d'autres expressions que « ne...pas », telles que « peu » : lorsque « Pierre est intelligent » a pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre est intelligent DONC il pourra résoudre le problème} \rangle$ , « Pierre est peu intelligent » aurait pour argumentation externe  $\langle \text{Pierre est peu intelligent DONC il ne pourra pas résoudre le problème} \rangle$ .

S'il en est ainsi, on pourrait être tenté de définir la négation en termes de cette propriété. On poserait par exemple que X et X' sont négation l'un de l'autre si et seulement si ils sont orientés vers des conclusions opposées. Cette définition semble

valoir pour dire que « ne...pas » et « peu » sont des expressions négatives : si « Pierre est intelligent » et « Pierre n'est pas intelligent » sont négation l'un de l'autre, ce serait qu'ils sont respectivement orientés vers des conclusions opposées du type « Il pourra résoudre le problème » et « Il ne pourra pas résoudre le problème » ; ce serait pour la même raison que « Pierre est intelligent » et « Pierre est peu intelligent » sont négation l'un de l'autre, dans la mesure où ils sont respectivement orientés vers des conclusions opposées du type « Il pourra résoudre le problème » et « Il ne pourra pas résoudre le problème ». Et il semble bien que cette définition soit aussi valable pour « moins...que », « difficilement », etc. Ce qui reviendrait à dire qu'une expression négative a pour effet d'« inversion argumentative », en entendant par là qu'elle a pour effet d'inverser l'orientation argumentative du segment où elle est insérée. Ainsi, « ne...pas » inverse, inséré en « Pierre est intelligent », l'orientation argumentative de cet énoncé ; « peu » inverse également, inséré dans le même énoncé, son orientation argumentative.

Cette définition, aussi plausible qu'elle puisse paraître à première vue, soulève une sérieuse difficulté qui la rend intenable. L'ennui est qu'elle présuppose la compréhension de la notion d'opposition argumentative : pour que cette définition soit opératoire, il faut qu'on puisse dire ce que sont les « conclusions opposées ». Nous avons fait comme si cette notion était assez claire pour être appliquée à des exemples réels. Or, tout ce que nous pouvions faire, c'est tenir pour opposées les conclusions « Il pourra résoudre le problème » et « Il ne pourra pas résoudre le problème » dans le cas de « Pierre est intelligent », « Pierre n'est pas intelligent » et « Pierre est peu intelligent ». La question est de savoir pourquoi ces conclusions sont « opposées ».

Une très mauvaise solution consisterait à dire que les conclusions Y et Y' sont argumentativement opposées si et seulement si elles sont négation l'une de l'autre. Car c'est justement à la définition de la négation que nous voulons arriver, et dès qu'on adopte l'une ou l'autre des conceptions de la négation discutées plus haut, on rencontre les mêmes difficultés qu'elles soulèvent. Prenons à titre d'exemple la conception syntaxique



de la négation. Elle amènerait à dire que les conclusions Y et Y' sont argumentativement opposées lorsque l'une est obtenue par insertion de « ne...pas » dans l'autre. Certes, ce critère permet de dire que « Il pourra résoudre le problème » et « Il ne pourra pas résoudre le problème » sont des conclusions opposées dans la mesure où le second est obtenu par insertion de « ne...pas » dans le premier. Mais le même critère ne vaut toutefois pas pour d'autres conclusions possibles. En effet, rien n'interdit de dire que « Pierre n'est pas intelligent » (et également « Pierre est peu intelligent ») a pour argumentation externe non seulement « Il ne pourra pas résoudre le problème », mais en plus les discours suivants (et peut-être bien d'autres aussi) :

« Pierre n'est pas intelligent DONC il aura peu de chance de résoudre le problème »

« Pierre n'est pas intelligent DONC il pourra difficilement résoudre le problème »

Il est clair que le critère en question ne permet pas de dire que « Il pourra résoudre le problème » et « Il aura peu de chance de résoudre le problème » (ou « Il pourra difficilement résoudre le problème ») sont des conclusions opposées, alors qu'il nous semble qu'ils sont opposés l'un à l'autre, exactement de la même manière que « Il pourra résoudre le problème » est opposé à « Il ne pourra pas résoudre le problème ».

Une autre solution, aussi mauvaise que la précédente, consisterait à dire que les conclusions Y et Y' sont argumentativement opposées si et seulement si elles sont justifiées par des arguments opposés. A première vue, ce critère peut sembler plausible : on soutiendrait que si « Il pourra résoudre le problème » et « Il ne pourra pas résoudre le problème » sont des conclusions opposées, c'est que les arguments qui viennent à leur appui, « Pierre est intelligent » et « Pierre n'est pas intelligent », sont opposés l'un à l'autre ; on soutiendrait de même que c'est pour la même raison que « Il pourra résoudre le problème » et « Il aura peu de chance de résoudre le problème » (et également « Il pourra difficilement résoudre le problème ») sont des conclusions opposées,

dans la mesure où ils sont justifiés par des arguments opposés. L'ennui de cette solution est, on l'aura deviné, qu'elle présuppose qu'on sache ce que sont les arguments opposés, pour pouvoir dire ce que sont les conclusions opposées. Or, on ne sait justement pas ce que sont les arguments opposés. On ne saurait dire que deux arguments X et X' sont opposés l'un à l'autre si et seulement si ils sont négation l'un de l'autre, puisque c'est justement à la définition de la négation qu'on veut arriver. On ne saurait non plus dire que X et X' sont des arguments opposés l'un à l'autre si et seulement si ils sont orientés vers des conclusions opposées, car à ce moment-là on entrerait dans un cercle vicieux : les conclusions opposées sont des conclusions justifiées par des arguments opposés, et les arguments opposés sont des arguments qui sont orientés vers des conclusions opposées !

On voit en quoi consiste la difficulté : pour que la négation puisse être définie en termes d'inversion argumentative, il faut que cette dernière notion soit elle-même définie indépendamment de la définition de la négation. Or, l'inversion argumentative est tellement liée à la négation que les deux concepts sont difficiles à définir l'un sans l'autre.

### **Converse externe**

Compte tenu de tous les développements qui précèdent, nous introduirons un nouveau concept, celui de « converse externe »<sup>5</sup>, afin de construire une théorie de la négation adéquate pour la description de « Seulement si X, Y ».

Un aveu d'abord : nous ne pouvons pas définir ce qu'est la « converse externe ». Tout ce que nous pouvons faire, c'est indiquer certaines des propriétés de deux segments dont nous supposerons que l'un est « converse externe » de l'autre. Ces propriétés sont de deux

---

<sup>5</sup> La terminologie est de Marion Carel. Elle construit un système mettant en œuvre par ailleurs la notion de « converse *interne* », que nous ne développerons pas.

ordres. La première concerne l'argumentation interne des segments qui sont converse externe l'un de l'autre. Soit deux segments de discours A et c.e.A. Dire qu'ils sont en relation de conversion externe (l'un est converse externe de l'autre), c'est dire que :

A a pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  (respectivement  $\langle X \text{ POURTANT } Y \rangle$ ) si et seulement si c.e.A a pour argumentation interne  $\langle X \text{ POURTANT } c.e.Y \rangle$  (respectivement  $\langle X \text{ DONC } c.e.Y \rangle$ ).

(on admettra que c.e.(c.e.A) est équivalent à A.) La catégorie de la converse externe peut inclure des expressions comme « ne...pas » (dans certains de ses emplois), « peu », « moins...que », « difficilement », « médiocrement », « rarement », etc.

Pour illustrer ce point, nous commençons par le cas où l'argumentation interne d'un énoncé est du type DONC. Soit l'énoncé :

Pierre est prudent.

Supposons qu'il ait pour argumentation interne :

$\langle \text{Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions} \rangle$

S'il en est ainsi, on admettra que l'énoncé :

Pierre n'est pas prudent

a pour argumentation interne :

«Il y a du danger POURTANT Pierre ne prend pas de précaution»

On aura compris qu'on est passé de DONC à POURTANT. Ce qu'il faut bien noter, c'est que l'argumentation interne du second énoncé ne serait pas constituée par un discours en DONC : elle ne pourrait pas être du type «Il y a du danger DONC Pierre ne prend pas de précaution» (ce qui correspondrait à « Pierre est casse-cou »), ni du type «Il n'y a pas de danger DONC Pierre ne prend pas de précaution», (ce qui correspondrait à « Pierre n'est pas timoré »).

Il faut également noter que le même énoncé a pour argumentation interne, en dehors de cette argumentation, l'un ou l'autre des discours suivants (et bien d'autres aussi) :

«Il y a du danger POURTANT Pierre prend peu de précaution»

«Il y a du danger POURTANT Pierre prend moins de précaution que Jean»

Ce sont des argumentations où on n'a plus affaire à « ne...pas », mais à « peu », « moins... que ». Ce qu'on pourra très bien exprimer en disant que « Pierre n'est pas prudent » a pour argumentation interne :

«Il y a du danger POURTANT c.e.(Pierre prend des précautions)»

Considérons maintenant l'énoncé :

Pierre est peu prudent.

Il a pour argumentation interne l'un ou l'autre des discours suivants (et également bien d'autres du même genre) :

〈Il y a du danger POURTANT Pierre ne prend pas de précaution〉

〈Il y a du danger POURTANT Pierre prend peu de précaution〉

〈Il y a du danger POURTANT Pierre prend moins de précaution que Jean〉

Ils sont du même type que les discours constituant l'argumentation interne de « Pierre n'est pas prudent ». Il en va de même pour des énoncés tels que, notamment :

Pierre est moins prudent que Jean.

Ce qu'on pourra exprimer en disant que :

c.e.(Pierre est prudent)

a pour argumentation interne :

〈Il y a du danger POURTANT c.e.(Pierre prend des précautions)〉

Passons maintenant au cas où l'argumentation interne d'un énoncé est du type POURTANT. Soit l'énoncé :

Pierre accepte les repas simples.

Nous supposons qu'il a pour argumentation interne :

⟨Pierre prend un repas simple POURTANT il est content⟩

A ne pas confondre avec ⟨Pierre mange un repas simple DONC il est content⟩, ce qui correspondrait à « Pierre aime les repas simples ». Maintenant, on admettra sans trop de peine que l'énoncé :

Pierre n'accepte pas les repas simples.

a pour argumentation interne :

⟨Pierre prend un repas simple DONC il n'est pas content⟩

Il faut bien noter qu'on est passé de POURTANT à DONC.

Il faut également noter que le même énoncé a pour argumentation interne, en dehors de cette argumentation, l'un ou l'autre des discours suivants (et bien d'autres aussi) :

⟨Pierre prend un repas simple DONC il est peu content⟩

⟨Pierre prend un repas simple DONC il est moins content que d'habitude⟩

Dans ces argumentations on a affaire à « peu », « moins...que », et non pas à « ne...pas ». Ce qu'on pourra exprimer en disant que « Pierre n'accepte pas les repas simples » a pour argumentation interne :

⟨Pierre prend un repas simple DONC c.e.(il est content)⟩

Considérons maintenant l'énoncé :

Pierre accepte peu les repas simples.

Il a pour argumentation interne des discours tels que, notamment :

⟨Pierre prend un repas simple DONC il n'est pas content⟩

⟨Pierre prend un repas simple DONC il est peu content⟩

⟨Pierre prend un repas simple DONC il est moins content que d'habitude⟩

On aura noté que ces argumentations constituent également l'argumentation interne de « Pierre n'accepte pas les repas simples ». On admettra en plus qu'elles constituent l'argumentation interne d'un énoncé comme :

Pierre accepte rarement les repas simples.

Il est, selon nous, en relation de conversion externe avec « Pierre accepte les repas simples ». Ce que nous résumerons en disant que

c.e.(Pierre accepte les repas simples)

a pour argumentation interne :

⟨Pierre prend un repas simple DONC c.e.(il est content)⟩

Nous soutiendrons maintenant une autre thèse relative à la conversion externe, concernant l'argumentation *externe* de deux segments qui sont converse externe l'un de

l'autre. Soit deux segments de discours A et c.e.A. Dire qu'ils sont converse externe l'un de l'autre, c'est dire que :

A a pour argumentation externe  $\langle A \text{ DONC } B \rangle$  (respectivement  $\langle A \text{ POURTANT } B \rangle$ ) si et seulement si c.e.A a pour argumentation externe  $\langle \text{c.e.A DONC c.e.B} \rangle$  (respectivement  $\langle \text{c.e.A POURTANT c.e.B} \rangle$ ).

Pour illustrer cette thèse, nous reprenons d'abord l'énoncé « Pierre est prudent ». Supposons qu'il ait pour argumentation externe :

$\langle \text{Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui} \rangle$

Dans ces conditions, l'énoncé :

Pierre n'est pas prudent.

a pour argumentation externe :

$\langle \text{Pierre n'est pas prudent DONC on ne peut pas avoir confiance en lui} \rangle$

Or, s'il est vrai que ce discours constitue l'argumentation externe de l'énoncé en question, celle-ci est également constituée par des discours tels que, notamment :

$\langle \text{Pierre n'est pas prudent DONC on peut avoir peu de confiance en lui} \rangle$

$\langle \text{Pierre n'est pas prudent DONC on peut avoir moins de confiance en lui qu'en Jean} \rangle$



⟨Pierre n'est pas prudent DONC on peut difficilement avoir confiance en lui⟩

Dans ces argumentations on a affaire à « peu », « moins...que », et non pas à « ne...pas ». Ce qu'on pourra exprimer en disant que « Pierre n'est pas prudent » a pour argumentation externe :

⟨Pierre n'est pas prudent DONC c.e.(on peut avoir confiance en lui)⟩

D'autre part, l'énoncé :

Pierre est peu prudent.

a pour argumentation externe l'un ou l'autre des discours suivants (et bien d'autres également) :

⟨Pierre est peu prudent DONC on ne peut pas avoir confiance en lui⟩

⟨Pierre est peu prudent DONC on peut avoir peu de confiance en lui⟩

⟨Pierre est peu prudent DONC on peut avoir moins de confiance en lui qu'en Jean⟩

⟨Pierre est peu prudent DONC on peut difficilement avoir confiance en lui⟩

On aura noté qu'ils sont du même type que les discours constituant l'argumentation externe de « Pierre n'est pas prudent ». Et la même remarque vaut pour des énoncés tels que, notamment :

Pierre est moins prudent que Jean.

Pierre est rarement prudent.

Pierre manque de prudence.

Ces énoncés constituent, selon nous, autant de converses externes par rapport à « Pierre est prudent ». Ce que nous résumerons en disant que :

c.e.(Pierre est prudent)

a pour argumentation externe :

⟨c.e.(Pierre est prudent) DONC c.e.(on peut avoir confiance en lui)⟩

Toutes les remarques qui précèdent peuvent être étendues au cas où un segment de discours a pour argumentation externe des discours en POURTANT. Reprenons l'énoncé « Pierre est prudent ». Il peut avoir pour argumentation externe, en dehors du discours déjà mentionné (⟨Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui⟩), des discours comme :

⟨Pierre est prudent POURTANT il a un accident⟩

Si tel est le cas, on sera amené à admettre que l'énoncé :

Pierre n'est pas prudent

a pour argumentation externe :

⟨Pierre n'est pas prudent POURTANT il n'a pas d'accident⟩

Or, rien n'empêche de dire que cet énoncé a également pour argumentation externe des discours comme, notamment, les suivants :

« Pierre n'est pas prudent POURTANT il a peu d'accident »

« Pierre n'est pas prudent POURTANT il a moins d'accident que Jean »

« Pierre n'est pas prudent POURTANT il a rarement un accident »

Ce qu'on pourra très bien exprimer en disant que « Pierre n'est pas prudent » a pour argumentation externe :

« Pierre n'est pas prudent POURTANT c.e.(il a un accident) »

D'autre part, l'énoncé :

Pierre est peu prudent.

a pour argumentation externe des discours comme, entre autres :

« Pierre est peu prudent POURTANT il n'a pas d'accident »

« Pierre est peu prudent POURTANT il a moins d'accident que Jean »

« Pierre est peu prudent POURTANT il a rarement un accident »

On s'aperçoit qu'ils sont du même type que l'argumentation externe de « Pierre n'est pas prudent ». Et il en va de même pour des énoncés tels que, notamment :

Pierre est moins prudent que Jean.

Pierre est rarement prudent.

Pierre manque de prudence.

Tous ces énoncés, ainsi que bien d'autres du même genre, ont pour argumentation externe les mêmes types de discours que l'argumentation externe de « Pierre n'est pas prudent ». Ce que nous résumerons en disant que :

c.e.(Pierre est prudent)

a pour argumentation externe :

«c.e.(Pierre est prudent) POURTANT c.e.(il a un accident)»

L'introduction du concept de converse externe a une conséquence importante. L'une des différences qu'il y a entre l'argumentation interne d'un segment de discours et son argumentation externe, c'est que celle-ci peut être à la fois du type DONC et POURTANT, ce qui n'est pas le cas de celle-là. En effet, le fait qu'un segment de discours ait pour argumentation interne des discours en DONC (respectivement en POURTANT) n'implique pas qu'il ait également pour argumentation interne des discours en POURTANT (respectivement en DONC). Ainsi, «Pierre est prudent» a pour argumentation interne «Il y a du danger DONC il prend des précautions», mais le même énoncé ne saurait avoir pour argumentation interne un discours en POURTANT. De même, « Pierre accepte les repas simples » a pour argumentation interne «Pierre prend un repas simple POURTANT il est content», mais on ne peut construire un discours en DONC pour l'argumentation interne du même énoncé. En revanche, nous croyons pouvoir poser comme une loi empirique qu'un segment de discours donné a pour

argumentation externe à la fois des discours en DONC et en POURTANT. Ainsi, lorsque « Pierre est prudent » a pour argumentation externe, entre autres, « Pierre est prudent DONC on peut avoir confiance en lui », rien n'empêche de dire que le même énoncé a pour argumentation externe « Pierre est prudent POURTANT on ne peut pas avoir confiance en lui ». De même, lorsque le même énoncé a pour argumentation externe « Pierre est prudent POURTANT il a un accident », cela implique qu'il a pour argumentation externe « Pierre est prudent DONC il n'a pas d'accident ». Ce que nous exprimerons ainsi :

Un segment de discours A a pour argumentation externe « A DONC B » si et seulement si il a pour argumentation externe « A POURTANT c.e.B » (ce qui revient à dire que A a pour argumentation externe « A POURTANT B » si et seulement si il a pour argumentation externe « A DONC c.e.B »). Autrement dit, A a toujours pour argumentation externe à la fois « A DONC B » et « A POURTANT c.e.B » (ou, ce qui revient au même, « A POURTANT B » et « A DONC c.e.B »).

On peut vérifier cette thèse avec l'énoncé « Pierre accepte les repas simples ». Supposons qu'il ait pour argumentation externe :

« Pierre accepte les repas simples DONC on peut lui servir un steak frites »

Si tel est le cas, on sera amené à admettre que le même énoncé a en même temps pour argumentation externe :

« Pierre accepte les repas simples POURTANT on ne peut pas lui servir un steak frites »

On admettra également que le même énoncé a pour argumentation externe :

«Pierre accepte les repas simples POURTANT on peut difficilement lui servir un steak frites»

Ce qu'on pourra exprimer en disant que « Pierre accepte les repas simples » évoque à titre externe à la fois les argumentations :

«Pierre accepte les repas simples DONC on peut lui servir un steak frites»

«Pierre accepte les repas simples POURTANT c.e.(on peut lui servir un steak frites)».

De même, lorsque le même énoncé a pour argumentation externe :

«Pierre accepte les repas simples POURTANT il refuse un steak frites»

on admettra qu'il a en plus pour argumentation externe, entre autres :

«Pierre accepte les repas simples DONC il ne refuse pas un steak frites»

«Pierre accepte les repas simples DONC il refuse rarement un steak frites»

Ce que nous résumerons en disant que « Pierre accepte les repas simples » évoque à titre externe à la fois les argumentations :

«Pierre accepte les repas simples POURTANT il refuse un steak frites»

«Pierre accepte les repas simples DONC c.e.(il refuse un steak frites)»

Telles sont donc les caractéristiques que nous attribuons à la conversion externe. Nous rappelons que nous prétendons pas définir ce qu'est la conversion externe. Nous avons seulement indiqué quelques propriétés de la relation qui existe entre un segment de discours et sa converse externe.

### **Retour à « Seulement si X, Y »**

Muni du concept de converse externe, on est en mesure de décrire « Seulement si X, Y » d'une manière plus précise que la description provisoire que nous avons proposée au début. La description complète se formule ainsi :

« Seulement si X, Y » a pour argumentation interne  $\langle \text{c.e.X DONC c.e.Y} \rangle$ , et pour argumentation externe  $\langle \text{Seulement si X, Y DONC c.e.Z} \rangle$  et  $\langle \text{Seulement si X, Y POURTANT Z} \rangle$  lorsque Y a pour argumentation externe  $\langle \text{Y DONC Z} \rangle$  et  $\langle \text{Y POURTANT c.e.Z} \rangle$

Pour illustrer cette nouvelle description, nous reprenons d'abord l'énoncé « Seulement s'il fait beau, Pierre viendra ». Il a pour argumentation interne :

$\langle \text{c.e.}(\text{il fait beau}) \text{ DONC c.e.}(\text{Pierre viendra}) \rangle$

Le premier terme de cette argumentation, « c.e.(il fait beau) », englobe notamment :

Il ne fait pas beau.

Il fait moins beau que prévu.

Le second terme de la même argumentation, « c.e.(Pierre viendra) », englobe entre autres :

Pierre ne viendra pas.

Pierre aura peu de chance de venir.

Maintenant, supposons que « Pierre viendra » ait pour argumentation externe « Pierre viendra DONC je vais lui préparer un repas » et « Pierre viendra POURTANT c.e.(je vais lui préparer un repas) ». On admettra d'une part que l'énoncé de référence a alors pour argumentation externe :

« Seulement s'il fait beau, Pierre viendra DONC c.e.(je vais lui préparer un repas) »

dont le second terme englobe entre autres :

Je ne vais pas lui préparer un repas.

Inutile de lui préparer un repas.

On admettra d'autre part que le même énoncé a en plus pour argumentation externe :

« Seulement s'il fait beau, Pierre viendra POURTANT je vais lui préparer un repas »

Le second terme de cette argumentation est du même type que celui de l'argumentation externe (normative) de « Pierre viendra ».



La nouvelle description permet d'éviter les difficultés soulevées par la conception logique de la négation. Reprenons l'énoncé :

Seulement si Pierre mange peu, il ira mieux.

Il a pour argumentation interne :

⟨c.e.(Pierre mange peu) DONC c.e.(il ira mieux)⟩

Le premier segment de cette argumentation se réalise comme, entre autres :

Pierre mange beaucoup.

Ce qu'on ne pouvait comprendre, on l'a vu, dans la conception logique de la négation. Notre description permet pourtant de prévoir qu'il en est ainsi dans la mesure où « Pierre mange peu » et « Pierre mange beaucoup » sont en relation de converse externe. Il en va de même pour l'énoncé :

Seulement s'il fait beau, Pierre partira.

qui, lorsque « Pierre partira » a pour argumentation externe ⟨Pierre partira DONC j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui⟩, a pour argumentation externe :

⟨Seulement s'il fait beau, Pierre partira DONC c.e.(j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui)⟩

Le second terme de cette argumentation se réalise comme, notamment :

j'aurai beaucoup de chance de le rejoindre chez lui.

Ce qu'on pouvait difficilement comprendre dans la conception logique de la négation. Quant à notre description, elle permet de dire qu'il en est ainsi dans la mesure où « j'aurai peu de chance de le rejoindre chez lui » et « j'aurai beaucoup de chance de le rejoindre chez lui » sont converse externe l'un de l'autre.

## CHAPITRE V

### PROXIMITE ENTRE DEUX ENONCES CONDITIONNELS

Comme dernier argument en faveur de notre système, nous invoquerons le fait qu'il y a une certaine proximité entre deux énoncés conditionnels comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». Nous montrerons qu'on peut rendre compte de cet aspect du sens des énoncés conditionnels en indiquant, et en indiquant seulement, les argumentations qu'ils évoquent. Pour ce faire, nous introduirons, après avoir discuté deux solutions (une solution « gricienne » et une solution « topique »), un système de quatre relations discursives, fondé sur la notion d'argumentation, dont l'applicabilité est très large.

#### Observation

Soit deux énoncés conditionnels :

- (1) S'il fait beau, Pierre viendra.
- (2) S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas.

On sent qu'il y a une certaine proximité entre (1) et (2), sans qu'ils soient compris exactement de la même manière. Ce qu'on pourra mieux voir en comparant (1) avec d'autres énoncés conditionnels que (2). Ainsi, le même type de proximité ne se retrouve pas entre (1) et (3) :

(3) S'il fait beau, Pierre ne viendra pas.

ni entre (1) et (4) :

(4) S'il ne fait pas beau, Pierre viendra.

A l'appui de cette intuition on peut invoquer le fait qu'un même locuteur peut « prendre en charge » (1) et (2) simultanément (s'il nous est permis d'employer cette expression apparemment claire mais extrêmement ambiguë). Ainsi, le discours suivant, dont on supposera qu'il forme un tout, est tout à fait cohérent :

(5) S'il fait beau, Pierre viendra. S'il ne fait pas beau, il ne viendra pas.

En revanche, le discours suivant, formé de (1) et de (3), donne l'impression que, ou bien son locuteur ne sait pas le français, ou bien il dit n'importe quoi :

(6) S'il fait beau, Pierre viendra. S'il fait beau, Pierre ne viendra pas.

à moins qu'il veuille simplement corriger le premier énoncé par le second. Il en va de même pour le discours suivant, formé de (1) et de (4), dont on supposera qu'il est produit sans coupure et forme un discours *suivi* :

(7) S'il fait beau, Pierre viendra. S'il ne fait pas beau, il viendra.

à moins d'une part qu'on lise le second « Si » comme concessif, ce qui rendrait (7) proche d'un autre discours, tout à fait intelligible, comme :

(8) S'il fait beau, Pierre viendra. Même s'il ne fait pas beau, il viendra.

à moins d'autre part que ce discours soit produit dans un manuel de logique élémentaire.

Une fois admise notre observation sur la proximité entre (1) et (2), la question se pose de savoir quelle est la nature de cette proximité, car il y a toujours une certaine proximité entre n'importe quels énoncés. Or, il est clair que (1) et (2) ne sont pas synonymes, de quelque manière qu'on définisse la synonymie. Quelle est alors la relation entre eux ? En quels termes peut-on en parler ? Le même type de relation se retrouve-t-il ailleurs, par exemple entre deux énoncés non nécessairement conditionnels ? C'est à ces questions que seront consacrées les lignes qui suivent.

Une petite remarque, au passage, sur la façon dont notre interrogation est formulée. Le fait qu'il y ait une certaine proximité entre deux énoncés conditionnels comme (1) et (2) a donné lieu à une immense littérature en sémantique linguistique<sup>1</sup>. Mais la plupart des auteurs (sauf Bruxelles, Ducrot et Raccah) s'interrogent sur cette proximité en ces termes : « comment se fait-il qu'un énoncé qui exprime normalement une *condition suffisante* soit également compris comme indiquant une *condition nécessaire* ? ». En

---

<sup>1</sup> Voir notamment, dans le cas de «si» français, Bruxelles et Raccah (1987), Cornulier (1988), Ducrot (1972), (1973), (1980a), (1984), (1993a), Fauconnier (1981), (1984), Fornel (1989), Kerbrat-Orecchioni (1986), Martin (1976), (1992), Moeschler (1991), Plantin (1990), Raccah (1990b), Sakahara (1983), Vogüé (1987), (1988). En ce qui concerne le phénomène analogue en anglais, on se reportera entre autres à Atlas et Levinson (1981), Barwise et Etchemendy (1991), Byrne (1989), Gazdar (1979), Geis et Zwicky (1971), Horn (1984), Levinson (1983), Lycan (1984), Romain, Connell et Braine (1983), Staudenmayer (1975), Sweetser (1990), Van der Auwera (1997), et en japonais Sakahara (1985). Van der Auwera (1997) dresse une liste quasiment exhaustive des études concernées.

effet, selon ces auteurs (notamment Geis et Zwicky (1971), ainsi que ceux qui s'en réclament) (1) indiquerait que le beau temps est une condition suffisante de la venue de Pierre et (2), que le beau temps est une condition nécessaire de la venue de Pierre. Ce qui reviendrait à dire que (1) est compris comme indiquant que le beau temps est condition nécessaire et suffisante de la venue de Pierre, ce que certains exprimeraient en disant que (1) est compris comme «biconditionnel», en ce sens qu'il marquerait une équivalence logique. Les mêmes auteurs affirment par ailleurs qu'il s'agit d'un phénomène d'« inférence invitée » (« invited inference » en anglais) en ce sens que l'énonciation de (1) « invite » à inférer (2), ou de « renforcement conditionnel » (« conditional perfection » en anglais) en ce sens que (1) est « renforcé » par (2). Ces auteurs prennent donc comme allant de soi que la question : « comment se fait-il qu'il y ait une certaine proximité entre deux énoncés comme (1) et (2) ? » et la question : « comment se fait-il qu'un énoncé comme (1) qui exprime une condition suffisante exprime également une condition nécessaire ? » reviennent au même. Or, il nous semble que ce sont deux questions totalement distinctes ; admettre l'une ne conduit pas nécessairement à admettre l'autre. En particulier, il n'est pas évident du tout que (1) exprime une condition suffisante et (2) une condition nécessaire. Au contraire, nous avons déjà montré qu'une telle thèse soulève bien des difficultés ; nous continuerons à la combattre plus à fond par la suite. Nous préférons donc pour le moment nous borner à dire qu'il y a une certaine proximité entre deux énoncés conditionnels comme (1) et (2), sans admettre que le premier exprime une condition suffisante et le second une condition nécessaire.

### **Une théorie grecienne des énoncés conditionnels**

Le fait même que « S'il fait beau, Pierre viendra » soit apparenté à « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas » est particulièrement gênant pour les logiciens, qui décriraient le premier énoncé comme indiquant que  $b \rightarrow v$  est vrai ( $b$  et  $v$  sont respectivement les propositions qu'expriment « il fait beau » et « Pierre viendra ») et le second énoncé, que  $\neg b \rightarrow \neg v$  est vrai. Car à ce moment-là il sera bien difficile de caractériser la relation entre les deux propositions  $b \rightarrow v$  et  $\neg b \rightarrow \neg v$ . Il est clair qu'elles ne sont pas logiquement équivalentes, dans la mesure où elles ont des conditions de vérité différentes (qu'on songe par exemple au cas où  $b$  est faux et  $v$  vrai ; on aura alors  $b \rightarrow v$  vrai et  $\neg b \rightarrow \neg v$  faux). Il est également clair que l'une n'implique pas l'autre, en ce sens que l'inférence de  $b \rightarrow v$  à  $\neg b \rightarrow \neg v$  n'est pas valide (le premier est vrai et le second faux lorsque  $b$  est faux et  $v$  vrai), celle de  $\neg b \rightarrow \neg v$  à  $b \rightarrow v$  non plus (le premier est vrai et le second faux lorsque  $b$  est vrai et  $v$  faux). Quelle relation logique y aurait-il entre les deux propositions ?

On sait que pour tout  $x$  et tout  $y$ ,  $(x \rightarrow y) \vee (\neg x \rightarrow \neg y)$  est une tautologie dans les systèmes classiques. On sera alors tenté de dire que s'il y a une relation entre (1) et (2), elle est marquée par « ou », qui est le plus souvent utilisé pour rendre «  $\vee$  » en français. Et on s'aperçoit effectivement que le discours :

S'il fait beau, Pierre viendra, ou s'il ne fait pas beau, il ne viendra pas.

est tout à fait bien formé et parfaitement intelligible. Le problème est que la proximité qu'on sent entre les deux énoncés est plutôt du type « et », en ce sens que, comme on l'a déjà vu, un même locuteur peut prendre en charge les deux énoncés simultanément, alors que la même prise en charge simultanée disparaît avec « ou ».

On pourrait penser qu'il suffit de construire un système permettant de déduire  $\neg b \rightarrow \neg v$  de  $b \rightarrow v$ . Mais cette solution est une catastrophe pour la logique. En effet, tout système (classique) permettant de déduire, de façon générale,  $\neg x \rightarrow \neg y$  de  $x \rightarrow y$  (quels que soient  $x$  et  $y$ ) est incohérent. Imaginons un système (classique) comportant, en plus des règles de déduction ordinaires, la règle d'inférence : de  $x \rightarrow y$  on est autorisé d'inférer  $\neg x \rightarrow \neg y$ . Dans ce système, si on a  $p$  comme prémisse, on peut déduire  $\neg p$ . Voici la preuve. Soit l'hypothèse :

$$(I) \quad p$$

De (I) on peut déduire :

$$(II) \quad (q \wedge \neg q) \rightarrow p$$

De (II) on peut déduire, par la règle en question :

$$(III) \quad \neg(q \wedge \neg q) \rightarrow \neg p$$

Or, la proposition :

$$(IV) \quad \neg(q \wedge \neg q)$$

est une tautologie. Donc de (III) et de (IV) on peut déduire, par *modus ponens* :



(V)  $\neg p$

Le système en question est incohérent dans la mesure où il comporte à la fois une proposition et sa négation.

La seule solution qui reste aux logicistes est une solution « gricienne ». Il s'agit de supposer que  $\neg b \rightarrow \neg v$  s'infère, non pas de la proposition  $b \rightarrow v$  elle-même, mais de l'énonciation de cette dernière, en entendant par « énonciation » l'apparition d'un énoncé, le fait même qu'il ait été formé, autrement dit, l'événement historique que constitue sa réalisation (au sens actif du terme). En d'autres termes,  $\neg b \rightarrow \neg v$  s'infère non pas de *ce qui est dit* dans l'énoncé « S'il fait beau, Pierre viendra », mais du *fait* que ce dernier a été produit à un moment et en un lieu déterminés.

Selon Grice<sup>2</sup>, l'interprétation d'un énoncé se fait en deux étapes. En premier lieu, on détermine le « dit » (« what is said ») de l'énoncé. Dans l'optique de Grice le dit d'un énoncé est identifié à ses « conditions de vérité », conditions qui doivent être remplies pour que l'énoncé soit déclaré vrai, ou à la « proposition » qu'il exprime. En second lieu, des « implicatures » viennent éventuellement se superposer au dit de l'énoncé. Les implicatures d'un énoncé sont des éléments de sens qui, sans faire partie de son dit, sont pourtant communiqués.

Une illustration de la distinction du dit et des implicatures. Si vous m'avez prêté votre ordinateur et que je vous annonce « J'ai cassé l'écran », vous aurez tendance à conclure que je n'ai pas, en plus, cassé le clavier. Dans mon énoncé, on peut distinguer deux indications. D'une part il exprime une certaine proposition qui est vraie si et seulement si

---

<sup>2</sup> Cf. Grice (1975), (1978). Pour diverses extensions et modifications de la théorie gricienne de l'interprétation des énoncés, on se reportera notamment à Atlas et Levinson (1981), Bach (1994), Carston (1988), Gazdar (1979), Horn (1984), (1989), Levinson (1983), McCawley (1981), Moeschler et Reboul (1994), Récanati (1989a), (1989b), (1993b), (1995), Sperber et Wilson (1989), Wilson et Sperber (1979).

j'ai cassé l'écran. D'autre part, il laisse entendre que je n'ai pas cassé le clavier. Dans l'optique de Grice, la proposition exprimée est le dit de mon énoncé, et l'indication que je n'ai pas cassé le clavier est une implicature.

Réunis ensemble, le dit d'un énoncé et ses implicatures constituent le sens global de l'énoncé, la totalité des indications qu'il véhicule. Autrement dit, le sens de l'énoncé, c'est son dit assaisonné de quelques ingrédients empruntés à la situation de discours : on trouve dans le sens, d'une part le dit, et d'autre part les ajouts qu'y apporte la situation, c'est-à-dire les implicatures. Selon cette conception, il n'y aurait pas, entre le sens global d'un énoncé et son dit, une différence de nature, mais seulement de quantité : le sens, ce serait le dit, plus autre chose (des implicatures).

Deux remarques, au passage. La première est qu'il n'est pas toujours vrai que tous les énoncés d'une même phrase ont le même dit, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Dans certains cas, le dit est un élément sémantique minimum qui serait contenu dans le sens de tous les énoncés d'une même phrase. C'est le cas par exemple de la phrase « Tôgô battit Rojdestvenski à Tsushima le 27 mai 1905 ». Elle peut, énoncée dans certaines circonstances, signifier tout simplement qu'il s'est produit un événement historique, dans d'autres avoir à peu près la même valeur que « J'ai une bonne mémoire », dans d'autres, être comprise comme « Je n'ai rien de plus intéressant à dire », et dans d'autres encore, véhiculer bien d'autres indications. Il reste que tous ses énoncés ont le même dit, dans la mesure où ils expriment en commun la même proposition qui est vraie si et seulement si Tôgô battit Rojdestvenski à Tsushima le 27 mai 1905. Les autres indications comme « J'ai une bonne mémoire », « Je n'ai rien de plus intéressant à dire », etc., sont autant d'implicatures qui sont seulement surajoutées à ce noyau dur qu'est le dit des énoncés. Ce qui n'est pourtant pas le cas de toutes les phrases. Les énoncés d'une phrase « indexicale », en entendant par là une phrase qui contient des expressions comme « je », « ici », « maintenant », dont la référence est déterminée en situation, n'ont pas toujours le même dit. Ainsi, la phrase « Je suis français » peut, énoncé par Pierre, exprimer une

certaine proposition qui est vraie si et seulement si Pierre est français, et énoncée par Jacques, exprimer une autre proposition qui est vraie si et seulement si Jacques est français.

La seconde remarque, liée à la précédente, concerne les rapports entre la signification d'une phrase et le dit de ses énoncés. Selon Grice, la signification conventionnelle d'une phrase joue un rôle essentiel pour déterminer le dit de ses énoncés. Mais Grice n'est pas très clair quant à la question de savoir comment elle le détermine. Il se contente de dire qu'il y a une relation « étroite » entre le dit d'un énoncé et la signification des mots (ou de la phrase) employés. La question qui se pose est celle de savoir si seule la signification d'une phrase suffit à déterminer le dit de ses énoncés. La réponse semble affirmative lorsqu'on s'en tient à une phrase comme « Tôgô battit Rojdestvenski à Tsushima le 27 mai 1905 ». Il peut sembler en effet que le dit des énoncés de cette phrase puisse se calculer à partir de la seule structure syntaxique de la phrase. Ce n'est pourtant pas la règle : il peut se faire que la signification d'une phrase ne suffise pas à déterminer le dit de ses énoncés<sup>3</sup>. Le cas des phrases indexicales fournit, cette fois aussi, un exemple frappant. Pour déterminer le dit des énoncés de la phrase « Je suis français », il ne suffit pas de tenir compte de sa signification conventionnelle, il faut en plus tenir compte des éléments situationnels, il faut notamment identifier le référent de « je ». Il en ressort que le dit des énoncés de certaines phrases est déterminé en situation. On aura donc tort de prendre comme allant de soi que seule la signification d'une phrase suffit à déterminer le dit de ses énoncés.

La distinction entre le dit d'un énoncé et ses implicatures une fois admise, Grice procède ensuite à une classification des implicatures. Il en envisage d'abord deux types : les unes, « conventionnelles », découlent du sens conventionnel des mots, et les autres, « non conventionnelles », résultent d'un raisonnement de l'auditeur. On laissera de

---

<sup>3</sup> D'où l'hypothèse que certains aspects du dit des énoncés sont « pragmatiquement » déterminés. Voir notamment Carston (1988), Récanati (1989a), Sperber et Wilson (1989), Wilson et Sperber (1993).

côté les implicatures conventionnelles qui ne sont pas pertinentes pour le débat qui nous occupe. Parmi les implicatures non conventionnelles, Grice distingue plusieurs catégories, dont l'une attire plus particulièrement son attention : celle des implicatures « conversationnelles ». Il s'agit là d'implicatures engendrées en vertu de certaines lois générales régissant la parole. Quelles sont ces lois ?

Grice part de l'idée que la communication verbale consiste en des efforts des interlocuteurs pour informer et être informés. Cela l'amène à supposer que les interlocuteurs respectent un principe général, nommé «principe de coopération», exigeant que la contribution de chacun à la conversation soit conforme au but commun. Grice développe ensuite le principe de coopération en neuf normes, appelées « maximes conversationnelles », qu'il classe sous quatre rubriques :

*Maximes de quantité.*

1. Que votre contribution soit aussi informative que nécessaire.
2. Que votre contribution ne soit pas plus informative que nécessaire.

*Maximes de qualité.*

1. Ne dites pas ce que vous croyez être faux.
2. Ne dites pas ce que vous n'avez pas de raisons suffisantes de considérer comme vrai.

*Maxime de relation.*

Soyez pertinent.

*Maximes de manière.*

1. Evitez de vous exprimer de manière obscure.

2. Evitez l'ambiguïté.
3. Soyez bref.
4. Soyez ordonné.

Selon Grice, par le simple fait de parler, un locuteur s'engage à respecter ces maximes dans la mesure du possible. L'auditeur, de son côté, pour interpréter l'énoncé, a tendance à supposer que le locuteur a respecté ces maximes et il conclut de l'énonciation dont il a été destinataire toutes les conséquences impliquées par ce respect. Grice appelle « implicatures conversationnelles » de telles conséquences. Les implicatures conversationnelles d'un énoncé sont les hypothèses que l'auditeur est conduit à faire pour concilier le dire de cet énoncé avec la présomption selon laquelle le locuteur respecte dans la mesure du possible les maximes conversationnelles. Autrement dit, elles sont des propositions qui doivent être vraies pour que les maximes soient respectées. Elles sont reconstituées par l'auditeur au terme d'un raisonnement.

Considérons, pour illustrer ce point, la première maxime de quantité, selon laquelle un locuteur doit fournir autant d'information qu'on en attend de lui. Soit la phrase :

- (9) Paul a trois enfants.

Les énoncés de (9) peuvent véhiculer des indications différentes selon les situations de discours. Énoncée dans certaines situations, cette phrase est comprise comme « Paul n'a pas plus de trois enfants » ou « Paul a exactement trois enfants ». C'est le cas par exemple du dialogue suivant :

- (10) — Combien d'enfants Paul a-t-il?  
— Il a trois enfants.

Enoncée dans d'autres situations, la même phrase est comprise comme « Paul a au moins trois enfants (et peut-être plus) ». Ce qu'on voit par exemple dans le dialogue suivant :

- (11) — On peut bénéficier d'une réduction d'impôts si l'on a plus de trois enfants. Paul a-t-il trois enfants?  
 — Oui, il a trois enfants, et même six.

Le grecien rendrait compte de cette multiplicité d'interprétations de la manière suivante. Tous les énoncés de la phrase (9) ont le même dit, du type :

- (12) Paul a au moins trois enfants.

Dans certains cas, les énoncés de (9) ne véhiculent que (12) : c'est le cas de l'énoncé « il a trois enfants » en (11). Dans d'autres, les énoncés de (9) véhiculent non seulement leur dit commun, c'est-à-dire (12), mais en plus des implicatures. C'est le cas de l'énoncé « Il a trois enfants » en (10), où l'indication que Paul a exactement trois enfants est une implicature superposée à ce qu'il dit, c'est-à-dire (12). Il reste à expliquer comment cette implicature est engendrée.

Voici la réponse grecienne. L'énonciation de « Paul a trois enfants » implique conversationnellement que Paul n'a pas plus de trois enfants. Ce que l'auditeur infère au terme d'un raisonnement dont les étapes peuvent être explicitées ainsi :

1. Le locuteur respecte dans la mesure du possible les maximes conversationnelles.
2. Parmi ces maximes figure celle qui prescrit de donner autant d'information qu'on en attend de vous.

3. Donc le locuteur fait de son mieux pour donner autant d'information qu'on en attend de lui.
4. L'information qu'il a donnée est que Paul a au moins trois enfants.
5. Le locuteur est présumé bien informé sur le nombre des enfants de Paul.
6. Si Paul avait plus de trois enfants, le locuteur aurait dû le dire, car sinon il aurait enfreint la maxime de quantité (s'il avait dit ce qu'il a dit tout en sachant que Paul a plus de trois enfants, il n'aurait pas donné autant d'information qu'on en attendait de lui).
7. Or, il ne l'a pas dit.
8. Donc, Paul n'a pas plus de trois enfants.

On aura compris que les implicatures conversationnelles sont des conséquences qu'on peut tirer du fait qu'un locuteur a énoncé une phrase, mais qui ne se laissent pas déduire de la phrase elle-même. Pour reprendre l'exemple « Paul a trois enfants », si on a tendance à conclure de ses énoncés que Paul n'a pas plus de trois enfants, rien, dans ce qu'ils disent, justifie de tirer une telle conclusion. Les implicatures conversationnelles sont donc une catégorie d'implications pragmatiques, en ce sens qu'il s'agit là non d'implications de ce qui est dit (ce qui est dit implique, moyennant telle ou telle prémisse éventuelle, telle ou telle conséquence) mais de celles du dire (le fait que le locuteur dise quelque chose implique, moyennant telle ou telle prémisse éventuelle, telle ou telle conséquence). Le dit des énoncés de la phrase « Paul a trois enfants » n'implique pas en lui-même qu'il n'en ait pas plus de trois, mais c'est le fait d'énoncer cette phrase dans une situation de discours déterminée, qui peut impliquer, moyennant certaines règles conversationnelles, cette proposition.

Un dernier mot sur les caractéristiques des implicatures conversationnelles. Un des critères pour reconnaître les implicatures conversationnelles est leur caractère « annulable » (« cancellable »). Les implicatures conversationnelles peuvent être annulées implicitement

par la connaissance de la situation. Elles peuvent aussi être annulées à l'aide d'un enchaînement explicitement construit. C'est le cas par exemple de « ... et même six » de (11) qu'on a vu plus haut : cet enchaînement sert à nier « Paul a exactement trois enfants », implicature éventuelle de « il a trois enfants » qui le précède. Un autre exemple d'annulation explicite : énoncée dans certaines situations, la phrase « Tu es jolie aujourd'hui » donne à penser, comme implicature conversationnelle, que tu n'es pas jolie les autres jours. Mais un locuteur qui aurait prononcé cette phrase et se verrait accuser de diffamation, peut toujours se retrancher derrière le dit des énoncés de la phrase — qui n'est pas annulable — en disant « Je n'ai pas dit ça », prétendre qu'on lui en fait dire plus qu'il n'a dit, et laisser à l'auditrice la responsabilité de l'interprétation.

Pour résumer, Grice divise en deux parties le sens global d'un énoncé, le dit et les implicatures. Ces dernières se divisent à leur tour en deux groupes, implicatures conventionnelles et implicatures non conventionnelles. Ces dernières se divisent encore en deux groupes, implicatures conversationnelles et implicatures non conversationnelles. Les implicatures conversationnelles d'un énoncé sont les hypothèses que l'auditeur est conduit à faire pour concilier l'énonciation de l'énoncé avec la présomption selon laquelle le locuteur respecte dans la mesure du possible les maximes conversationnelles.

Le gricien soutiendrait deux thèses pour rendre compte de la proximité qu'il y a entre des énoncés comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». La première consiste à dire qu'un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » dit que la proposition  $x \rightarrow y$  est vraie ( $x$  et  $y$  sont les propositions respectivement exprimées par les segments X et Y). De même que le dit de tout énoncé est limité à son contenu vériconditionnel, de même ce que dit un énoncé de cette forme est identifié à la proposition qu'il exprime. La seconde thèse consiste à dire que l'énonciation de cet énoncé implique conversationnellement que  $\neg x \rightarrow \neg y$  est vrai. La proposition  $\neg x \rightarrow \neg y$  est



donc une implicature conversationnelle du *fait* de produire un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y ».

Essayons d'appliquer tout cela à « S'il fait beau, Pierre viendra ». Supposons que les segments « il fait beau » et « Pierre viendra » expriment respectivement les propositions  $b$  et  $v$ . Le dit de cet énoncé serait alors identifié à la proposition  $b \rightarrow v$ . L'énonciation de cette énoncé impliquerait conversationnellement que  $\neg b \rightarrow \neg v$  est vrai<sup>4</sup>. Cette proposition serait traduite comme « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». En fin du compte, « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas » est une implicature conversationnelle de « S'il fait beau, Pierre viendra ».

Aussi attrayante qu'elle puisse paraître à première vue, cette théorie gricienne des énoncés conditionnels rencontre de nombreuses difficultés. Nous allons en présenter trois. Une première concerne l'identification de ce que dit un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » avec la proposition qu'il exprime,  $x \rightarrow y$ . Cette description est exactement identique à la description logiciste des énoncés conditionnels dont nous avons montré les nombreuses difficultés plus haut (cf. chapitre II). Celles-ci étaient de deux types. D'une part, la description logiciste des énoncés conditionnels a des conséquences empiriquement inadmissibles. D'autre part, elle ne permet pas de rendre compte d'un grand nombre d'observations que la description que nous avons proposée en termes argumentatifs permet pourtant de mieux comprendre. La théorie gricienne des énoncés conditionnels rencontre inévitablement les mêmes difficultés tant qu'elle sera fondée sur la description logiciste des énoncés conditionnels<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> On verra plus loin comment le gricien rend compte de cette dérivation.

<sup>5</sup> On peut par ailleurs mettre en doute le concept même de « ce que disent les énoncés » (au sens de Grice) ou celui de sens « littéral ». Voir à ce sujet Fauconnier (1992), Gibbs (1983), (1984), Récanati (1995), Rumelhart (1979). D'autre part, toutes les études menées dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue tentent de se débarrasser de ces concepts.

Une seconde difficulté de la théorie grecienne des énoncés conditionnels est liée à la conception de la négation sur laquelle elle se fonde. En effet, il est clair qu'elle repose sur la conception logique de la négation telle que nous l'avons présentée plus haut. On se rappelle que cette conception consiste à dire que  $X$  et  $X'$  sont négation l'un de l'autre si et seulement si les propositions qu'ils expriment sont logiquement contradictoires, en ce sens que l'une et l'autre ne peuvent être vraies en même temps, ni fausses en même temps. Nous avons montré que, appliqué à l'analyse d'un énoncé de la forme « Seulement si  $X$ ,  $Y$  », cette conception de la négation amène à des résultats non voulus. Nous allons montrer maintenant que la même remarque peut être faite à propos du problème de la proximité entre deux énoncés conditionnels.

Selon la théorie grecienne des énoncés conditionnels, l'énonciation d'un énoncé conditionnel de la forme « Si  $X$ ,  $Y$  » implique conversationnellement que  $\neg x \rightarrow \neg y$  est vrai. Il peut sembler que cette thèse puisse être appliquée à des couples d'énoncés comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». Il y a cependant de nombreux cas auxquels elle ne saurait être appliquée sans soulever de sérieuses difficultés. Soit l'énoncé, dont on supposera qu'il est produit dans une situation de régime :

(13) Si Pierre mange peu, il ira mieux.

Supposons que les segments « il mange peu » et « il ira mieux » expriment respectivement les propositions  $m$  et  $i$ . Selon la théorie grecienne des énoncés conditionnels, l'énoncé dit que  $m \rightarrow i$  est vrai et son énonciation implique conversationnellement que  $\neg m \rightarrow \neg i$  est vrai. La question est de savoir comment on peut exprimer cette dernière proposition. D'une part, dans la mesure où la proposition  $m$  est vraie si et seulement si Pierre mange une certaine quantité de nourriture, la proposition  $\neg m$  est vraie si et seulement si Pierre ne

mange pas de nourriture. Cette dernière sera donc exprimée comme « Pierre ne mange pas ». D'autre part, dans la mesure où la proposition  $i$  est vraie si et seulement si Pierre va mieux à un moment ultérieur au moment d'énonciation, la proposition  $\neg i$  est vraie si et seulement si Pierre ne va pas mieux au même moment. Cette dernière sera donc exprimée comme « Pierre n'ira pas mieux ». De là résulte que la proposition  $\neg m \rightarrow \neg i$  sera exprimée comme :

(14) Si Pierre ne mange pas, il n'ira pas mieux.

Or, notre observation est que (13) et (14) ne sont pas apparentés, ou en tout cas ils ne sont pas apparentés de la même manière que « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». En effet, interprété dans une situation de régime (14) produit un effet de bizarrerie. Cela ne signifie évidemment pas que (14) soit mauvais en soi ; on pourra parfaitement énoncer (14) par exemple lorsqu'on admet qu'il est déconseillé, même en régime, de ne rien manger du tout. Selon nous, l'énoncé auquel « Si Pierre mange peu, il ira mieux » est en fait apparenté sera du type :

Si Pierre mange beaucoup, il n'ira pas mieux.

On aura compris en quoi consiste la difficulté. La proximité qui existe entre deux énoncés conditionnels ne s'établit pas, comme amènerait à le croire la théorie grecienne des énoncés conditionnels, entre deux énoncés du type « Si X, Y » et « Si X', Y' » où X et X' sont logiquement contradictoires et Y et Y' aussi. Elle ne se marque d'ailleurs pas non plus, comme amènerait à le croire la conception syntaxique de la négation, entre deux énoncés du type « Si X, Y » et « Si X', Y' » où X et X' (respectivement Y et Y') sont en

relation de négation syntaxique en ce sens que l'un est obtenu par insertion de « ne...pas » dans l'autre. Car, si tel était le cas, il faudrait admettre que l'énoncé :

(15) Si Pierre est encore fatigué, il n'est pas assez reposé.

est apparenté à l'énoncé :

Si Pierre n'est pas encore fatigué, il est assez reposé.

alors qu'en fait (15) est apparenté à l'énoncé :

Si Pierre n'est plus fatigué, il est assez reposé.

On aura deviné où nous voulons en venir. Nous soutiendrons que la proximité en question se marque entre deux énoncés du type « Si X, Y » et « Si c.e.X, c.e.Y », où X et c.e.X (respectivement Y et c.e.Y) sont converse externe l'un de l'autre, au sens que nous avons donné à ce terme. Ainsi, l'énoncé « S'il fait beau, Pierre viendra » est apparenté, non seulement à « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas », mais également à bien d'autres, tels que, notamment :

S'il fait moins beau que prévu, Pierre aura peu de chance de venir.

De façon analogue, l'énoncé :

Si Pierre s'exprime bien en japonais, il pourra vivre au Japon sans trop de peine.

n'est pas seulement apparenté à l'énoncé :

Si Pierre ne s'exprime pas bien en japonais, il ne pourra pas vivre au Japon sans trop de peine.

mais également à des énoncés comme, par exemple :

Si Pierre s'exprime médiocrement en japonais, il pourra difficilement vivre au Japon.

Ce qu'on ne pourrait même pas exprimer dans le cadre des conceptions logique ou syntaxique de la négation.

Une troisième difficulté est relative à l'engendrement de l'implicature  $\neg x \rightarrow \neg y$ . Admettons avec le logiciste — non pas pour souscrire à sa thèse, mais pour lui faire une concession — que « Si X, Y » dit malgré tout que  $x \rightarrow y$  est vrai et qu'il implique conversationnellement que  $\neg x \rightarrow \neg y$  est vrai. Il resterait à montrer comment cette dernière proposition est inférée. Grice lui-même n'en parle pas dans son article de 1975. Nous nous référons donc à des études dont les auteurs se réclament de Grice et qui portent plus directement sur ce sujet.

Nous examinons d'abord la théorie des « implicatures scalaires » dont Horn a jeté les bases<sup>6</sup>. C'est une tentative de systématisation de la théorie gricienne des implicatures conversationnelles, l'accent étant mis sur la maxime de quantité.

Horn part de l'idée que certains énoncés sont plus « informatifs » que les autres. Selon lui, l'informativité relative d'un énoncé est définie de la manière suivante :

---

<sup>6</sup> Cf. Horn (1989). Pour une présentation rapide mais précise, voir Levinson (1983), Moeschler et Reboul (1994).

L'énoncé E1 est plus informatif que l'énoncé E2 si et seulement si la proposition qu'exprime E1 implique (au sens logique) la proposition qu'exprime E2 et non l'inverse.

Ainsi, « tous mes amis sont venus » est plus informatif que « certains de mes amis sont venus » dans la mesure où la proposition qu'exprime le premier implique la proposition qu'exprime le second et non l'inverse. Il en est de même pour le couple « Paul a trois enfants » et « Paul a deux enfants », le premier étant plus informatif que le second dans la mesure où la proposition qu'exprime le premier implique la proposition qu'exprime le second et non l'inverse.

Horn élargit ensuite la maxime gricienne de quantité qui prescrit de donner toutes les informations disponibles au locuteur sur le sujet dont on parle dans une situation de conversation déterminée. Horn interprète cette loi d'une manière telle qu'il faut donner, quand on parle, l'énoncé le plus informatif dont on dispose, au sens donné plus haut à ce terme. De sorte que, si un locuteur prononce un certain énoncé X, et si par ailleurs il est censé respecter la maxime de quantité, alors l'auditeur a de bonnes raisons de croire que X est l'énoncé le plus informatif dont le locuteur dispose et que de ce fait le locuteur est incapable de prononcer d'autres énoncés qui seraient plus informatifs que X, ce qui revient en quelque sorte à nier ces énoncés. Horn généralise ce raisonnement de l'auditeur pour formuler la règle suivante :

Le fait même de prononcer un énoncé X implique la négation de tous les énoncés plus informatifs (au sens de Horn) que X.

On peut mettre en œuvre ce système pour rendre compte du fait que les énoncés de « Pierre a trois enfants » peuvent avoir une implicature du type « Pierre a exactement trois enfants ». Les énoncés :

Pierre a quatre enfants.

Pierre a cinq enfants.

Pierre a six enfants.

etc.

sont plus informatifs que l'énoncé « Pierre a trois enfants », dans la mesure où chacune des propositions qu'ils expriment implique la proposition qu'exprime « Pierre a trois enfants » et non l'inverse (si on a quatre enfants, on en a trois). Le fait de dire « Pierre a trois enfants » implique la négation de ces énoncés, à savoir : « Pierre n'a pas quatre enfants », « Pierre n'a pas cinq enfants », « Pierre n'a pas six enfants », etc. Cela revient à dire que Pierre n'a pas plus de trois enfants, donc Pierre a exactement trois enfants.

Dans la même perspective, on peut rendre compte de la tendance que « certains » a à être compris comme « pas tous ». En effet, « certains de mes amis sont venus » est souvent compris comme « tous mes amis ne sont pas venus », sans que le premier implique logiquement le second. Admettons d'abord que, comme on l'a vu plus haut, « tous mes amis sont venus » est plus informatif que « certains de mes amis sont venus ». Si la règle de Horn est correcte, alors le fait d'énoncer « certains de mes amis sont venus » implique la négation de « tous mes amis sont venus », ce qui pourra s'exprimer par « tous mes amis ne sont pas venus ». On peut également expliquer, selon Horn, le passage de « souvent » à « pas toujours » (« Il vient souvent » laisse entendre « Il ne vient pas toujours »), de « possible » à « pas certain » (« Il est possible qu'il pleuve » laisse entendre « Il n'est pas certain qu'il pleuve »), et beaucoup d'autres.

Essayons maintenant d'appliquer cette méthode au cas de « si ». La question est de savoir quel est l'énoncé plus informatif que « Si X, Y » conditionnel. Autrement dit, il s'agit de trouver une proposition qui implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. Il y a plusieurs possibilités.

Horn lui-même choisit  $x \leftrightarrow y$ . En effet,  $x \leftrightarrow y$  implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. Or, ce choix ne permet pas de rendre compte de l'engendrement de  $\neg x \rightarrow \neg y$  comme implicature conversationnelle de  $x \rightarrow y$ . La règle de Horn veut que le fait d'énoncer  $x \rightarrow y$  implique la négation de  $x \leftrightarrow y$ , c'est-à-dire la proposition  $\neg(x \leftrightarrow y)$ . L'ennui est que de cette proposition on ne peut pas inférer  $\neg x \rightarrow \neg y$  (l'inférence de  $\neg(x \leftrightarrow y)$  à  $\neg x \rightarrow \neg y$  n'est pas valide : dans la situation où  $x$  est faux et  $y$  vrai, la première proposition est vraie et la seconde fausse). C'est pour cette raison que Horn lui-même doute, à la suite de Levinson (1983), que son propre système soit adéquat quant à l'analyse des énoncés conditionnels.

D'autres choix sont toutefois possibles, mais non moins problématiques. Un candidat est la proposition  $y$  tout court. En effet,  $y$  implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. En vertu de la règle de Horn, le fait de dire  $x \rightarrow y$  implique la négation de  $y$ ,  $\neg y$ . Il peut sembler que ce résultat soit satisfaisant, dans la mesure où cette dernière proposition implique  $\neg x \rightarrow \neg y$ , proposition qu'on cherchait à obtenir. Or, cette explication, théoriquement cohérente, est empiriquement inadmissible. Prenons pour exemple l'énoncé :

S'il fait beau, Pierre viendra.

Si l'explication qui vient d'être présentée était bonne, on serait amené à admettre que le fait de produire cet énoncé implique :



Pierre ne viendra pas.

ce qui est empiriquement inadmissible : pourrait-on admettre que le locuteur du premier fait allusion au second, quel que soit le sens qu'on donne à « faire allusion » ?

Une autre solution consiste à choisir  $(x \vee \neg x) \rightarrow y$ , qui implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. La négation du premier, i.e.  $\neg((x \vee \neg x) \rightarrow y)$ , implique  $\neg x \rightarrow \neg y$ . Le problème est que  $(x \vee \neg x) \rightarrow y$  est logiquement équivalent à  $y$ , ce qui nous ramène au même problème soulevé par le choix de  $y$  comme plus informatif que  $x \rightarrow y$ .

Envisageons une autre solution, suggérée par van der Auwera (1997). Un certain nombre de psychologues<sup>7</sup> semblent également souscrire plus ou moins explicitement à la même idée. Il s'agit de choisir  $(x \rightarrow y) \wedge (x' \rightarrow y) \wedge (x'' \rightarrow y) \dots$ , qui implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. Selon van der Auwera,  $x'$ ,  $x''$ , ..., sont interprétés comme autant de « conditions alternatives » de  $x$  pour que  $y$  se réalise. La négation de la proposition en question, i.e.  $\neg((x \rightarrow y) \wedge (x' \rightarrow y) \wedge (x'' \rightarrow y) \dots)$ , implique  $\neg x \rightarrow \neg y$ . Le problème est qu'elle implique également  $\neg y$ . D'où la même difficulté que la précédente.

Sakahara (1985) propose  $\neg x \wedge y$ , qui implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse. Quant au calcul, on peut obtenir  $\neg x \rightarrow \neg y$  sans peine à partir de  $\neg(\neg x \wedge y)$  (i.e. négation de  $\neg x \wedge y$ ) car ce dernier est logiquement équivalent au premier. Un autre avantage de cette solution est qu'on ne risque pas de tomber dans le piège tendu par le choix de  $y$ , car  $\neg(\neg x \wedge y)$  n'implique pas  $\neg y$ . Cette solution n'en fait pas moins difficulté. Certes,  $\neg x \wedge y$  est plus

---

<sup>7</sup> Cf. Hilton, Jaspars et Clarke (1990).

informatif que  $x \rightarrow y$  au sens de Horn, mais cela n'implique nullement qu'il en soit ainsi empiriquement. Comment pourrait-on justifier empiriquement que l'énoncé :

Il ne fait pas beau et Pierre viendra.

est plus informatif que l'énoncé :

S'il fait beau, Pierre viendra.

sans invoquer une vague intuition ? Car le statut énonciatif du segment « Pierre viendra » est différent dans les deux cas : il est affirmé dans le premier cas, alors que son affirmation est restreinte, soumise à la supposition préalable de « il fait beau » dans le second.

De tout ce qui précède on peut conclure qu'il est fort difficile d'utiliser le système de Horn pour rendre compte de l'engendrement de  $\neg x \rightarrow \neg y$  comme implicature conversationnelle de  $x \rightarrow y$ . Certes, toutes ces difficultés ne suffisent pas à réfuter le système de Horn ; elles montrent seulement que celui-ci est difficile à appliquer au problème qui nous occupe. Mais il reste qu'il ne sera valable que si on arrive à y ajouter des règles supplémentaires comme celle interdisant de passer de  $\neg((x \rightarrow y) \wedge (x' \rightarrow y) \wedge (x'' \rightarrow y) \dots)$  à  $\neg y$  sans toutefois empêcher de passer du premier à  $\neg x \rightarrow \neg y$ , ou bien si on arrive à trouver une proposition qui implique  $x \rightarrow y$  et non l'inverse et dont la négation implique  $\neg x \rightarrow \neg y$ , et à justifier en outre que l'énoncé qui l'exprimerait est empiriquement plus informatif que « Si X, Y » conditionnel. Dans tous les cas, le prix à payer nous semble par trop élevé.

Est-ce que cela prouve que  $\neg x \rightarrow \neg y$  n'est pas implicature conversationnelle de  $x \rightarrow y$ ? On sera tenté de répondre qu'il n'en est rien, car le système de Horn n'est qu'une tentative, parmi d'autres, pour systématiser l'intuition de Grice et il peut y exister bien d'autres façons d'y arriver, de sorte qu'il est possible de maintenir, sans recourir au système de Horn, l'hypothèse de base selon laquelle  $\neg x \rightarrow \neg y$  est une implicature conversationnelle de  $x \rightarrow y$ . On nous objectera en effet qu'il est possible d'utiliser par exemple la théorie des implicatures « informatives » suggérée par Atlas et Levinson (1981), Levinson (1983), pour rendre compte de l'engendrement de  $\neg x \rightarrow \neg y$  comme implicature conversationnelle de  $x \rightarrow y$ . Nous allons montrer que cette théorie est aussi coûteuse que celle de Horn.

Atlas et Levinson commencent par l'observation des exemples comme les suivants :

- (16) Paul a appuyé sur le bouton et la lumière s'est allumée.
- (17) Paul a appuyé sur le bouton et à cause de cela la lumière s'est allumée.
- (18) Paul et Jean ont transporté un piano.
- (19) Paul et Jean ont transporté un piano ensemble.

L'énonciation de (16) et de (18) laissent entendre, d'après Atlas et Levinson, (17) et (19) respectivement, sans que les éléments soulignées (« à cause de cela », « ensemble ») soient explicitement dits dans les énoncés de départ. Selon eux, (17) et (19) sont respectivement implicatures de (16) et de (18).

A première vue, ces implicatures n'apparaissent que très disparates. Elles ont en fait, selon Atlas et Levinson, ceci de commun que ce qui est effectivement communiqué par chaque énoncé de départ est plus précis, plus « informatif » que ce qui y est dit. Appelons

donc «informatives» de telles implicatures, bien que Atlas et Levinson eux-mêmes n'introduisent pas de terminologie particulière à cet égard.

Atlas et Levinson imputent les implicatures informatives à ce qu'ils appellent le « principe d'informativité », indépendant, d'après eux, des maximes griciennes. On aurait alors scrupule à dire que ce sont des implicatures « conversationnelles » au sens que Grice a donné à cette expression, dans la mesure où il ne s'agit pas de les imputer à l'une des maximes griciennes proprement dites. Il nous semble néanmoins justifié de continuer de parler d'implicature « conversationnelle » pour deux raisons. D'abord parce que Atlas et Levinson eux-mêmes présentent les indications (17) et (19) comme implicatures conversationnelles ; d'autre part parce qu'on peut supposer que ces « implicatures » partagent certaines propriétés avec les implicatures conversationnelles proprement dites, notamment celle d'être systématiquement calculées par application de certains principes généraux, d'autant plus que Horn (1984) propose d'imputer ces implicatures à ce qu'il appelle le « principe-R », sorte d'amalgame constitué par la seconde maxime de quantité, la maxime de relation et les maximes de manière au sens de Grice.

La question est maintenant de savoir ce qu'est le principe d'informativité. On peut d'abord le caractériser indirectement. Atlas et Levinson supposent que leur principe d'informativité a pour effet d'inviter l'auditeur à tirer d'un énoncé autant d'information que possible dans la mesure où cela n'est pas incompatible avec notre connaissance du monde. Pour obtenir (17) et (19), l'auditeur aurait enrichi ce qui est dit par (16) et par (18) respectivement.

En quoi consiste alors la spécificité du principe d'informativité ? Atlas et Levinson ne sont pas très précis à cet égard. Il nous semble cependant que leur principe d'informativité se fonde sur une certaine conception de la communication verbale, fort proche de celle de Grice. Le locuteur n'a pas besoin de tout dire. Ou plutôt, le locuteur est incapable de dire, vu le caractère fini du discours, tout ce qu'il pourrait dire sur le sujet dont il parle. Il lui est souhaitable de ne pas dire, par économie, ce que l'auditeur pourra facilement

reconstituer en s'appuyant sur son expérience de la réalité. Le locuteur n'a qu'à dire « A et B », sans prendre la peine de préciser « A et à cause de cela B », car l'auditeur enrichira l'énoncé du locuteur comme il convient pour obtenir ce que le locuteur veut communiquer, à l'aide de tout ce qu'on sait par expérience sur A et B, et sur la relation entre les deux. Il suffit que le locuteur dise « X et Y ont fait ceci » pour que l'auditeur comprenne cet énoncé comme « X et Y ont fait ceci ensemble ». Du côté de l'auditeur, le principe d'informativité lui prescrit de combler les lacunes dans le discours du locuteur en le rendant plus informatif dans la mesure où cela ne contredit pas le bon sens. Bref, le principe d'informativité veut que le locuteur se contente de restreindre son discours au minimum d'information et que l'auditeur essaie par contre d'en tirer plus d'information que ce qui y est littéralement dit.

Atlas et Levinson suggèrent la possibilité de traiter  $\neg x \rightarrow \neg y$  comme implicature informative de  $x \rightarrow y$ . Pour eux, le locuteur de « Si X, Y » conditionnel communique souvent « Si et seulement si X, Y » qui exprime la proposition  $x \leftrightarrow y$ . Cette dernière se décompose en  $x \rightarrow y$  (ce qui est littéralement dit) et en  $\neg x \rightarrow \neg y$  (implicature). Ce qui est communiqué ( $x \leftrightarrow y$ ) est donc plus informatif que ce qui est dit ( $x \rightarrow y$ ), ce qui justifie de regrouper ce fait dans la catégorie des implicatures informatives.

Telle est la grande ligne de l'argumentation de Atlas et Levinson. Présenté ainsi, leur point de vue rencontre au moins deux difficultés. La première concerne la notion d'informativité. Qu'est-ce que c'est, pour un énoncé, qu'être plus « informatif » qu'un autre ? Atlas et Levinson prennent, nous semble-t-il, comme allant de soi la définition de l'informativité relative d'un énoncé en termes d'implication logique, comme c'est le cas pour les implicatures scalaires de Horn : « Si et seulement si X, Y » est plus informatif que « Si X, Y », selon Atlas et Levinson, parce que la proposition qu'exprime le premier implique celle qu'exprime le second et non l'inverse. Mais à ce moment-là Atlas et

Levinson se heurtent à la même difficulté que celle de Horn. Cette définition n'empêche pas de supposer que « Y » est plus informatif que « Si X, Y ». Ce qui amène à croire que le premier peut être implicature informative du second. Or, il nous semble très difficile de soutenir que l'énonciation d'un énoncé comme :

S'il fait beau, Pierre viendra.

implique conversationnellement l'énoncé :

Pierre viendra.

Atlas et Levinson répondraient que si tel n'est pas le cas, c'est que cela contredit le bon sens. Il reste qu'on ne sait pas dans quelle mesure il contredirait le bon sens de tirer le second énoncé du premier.

Une deuxième difficulté concerne la concurrence des implicatures scalaires et des implicatures informatives. Etant donné un énoncé, les implicatures informatives ne sont rien d'autres que les énoncés plus « informatifs » que lui ; les implicatures scalaires, quant à elles, sont obtenues quand on opère une négation sur ces énoncés. La question est alors de savoir quand l'énonciation d'un énoncé engendre une implicature scalaire plutôt qu'une implicature informative, et quand l'inverse apparaît. Autrement dit, on se demande dans quelles conditions on nie ou maintient les énoncés en question. Admettons que E' est plus informatif que E. Selon quel critère va-t-on nier E' pour obtenir une implicature scalaire, ou maintenir le même énoncé pour obtenir une implicature informative ? Il semble que Atlas et Levinson eux-mêmes sont conscients de ces problèmes, mais ils ne fournissent pas de solution satisfaisante.

Ces difficultés ne suffisent pas à réfuter la théorie des implicatures informatives. Elles montrent cependant que la théorie est très coûteuse, ou en tout cas aussi coûteuse que celle des implicatures scalaires.

### **Solution topique**

Une seconde solution, suggérée par deux remarquables études (Bruxelles et Raccah (1987), Raccah (1990b)), consiste à dire que la proximité entre deux énoncés comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas » découle directement d'une propriété du « topos » qui serait sous-jacent à ces énoncés. C'est une thèse fort attrayante, que Bruxelles et Raccah ont su étayer avec un maximum de rigueur et d'observation empirique. Cependant, nous n'adopterons pas cette solution en raison d'un certain nombre de difficultés qu'elle soulève, malgré ses indéniables avantages.

Nous allons d'abord présenter brièvement la « théorie des topoï » telle qu'elle est exposée notamment dans Ducrot (1983a), (1988), sur laquelle se fonde la solution ici discutée. L'idée de base est que toute argumentation met à l'œuvre un principe argumentatif, comparable à une loi générale, pour relier l'argument et la conclusion. S'il se trouve que le discours « Il fait beau : Paul doit être content » est compris comme argumentatif, c'est que le locuteur convoque, et l'auditeur reconstitue, un principe du type « le beau temps est agréable » ou « le beau temps rend heureux ». On pourrait parler de « troisième terme », car le principe en question constitue un des trois aspects de l'argumentation, les deux autres étant l'argument et la conclusion. On pourrait aussi parler de « garant », en ce sens que le principe argumentatif est ce qui autorise l'inférence, ce qui l'assure. Le terme anglais de « warrant », comme on le rencontre par exemple dans la terminologie de Toulmin (Toulmin, 1958), semble être dans le même esprit. On pourrait

encore parler de « principe de passage », car il s'agit du principe qui permet de passer de l'argument à la conclusion. Pour englober tous ces cas, il nous semble commode de parler de principe argumentatif comme terme générique.

Parmi les principes argumentatifs en général, Ducrot distingue une sous-classe possédant une structure spécifique, et qu'il appelle « topoï » (« topos » au singulier). Par définition, Ducrot attribue au topos la forme suivante : « si certaines conditions C sont remplies, plus (moins) un objet O a une propriété P, plus (moins) un objet O' a une propriété P', et cela dans une certaine zone d'intensité de P (avec la possibilité que O et O' correspondent au même objet) ». La première partie du topos, celle qui concerne O, est appelée « antécédent » et la seconde, celle qui concerne O', « conséquent ».

Prenons un exemple pour illustrer cette idée. Soit l'enchaînement :

(20) Cette voiture est bon marché ; tu devrais donc l'acheter.

On supposera que le premier segment de (20) sert à justifier la conclusion que son second segment explicite, les deux étant intégrés par « donc » dans une stratégie globale d'argumentation. Selon Ducrot, l'aspect argumentatif de (20) résulte de l'application d'un topos du type : « plus un objet O est bon marché, plus son achat est avantageux — à la condition C que l'objet n'a pas par exemple de vice caché, et en deçà d'un certain seuil de bon marché (au-delà duquel un prix trop faible pourrait justifier au contraire la défiance) ».

Ducrot attribue trois principales caractéristiques aux topoï. Un rapide examen de (20) en fait déjà apparaître deux. D'une part, les topoï sont présentés comme communs à une certaine collectivité dont font partie au moins le locuteur et son allocataire. Ceux qui participent à la situation de discours où se déroule (20) sont supposés partager un topos comme celui qui vient d'être formulé avant même que celui-ci soit mis en œuvre par le discours. En ce sens, les topoï ne sont pas inventés au moment de la parole, mais lui préexistent, la parole ne faisant qu'exploiter une relation déjà reconnue auparavant.



D'autre part, le topos est donné comme général, dans la mesure où il vaut pour une multitude de situations différentes de, mais analogues à, la situation particulière dans laquelle le discours l'utilise. En disant (20), on suppose non seulement que la faiblesse du prix de la voiture précise dont on parle rend son achat avantageux au moment où on parle, mais aussi que la règle appliquée à cette voiture est valable pour toutes les voitures, et même pour toute marchandise.

Ces deux caractères ne sont pas propres aux topoï mais communs à tous les principes argumentatifs. Ducrot attribue au topos un troisième caractère qui a, comme on le verra sous peu, une incidence théorique très importante : le topos est graduel. Ducrot entend par là que le topos ne relie pas deux ensembles de propositions comme font les règles d'inférence des systèmes axiomatiques, mais met en relation deux prédicats graduels. Ce qui est déjà visible dans la structure générale du topos esquissée plus haut, dont l'antécédent et le conséquent ont l'un et l'autre la structure « plus (moins)... ». Pour justifier le caractère graduel des topoï, on peut invoquer plusieurs raisons.

En premier lieu, on remarquera que la plupart des prédicats avec lesquels sont construites les argumentations du langage ordinaire sont eux-mêmes graduels. C'est bien le cas du prédicat « bon marché » en (20). Il serait absurde d'appliquer à un argument du type de celui de (20) une règle non graduelle comme « si un objet est bon marché, il faut l'acheter » : on ne saurait affirmer d'une chose qu'elle est bon marché en un sens absolu. De là résulte que le topos sur lequel le discours argumentatif est censé se fonder doit refléter le caractère graduel du prédicat avec lequel le discours est construit.

Une deuxième raison d'admettre le caractère graduel du topos — qui vaut même lorsqu'on argumente avec des énoncés qui ne comportent pas de prédicat graduel mais apportent une information ponctuelle — est fournie par le fait qu'on peut conjoindre par « même » deux énoncés ponctuels dont le second est une simple rectification du premier, de telle manière que « même » indique que les deux énoncés servent une conclusion

identique (et le second plus encore que le premier). Supposons qu'on prenne le train à 8 heures 15, et que je veuille vous inciter à vous dépêcher en disant :

Il est 8 heures, et même 8 heures 5.

On admettra d'une part que cet énoncé est compris comme conjonction de deux arguments qui vont tous les deux dans le même sens d'une conclusion du type « dépêchons-nous ! ». Pour rendre compte de cette interprétation, il semble nécessaire de supposer que les deux argumentations dont les deux arguments sont l'origine reposent sur un même et unique topos. De sorte que celui-ci doit faire allusion, dans son antécédent, à une propriété P que les deux arguments indiquent l'un comme l'autre. On remarquera d'autre part que le second argument est présenté, de par la présence de « même », argumentativement plus « fort » que le premier. Cela semble pouvoir s'expliquer par le fait qu'il indique plus que le premier la propriété P et que le topos mis en œuvre a un antécédent comme « plus il est tard, ... ».

Une troisième et dernière raison de considérer le topos comme graduel est tirée du fait que dans la plupart des discours argumentatifs de la vie quotidienne les arguments ne sont jamais traités comme décisifs, à la différence des preuves qu'on avance dans une démonstration mathématique. D'où la possibilité de rejeter une argumentation tout en lui reconnaissant une certaine valeur. On peut réfuter (20) en disant par exemple :

La voiture n'est pas assez bon marché pour que je l'achète.

Le réfuteur admet ici que de manière générale la faiblesse du prix d'un objet constitue une raison de l'acheter. Mais il considère que ce n'est pas le cas de la voiture dont on parle, en jugeant insuffisant le degré auquel elle est qualifiée de bon marché. On peut réfuter (20) également en disant :

Je ne vais pas pour autant acheter la voiture, car elle est peu confortable.

On admet ici que le topos utilisé par l'adversaire est valide et s'applique à l'objet dont on parle. Seulement, on fait intervenir un autre topos mettant en relation le confort d'une chose et l'intérêt de sa possession, que l'on décide d'exploiter de préférence au précédent. Dans tous ces deux cas, le réfutateur reconnaît à la fois la validité du topos utilisé par l'adversaire et sa pertinence dans la situation de discours présente. Mais il rejette l'argument de l'adversaire en le jugeant insuffisant. Pour qu'une telle réfutation soit possible, il est nécessaire d'attribuer aux arguments des valeurs simplement relatives. Et cette relativité peut s'expliquer par le fait que le topos utilisé, de par sa structure, est lui-même graduel.

Ayant ainsi caractérisé les topoï, Ducrot introduit un autre objet, « forme topique ». On a vu que la théorie des topoï est composée de deux thèses, dont voici la première :

T1 : un topos est association de deux méta-prédicats P et Q.

« méta » car il ne s'agit pas de prédicats de langue. Il ne faut pas confondre « chaud » du topos « Plus il fait chaud, ... » avec « chaud » de la langue française. La deuxième thèse se formule de la manière suivante :

T2 : les deux méta-prédicats d'un topos sont graduels.

On peut aussi parler de deux « échelles » P et Q. Pour parler métaphoriquement, T2 signifie que l'on peut « monter » ou « descendre » sur l'échelle P ; il en est de même pour l'échelle Q. Acceptons une autre métaphore : on peut « parcourir » les échelles. La conjonction de T1 et de T2 a deux conséquences importantes.

1. *Il y a deux manières d'associer P et Q.* On peut logiquement concevoir deux possibilités de parcourir les deux échelles : dans le même sens ou en sens inverse. Autrement dit, on peut d'une part fixer aux deux échelles le même sens de parcours, de sorte que lorsqu'on monte sur P, on monte aussi sur Q et que lorsqu'on descend sur P, on descend aussi sur Q. Ducrot parle alors de topos « concordant ». D'autre part, on peut attribuer aux deux échelles des directions opposées de parcours, de sorte que lorsqu'on monte sur P, on descend sur Q et que lorsqu'on descend sur P, on monte sur Q. Ducrot parle dans ce cas de topos « discordant ». Ainsi, étant donné deux échelles P et Q, on peut construire deux topoï, un topos concordant et un topos discordant.

2. *Un topos peut apparaître sous deux formes.* De ce qui précède résulte que chaque topos, qu'il soit concordant ou discordant, peut se présenter sous deux formes, que Ducrot appelle « formes topiques ». Puisque par définition un topos concordant est tel qu'on parcourt les deux échelles dans le même sens, il peut apparaître sous deux formes selon qu'on monte ou descend les deux échelles. Ducrot note ces deux éventualités comme (+P, +Q) et (-P, -Q), qui signifient, respectivement, qu'un parcours ascendant de P est associé à un parcours ascendant de Q, et qu'un parcours descendant de P est associé à un parcours descendant de Q. Si l'on a deux méta-prédicats TEMPERATURE et AGREMENT, (+P, +Q) se paraphraserait approximativement comme « Plus il fait chaud, mieux on est » et (-P, -Q) comme « Moins il fait chaud, moins bien on est ». Il en est de même pour le topos discordant. Celui-ci peut se présenter sous deux formes : soit lorsqu'un parcours ascendant de P est associé à un parcours descendant de Q — ce qu'on va noter comme (+P, -Q) ; soit lorsqu'un parcours descendant de P est associé à un parcours ascendant de Q — ce qu'on va noter comme (-P, +Q). Pour reprendre l'exemple précédent, la forme (+P, -Q) se paraphraserait à peu près comme « Plus il fait chaud, moins bien on est » et (-P, +Q) comme « Moins il fait chaud, mieux on est ».

Ces généralités une fois posées, on est en mesure de décrire le phénomène qui nous occupe. Il suffit pour cela d'admettre qu'un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y » fait intervenir un topos associant deux méta-prédicats P et Q. Ce qui peut être justifié dans la mesure où la relation qu'il y a entre X et Y dans « Si X, Y » est du même type que celle existant entre X et Y dans un discours argumentatif du type « X donc Y ». Ceci admis, il en ressort que le topos en question peut apparaître sous deux formes, s'il est concordant, (+P, +Q) et (-P, -Q). Si la première forme se réalise comme « Si X, Y », la seconde forme s'exprime notamment comme « Si ne...pas X, ne...pas Y ». Pour illustrer ce point, considérons l'énoncé :

(21) S'il fait beau, Pierre sera content.

Il met à l'œuvre un topos concordant composé de deux méta-prédicats BEAU TEMPS et AGREMENT. Si tel est le cas, il s'ensuit que ce topos peut apparaître sous deux formes. Il peut d'abord apparaître sous la forme :

« Plus il fait beau, mieux on est »

dont (21) serait une réalisation. Par ailleurs, le même topos peut apparaître sous une autre forme :

« Moins il fait beau, moins bien on est »

qui s'exprimerait comme, notamment :

(22) S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content.

On aura compris en quoi consiste la proximité qu'il y a entre (21) et (22) : s'il y a proximité entre les deux énoncés, cela tient au fait qu'ils sont des réalisations d'un même topos.

Cette description — appelons-la « topique » — a au moins trois avantages. En premier lieu, elle permet de comprendre la proximité existant entre deux énoncés conditionnels comme conséquence théorique, et non pas seulement un fait empirique. Autrement dit, la proximité en question est théoriquement prévisible à partir des caractéristiques des topoï. En effet, il *suffit* (au sens logique du terme) de supposer que l'énoncé « S'il fait beau, Pierre sera content » se fonde sur un topos associant BEAU TEMPS et AGREMENT pour prévoir qu'il est apparenté à l'énoncé « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », dans la mesure où ce topos peut apparaître *par définition* comme « Moins il fait beau, moins bien on est », ce qui s'exprimerait comme « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content ». Cela revient à dire que l'observation (le fait qu'il y ait proximité entre deux énoncés conditionnels) est prévue par la théorie (le topos mis à l'œuvre par l'un peut apparaître sous une forme dont l'autre serait une réalisation).

La description topique a un autre avantage. Elle permet d'éviter les difficultés que soulève les différentes conceptions de la négation déjà mentionnées. L'énoncé « S'il fait beau, Pierre sera content » est apparenté non seulement à « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », mais aussi à des énoncés tels que, notamment :

(23) S'il fait moins beau que prévu, Pierre aura peu de chance d'être content.

Ce qu'on ne saurait, comme on l'a vu, expliquer, ni même exprimer, dans la conception logique de la négation, pas plus que dans la conception syntaxique de la négation. Or, la description topique des énoncés conditionnels rend compte du fait que (23) est apparenté à « S'il fait beau, Pierre sera content » au même titre que « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera

pas content ». Selon elle, « S'il fait beau, Pierre sera content » met à l'œuvre un topos qui peut apparaître sous la forme « Moins il fait beau, moins bien on est ». Rien n'empêche de dire que cette forme s'exprime non seulement comme « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », mais aussi comme (23).

La description topique a en outre l'avantage — c'est sans doute le mérite, parmi bien d'autres, le plus stimulant des études de Bruxelles et de Raccah — de permettre de comprendre certains phénomènes « graduels » observables à propos des énoncés conditionnels. En effet, l'énoncé « S'il fait beau, Pierre sera content » est apparenté non seulement aux énoncés déjà mentionnés, mais en plus à des énoncés comme les suivants :

(24) S'il fait très beau, Pierre sera très content.

(25) S'il fait relativement beau, Pierre sera assez content.

Cette observation, qu'on ne saurait comprendre dans la description grecienne des énoncés conditionnels, s'explique aisément dans la description topique. On se rappelle qu'un topos est association de deux méta-prédicats *graduels*, de sorte qu'il peut être mis à l'œuvre non pas par un énoncé conditionnel et un seul, mais par plusieurs énoncés qui marquent différents degrés des deux méta-prédicats. Ainsi, un topos associant BEAU TEMPS et AGREMENT peut être mis à l'œuvre par un ensemble d'énoncés où les différents degrés de beau temps sont présentés comme arguments pour différents degrés d'agrément. Si l'énoncé « S'il fait beau, Pierre sera content » marque un certain degré  $d_1$  de beau temps et un certain degré  $d_2$  d'agrément, (24) (respectivement (25)) marque un degré supérieur (respectivement inférieur) à  $d_1$  de beau temps et un degré supérieur (respectivement inférieur) à  $d_2$  d'agrément. La possibilité même d'apparenter (24) et (25) à « S'il fait beau, Pierre sera content » est en quelque sorte prévue par la propriété graduelle du topos mis à l'œuvre par ce dernier énoncé.

En dépit de ces indéniables avantages, la description topique soulève au moins deux difficultés. Une première difficulté concerne l'interaction sémantique qu'il y a entre antécédent et conséquent d'un énoncé conditionnel, interaction dont nous avons abondamment parlé plus haut. Nous avons montré que dans un énoncé conditionnel de la forme « Si X, Y », X ne peut être compris indépendamment de Y et *vice versa*. Dans le cas de « S'il fait beau, Pierre sera content », le beau temps dont parle l'antécédent n'est pas n'importe quel beau temps, mais le beau temps vu comme agréable (ce qu'on pourra mieux comprendre en comparant cet énoncé avec « S'il fait beau, Pierre sera de mauvaise humeur » où il s'agit d'un beau temps présenté comme source de désagrément) ; le contentement de Pierre dont parle le conséquent du même énoncé n'est pas n'importe quel contentement, mais un contentement apporté par le beau temps (ce qu'on pourra mieux comprendre en comparant l'énoncé avec « Si Marie vient, Pierre sera content » où le contentement de Pierre est compris comme apporté par la venue de Marie). Or, la description topique telle qu'elle a été présentée plus haut ne permet pas de comprendre cette observation, dans la mesure où un topos est association de *deux* méta-prédicats indépendants l'un de l'autre. Elle implique, en tant que telle, qu'il existe un méta-prédicat BEAU TEMPS, intelligible en soi, qui correspond à « il fait beau » de l'énoncé en question, et un autre méta-prédicat AGREMENT, intelligible en soi et indépendamment du précédent, qui correspond à « Pierre sera content » du même énoncé. Elle laisse ainsi ouverte la question de savoir comment l'antécédent et le conséquent de l'énoncé sont compris comme ils sont compris<sup>8</sup>.

Une seconde difficulté est relative à la proximité qu'on observe entre « S'il fait beau, Pierre sera content » et l'un ou l'autre des énoncés suivants :

---

<sup>8</sup> Bruxelles, Ducrot et Raccah (1995) tiennent compte d'une donnée analogue pour modifier la forme classique de la théorie des topoï.



(26) Même s'il fait beau, Pierre ne sera pas content.

(27) Même s'il ne fait pas beau, Pierre sera content.

Si « S'il fait beau, Pierre sera content » est apparenté à « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », rien n'interdit de dire que le premier énoncé est également apparenté à l'un ou l'autre des deux énoncés (26) et (27) (ce qui ne signifie d'ailleurs pas que les relations que « S'il fait beau, Pierre sera content » entretient respectivement avec « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », (26) et (27), soient toutes du même type). Mais la description topique des énoncés conditionnels, telle qu'elle a été présentée, ne saurait prévoir qu'il en est ainsi. Cela tient au fait qu'elle ne dit rien sur la structure du type « Même si », dans la mesure où elle présuppose la théorie des *topoi* qui est construite avant tout à partir de considérations sur les discours argumentatifs en « donc ». Elle ne pourrait rendre compte de la proximité entre « S'il fait beau, Pierre sera content » et (26) ou (27) que si la théorie des *topoi* pouvait être appliquée à l'analyse de « pourtant » qui entretient, nous semble-t-il, avec « même si » une relation analogue à celle qu'il y a entre « donc » et « si »<sup>9</sup>. Certes, ce point ne constitue pas une difficulté proprement dite pour la description topique des énoncés conditionnels. Mais s'il existe une théorie qui permette d'une part de prévoir que « S'il fait beau, Pierre sera content » est apparenté aux trois énoncés « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content », (26) et (27), et d'autre part de distinguer les trois types de relations, elle serait certainement préférable à la description topique.

Ces difficultés ne suffisent évidemment pas à abandonner la description topique ; celle-ci pourrait toujours être modifiée de façon à les surmonter. Cela dit, nous

---

<sup>9</sup> Raccah (1987) propose une description topique de « pourtant » qui permet, d'après l'auteur, de rendre compte notamment du fait que des énoncés comme « Il fait beau, pourtant il n'y a pas d'encombrements » et « Il fait beau, mais il n'y a pas d'encombrements » ne soient pas toujours interchangeables. D'autre part, Carel (1995b) montre de nombreuses difficultés qu'on rencontre lorsqu'on veut décrire « pourtant » en termes de *topoi*. Dans l'incapacité de choisir entre ces deux positions, nous nous contentons de signaler (sans minimiser la proposition de Raccah) qu'il n'existe pas, *dans l'état actuel des choses*, une description topique de « pourtant » qui soit complète et convaincante.

lui préférons une autre solution qui, fondée sur notre système, permet de mieux comprendre le fait de départ (la proximité entre « S'il fait beau, Pierre sera content » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne sera pas content ») sans toutefois rencontrer les deux difficultés de la description topique.

### **Le carré argumentatif**

Afin de rendre compte du problème qui nous occupe, nous allons d'abord introduire un système fondé sur un certain nombre de principes qui régissent, avec une régularité assez grande, l'argumentation interne de certains segments de discours. Il est d'une applicabilité plus ou moins universelle, en ce qu'il rend compte non seulement de faits liés aux énoncés conditionnels, mais en plus d'autres faits linguistiques indépendants de ces énoncés et ce, d'une manière très économique et exclusivement en termes d'argumentation.

Soit quatre segments de discours A, B, C et D. Supposons qu'ils aient respectivement pour argumentation interne :

A : <X DONC Y>

B : <X POURTANT c.e.Y>

C : <c.e.X POURTANT Y>

D : <c.e.X DONC c.e.Y>

On posera quatre types de relations :

R1 qui s'établit entre A et B, et entre C et D

R2 qui s'établit entre B et C

R3 qui s'établit entre A et C, et entre D et B

R4 qui s'établit entre A et D

Notre thèse est que chacune de ces relations s'interprète discursivement, en particulier sous une forme dialogique, de manière constante. Autrement dit, nous soutiendrons qu'elles se marquent en discours par telle ou telle expression déterminée (connecteur, etc.)<sup>10</sup>.

R1 est explicité par des expressions comme « Ce n'est pas vrai », « Tu te trompes ». Les segments A et B (ou C et D) dont nous avons supposé qu'ils sont en relation R1, sont en quelque sorte « négation » l'un de l'autre. En fait, il s'agit de la relation de converse externe selon notre terminologie : A et B (respectivement C et D) sont converse externe l'un de l'autre.

R2 se marque par « Au contraire ». Il s'agit en gros d'une relation analogue à celle de « contrariété », en entendant par là que deux propositions sont contraires l'une à l'autre si et seulement si elles ne peuvent être toutes les deux vraies, tout en pouvant être toutes les deux fausses. Cela dit, nous préférons ne pas trop rapprocher notre R2 avec la relation de contrariété car R2 n'est pas, comme cette dernière, une relation de vérité.

R3 se réalise de deux manières différentes selon qu'on prend pour terme de départ C (respectivement B) ou A (respectivement D). Dans le premier cas, on a affaire à des expressions comme « En tout cas » « Au moins » (« C en tout cas A », « B en tout cas D »). Dans le second cas, on peut utiliser par exemple « même » (« A, même C », « D, même B »), ou « Je dirais plus ».

---

<sup>10</sup> Nous avons esquissé une première forme de ce système lorsque Ducrot (communication orale) nous a suggéré l'idée d'interpréter discursivement les quatre relations à l'aide d'expressions déterminées.

R4 peut être marqué par toutes les expressions qui indiquent que, A et D étant compris comme constituant deux extrêmes, l'affirmation de l'un est compensée par l'affirmation de l'autre. Il s'agit donc d'expressions comme « En revanche », « En compensation », « N'allons pas trop loin », « N'exagère pas dans ton appréciation (dans ta critique) ». On peut également utiliser « Quand même » dans un certain emploi<sup>11</sup>, dont les conditions d'emploi sont explicitées de la manière suivante : dans une structure dialogique « X — D'accord, mais quand même X' », un des énoncés X et X' doit être négatif, et ce qui est nié dans cet énoncé doit être supérieur à ce qui est dit dans l'autre, tous les deux allant dans le même sens. Une illustration de cet emploi de « quand même » est fournie par le dialogue :

- Cette copie vaut 18.
- D'accord, mais quand même elle ne vaut pas 20.

Le premier locuteur, en disant ce qu'il dit, va jusqu'à un certain point dans l'appréciation de la copie. Le second locuteur, tout en admettant que la copie mérite une bonne note, fait remarquer qu'il ne faut pas aller trop loin. Le même mouvement discursif se retrouve avec le dialogue :

- Cette copie vaut 5.
- D'accord, mais quand même elle ne vaut pas 0.

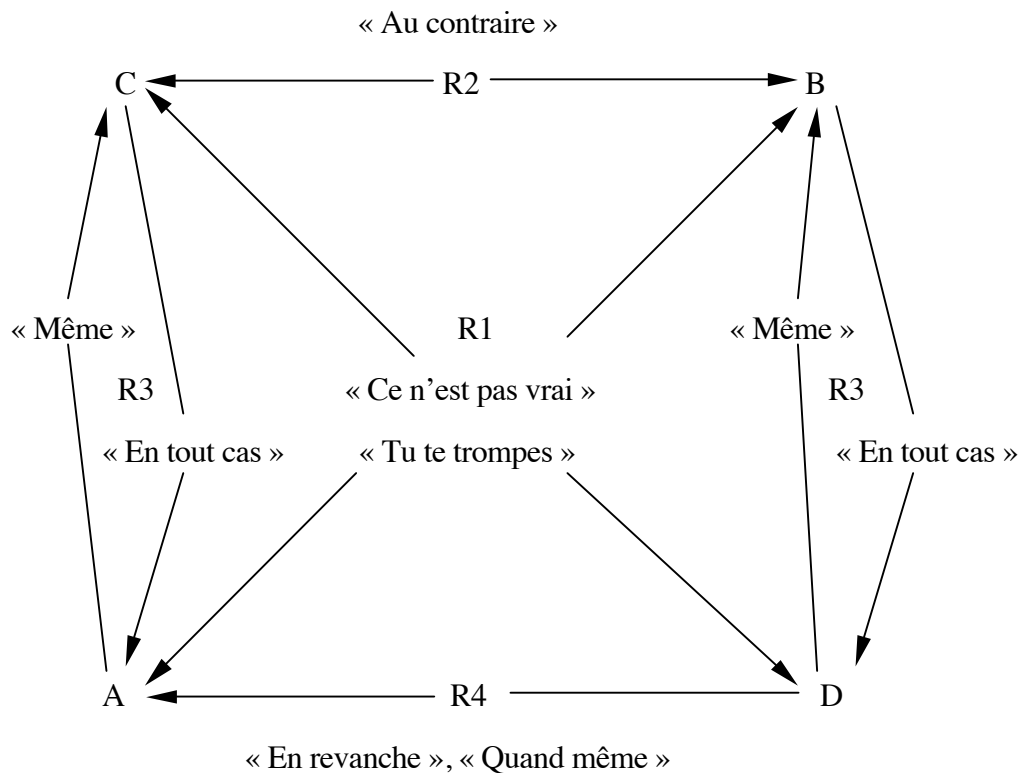
Il s'agit cette fois-ci de critiquer la copie. Le second locuteur, tout en admettant qu'elle vaut une mauvaise note, laisse entendre qu'il ne faut pas être trop sévère. Pour revenir à

---

<sup>11</sup> Cette possibilité a été suggérée par Ducrot (séminaire 1997-98, E.H.E.S.S.).

notre R4, on peut dire « A — D'accord, mais quand même D », avec un « quand même » dans cet emploi.

Pour résumer, nous schématisons les quatre relations dans un « carré argumentatif » par analogie à celui d'Aristote :



Ces généralités une fois posées, illustrons les quatre relations sur des exemples. Nous commençons par les appliquer à des énoncés conditionnels. Soit quatre énoncés :

- (28) S'il fait beau, Pierre viendra.
- (29) Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas.

(30) Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra.

(31) S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas.

Ils ont respectivement pour argumentation interne :

⟨Il fait beau DONC Pierre viendra⟩

⟨Il fait beau POURTANT c.e.(Pierre viendra)⟩

⟨c.e.(Il fait beau) POURTANT Pierre viendra⟩

⟨c.e.(Il fait beau) DONC c.e.(Pierre viendra)⟩

Notre théorie prévoit qu'il s'établit R1 entre (28) et (29), de sorte qu'on peut les enchaîner par « Ce n'est pas vrai », « Tu te trompes ». Ce qu'on pourra vérifier avec le dialogue :

— S'il fait beau, Pierre viendra.

— Ce n'est pas vrai! Même s'il fait beau, il ne viendra pas.

On peut également aller de (29) à (28). Ainsi :

— Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas.

— Ce n'est pas vrai! S'il fait beau, il viendra.

Il en va de même pour (30) et (31) (« S'il ne fait pas beau, il ne viendra pas. — Ce n'est pas vrai! Même s'il ne fait pas beau, il viendra. » / « Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra. — Ce n'est pas vrai! S'il ne fait pas beau, il ne viendra pas. »). Signalons au passage que ces remarques confirment la thèse, soutenue entre autres par Ducrot (1980a),

selon laquelle la façon la plus naturelle de nier « Si X, Y » ou de répondre négativement à la question « Est-ce que si X, Y ? » consiste à dire « Même si X, ne...pas Y ».

Notre théorie prévoit également que (29) et (30) sont en relation R2, de sorte qu'on peut les enchaîner par « Au contraire ». Ce qu'on pourra vérifier avec le dialogue :

- Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas.
- Au contraire ! Même s'il ne fait pas beau, il viendra.

Il en va de même pour le cas où l'ordre des deux énoncés est inversé («Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra. — Au contraire ! Même s'il fait beau, il ne viendra pas. »).

Notre théorie prévoit en outre que (28) et (30) sont en relation R3. Si tel est le cas, il ressort d'une part que, après (28), on peut introduire (30) avec « Je dirais plus ». Et on s'aperçoit qu'il en est ainsi :

- S'il fait beau, Pierre viendra.
- Je dirais plus : même s'il ne fait pas beau, il viendra.

D'autre part, notre théorie amène à croire, si (28) et (30) sont en relation R3, qu'on peut enchaîner le premier au second avec « En tout cas », ce qui est bien le cas :

- Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra.
- En tout cas, s'il fait beau, il viendra.

Toutes ces remarques valent pour (29) et (31) (« S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas. — Je dirais plus : même s'il fait beau, il ne viendra pas. » / « Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas. — En tout cas, s'il ne fait pas beau, il ne viendra pas. »).

Notre théorie prévoit enfin que (28) et (31) sont en relation R4, ce qui amène à croire qu'on peut les enchaîner avec « En revanche ». Et c'est bien ce qu'on observe :

- S'il fait beau, Pierre viendra.
- En revanche, s'il ne fait pas beau, il ne viendra pas.

Il en va de même pour le sens inverse (« S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas. — En revanche, s'il fait beau, Pierre viendra. ») On remarquera par ailleurs que « N'allons pas trop loin », « n'exagère pas », « quand même » (dans son emploi qui a été mentionné plus haut) peuvent également faire l'affaire dans les deux cas.

Nous allons maintenant illustrer la même idée sur d'autres exemples non nécessairement conditionnels. Pour que notre système des quatre relations R1 à R4 ait une portée tant soit peu générale, il est nécessaire qu'il s'applique non seulement aux énoncés conditionnels, mais également à d'autres types de segments de discours. S'il ne s'appliquait qu'aux énoncés conditionnels, on pourrait avoir l'impression qu'il se fonde sur des hypothèses *ad hoc*. Au contraire, nous allons montrer que le champ d'application de notre système dépasse l'ordre des énoncés conditionnels.

Soit quatre énoncés :

- (32) Pierre n'est pas petit.
- (33) Pierre est petit.
- (34) Pierre est grand.
- (35) Pierre n'est pas grand.

Nous supposons qu'ils ont respectivement pour argumentation interne :



- ⟨C'est bas DONC Pierre l'atteint⟩
- ⟨C'est bas POURTANT c.e.(Pierre l'atteint)⟩
- ⟨c.e.(C'est bas) POURTANT Pierre l'atteint⟩
- ⟨c.e.(C'est bas) DONC c.e.(Pierre l'atteint)⟩

Notre théorie prévoit que (32) et (33) sont en relation R1, de sorte qu'on peut les enchaîner avec « Ce n'est pas vrai ». Et c'est bien ce qui se passe :

- Pierre n'est pas petit.
- Ce n'est pas vrai! Il est petit.

On peut également inverser l'ordre des énoncés (« Pierre est petit. — Ce n'est pas vrai ! Il n'est pas petit. »). Par ailleurs, (34) et (35) sont en relation du même type (« Pierre est grand. — Ce n'est pas vrai ! Il n'est pas grand. » / « Pierre n'est pas grand. — Ce n'est pas vrai ! Il est grand. »).

Notre théorie prévoit que (33) et (34) sont en relation R2, de sorte qu'on peut les enchaîner avec « Au contraire ». Ce qu'on pourra vérifier avec le dialogue :

- Pierre est petit.
- Au contraire! Il est grand.

Il en va de même pour la situation inverse (« Pierre est grand. — Au contraire ! Il est petit. »).

Notre théorie amène à croire que (32) et (34) sont en relation R3. S'il en est ainsi, il en ressort d'une part que (34) peut être introduit, après (32), avec « Je dirais plus ». Et c'est exactement ce qui se passe :

- Pierre n'est pas petit.
- Je dirais plus : il est grand.

D'autre part on sera amené à croire que (32) peut être introduit, après (34), avec « En tout cas ». Ce qu'on pourra vérifier avec le dialogue :

- Pierre est grand.
- En tout cas il n'est pas petit.

Il en va de même pour (33) et (35) (« Pierre n'est pas grand. — Je dirais plus : il est petit. » / « Pierre est petit. — En tout cas il n'est pas grand. »).

Notre théorie prévoit enfin que (32) et (35) sont en relation R4, de sorte qu'on peut les enchaîner avec « En revanche ». Et on s'aperçoit qu'il en est ainsi :

- Pierre n'est pas petit.
- En revanche, il n'est pas grand.

On peut également utiliser d'autres expressions comme « N'exagère pas », « N'allons pas trop loin » dans les deux cas. Il en va de même pour le cas où l'ordre des énoncés est inversé, ce qu'on pourra vérifier particulièrement bien avec « quand même » dans son acception dont nous avons parlé :

- Pierre n'est pas grand.
- D'accord. Mais quand même il n'est pas petit.

En effet, l'emploi de « quand même » par le second locuteur indique que celui-ci, tout en admettant que Pierre n'est pas grand dans une certaine mesure, avertit de ne pas trop exagérer dans l'appréciation (qui peut être favorable ou défavorable selon les situations). Le refus de dire « Pierre est grand » est en quelque sorte compensé par le refus de dire « Pierre est petit ».

On pourrait multiplier les exemples<sup>12</sup>. Bornons-nous à en examiner un seul. Celui-ci est fourni par les énoncés suivants, où il s'agit de juger Pierre en tant qu'étudiant :

- (36) Pierre n'est pas mauvais.
- (37) Pierre est mauvais.
- (38) Pierre est bon.
- (39) Pierre n'est pas bon.

Nous proposons de les décrire comme ayant respectivement pour argumentation interne :

⟨Le sujet est facile DONC Pierre réussit à son examen⟩

---

<sup>12</sup> Toutefois, il y a des cas où notre système ne s'applique pas bien. C'est le cas par exemple de « casse-cou ». Alors que l'énoncé « Pierre est un casse-cou » a pour argumentation interne ⟨Il y a du danger DONC Pierre le fait⟩, sa converse externe (« Pierre n'est pas un casse-cou ») n'a pas comme on pourrait le croire pour argumentation interne ⟨Il y a du danger POURTANT Pierre ne le fait pas⟩, mais plutôt quelque chose comme ⟨Il y a du danger DONC Pierre ne le fait pas⟩, de sorte que les deux énoncés ne sont pas dans la relation R1. De même, l'énoncé « Pierre aime les pommes de terre » a pour argumentation interne ⟨Pierre mange des pommes de terre DONC il est content⟩ alors que l'énoncé qui aurait pour argumentation interne ⟨Pierre ne mange pas de pomme de terre DONC il n'est pas content⟩ n'est pas comme on pourrait le croire du type « Pierre n'aime pas les pommes de terre » mais plutôt du type « Pierre adore les pommes de terre », et pourtant « Pierre aime les pommes de terre » et « Pierre adore les pommes de terre » ne sont pas dans la relation R4, mais plutôt R3 (« Pierre aime les pommes de terre. — Je dirais même : il adore ça »). Pour s'en tirer, on pourrait recourir à la distinction que Ducrot (séminaire 1997-98, E.H.E.S.S., cf. aussi Bruxelles, Ducrot et Raccah (1995)) établit entre les argumentations « doxale », « non doxale » (par exemple l'argumentation interne de « Pierre aime les pommes de terre »), et « paradoxale » (par exemple l'argumentation interne de « Pierre est un casse-cou »). On dirait alors que notre système ne s'applique qu'aux argumentations *doxales*.

- ⟨Le sujet est facile POURTANT c.e.(Pierre réussit à son examen)⟩
- ⟨c.e.(Le sujet est facile) POURTANT Pierre réussit à son examen⟩
- ⟨c.e.(Le sujet est facile) DONC c.e.(Pierre réussit à son examen)⟩

Nous allons présenter rapidement les implications de ces hypothèses en nous limitant à leur essentiel. (36) et (37) sont en relation R1 :

- Pierre n'est pas mauvais.
- Ce n'est pas vrai! Il est mauvais.

(37) et (38) sont en relation R2 :

- Pierre est mauvais.
- Au contraire! Il est bon.

(36) et (38) sont en relation R3. On a d'une part :

- Pierre n'est pas mauvais.
- Je dirais plus : il est bon.

D'autre part :

- Pierre est bon.
- En tout cas, il n'est pas mauvais.

(36) et (39) sont en relation R4 :

- Pierre n'est pas mauvais.
- D'accord. Mais n'allons pas trop loin : il n'est pas bon.

On pourra facilement vérifier les autres éventualités (par exemple, la possibilité du dialogue « Pierre est mauvais. — Ce n'est pas vrai! Il n'est pas mauvais. », etc.).

Signalons au passage une implication intéressante de notre système relative à la description de « même ». Ducrot nous a suggéré, dans une communication orale, que notre système permet d'éviter une difficulté soulevée par la description argumentative classique de « même » et de modifier cette dernière. En effet, cette description consiste à dire qu'on peut dire « P, et même P' » lorsque P et P' vont dans le même sens. Ainsi, on peut dire « Pierre est intelligent, et même très intelligent » où « intelligent » et « très intelligent » vont dans le même sens d'une appréciation qui peut être positive dans de nombreux cas. Il en a va de même pour « Pierre est intelligent, et même génial », où « intelligent » et « génial », sans rapport morphologique apparent comme c'est le cas de l'exemple précédent, vont sémantiquement dans le même sens. En revanche, on comprendra difficilement « Pierre est intelligent, et même grand ». Ce qui s'expliquera par le fait que « intelligent » et « grand » ne vont pas dans le même sens. La thèse selon laquelle on peut dire « P et même P' » lorsque P et P' vont dans le même sens, susceptible d'être appliquée à bien des cas, se heurte cependant à une objection. Soit le discours :

Pierre est prudent, et même timoré.

Dans de nombreux cas, « prudent » et « timoré » vont dans deux sens différents : le premier est plutôt valorisant et le second dévalorisant. Et pourtant ce discours est parfaitement compréhensible. Faut-il abandonner la description de « même » ?

On peut s'en tirer en mettant à l'œuvre notre système. Supposons que les deux segments :

Pierre est prudent

Pierre est timoré

aient respectivement pour argumentation interne :

«Il y a du danger DONC Pierre prend des précautions»

«c.e.(Il y a du danger) POURTANT Pierre prend des précautions»

On s'aperçoit que les deux segments sont en relation R3 selon notre terminologie. Rien d'étonnant alors à ce qu'ils puissent être reliés par « même ». Le fait qu'ils soient dans la relation R3 est par ailleurs confirmé par la possibilité de dire :

Pierre est timoré, ou en tout cas prudent.

tout comme on peut dire « Pierre est petit, ou en tout cas il n'est pas grand ». Tous ces développements suggèrent une nouvelle description de « même », qui consiste à dire : il suffit que P et P' aient respectivement pour argumentation interne «X DONC Y» et «c.e.X POURTANT Y» pour qu'on puisse les relier par « même » (« P, et même P' »).

Cette description laisse ouverte cependant la question de savoir comment rendre compte de l'emploi de « même » dans des cas « normaux ». Nous nous contentons de la signaler sans la développer. Telle qu'elle vient d'être présentée, la nouvelle description de « même » ne s'applique pas bien à des discours comme « Pierre est intelligent, et même très intelligent ». En effet, il nous semble raisonnable de supposer que les deux segments :

Pierre est intelligent

Pierre est très intelligent

ont respectivement pour argumentation interne :

⟨C'est difficile POURTANT Pierre le comprend⟩

⟨C'est très difficile POURTANT Pierre le comprend⟩

Dans la mesure où ces argumentations sont transgressives, on ne voit pas bien comment leur appliquer la description en question. Celle-ci n'est-elle valable que pour les segments dont l'argumentation interne est normative ?

### **Retour à la première question**

Ayant introduit le système fondé sur les quatre relations R1 à R4, nous sommes en mesure de répondre à notre question de départ, celle de savoir quelle est la nature de la proximité entre deux énoncés conditionnels comme « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas ». Voici notre réponse : cette proximité n'est rien d'autre qu'une relation du type R4, qu'on peut discursivement interpréter comme une relation marquée par des expressions telles que, notamment, « En revanche », « Quand même » dans son emploi déjà mentionné. Cette relation n'est d'ailleurs pas propre aux énoncés conditionnels. Elle peut s'établir entre deux segments de discours qui ne prennent pas nécessairement la forme conditionnelle construite avec « si ». Elle s'établit entre deux

segments de discours, pour peu qu'ils aient pour argumentation interne respectivement  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle c.e.X \text{ DONC } c.e.Y \rangle$ .

Notre solution a l'avantage d'éviter le gros problème soulevé par les différentes conceptions de la négation. Elle rend compte du fait que l'énoncé :

(40) S'il fait beau, Pierre viendra.

n'est pas seulement apparenté à l'énoncé :

(41) S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas.

mais également à des énoncés comme, par exemple :

(42) S'il fait moins beau qu'hier, Pierre aura peu de chance de venir.

En effet, notre relation R4 ne repose pas sur la notion de négation, mais sur celle de converse externe. La thèse selon laquelle deux segments de discours sont en relation R4 si et seulement si ils ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle c.e.X \text{ DONC } c.e.Y \rangle$  amène à croire qu'une relation R4 s'établit entre, d'une part, tout segment qui a pour argumentation interne :

(43)  $\langle \text{Il fait beau DONC Pierre vient} \rangle$

et d'autre part tout segment qui a pour argumentation interne :

(44)  $\langle c.e.(\text{Il fait beau}) \text{ DONC } c.e.(\text{Pierre vient}) \rangle$



Et on s'aperçoit qu'il en est ainsi : (43) se réalise entre autres comme (40), et (44) comme (41) aussi bien que comme (42).

Notre système permet en outre de rendre compte d'un problème qui ne saurait être traité par la description topique des énoncés conditionnels<sup>13</sup>, ni d'ailleurs par la description grecienne des énoncés conditionnels. Il s'agit de savoir comment rendre compte du fait que l'énoncé (40) n'est pas seulement apparenté à (41), mais également aux énoncés :

(45) Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas.

(46) Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra.

Nous répondrons que (40) et (45) sont dans la relation R1 et (40) et (46), R3. Notre système prévoit ainsi que la proximité entre deux énoncés conditionnels comme (40) et (41) n'est qu'un cas particulier des autres possibilités d'apparenter les énoncés conditionnels.

---

<sup>13</sup> En revanche, notre système ne tient pas compte du caractère graduel des énoncés conditionnels, dont on peut facilement rendre compte dans le cadre de la théorie des topoï.

## CONCLUSION

Ce que nous attendons d'une sémantique, c'est qu'elle nous permette de comprendre pourquoi tel énoncé a pris tel sens dans telle situation. Nous espérons avoir pu montrer que notre description sémantique des énoncés conditionnels, qui consiste à rendre compte de différents éléments du sens de ces énoncés en indiquant, et en indiquant seulement, les argumentations qu'ils évoquent, satisfait à cette exigence.

Sans chercher à déterminer la *signification* profonde de la phrase qui serait sous-jacente aux énoncés conditionnels, nous avons essayé de rendre compte de certains aspects du sens de ces énoncés en les mettant en relation avec d'autres aspects du même sens. S'il en est ainsi, c'est que notre démarche était guidée par une certaine vision de l'explication scientifique, selon laquelle expliquer un fait, c'est le relier à d'autres faits. C'est un fait que l'énoncé « Si Pierre mange peu, il ira mieux » est compris comme bizarre dans une certaine situation ; pour rendre compte de ce fait, nous l'avons relié au fait que le même énoncé évoque telles argumentations dans la même situation. C'est un fait que l'antécédent et le conséquent de l'énoncé « S'il fait beau, Pierre viendra » sont compris à travers l'un l'autre ; pour rendre compte de ce fait, nous l'avons relié au fait que le même énoncé évoque telles argumentations. C'est un fait que l'énoncé « Si Pierre est intelligent, même très intelligent, il pourra résoudre le problème » est compris comme bizarre ; pour expliquer ce fait, nous l'avons mis en relation avec le fait que l'énoncé « Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème » évoque telles argumentations et l'énoncé « Si Pierre est très intelligent, il pourra résoudre le problème » telles autres. C'est un fait qu'il y

a une certaine proximité entre les énoncés « S'il fait beau, Pierre viendra » et « S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas » ; pour expliquer ce fait, nous l'avons rapproché avec le fait que chacun de ces énoncés évoque telles argumentations. Dans tous les cas, les phénomènes à expliquer, qui sont décrits en termes non nécessairement argumentatifs, et les phénomènes explicatifs, qui sont décrits uniquement en termes d'argumentation, sont les uns comme les autres de l'ordre du sens, et non pas de la signification. Il est normal que les *explanandum* soient des éléments du sens des énoncés conditionnels, car nous avons décidé dès le début de cette étude que ce qui fonctionne pour le linguiste comme donné est le sens des énoncés. Ce qui caractérise la description sémantique des énoncés conditionnels que nous avons proposée, c'est que les *explanans* font également partie du sens de ces énoncés. Nous n'avons donc pas dépassé le domaine de l'observable.

Notre démarche est d'autant plus légitime que nous avons réussi, croyons-nous, à établir un certain nombre de principes, loin d'être *ad hoc*, qui expriment des connexions empiriques régulières entre les faits non nécessairement argumentatifs et les faits argumentatifs. Ces principes sont énoncés comme : « si tel segment de discours évoque telle argumentation, alors il a telle propriété ». Ce qu'il faut noter, c'est qu'ils s'appliquent non seulement aux énoncés conditionnels (comme « S'il fait beau, Pierre viendra ») mais également aux énoncés « simples », non conditionnels (comme « Pierre est prudent ») et permettent, de ce fait, de traiter deux énoncés de structure syntaxique apparemment différente. Si on admet que plus un principe s'applique à des phénomènes en apparence différents, plus il y a de raisons de le retenir, alors nos principes méritent d'être pris en compte sérieusement. Au risque d'être redondant, nous résumerons l'essentiel de ces principes comme suit.

1. Soit deux segments de discours A et A'. S'ils ont la même argumentation interne, alors ils ont des argumentations externes du même type.

Nous avons illustré ce principe (cf. p. 127) avec des exemples comme « Pierre est prudent » et « S'il y a du danger, Pierre prend des précautions », dont l'argumentation

interne est normative. On remarquera par ailleurs que le même principe s'applique à deux segments de discours dont l'argumentation interne est transgressive. Prenons pour A et A' respectivement :

Pierre accepte les repas simples.

Même si Pierre mange un repas simple, il est content.

Ils ont en commun pour argumentation interne :

«Pierre mange un repas simple POURTANT il est content»

Ils ont pour argumentation externe, notamment :

«Pierre accepte les repas simples DONC on peut lui servir un steak frites»

«Même si Pierre mange un repas simple, il est content DONC on peut lui servir un steak frites»

2. Soit deux segments de discours A et A'. On peut dire « A et même A' » lorsque les deux segments remplissent les deux conditions suivantes : 1° ils ont respectivement pour argumentation externe «A DONC B» et «A' DONC B», avec un même B ; 2° la seconde argumentation est plus forte que la première en ce sens que si on accepte de conclure de A à B, on est conduit à accepter de conclure de A' à B et non l'inverse.

Ce principe vaut aussi bien pour les cas où A et A' sont des énoncés simples comme « Pierre est intelligent » et « Pierre est très intelligent » (cf. p. 154), que pour les cas où A et A' sont des énoncés conditionnels comme « Si je bois du lait, je tombe malade » et « Si je bois un peu de lait, je tombe malade » (cf. p. 153).

3. Soit deux segments de discours A et A'. Supposons qu'ils aient respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$  avec un même Y, et pour argumentation externe  $\langle A \text{ DONC } B \rangle$  et  $\langle A' \text{ DONC } B \rangle$  avec un même B.  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  est plus fort que  $\langle X' \text{ DONC } Y \rangle$  si et seulement si  $\langle A' \text{ DONC } B \rangle$  est plus fort que  $\langle A \text{ DONC } B \rangle$ .

C'est ce que nous avons appelé « T0 » (cf. p. 164). On peut prendre pour A et A' soit des énoncés simples comme « Pierre est prudent » et « Pierre est très prudent » (cf. p. 165), soit des énoncés conditionnels comme « Si Pierre est intelligent, il pourra résoudre le problème » et « Si Pierre est relativement intelligent, il pourra résoudre le problème ». Dans ce dernier cas, on a affaire à ce que nous avons appelé « T1 » (cf. p. 162).

4. Soit deux segments de discours A et A'. Ils sont dans l'une ou l'autre des quatre relations discursives suivantes (cf. p. 258), qu'ils soient des énoncés simples (cf. p. 263) ou conditionnels (cf. p. 260) :

R1) Si A et A' ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle X \text{ POURTANT c.e.Y} \rangle$ , alors ils sont dans une relation discursive du type « ce n'est pas vrai », « tu te trompes ». (Qu'on songe par exemple au couple « Pierre n'est pas petit » - « Pierre est petit », ou au couple « S'il fait beau, Pierre viendra » - « Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas ».)

R2) Si A et A' ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ POURTANT c.e.Y} \rangle$  et  $\langle \text{c.e.X POURTANT } Y \rangle$  (ou, ce qui revient au même,  $\langle X \text{ POURTANT } Y \rangle$  et  $\langle \text{c.e.X POURTANT c.e.X} \rangle$ ), alors ils sont dans une relation discursive du type « au contraire ». (Exemples. A = « Pierre est petit » et A' = « Pierre est grand », ou A = « Même s'il fait beau, Pierre ne viendra pas » et A' = « Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra ».)

R3) Si A et A' ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle \text{c.e.X POURTANT } Y \rangle$ , alors ils sont dans une relation discursive du type soit « A. — Je dirais plus : A' » soit « A'. — En tout cas A ». (Exemples. A = « Pierre n'est pas petit » et A' =

« Pierre est grand », ou  $A = \text{« S'il fait beau, Pierre viendra »}$  et  $A' = \text{« Même s'il ne fait pas beau, Pierre viendra »}$ .)

R4) Si  $A$  et  $A'$  ont respectivement pour argumentation interne  $\langle X \text{ DONC } Y \rangle$  et  $\langle c.e.X \text{ DONC } c.e.Y \rangle$ , alors ils sont dans une relation discursive du type « en revanche », « quand même », « n'exagérons pas ». (Exemples.  $A = \text{« Pierre n'est pas petit »}$  et  $A' = \text{« Pierre n'est pas grand »}$ , ou  $A = \text{« S'il fait beau, Pierre viendra »}$  et  $A' = \text{« S'il ne fait pas beau, Pierre ne viendra pas »}$ .)

Si tous ces principes sont bons, il en ressort que nous avons atteint, en partie au moins, notre objectif initial, qui était de pouvoir arriver à construire une sémantique non vériditative.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1973), « Même le roi de France est sage », *Communications*, 20, p. 40-82.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1983), « Pour autant, pourtant (et comment) : à petites causes grands effets », *Cahiers de linguistique française*, 5, p. 37-84.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1984), « La représentation de la notion de cause dans la langue », *Cahiers de grammaire*, 8, p. 1-53.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1985), « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue internationale de philosophie*, n° 155, fasc. 4, p. 333-349.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1989), « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, 18, n° 1, p. 13-56.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1991), « Dynamique du sens et scalarité », dans A. Lempereur (éd.), *L'argumentation*, Liège : Mardaga, p. 123-146.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (1995), « Topique or not topique : formes topiques intrinsèques et formes topiques extrinsèques », *Journal of Pragmatics*, 24, p. 115-141.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude. (éd.) (1995), *Théorie des topoï*, Paris : Éditions Kimé.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Liège : Mardaga.

- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT. (1986), « Informativité et argumentativité », dans M. Meyer (éd.), *De la métaphysique à la rhétorique*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, p. 79-93.
- ATLAS, Jay David et Stephen C. LEVINSON. (1981), « It-Clefts, Informativeness, and Logical Form: Radical Pragmatics (revised standard version) », dans P. Cole (éd.), *Radical Pragmatics*, New York : Academic Press, p. 1-61.
- AUSTIN, John Langshaw. (1962), *How to do things with words*, Oxford: Oxford University Press (tr. fr., *Quand dire, c'est faire*, Editions du Seuil, 1970).
- BACH, Kent. (1994), « Conversational Implicature », *Mind and Language*, vol. 9, no. 2, p. 124-162.
- BARWISE, Jon et John ETCEMENDY. (1991), *The Language of First-Order Logic*, Stanford: Center for the Study of Language and Information.
- BRÉE, D.S. (1982), « Counterfactuals and Causality », *Journal of Semantics*, vol. 1, no. 2, p. 147-185.
- BRUXELLES, Sylvie, Oswald DUCROT et Pierre-Yves RACCAH. (1995), « Argumentation and the lexical topical fields », *Journal of Pragmatics*, 24, p. 99-114.
- BRUXELLES, Sylvie et Pierre-Yves RACCAH. (1987), « Information et argumentation : l'expression de la conséquence », *Cognitiva*, 87.
- BRUXELLES, Sylvie et Pierre-Yves RACCAH. (1992), « Argumentation et sémantique : le parti-pris du lexique », dans W. de Mulder *et al.* (éd.), *Enonciation et parti pris*, Amsterdam : Editions Rodopi, p. 59-73.
- BYRNE, Ruth M.J. (1989), « Suppressing valid inferences with conditionals », *Cognition*, 31, p. 61-83.



- CAREL, Marion. (1992), *Vers une formalisation de la théorie de «l'Argumentation dans la langue»*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- CAREL, Marion. (1994), « L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier », *Langage et société*, n° 70, p. 61-81.
- CAREL, Marion. (1995a), « *Trop* : argumentation interne, argumentation externe et positivité », dans J.-Cl. Anscombe (éd.), *op. cit.*, p. 177-206.
- CAREL, Marion. (1995b), « *Pourtant*: Argumentation by exception », *Journal of Pragmatics*, 24, p. 167-188.
- CARON, Jean. (1978), *Pragmatique du langage et logique naturelle*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux II, Bordeaux.
- CARSTON, Robyn. (1988), « Implicature, explicature and truth theoretic semantics », dans R. Kempson (éd.), *Mental Representations*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 155-181.
- CHAROLLES, Michel et Catherine SCHNEDECKER. (1993), « Coréférence et identité. Le problème des référents évolutifs », *Langages*, 112, p. 106-126.
- CORNULIER, Benoît de. (1985), *Effets de sens*, Paris : Editions de Minuit.
- CULIOLI, Antoine. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris : Ophrys.
- DAVIS, Wayne A. (1979), « Indicative and Subjunctive Conditionals », *The Philosophical Review*, LXXXVIII, No. 4, p. 544-564.
- DUCROT, Oswald. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann.
- DUCROT, Oswald. (1973), *La preuve et le dire*, Paris : Mame.
- DUCROT, Oswald. (1980a), *Les échelles argumentatives*, Paris : Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald. (1980b), « Analyses pragmatiques », *Communications*, 32, p. 11-60.

- DUCROT, Oswald. (1982), « Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter », *Cahiers de linguistique française*, 4, p. 143-163.
- DUCROT, Oswald. (1983a), « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », *Cahiers de linguistique française*, 5, p. 7-36.
- DUCROT, Oswald. (1983b), « *Puisque* : essai de description polyphonique », *Revue Romane*, 24, p. 166-185.
- DUCROT, Oswald. (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald. (1986), « Quand le langage ordinaire se donne comme langage scientifique », dans P. Ouellet (éd.), *Les discours du savoir*, Montréal, p. 125-132.
- DUCROT, Oswald. (1988), « Topoi et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française* (Tokyo), n° 22, p. 1-14 (repris, avec des modifications, dans Anscombe (éd.), *op. cit.*, p. 85-99).
- DUCROT, Oswald. (1989), « Topoi et sens », dans *Actes du 9<sup>e</sup> colloque d'Albi* (Université de Toulouse-le-Mirail), p. 1-22.
- DUCROT, Oswald. (1991), « Albine ou les surprises de l'innocence », dans *Actes du 11<sup>e</sup> colloque d'Albi* (Université de Toulouse-le-Mirail), p. 1-29.
- DUCROT, Oswald. (1992), « Argumentation et persuasion », dans W. de Mulder *et alii* (éd.), *Enonciation et parti pris*, Amsterdam : Éditions Rodopi, p. 143-158.
- DUCROT, Oswald. (1993a), « Opérateurs argumentatifs et analyse de texte », dans W.J. Ashby *et alii* (éd.), *Linguistic Perspectives on the Romance Languages*, Amsterdam: John Benjamins Publishing Company, p. 45-62.
- DUCROT, Oswald. (1993b), « Les topoi dans la "Théorie de l'argumentation dans la langue" », dans Ch. Plantin (éd.), *Lieux communs*, Paris : Éditions Kimé, p. 233-248.

- DUCROT, Oswald. (1995a), « Pour une description non-véritative du langage », *Linguistics in the Morning Calm*, 3, Séoul: Hanshin Publishing Company, p. 45-57.
- DUCROT, Oswald. (1995b), « Les modificateurs déréalisants », *Journal of Pragmatics*, 24, p. 145-165.
- DUCROT, Oswald *et alii.* (1980), *Les mots du discours*, Paris : Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald *et alii.* (1982), « Justement, l'inversion argumentative », *Lexique*, 1, p. 151-164.
- DUCROT, Oswald *et alii.* (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Éditions du Seuil.
- ENGEL, Pascal et Frédéric NEF. (1988), « Identité, vague et essences », *Les études philosophiques*, 4, p. 475-494.
- FAUCONNIER, Gilles. (1976), *Aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore*, Paris : Librairie Champion.
- FAUCONNIER, Gilles. (1981), « Questions et actes indirects », *Langue française*, 52, p. 44-55.
- FAUCONNIER, Gilles. (1984), *Espaces mentaux*, Paris : Éditions de Minuit.
- FAUCONNIER, Gilles. (1992). « Sens potentiel : grammaire et discours », dans W. de Mulder *et al.* (éd.), *Énonciation et parti pris*, Amsterdam : Éditions Rodopi, p. 159-171.
- FORNEL, Michel de. (1989), « “ Parce que ” et le problème de l'inférence », *Cahiers de linguistique française*, 10, p. 171-192.
- FUCHS, Catherine. (1982), *La paraphrase*, Paris : Presses Universitaires de France.

- GAZDAR, Gerald. (1979), *Pragmatics*, New York: Academic Press.
- GEIS, Michael L. et Arnold M. ZWICKY. (1971), « On invited inference », *Linguistic Inquiry*, II, 4, p. 561-166.
- GIBBS, Raymond W. (1983), « Do People Always Process the Literal Meanings of Indirect Requests? », *Journal of Experimental Psychology*, vol. 9, no. 3, p. 524-533.
- GIBBS, Raymond W. (1984), « Literal Meaning and Psychological Theory », *Cognitive Science*, 8, p. 275-304.
- GOLDSTICK, D. (1978), « The Truth-conditions of Counterfactual Conditional Sentences », *Mind*, vol. LXXXVII, no. 345, p. 1-21.
- GOODMAN, Nelson. (1947), « The problem of counterfactual conditionals », *The Journal of Philosophy*, 44, p. 113-128.
- GREIMAS, Algirdas Julien. (1966), *Sémantique structurale*, Paris : Larousse.
- GRICE, H. Paul. (1975), « Logic and Conversation », dans P. Cole et J.L. Morgan (éd.), *Syntax and Semantics*, 3, New York: Academic Press, p. 41-58 (tr. fr. 1981, dans *Communications*, 30, p. 57-72).
- GRICE, H. Paul. (1978), « Further Notes on Logic and Conversation », dans P. Cole (éd.), *Syntax and Semantics*, 9, New York: Academic Press, p. 113-127.
- GROUPE λ-1. (1975), « Car, parce que, puisque », *Revue Romane*, 10, p. 248-280.
- HILTON, Denis J., Joseph M. F. JASPARS et David D. CLARKE. (1990), « Pragmatic Conditional Reasoning: Centext and Content Effects on the Interpretation of Causal Assertions », *Journal of Pragmatics*, 14, p. 791-812.
- HORN, Laurence R. (1984), « Toward a new taxonomy for pragmatic inference: Q-based and R-based implicature », dans D. Schiffrin (éd.), *Meaning, Form, and Use in*

- Contexte: Linguistics Applications* (Georgetown University Round Table on Languages and Linguistics), Washington: Georgetown University Press, p. 11-42.
- HORN, Laurence R. (1989), *A natural history of negation*, Chicago: The University of Chicago Press.
- JACKENDOFF, Ray. (1983), *Semantics and Cognition*, Cambridge, MA: MIT Press.
- KALOKERINOS, Alexis. (1993), *Pour une sémantique discursive des phénomènes scalaires*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- KAYSER, Daniel. (1997), « La sémantique lexicale est d'abord inférentielle », *Langue française*, 113, p. 92-106.
- KEENAN, Edward L. (1971), « Two kinds of presupposition in natural language », dans C.J. Fillmore et D.T. Langendoen (éd.), *Studies in Linguistic Semantics*, New York: Holt, p. 45-54.
- KEMPSON, Ruth M. (1975), *Presupposition and the Delimitation of Semantics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. (1980), *L'énonciation*, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. (1986), *L'implicite*, Paris : Armand Colin.
- KLEIBER, Georges. (1987), « Quelques réflexions sur la vague dans les langues naturelles », dans *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes à Guy Serbat*, Paris : Société pour l'Information Grammaticale, p. 157-172.
- LEVINSON, Stephen C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LEWIS, David. (1973), *Counterfactuals*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- LUDWIG, Pascal. (1997), *Le langage*, Paris : GF Flammarion.

- LYCAN, William G. (1984), *Logical Form in Natural Language*, Cambridge, MA: MIT Press.
- MARTIN, Robert. (1969), « Analyse sémantique du mot “peu” », *Langue française*, 4, p. 75-87.
- MARTIN, Robert. (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris : Klincksieck.
- MARTIN, Robert. (1987), *Langage et croyance*, Bruxelles : Mardaga.
- MARTIN, Robert. (1992), *Pour une logique du sens* (3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée), Paris : Presses Universitaires de France.
- McCAWLEY, James D. (1981), *Everything that linguists have always wanted to know about logic (but were ashamed to ask)*, Chicago: The University of Chicago Press.
- MOESCHLER, Jacques. (1991), « Les aspects pragmatiques de la négation linguistique : acte de langage, argumentation et inférence pragmatique », *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques*, 59, p. 103-138.
- MOESCHLER, Jacques et Anne REBOUL. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris : Éditions du Seuil.
- MOESCHLER, Jacques et Nina de SPENGLER. (1981), « Quand même : de la concession à la réfutation », *Cahiers de linguistique française*, 2, p. 93-112.
- NUTE, Donald. (1984), « Conditional Logic », dans D. Gabbay et F. Guentner (éd.), *Handbook of Philosophical Logic*, vol. II, Dordrecht: Reidel, p. 387-439.
- PLANTIN, Christian. (1985), « Apprendre *si* », *Revue internationale de philosophie*, n° 155, fasc. 4, p. 388-400.
- PLANTIN, Christian. (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris : Éditions Kimé.

PLATON. (1967), *Premiers dialogues*, Paris : GF Flammarion.

RACCAH, Pierre-Yves. (1982), « Présupposition, signification et implication », *Semantikos* vol. 6, n° 1-2, p. 63-92.

RACCAH, Pierre-Yves. (1986), « Sémantique épistémique et loi de prédominance de l'argumentation », *Cahiers de linguistique française*, 7, p. 93-113.

RACCAH, Pierre-Yves. (1987), « Un topos, sinon rien... », colloque de Fribourg.

RACCAH, Pierre-Yves. (1990a), « Modelling argumentation and modelling with argumentation », *Argumentation*, 4-2, p. 447-483.

RACCAH, Pierre-Yves. (1990b), « Signification, sens et connaissance : une approche topique », *Cahiers de linguistique française*, 11, p. 179-198.

RACCAH, Pierre-Yves. (1992), « Quelques remarques sur la sémantique linguistique et la construction du sens », *Travaux de Linguistique et de Philologie*, 30, p. 69-81.

RACCAH, Pierre-Yves. (éd.) (1992), *L'argumentation dans le langage*, Gent : Communication et Cognition.

RACCAH, Pierre-Yves. (éd.) (1995), *Journal of Pragmatics* (Special issue 'Argumentation within language'), vol. 24, nos. 1/2.

RACCAH, Pierre-Yves. (éd.) (1996), *Topoi et gestion des connaissances*, Paris : Masson.

RÉCANATI, François. (1981), *Les énoncés performatifs*, Paris : Éditions de Minuit.

RÉCANATI, François. (1989a), « The Pragmatics of What is Said », *Mind and Language*, vol. 4, no. 4, p. 295-329.

RÉCANATI, François. (1989b), « Referential / Attributive: a contextualist proposal », *Philosophical Studies*, 56, p. 217-249.

RÉCANATI, François. (1993a), *Direct Reference*, Oxford: Blackwell.

- RÉCANATI, François. (1993b), « Paul Grice et la philosophie du langage ordinaire », *L'âge de la science*, 5, p. 17-22.
- RÉCANATI, François. (1995), « The Alleged Priority of Literal Interpretation », *Cognitive Science*, 19, p. 207-232.
- RENAUD, Francis. (1996), *Sémantique du temps et lambda-calcul*, Paris : Presses Universitaires de France.
- ROULET, Eddy. *et alii.* (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne : Lang.
- RUMAIN, Barbara, Jeffrey CONNELL et Martin D.S. BRAINE. (1983), « Conversational Comprehension Processes Are Responsible for Reasoning Fallacies in Children As Well As Adults: If Is Not the Biconditional », *Developmental Psychology*, vol. 19, no. 4, p. 471-481.
- RUMELHART, David E. (1979), « Some Problems with the Notion of Literal Meanings », dans A. Ortony (éd.), *Metaphor and Thought*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 78-90.
- SAKAHARA, Shigeru. (1983), « La chaîne de prémisses et la chaîne d'inférences », *Semantikos*, 6, p. 93-124.
- SAKAHARA, Shigeru. (1985), *Nichijo gengo no suiron* (L'inférence en langage ordinaire), Tokyo : Tokyodaigaku shuppan kai (Presses Universitaires de Tokyo).
- SAUSSURE, Ferdinand de. (1972), *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
- SEARLE, John R. (1969), *Speech Acts*, Cambridge: Cambridge University Press (tr. fr., *Les actes de langage*, Hermann, 1972).
- SPERBER, Dan et Deirdre WILSON, (1989), *La pertinence*, Paris : Éditions de Minuit.



- STALNAKER, Robert C. (1968), « A theory of conditionals », dans N. Rescher (éd.), *Studies in logical theory*, Oxford: Blackwell, p. 41-56. (Repris dans E. Sosa (éd.), 1975, *Causation and conditionals*, Oxford: Oxford University Press, p. 165-179.)
- STALNAKER, Robert C. (1975), « Indicative conditionals », *Philosophia*, vol. 5, no. 3, p. 269-286.
- STAUDENMAYER, Herman. (1975), « Understanding conditional reasoning with meaningful propositions », dans R.J. Falmagne (éd.), *Reasoning: representation and process in Children and Adults*, Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum, p. 55-79.
- SWEETSER, Eve E. (1990), *From etymology to pragmatics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- TOULMIN, Stephen E. (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge: Cambridge University Press (tr. fr. *Les usages de l'argumentation*, Presses Universitaires de France, 1993).
- VAN DER AUWERA, Johan. (1997), « Pragmatics in the last quarter century: The case of conditional perfection », *Journal of Pragmatics*, 27, p. 261-274.
- VOGÜÉ, Sarah de. (1986-87), « La conjonction *si* et la question de l'homonymie », *B.U.L.A.G.*, 13, p. 105-190.
- VOGÜÉ, Sarah de. (1987), « *Si*, la condition nécessaire et la condition suffisante », dans M. Riegel et I. Tamba (éd.), *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels*, Klincksieck, p. 9-21.
- VOGÜÉ, Sarah de. (1988), « *Si* et ses 'implicatures' de nécessité », dans H. Weber, R. Zuber (éd.), *Linguistik Parisette*, Tübingen: Max, Niemeyer Verlag, p. 59-60.

VOGÜÉ, Sarah de. (1992), « *Si*, la syntaxe et le point de vue des opérations », dans *La théorie d'Antoine Culioli*, Paris : Ophrys, p. 123-144.

WILSON, Deirdre et Dan SPERBER. (1979), « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », *Communications*, 30, p. 80-94.

WILSON, Deirdre. et Dan SPERBER. (1993), « Pragmatique et temps », *Langages*, 112, p. 8-25.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	2
INTRODUCTION .....	3
 CHAPITRE PREMIER : DESCRIPTION SEMANTIQUE	
ARGUMENTATIVE .....	11
Généralités .....	11
Quelques arguments en faveur de la conception discursive du sens .....	19
Quelques distinctions .....	39
 CHAPITRE II : LES ENONCES CONDITIONNELS .....	
Définition .....	65
Description argumentative des énoncés conditionnels .....	72
Description logiciste des énoncés conditionnels .....	79
Deux énoncés conditionnels aux mêmes conditions de vérité .....	86
Interaction sémantique entre antécédent et conséquent .....	97
 CHAPITRE III : ARGUMENTATION EXTERNE	
DES ENONCES CONDITIONNELS .....	116

Classification.....	116
Analyse de textes.....	132
« Même » et les énoncés conditionnels.....	139
Thèse plus générale.....	161
CHAPITRE IV : LA CONVERSE EXTERNE.....	169
« Seulement si X, Y ».....	169
Conception logique.....	174
Négation syntaxique.....	181
Inversion argumentative.....	198
Converse externe.....	201
Retour à « Seulement si X, Y ».....	214
CHAPITRE V : PROXIMITE ENTRE	
DEUX ENONCES CONDITIONNELS.....	218
Observation.....	218
Une théorie grecienne des énoncés conditionnels.....	221
Solution topique.....	246
Le carré argumentatif.....	257
Retour à la première question.....	270
CONCLUSION.....	273
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	278